

ROYAUME DU MAROC



PROJET DE LOI
DE FINANCES
POUR L'ANNÉE
BUDGETAIRE
2009

RAPPORT SUR
LE BUDGET GENRE

Table des Matières

INTRODUCTION	3
I- CONTEXTE ET PERSPECTIVES STRATEGIQUES DE LA BSG	5
II- POLE INSTITUTIONNEL	8
1. MINISTERE DE LA JUSTICE	9
1.1. Analyse genre de la situation du système juridique	10
1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	13
1.3. Actions du Département de la Justice en matière de genre	14
1.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice	15
1.5. Analyse du cas de l'Administration Pénitentiaire	19
2. MINISTERE DE LA MODERNISATION DES SECTEURS PUBLICS	20
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	20
2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	20
2.3. Actions et projets mis en œuvre pour l'institutionnalisation du genre	21
2.4. Analyse genre du budget alloué au MMSP	22
3. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	26
3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	26
3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	28
3.3. Actions et projets mis en œuvre	28
3.4. Analyse genre du budget	32
4. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE	36
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	36
4.2. Priorités publiques et cibles à atteindre	38
4.3. Programmes et projets mis en œuvre	40
4.4. Analyse genre du budget	44
5. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION	48
5.1. Diagnostic et analyse genre de la situation	48
5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	49
5.3. Programmes et projets mis en œuvre	49
5.4. Analyse genre du budget du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	53
6. MINISTERE DU COMMERCE EXTERIEUR	55
6.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	56
6.2. Politiques publiques et cibles à atteindre	57
6.3. Projets et programmes mis en œuvre	58
6.4. Analyse du budget du Ministère du Commerce Extérieur	59
III- POLE INFRASTRUCTURES DE BASE	61
1. DEPARTEMENT DE L'EAU	62
1.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	62
1.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	64
1.4. Programmes et projets mis en œuvre	64
1.5. Analyse genre du budget du Département de l'Eau	65
2. DEPARTEMENT DE L'ENERGIE	69
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	69
2.2. Politiques, priorités publiques et cible à atteindre	72
2.3. Programmes et projets mis en œuvre	73
2.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au Département de l'énergie	74
3. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DU TRANSPORT	76
3.1. Présentation du Ministère de l'Équipement et du Transport	76
3.2. Analyse des politiques et Programmes du Ministère	76
3.3. Analyse genre du budget du Ministère de l'Équipement et du Transport	78
3.4. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET	79
4. DEPARTEMENT DE L'HABITAT	81
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	81
4.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre	83
4.3. Programmes publics mis en œuvre	84
4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat	87
IV- POLE HABILITATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	91
1. MINISTERE DE LA SANTE	91
1.1. Analyse de la situation	91
1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	95
1.3. Programmes mis en œuvre	96

1.4. Analyse genre du budget	98
2. DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE	101
2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	101
2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	102
2.3. Programmes et projets mis en œuvre	103
2.4. Analyse du budget de l'Enseignement Scolaire	105
3. DEPARTEMENT DE L'ALPHABETISATION ET DE L'EDUCATION NON FORMELLE.....	107
3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	107
3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	107
3.3. Programmes et projets mis en œuvre	108
3.4. Analyse genre du budget	109
4. DEPARTEMENT DE L'EMPLOI.....	111
4.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi	111
4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	115
4.3. Projets et programmes mis en œuvre	116
4.4. Analyse genre des budgets alloués	119
5. DEPARTEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	121
5. 1. Analyse de la situation et pertinence de l'approche genre pour la FP	121
5.2. Politiques publiques et cibles à atteindre	124
5.3. Programmes et projets mis en œuvre	125
5.4. Analyse genre du budget	126
6. DEPARTEMENT DE LA JEUNESSE.....	129
6.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	129
6.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	130
6.3. Programmes et projets mis en œuvre	132
6.4. Analyse genre du budget	132
V. POLE RENFORCEMENT DES OPPORTUNITES.....	136
1. DEPARTEMENT DE L'AGRICULTURE	137
1.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	137
1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	138
1.3. Programmes et projets mis en œuvre	139
1.4. Analyse genre du budget	141
2. DEPARTEMENT DES PECHEES MARITIMES	144
2.1. Diagnostic du secteur.....	144
2.2. Politique de développement du secteur.....	147
2.3. Projets de développement sensibles au genre	148
2.4. Analyse genre du Budget alloué au secteur des pêches maritimes	151
3. DEPARTEMENT DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE	153
3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	153
3.2. Politique et priorités publiques	155
3.3. Programmes et projets mis en œuvre	156
3.4. Analyse genre du Budget.....	162
4. DEPARTEMENT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES.....	164
4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	165
4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	166
4.3. Programmes et projets mis en œuvre	167
4.4. Analyse genre du budget	169
5. DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE	171
5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation	172
5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre	175
5.3. Programmes et projets mis en œuvre	176
5.4. Analyse genre du budget	178
CONCLUSION GENERALE	179
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	180

Introduction

Le processus de budgétisation sensible au genre a connu la réalisation d'importants progrès depuis son lancement en 2002 parallèlement à la réforme budgétaire axée sur les résultats. En effet, après une première phase consacrée à l'élaboration des instruments et au renforcement des capacités des acteurs concernés – chargés de budgets et planificateurs au sein des ministères, société civile et parlementaires – la seconde phase a été caractérisée par l'affinement du système d'information, le développement d'un système de gestion des connaissances, la mise en œuvre d'une stratégie de communication et l'institutionnalisation de l'élaboration depuis 2005 du Rapport Genre qui accompagne la Loi de Finances.

Toutes ces avancées ont été accomplies dans le cadre d'une approche intégrée englobant l'ensemble du processus budgétaire et progressive avec expérimentation au niveau de départements pilotes suivie d'une phase d'apprentissage et d'intégration d'autres départements. La démarche est également basée sur le volontariat et tient compte des capacités des départements.

Ces progrès ont fait de l'expérience marocaine une expérience pilote reconnue dans le monde pour sa démarche progressive et pragmatique, qui a porté la gestion axée sur les résultats à un nouveau palier de segmentation des bénéficiaires de la dépense publique à la recherche de l'équité et de l'égalité.

Le Rapport Genre 2009 qui en est à sa quatrième édition cette année, illustre les progrès accomplis à plusieurs égards. En effet, en amont de sa préparation, les ateliers techniques qui lui ont été consacrés ont rassemblé les représentants d'une vingtaine de départements ministériels engagés dans la gendérisation de leurs budgets ainsi que ceux de certains établissements publics, de la société civile et des parlementaires.

L'exercice d'évaluation des politiques publiques d'un point de vue genre présenté dans ce rapport s'est également enrichi avec une analyse des indicateurs de performance aussi bien des budgets de fonctionnement que ceux d'investissement avec des propositions de gendérisation des indicateurs pour mieux mesurer les impacts des politiques publiques sur les populations cibles.

L'ensemble de l'analyse présentée dans ce rapport vise à contribuer à la transparence du budget en identifiant les défis, les contraintes, les opportunités et les enjeux avec comme but ultime d'éclairer les débats autour des politiques poursuivies et de développer la culture de l'évaluation et la mesure des performances des crédits budgétaires à travers l'adéquation cibles-résultats.

Quatre nouveaux départements ministériels participent au processus de gendérisation des budgets cette année, à savoir, celui du Commerce Extérieur, de la Pêche, du Commerce et de l'Industrie et des Nouvelles Technologies d'Information et de Communication.

La participation du Département du Commerce Extérieur à la gendérisation de son budget avant son adhésion à la globalisation des crédits, illustre la démarche pragmatique de ce processus, qui permet d'avancer parallèlement sur les deux volets de la réforme budgétaire en convergeant progressivement vers la gestion axée sur les résultats et la culture de la performance.

Les autres départements partenaires poursuivent l'affinement de l'analyse de leurs budgets d'un point de vue genre avec la mesure des progrès accomplis une année sur l'autre et le retour d'expérience des premières années.

Le Rapport Genre 2009 s'est également enrichi d'une analyse intersectorielle qui permet de dégager les liens et dynamiques entre les différents Départements dont la mise en œuvre conjointe des actions est indispensable à l'atteinte des objectifs de développement fixés. Le rapport est ainsi structuré sous forme de pôles où sont regroupés les départements dont les missions concourent à la réalisation d'objectifs communs ou relevant de la même politique transversale, à savoir :

- Le pôle institutionnel : Justice, Développement Social, Modernisation des Secteurs Publics, Economie et Finances, Commerce Extérieur et Affaires Etrangères et Coopération
- Le pôle infrastructures de base : Eau, Energie, Equipement et Transport et Habitat.
- Le pôle habilitation et renforcement des capacités : Santé, Education Nationale, Jeunesse, Emploi et Formation Professionnelle.
- Le pôle renforcement des opportunités : Agriculture, Pêche, Economie Sociale, Commerce et Industrie, NTIC.

Le Rapport Genre s'est adjoint une importante annexe statistique extraite de "l'Examen exhaustif des statistiques genre au Maroc"¹ qui éclaire la prise de décision et permet d'identifier les gaps genre dans les différents secteurs étudiés.

Enfin, l'élaboration du Rapport Genre est sous-tendue par un objectif majeur et ambitieux de la démocratie au Maroc:

Progresser sur la voie de l'égalité et de l'équité.

¹ Examen exhaustif des statistiques genre au Maroc, publié par le Ministère de l'Economie et des Finances en 2007.

I- Contexte et perspectives stratégiques de la BSG

L'intégration de l'approche genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connues le Maroc durant ces dernières années afin de renforcer les principes d'égalité et d'équité. Cette approche a été réaffirmée par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui met l'accent sur l'habilitation des différentes catégories de la population comme axe stratégique pour la réalisation des objectifs de développement humain du pays.

L'initiative bénéficie d'un contexte favorable aussi bien au niveau international que national. A ce titre, la ratification de la CEDAW en 1993, l'engagement du Maroc à la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire sont autant d'événements favorables à ce processus.

Au niveau national, l'initiative bénéficie d'un environnement propice au regard des droits de la personne et de l'égalité entre les sexes, de la démocratisation des institutions, des libertés publiques et de la justice. En effet, le Maroc a connu une expérience originale de transition démocratique à travers la consolidation de plusieurs acquis dont la reconnaissance des droits de l'homme dans leur acceptation universelle dans la Constitution de 1996, la réforme du Conseil Consultatif des Droits de l'homme conformément au Traité de Paris, la réconciliation avec le passé à travers l'action de l'Instance Equité et Réconciliation et le redressement des torts causés aux usagers de l'administration à travers Diwan Al Madalim.

Par ailleurs le processus démocratique s'est renforcé avec l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans, la transparence des consultations législatives et locales et l'adoption de la Loi sur les partis politiques. De même, dans un contexte de libéralisation du champ médiatique et du droit à la parole, la mise en place de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle, la libéralisation des médias audio-visuels et la restructuration et libéralisation du secteur de la presse écrite confortent l'ancrage des valeurs démocratiques.

Les droits des femmes ne sont pas en reste, avec la mise en œuvre des nouveaux codes de la famille et de la nationalité, l'adoption du scrutin de liste à la proportionnelle et de la liste nationale au Parlement, réservant 30 sièges aux femmes, la nomination de sept femmes Ministres dans l'actuel gouvernement, l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques à travers la mise en œuvre du Budget genre en 2005 et la diffusion à tous les Ministères de la Circulaire du Premier Ministre appelant à l'intégration de l'approche genre "*gender mainstreaming*" dans toutes les politiques en 2007.

L'initiative du budget genre s'appuie sur des outils analytiques et une démarche spécifique pour l'évaluation de l'impact des politiques publiques sur les femmes et les hommes, les garçons et les filles, tout en se basant sur des indicateurs de mesure des performances sensibles au genre mis en place ou en construction.

L'expérience nationale se distingue par la production d'outils novateurs pour décliner sur la base des techniques budgétaires appropriées les principes de la gendérisation budgétaire. Ce programme a atteint aujourd'hui un stade où les actions menées au niveau de plusieurs départements engagés dans la gendérisation de leurs budgets commencent à agir sur l'ensemble du processus budgétaire, sur la définition des objectifs et sur l'élaboration des programmes et des indicateurs de performance. Le budget genre vise, en effet, à resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs souhaités de développement économique et social, mesurés par des indicateurs de performance. Au regard de la coopération internationale, l'expérience marocaine du budget genre reflète les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, notamment ceux relatif à l'alignement et l'appropriation.

L'objectif du rapport genre est de présenter les réalisations et les premières retombées sur les populations et mesurer les gaps à rattraper et les défis à relever pour que l'égalité de genre devienne une réalité au Maroc.

A titre de rappel la réforme budgétaire axée sur les résultats visant à stimuler une nouvelle culture de la gestion des finances publiques fondée sur la performance et l'évaluation des résultats a présenté une opportunité et un point d'entrée stratégique pour la budgétisation sensible au genre.

Le processus de budgétisation sensible au genre adopte une démarche participative et progressive appuyée par les lettres de cadrage du Premier Ministre qui appellent l'ensemble des Départements Ministériels à intégrer la dimension genre dans les politiques de développement. La mise en place d'instruments permettant l'institutionnalisation de la Budgétisation Sensible au Genre et l'adhésion croissante des départements montre la dimension que prend cette approche au Maroc.

L'intégration de l'approche genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du budget, s'inscrit dans le cadre des réformes structurantes entreprises par le Maroc dont on peut citer la réforme budgétaire. Les objectifs majeurs de la réforme du processus budgétaire visent à rendre lisible la loi de finances en terme de missions, de programmes et de projets identifiables, régionalisés et localisés.

La réforme budgétaire axée sur les résultats lancée en 2002 repose sur deux piliers : le cadre réglementaire pour une meilleure lisibilité du Budget et des possibilités de déconcentration avec de véritables opportunités de partenariat et l'intégration de la dimension genre dans l'élaboration du budget. Une véritable gestion axée sur les résultats, basée entre autres sur des indicateurs de performance est, par ailleurs, une question fondamentalement démocratique car il s'agit d'évaluer les politiques publiques au regard d'objectifs énoncés et de moyens mis en chantiers pour les atteindre, et surtout par rapport aux impacts qui en étaient attendus au niveau des populations cibles.

Les indicateurs de performance qui peuvent se décliner en plusieurs types comme les indicateurs d'objectif, de moyens de produits ou d'impact devraient tenir compte de la dimension genre et devraient progressivement être mis en place pour permettre le suivi et l'évaluation des projets et programmes de développement.

Certains Ministères ont été considérés comme prioritaires dans une première étape d'exécution : le Ministère des Finances et de la Privatisation, le Ministère de la Santé, celui de l'Education Nationale et celui de l'Agriculture, du Développement Rural et des pêches Maritimes. En 2008, l'expérience a été élargie une vingtaine de départements ministériels qui participent désormais à la préparation du Rapport Genre qui accompagne la Loi des finances 2008.

Depuis 2007, cinq départements ministériels sont accompagnés par le Ministère des Finances pour développer l'intégration de la dimension genre dans la planification et la programmation budgétaire jusqu'au niveau local. Cet accompagnement se décline à travers le renforcement des capacités des cadres aux niveaux central et déconcentré, la formulation et la programmation des actions selon l'approche genre, le développement des indicateurs sensibles au genre et enfin une meilleure appréhension des données sensibles au genre par les systèmes d'information.

Le rapport genre est un outil pédagogique et de plaidoyer visant à susciter et éclairer les débats et le dialogue autour des politiques poursuivies et leurs impacts sur les populations, favorisant ainsi le développement de la culture de l'évaluation et de la mesure des performances des politiques publiques.

Après avoir été réalisé avec quatre départements pilotes en 2005, douze en 2006 et dix sept en 2007, le Rapport Genre 2008 a intégré trois nouveaux Départements portant le nombre de Départements à 20. Les nouveaux départements en 2008 sont le ministère du Commerce Extérieur, celui du Commerce, de l'Industrie et des Nouvelles Technologies et le Département des Pêches Maritimes.

Le Rapport Genre accompagnant la Loi de Finances est présenté officiellement au Parlement depuis 2006. Les débats parlementaires et les questions orales autour du projet de budget montrent l'intérêt accru des parlementaires sur la Budgétisation Sensible au Genre. De plus, l'intégration de l'approche genre dans l'Initiative Nationale de Développement Humain montre l'intérêt des pouvoirs publics à la question du genre.

La société civile marocaine s'est également engagée dans la promotion de la BSG. A titre d'exemple, des associations de femmes pilotent des initiatives de BSG au niveau local, organisant des sessions de formation et de sensibilisation au profit des élus locaux, des agents en charge de la planification et de la budgétisation au niveau local et des associations de droits des femmes et de développement à la question de la BSG.

Des progrès ont été accomplis pour une meilleure gendérisation des données à travers la publication en 2007 de l'Examen Exhaustif des statistiques sensibles au genre. Ce premier recueil exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc présente un état des lieux des données disponibles à ce jour. Il constitue un élément indispensable pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de toute politique visant la promotion de l'égalité entre les sexes, tant au niveau sectoriel qu'au niveau du ciblage géographique des besoins des populations.

Depuis la mise en œuvre du processus du budget genre, on assiste à une appropriation croissante de la démarche. Ceci est visible à travers plusieurs aspects dont notamment des avancées sur les plans institutionnels et sectoriels. Sur le plan sectoriel, les premiers impacts sont très positifs particulièrement dans les domaines du développement de la femme rurale, de l'éducation et l'alphabétisation et l'accès aux infrastructures de base.

En perspective plusieurs défis restent à relever. La consolidation de la BSG au Maroc nécessite l'adhésion élargie aussi bien des départements ministériels que des parlementaires et acteurs de la société civile ainsi que la nécessaire prise en compte de la dimension genre dans la perspective de la refonte de la Loi Organique des finances.

Il est également important d'accélérer le processus en cours visant la gendérisation du budget local, dimension importante pour atteindre les objectifs escomptés du développement local. Dans ce sens, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs locaux.

L'affinement des statistiques en intégrant la dimension genre est incontournable pour améliorer la prise de décision, affiner les diagnostics et suivre la mise en œuvre et les impacts des politiques. Il doit être généralisé à tous les niveaux (enquêtes des ménages, enquêtes budget temps, fiscalité, participation aux élections...).

L'introduction de la dimension genre dans le budget représente un premier exercice d'évaluation "initié" des politiques publiques au regard du devoir d'égalité et d'équité qui sont les fondements derniers de toute espérance de modernité, de démocratie et d'efficacité au service d'une citoyenneté pleine et participative y compris pour les plus vulnérables parmi nous.

Au moment où les progrès accomplis semblent probants, ils peuvent cacher l'urgence d'une Réforme de fond de la gestion des Finances publiques, notamment à travers la réforme de la Loi Organique des Finances et la nécessité de la mise en place de moyens d'évaluation des politiques publiques. La capacité de répondre aux attentes des populations (et surtout les plus fragiles d'entre elles) en dépend, en phase avec les Orientations Royales et les engagements du gouvernement notamment en matière de développement humain durable.

Par ailleurs, la continuité des réformes permettrait de fédérer les efforts, au delà même du champ des Finances Publiques, notamment en relation avec la révision de la charte communale ou les avancées la déconcentration... Cela permettrait d'ouvrir de nouveaux espaces de liberté et d'action favorables à l'égalité et à l'équité qui s'alimenteraient, à travers une évaluation continue, des progrès réalisés pour proposer les pondérations à introduire à chaque fois que la continuité de la Réforme et le développement de la Démocratie peuvent l'exiger.

II- Pôle institutionnel

La prise en compte de l'égalité entre les sexes et de l'intégration de la dimension genre dans les lois et politiques de développement constitue une préoccupation de plus en plus affirmée au Maroc puisqu'elle représente un enjeu lié à la bonne gouvernance, à la croissance économique et à l'édification d'une société démocratique.

L'évolution des engagements internationaux pris du Maroc depuis les années 70 traduit cette volonté à travers sa participation aux conférences internationales sur la femme (Mexico en 1975, Copenhague en 1979, Nairobi en 1985, Beijing en 1995) et son adhésion à la quasi-totalité des conventions relatives aux femmes (convention sur les droits politiques des femmes en 1976, CEDAW en 1993).

Les dix dernières années ont marqué un tournant qualitatif important dans l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes et l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques. Dans ce sens, de nouveaux programmes ont été lancés et de nouvelles politiques ont été mises en place. Le caractère transversal de la question des rapports sociaux homme-femme étant reconnu, de nouveaux dispositifs ont été créés, des stratégies ciblées ont été formulées et mises en pratique et des points focaux genre ont été désignés dans différents Départements ministériels. Ceci a été également renforcé par l'intégration, à partir de l'année 2005², de l'approche genre dans l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs du millénaire proclamés par les Nations Unies en 2000.

En matière de justice, d'importants progrès ont été réalisés sur la voie de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, dont on peut citer notamment, les amendements des textes juridiques et les grandes réformes législatives (le code du statut personnel devenu code de la famille en 2004, le code pénal qui a introduit l'incrimination de la violence au sein du couple, le code du travail qui a notamment introduit la pénalisation du harcèlement sexuel et élevé la durée du congé de maternité à 14 semaines, le projet de loi contre la violence à l'égard des femmes, etc.).

Le Département du Développement Social s'est engagé, quant à lui, dans une série de réformes allant dans le sens de l'équité et d'une plus grande égalité entre les sexes. L'avènement de la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes, la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes, la charte pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, le plan d'action national pour l'enfance et le plan d'intégration des personnes en situation de handicap constituent des avancées réelles ayant contribué à la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'enfant et à l'autonomisation des femmes.

De même, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP) a entrepris, avec l'appui du FAES II de l'ACDI, un large processus d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes qui a abouti à l'adoption d'un Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT) aspirant l'intégration de l'Egalité des Sexes (ES) dans la structure et les pratiques du MMSP, la réduction des disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources humaines, l'accroissement de la représentation des femmes et de leur participation aux postes de prise de décision, ainsi que la promotion de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle.

De son côté, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, par le biais du programme de coopération Maroc/PNUD, de la contribution espagnole « Milleniums Development Achievement Funds MDGs », de la réforme des Nations Unies servant l'égalité de genre, veille à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes.

² Date de rédaction du deuxième rapport sur les OMD.

L'approche genre est également retenue comme action phare des programmes stratégiques du Ministère de l'Economie et des Finances à travers l'introduction de cette dimension dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire. Orientée essentiellement vers la recherche de la performance et de l'efficacité de la dépense publique, cette nouvelle approche vise à contribuer au renforcement des efforts consentis pour la lutte contre les disparités et à assurer une meilleure distribution des ressources dans les secteurs sociaux au profit des femmes et des enfants, dans un souci d'équité et d'efficacité.

De ce qui précède, il est à noter que ces Départements ont des rôles étroitement liés quant à l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques. Ainsi, les Départements des Finances et du Développement social tracent les grandes orientations et le cadre stratégique général en matière de genre et d'égalité homme-femme. Le Département de la justice veille sur la mise en place du cadre législatif opportun pour l'accomplissement de ces orientations. Le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics assure l'intégration de la dimension genre et l'ES dans les pratiques de l'administration publique qui constitue le sous-bassement du développement économique et social du pays. Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération assure le rôle de coordinateur avec les autorités et les organismes étrangers accompagnant le Maroc à cette fin.

Le programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc constitue un exemple concret de cette liaison. D'abord, ce programme est soutenu par la Coopération Espagnole dans le cadre du Fonds de réalisation des OMD. Il est conduit par huit agences du système des Nations Unies dont UNIFEM, UNFPA, UNICEF, BIT, FAO, UNESCO, UNHCR, ONUSIDA) avec la participation de 13 Départements Ministériels dont MEF, MDS, MJ, MAEC, etc.. En plus, ce programme conjoint met l'accent sur les processus de planification, de programmation et de budgétisation sensible au genre.

1. Ministère de la Justice

Le Maroc a franchi de grandes étapes dans le cadre du renforcement du processus démocratique et de lutte contre les inégalités et les discriminations basées sur le Genre. Ceci a été concrétisé par d'importantes réformes juridiques et législatives harmonisées avec les conventions internationales en vigueur à savoir la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW 1993), le pacte relatif aux droits civils et politiques (1979), la convention internationale sur les droits politiques des femmes (1977).

L'entrée en vigueur en 2004 du nouveau « code de la famille », à côté de l'introduction en avril 2007 du nouveau code de la nationalité marquent une avancée sur les questions de l'égalité et de l'équité. Il y a lieu d'évoquer, dans le même contexte, la mise en place de juridictions spécialisées compétentes en matière familiale pour améliorer l'égalité des sexes et la protection des enfants.

Le Ministère de la Justice a réalisé d'importants progrès sur la voie de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes. D'abord, par les amendements des textes juridiques et les grandes réformes législatives. Ensuite, par l'élaboration d'un diagnostic de la situation de la Femme dans le système judiciaire (magistrats et fonctionnaires) dans le but d'une meilleure appréciation de la représentation féminine. L'analyse de la situation de la femme en matière de justice a touché l'administration pénitentiaire jusqu'à mi 2008. Depuis, cette administration a été rattachée à la Primature.

Cette section sera consacrée, après un diagnostic de la situation du système juridique, à identifier la politique et les priorités publiques en matière de justice ainsi que les actions du Département de la Justice pour répondre à ces priorités. Enfin, sera présenté un essai d'évaluation genre des dépenses publiques destinées au système judiciaire national.

1.1. Analyse genre de la situation du système juridique

Suite à une brève présentation du Département de la Justice et de ses missions, cette partie s'attachera à analyser la situation de la femme selon deux aspects. Le premier portera sur une analyse genre du système législatif après sa réforme avec un zoom sur le code de la famille 4 ans après sa mise en œuvre. Le deuxième aspect aura trait à une analyse du statut de la femme dans le système juridique actuel.

1.1.1. Présentation du Département et de ses principales missions

L'action du Département de la Justice vise essentiellement la promotion du rôle de la justice en tant qu'outil efficace pouvant contribuer au processus d'édification de la Démocratie et de la promotion du développement socio-économique. Cette action a permis entre autres, d'enregistrer une série de réalisations durant les années 2003-2004 et prévoit de poursuivre l'exécution de ses programmes conformément aux plans d'actions élaborés dans ce sens à l'horizon 2015.

Ainsi, une série d'objectifs opérationnels et de nombreuses actions ont été entreprises par ce Département s'articulant autour des grands axes suivants :

- la consolidation de l'Etat de Droit, la moralisation et le renforcement de la transparence,
- la modernisation de la justice et son ouverture sur l'environnement interne et externe,

Parallèlement à ces activités, le Département de la Justice est signataire de plusieurs conventions bilatérales et internationales de coopération judiciaire en matière civile, pénale et pour la modernisation des juridictions au Maroc.

1.1.2. Analyse genre du système législatif après sa réforme

Pour pallier aux discriminations homme-femme au niveau législatif, il a été procédé à l'amendement de plusieurs textes et lois (code de la famille, code du travail, loi électorale, loi de l'état civile, code du commerce...).

Sur le plan familial, les amendements mis en œuvre préconisent de faire passer les rapports conjugaux du modèle de l'obéissance à celui de la concertation en instituant la réciprocité des droits et des devoirs entre les conjoints. La révision du code du travail a permis d'introduire des amendements relatifs aux droits des femmes concernant principalement la consécration, pour la première fois, du principe de non-discrimination, y compris en matière d'emploi et de salaires, la référence, pour la première fois dans la législation marocaine, à l'harcèlement sexuel sur les lieux du travail, désormais considéré comme une faute grave, ainsi que l'allongement de la durée du congé de maternité de 12 à 14 semaines.

Sur le plan commercial et dans le cadre des engagements de l'Etat pour la consécration du principe de l'égalité entre les sexes dans toutes les lois et règlements, il a été procédé à la suppression de toutes les dispositions qui privaient la femme mariée de la pratique d'activités commerciales sans l'accord de son mari (cf. article 17 du code du commerce).

Promulgué en avril 2007, le nouveau Code de nationalité constitue la dernière innovation dans la législation marocaine. Cette nouvelle réforme permet à la mère marocaine d'exercer pleinement un droit fondamental en matière de transmission de la nationalité de ses enfants sur le même pied d'égalité que le père. D'un autre côté, cette réforme est en conformité avec les normes du Droit International et les législations non discriminatoires, notamment la CEDAW et la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE). Le nouveau Code de la nationalité est aussi en parfaite harmonie avec les dispositions du code de la famille (acquisition de la nationalité par voie de la Kafala, majorité, etc.) puisqu'il octroie à l'enfant même pris en charge, l'opportunité de bénéficier de la nationalité de son tuteur.

D'autres amendements ont été mis en œuvre sur le plan pénal, civil et électoral notamment la disparition de la discrimination homme/femme en matière des peines en cas de meurtre commis par l'un des époux sur la personne de l'autre; s'il le surprend en flagrant délit d'adultère; l'aggravation des sanctions en cas de coups et blessures infligés volontairement par l'un des époux à l'encontre de l'autre; l'incrimination du harcèlement sexuel qui est dorénavant défini comme étant un abus d'autorité, etc.

Les amendements cités plus haut représentent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes internationales en vigueur. Ils permettent, ainsi, la levée partielle des réserves qu'avait le Maroc sur la CEDAW, et le remplacement de certaines réserves par des déclarations (cf. partie « Etat d'avancement de la levée des réserves sur la CEDAW »).

1.1.3. Bilan du code de la famille 5 ans après de sa mise en œuvre

Selon une étude réalisée par le Ministère de la Justice en 2008 sur l'état de mise en œuvre du nouveau code de la famille "Code de la famille après 5 ans d'application : bilan et perspectives", les constats suivants peuvent être soulevés :

297.660 actes de mariages ont été conclus en 2007 contre 272.989 en 2006, soit une augmentation de 9,04 %. 18.751 jugements de validation des mariages ont été également rendus par les tribunaux en 2007 contre 16.832 en 2006, soit une augmentation de 11,40 %. Les actes de mariages polygames n'ont représenté que 0,29 % du total des mariages contractés en 2007. L'étude a révélé également que les femmes qui se marient sans l'autorisation du tuteur ont atteint 62.162 femmes en 2007, soit 3,44% de plus par rapport à 2006. Le mariage des mineurs demeure aussi important (10,03% de l'ensemble des actes conclus). Il s'est élevé à 29.847 cas en 2007, soit en hausse de 12,55% par rapport à 2006.

Par ailleurs, le nombre des divorces par consentement mutuel a affiché une hausse de 22,28% ce qui reflète la maturité des époux dans la gestion de la relation matrimoniale par le biais de moyens pacifiques de nature à préserver de bons rapports. En revanche, 26.547 demandes de divorce par « chikak » ont été déposées par des femmes au titre de 2007 contre 14.181 demandes émanant d'hommes, soit respectivement en hausse de 31 et de 14% par rapport à l'année précédente.

Concernant les jugements de réconciliation entre les époux après des demandes de divorce formulées aussi bien par l'époux que par l'épouse, 8.512 cas de réconciliation ont été dénombrés au titre de l'année 2007, soit en hausse de 14,45% par rapport à l'an 2006, pour atteindre près du 1/6 de l'ensemble des jugements de dissolution du mariage. Quant à l'appréhension effective des époux quant aux dispositions de gestion des ressources financières acquises lors du mariage, le nombre d'actes conclus à cet effet en 2007 a atteint 900 contre seulement 424 en 2006.

1.1.4. Etat d'avancement de la levée des réserves sur la CEDAW

En mars 2006, le gouvernement marocain a exprimé son intention de réexaminer les réserves émises lors de la ratification de la Convention et d'adhérer au Protocole facultatif à la CEDAW. Ainsi, la Commission interministérielle chargée des libertés publiques et des droits de l'homme, présidée par le Premier Ministre a été constituée et a chargé un comité technique interministériel du suivi. Certaines réserves et déclarations ont été retirées. D'autres ont été remplacées par des déclarations interprétatives. D'ailleurs, un projet de dahir en ce sens a été envoyé au Secrétariat Général du gouvernement le 7 mai 2008 l'invitant à prendre les dispositions nécessaires pour le soumettre à la signature de Sa Haute Majesté le Roi. La procédure est toujours en cours.

Ci-joint le tableau récapitulatif de l'état de la levée des réserves et des déclarations interprétatives tel que formulé par la commission interministérielle.

**Articles ayant fait l'objet de levée de réserves
ou de remplacement de la réserve par une déclaration³**

Article	Position en 1993	Position en 2008
Article 2	Déclaration	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de la première partie de la déclaration. • Révision de la deuxième partie de la déclaration.
Article 15, Paragraphe 4	Déclaration	<u>Retrait de la déclaration</u>
Article 9, Paragraphe 2	Réserve	<u>Levée de la réserve</u>
Article 16	Réserve globale sur l'article	<ul style="list-style-type: none"> • Révision de la réserve globale formulée au sujet de l'article. • Paragraphe 1 : remplacement de la réserve par une déclaration interprétative (alinéas a, b, c, d, f, g, h), <u>levée de la réserve sur l'alinéa (e)</u>. • <u>Paragraphe 2 : levée de la réserve.</u>

Conformément aux dispositions de l'article 18 de la CEDAW, le Maroc a présenté le 24 janvier 2008, sous forme d'un rapport commun, les 3ème et 4ème rapports périodiques de la mise en œuvre de cette convention. Ce rapport apporte des réponses aux recommandations et sujets de préoccupations du Comité de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes et retrace la mise en œuvre de la Convention depuis la présentation du deuxième rapport. Il a ainsi mis en exergue le traitement des réserves relatives à la CEDAW, les réformes législatives et politiques mises en œuvre (réformes législatives, participation à la vie politique et publique, lutte contre les stéréotypes, institutionnalisation de la dimension genre, etc.), les droits économiques et sociaux ainsi que la lutte contre les violences basées sur le genre.

1.1.5. Statut de la femme dans le système judiciaire actuel

La femme représente actuellement 44,5% du personnel dans le système judiciaire, soit 5.389 femmes fonctionnaires contre 6.236 hommes. La pyramide des âges montre que la population des fonctionnaires est globalement jeune (43 ans pour les hommes et 41 ans pour les femmes) avec une prépondérance du sexe masculin après la cinquantaine. Ceci s'explique par une faible proportion de recrutement des femmes durant les années passées ainsi que par le départ volontaire des femmes à la retraite (60% des partants). On constate également une forte prédominance de la femme dans certaines régions (Agadir, Al Hoceima et Nador).

Concernant l'accès aux postes de responsabilité dans le système judiciaire, la proportion des femmes responsables reste très faible, ne dépassant pas 34,4% (21 femmes responsables contre 61 hommes).

Dans le système de la magistrature, le taux de représentativité de la femme a connu une légère hausse sur les dix dernières années, passant de 13,1 à 18,95%. Cette proportion reste très faible par rapport aux priorités du Ministère de la Justice qui vise à atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Ajoutant à cela que le nombre de femmes magistrats travaillant dans les services centraux du Ministère ne dépasse pas 24,56%, soit 14 magistrats seulement.

³ Il est à souligner que la réserve est toujours maintenue sur l'article 29 de la CEDAW

1.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Durant les dernières années, le contexte national a évolué vers le renforcement de la reconnaissance et la promotion du statut des femmes, en tant que condition fondamentale pour répondre aux exigences d'éthique et de démocratie et au développement économique, social et politique du Maroc. Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs Départements ministériels, dont celui de la Justice, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

Par ailleurs, les actions du Département de la Justice s'inscrivent dans le cadre de la réalisation du troisième Objectif du Millénaire (OMD 3) qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce Département œuvre, ainsi, pour concevoir un plan d'actions afin d'institutionnaliser la recherche de l'égalité entre les sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets, dans toutes les activités étatiques et non étatiques. La participation du Département de la Justice à la réalisation de l'objectif précité se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12, 13 et 14 de cet objectif et qui sont déclinées comme suit :

- Réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources.
- Atteindre le tiers des représentantes des femmes dans les instances dirigeantes des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires et dans toutes les instances de prise de décision.
- Eliminer toutes les dispositions juridiques discriminatoires, lever les réserves relatives à la CEDAW et réduire de moitié la violence à l'égard des femmes.

S'inscrivant dans ces orientations, le Département de la Justice s'est lancé dans une réforme globale du secteur dont les principales composantes peuvent se décliner ci-dessous.

Réforme de la justice

Suite à la sollicitude royale exprimée lors du colloque international sur «l'avenir de la justice au 21ème siècle », tenu pour célébrer le cinquantenaire de la Cour suprême et en s'appuyant sur les données chiffrées issues de l'analyse de l'état des lieux du secteur de la Justice au Maroc, le Département a lancé un plan d'action pour une réforme globale à court, moyen et long termes. Cette réforme sera basée aussi bien sur des investissements rationalisés que sur la mobilisation des moyens existants pour améliorer les services rendus par les juridictions et les conditions de travail des effectifs du ministère.

Le projet de réforme porte, dans un premier temps, sur la création de quatre Cours d'appel et de 16 tribunaux de première instance, pour un coût de 800 millions de dirhams. Pour ce faire, des crédits de 250 millions de dirhams ont été mobilisés pour la construction de plusieurs juridictions. Le renforcement des effectifs de la justice et notamment ceux des magistrats et des fonctionnaires du greffe constitue également une priorité de la réforme.

La réforme du secteur de la justice prévoit également l'actualisation des textes, l'accélération de la cadence de législation et l'amélioration de l'action judiciaire à travers, entre autres, l'augmentation du nombre de fonctionnaires et d'agents, la préservation de leur dignité, leur motivation, le renforcement des mécanismes d'exécution des jugements et la promotion de la formation.

En matière de formation continue des magistrats, le ministère prévoit un rythme plus soutenu des sessions de formation qui passeront, dans une durée de cinq ans, à 150 sessions annuelles à raison de deux cycles par magistrats au lieu de 36 cycle actuellement. Pour faire face à l'augmentation continue du nombre de détenus au niveau national (60.000 détenus pour une superficie moyenne ne dépassant pas 1,5 m2/prisonnier contre 9 m2 comme norme internationale).

Projet de Loi sur la violence

Dans le cadre de l'exécution du plan d'action relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et du plan opérationnel y afférant, il a été procédé à une relecture du code pénal dans le but de relever les textes discriminatoires et de les amender. Ce projet vise à mettre en place de nouvelles dispositions incriminant la violence et principalement la violence psychologique que subissent les femmes. Un projet de loi sur la violence a été élaboré et a été soumis pour étude et avis aux départements concernés par la question de la femme.

1.3. Actions du Département de la Justice en matière de genre

Parallèlement aux efforts déployés par le Ministère de la Justice en matière d'égalité à travers la concrétisation de grandes réformes des textes législatifs et la levée des réserves sur la CEDAW, ce Département a procédé à la mise en place de plusieurs actions pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre.

1.3.1. Institution d'une cellule genre

Instituée et rattachée en juin 2005 à l'administration centrale (Secrétariat Général). Cette cellule genre est composée de plusieurs « points focaux » qui représentent toutes les directions du Ministère. Le plan d'action de la cellule se décline en deux phases dont les principaux objectifs peuvent être résumés comme suit :

- L'évaluation et le diagnostic de la situation actuelle, notamment la représentation de la femme dans le secteur judiciaire (voir diagnostic ci-dessus).
- L'analyse, sur la base des résultats obtenus, des disparités qui existent entre les deux sexes dans tous les domaines.
- La lutte contre ces disparités par une représentation plus équitable en se basant sur le principe de l'égalité des chances.

Les réalisations de la première phase se sont concrétisées par :

- La publication des résultats de l'étude sur la « situation de la femme dans le système judiciaire »⁴ qui démontrent clairement la prédominance de la présence masculine (nomination aux postes de responsabilités, magistrats... (voir diagnostic ci-dessus).
- La constitution d'une base de données désagrégée par sexe sur tout le corps de l'administration centrale et pénitentiaire (situation familiale, parcours administratif...).

La deuxième phase du plan d'action de la « Cellule Genre » vise à étendre l'intégration de l'approche genre dans les services extérieurs du Ministère, sensibiliser les magistrats à la question du genre, consolider la levée de la discrimination fondée sur le genre dans les textes juridiques et gendériser le budget du Département en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances. Ce processus est en cours de réalisation (le Ministère de la Justice a intégré le projet Budgétisation Sensible au Genre en 2006).

1.3.2. Préparation d'un plan d'action pour l'intégration du genre

Le Département de la Justice va procéder à la préparation d'un plan d'action d'intégration de l'approche genre dans le système judiciaire. Ce plan d'action sera élaboré en partenariat avec les différentes directions qui ont déjà élaboré une analyse de la situation. Par ailleurs, plusieurs d'entre elles ont déjà dressé les premiers jalons du plan d'action, notamment la direction des ressources humaines, l'administration des œuvres sociales, ainsi que le Secrétariat du conseil supérieur de la magistrature. Dans le cadre des réalisations du projet relatif à l'intégration de « l'approche genre » dans les politiques de développement, le Ministère de la Justice procédera au lancement officiel d'un « Site Genre » pour un meilleur accès à l'information sur la situation de la femme dans le système judiciaire.

⁴ Le Ministère de la Justice a élaboré, en fin 2004, une étude sur la situation de la femme dans le système juridique (niveau d'étude, accès à la formation, postes de responsabilité...).

1.4. Analyse genre du budget alloué au Département de la Justice

La nouvelle approche budgétaire vise à instituer une nouvelle culture de la dépense publique axée sur la logique des résultats, la recherche de la performance en termes d'économie, d'efficacité et d'efficience. C'est dans ce sens que la Direction du Budget et du Contrôle du Ministère de la Justice a commencé à procéder à l'analyse genre du budget afin de resserrer les liens entre les ressources allouées et la réalisation des objectifs de développement souhaités et de donner des réponses claires à un enchaînement de questions relatives à l'élaboration de ces politiques d'égalité et d'équité. Il convient de rappeler dans ce sens que plusieurs directions du Département ont déjà dressé leurs programmes et actions pour une meilleure intégration du genre.

1.4.1. Répartition du budget alloué au Département de la Justice

Les dépenses totales du Ministère de la Justice atteignent 2,8 milliards de dirhams en 2008. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 334,1 millions de dirhams et représentent 11,8% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 2,2 milliards de dirhams et représentent 88,1% du budget global du Ministère.

Dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement alloué au Département de la Justice englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif aux équipements et dépenses diverses.

Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 2,059 milliards de dirhams dont une grande partie est réservée aux femmes puisqu'elles représentent 44,5% de l'ensemble du personnel du Ministère. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités du personnel titulaire et assimilé. Le chapitre n'est pas désagrégé par sexe, d'où l'impossibilité de mesurer l'impact genre. Mais, il serait toujours opportun de vérifier l'apport des dépenses par rapport aux femmes sur les lignes « Indemnités », « Aides exceptionnelles au logement » et « Indemnité de visite au personnel médical et vétérinaire ».

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses comprend un total de 419,6 millions de dirhams, répartis entre l'administration centrale (248,914 millions de dirhams), les juridictions (20,3 millions de dirhams) et l'administration pénitentiaire (150,385 millions de dirhams). Les nomenclatures des services et des dépenses montrent l'existence de certains paragraphes et lignes qui pourraient faire l'objet d'une analyse genre comme : les indemnités de missions à l'intérieur et à l'extérieur du pays, l'habillement, les frais de justice criminelle, les frais de transport du personnel, les subventions aux œuvres sociales du personnel pour la prise en charge des frais de formation, les subventions aux associations de droit non gouvernementales, d'organisation et de participation aux séminaires, stages et congrès.

Les nomenclatures des services et des dépenses de l'Administration Pénitentiaire restent plus faciles à reprendre en termes de genre, puisqu'elles ne concernent que la population carcérale. D'ailleurs, cette administration a déjà procédé à une analyse genre de la situation, a relevé les indicateurs, a déterminé les objectifs et les cibles à atteindre. Mais, certaines lignes budgétaires pourraient d'ores et déjà faire l'objet d'une lecture genre notamment celles relatives à la literie, au couchage, à l'habillement pénal et aux soins médicaux des détenus. Une autre ligne est aussi importante à relever est celle relative à l'aide sociale à l'enfance qui est déjà considérée comme une ligne gendérisée (cf. partie consacrée à l'Administration Pénitentiaire).

Dépenses d'investissement

Le budget d'investissement alloué au Département de la Justice au titre de l'exercice 2008 est de l'ordre de 334,113 millions de dirhams répartis comme suit :

- 200,113 millions de dirhams destinés à l'Administration Centrale et les juridictions,
- 134 millions de dirhams destinés à l'Administration Pénitentiaire.

Le budget d'investissement comprend des nomenclatures des services et des dépenses diverses à savoir, les constructions, les équipements des tribunaux et des cours d'appel, le renforcement de l'infrastructure et l'informatisation des juridictions, la sécurisation des bâtiments administratifs, la modernisation de l'administration et la communication dans le cadre du programme MEDA, etc. Le budget d'investissement consacre aussi une part non négligeable de ces recettes (14,03 millions de dirhams) au programme « Appui à la section justice de la famille des tribunaux de première instance ».

Le budget du Département de la Justice n'est pas réparti par Direction. Il s'agit d'un budget global, réparti par mission, qui couvre l'administration centrale, les juridictions extérieures et l'administration pénitentiaire. La « Cellule Genre » projette de faire participer tous les « Points Focaux » à la préparation des programmes dans le but d'aider à l'intégration de la dimension genre dans le processus de programmation des projets.

Parallèlement aux budgets de fonctionnement et d'investissement, le Ministère de la Justice dispose d'un compte d'affectation spéciale pour le soutien des juridictions et des établissements pénitentiaires. Ce compte a bénéficié de 350 millions de dirhams au titre de l'exercice 2007. A cela s'ajoute un budget SEGMA de 5,08 millions de dirhams pour la gestion des unités de production de l'administration pénitentiaire et du centre de publication et de documentation judiciaire de la cour suprême.

1.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Dans le cadre de la globalisation des crédits, chaque Département ministériel a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

Ayant adhéré depuis janvier 2006 à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats, le Ministère de la Justice a défini, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 74 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement et 15 indicateurs pour le budget d'investissement.

Pertinence et sensibilité au genre

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du Ministère de la Justice, il s'est avéré que les indicateurs d'objectifs les plus sensibles au genre sont concentrés dans l'article 4000 relatif à l'administration pénitentiaire. Parmi ces indicateurs, il y a lieu de citer à titre d'exemple « le coût de détention/jour/détenu », « le nombre d'évasions », « le taux d'incidents/1000 détenus », « le % des détenus bénéficiant d'une activité rémunérée », « le % des détenus bénéficiant d'un enseignement ou d'une formation professionnelle », « le pourcentage d'agents bénéficiant d'un acte de formation ».

D'autres indicateurs chiffrés relatifs au budget de fonctionnement sont susceptibles d'être gendérisés mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces par rapport au genre. Ces indicateurs sont attachés aux objectifs suivants : réduire les délais de traitement des affaires par type de juridiction, améliorer la qualité des jugements et moralisation, réduire le délai de l'exécution des jugements, assurer la formation continue pour le personnel et les magistrats.

Il s'agit, ainsi, à titre d'exemple, des « délais moyens de traitement des jugements dans les TPI en matière pénale », des « délais moyens de traitement des jugements dans les TPI en matière civile », du « taux de classement des PV par type de juridiction en matière pénale », du « Nombre de jugements traités par fonctionnaire », etc.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du Département de la Justice

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Délais moyens de traitement des jugements dans les TPI/CA en matière pénale	réduire les délais de traitement des affaires par type de juridiction	Indicateur d'impact	- Spécification par région, par tribunal. - ventilation par sexe et par âge.
Délais moyens de traitement des jugements dans les TPI/TC/TA en matière civile	réduire les délais de traitement des affaires par type de juridiction	Indicateur d'impact	- Spécification par région, par tribunal - ventilation par sexe, par âge.
Nombre de jugements traités par fonctionnaire	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal. - ventilation par sexe.
Nombre d'affaires introduites non jugées dans les TPI/TC/TA en matière civile	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal - ventilation par sexe, par âge.
Nombre de jugements traités/nombre de affaires en cours par magistrat.	Améliorer la qualité des jugements et moralisation	Indicateur de résultat	- Spécification par région, par tribunal - ventilation par sexe.
Délais moyens de l'exécution des jugements dans les TPI/TC/TA en matière civile	Réduire le délai de l'exécution des jugements	Indicateur d'impact	- Spécification par région, par tribunal - ventilation par sexe, par âge.
Coût de détention/jour/détenu	Améliorer la qualité d'accueil des personnes en détention	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par cause de détention.
Nombre d'évasions	Améliorer la qualité d'accueil des personnes en détention	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par cause de détention.
Taux d'incidents/1000 détenus	Améliorer la qualité d'accueil des personnes en détention	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par cause de détention.
% des détenus bénéficiant d'une activité rémunérée	Améliorer la qualité d'accueil des personnes en détention	Indicateur de résultat	Désagrégation par sexe, par niveau d'instruction et par type de détenus (mineurs, adultes, enfants des femmes détenues...).
% des détenus bénéficiant d'un enseignement ou d'une formation professionnelle	Améliorer la qualité d'accueil des personnes en détention	Indicateur de résultat	Désagrégation par sexe, par niveau d'instruction et par type de détenus (mineurs, adultes, enfants des femmes détenues...).
Pourcentage d'agents bénéficiant d'un acte de formation	Assurer la formation initiale et continue du personnel	Indicateur de résultat	Désagrégation par sexe et par niveau d'instruction.

Contrairement au budget de fonctionnement, le budget d'investissement est caractérisé par une prédominance des indicateurs de processus non sensibles au genre à savoir le « taux de renouvellement des équipements et infrastructures de base », le « taux de couverture en applicatif judiciaire pour les cours d'appel », etc.

Néanmoins les indicateurs chiffrés attachés au renforcement de l'infrastructure des administrations pénitentiaires sont sensibles au genre et gagnerait à être ventilés par sexe et par type de détenu. Certains d'entre eux nécessitent également l'intégration de la dimension régionale. Il s'agit à titre d'exemple de la « Capacité d'hébergement », du « Taux moyen d'occupation (m2/détenu) », du « Pourcentage d'agents bénéficiant de logements administratifs rattachés aux établissements pénitentiaires », etc.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du Département de la Justice

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux de réalisation/projets retenus	Extension, aménagement, entretien et réhabilitation des bâtiments administratifs	Indicateur de résultat	-	Indicateur non sensible au genre
Taux de renouvellement des équipements et infrastructures de base	Renouvellement de l'équipement	Indicateur de résultat	-	Indicateur non sensible au genre
Nombre d'acquisition de terrains	Extension du parc immobilier	Indicateur de moyen	Intégration de la dimension régionale	Indicateur non sensible au genre
Taux de renouvellement des équipements et infrastructures de base	Renouvellement de l'équipement des juridictions	Indicateur de résultat	Intégration de la dimension régionale (rural/urbain)	Indicateur régional
Capacité d'hébergement	Renforcement de l'infrastructure des administrations pénitentiaires	Indicateur d'impact	- Désagrégation par sexe et par cause de détention - Intégration de la dimension régionale	
Taux moyen d'occupation (m2/détenu)	Renforcement de l'infrastructure des administrations pénitentiaires	Indicateur d'impact	- Désagrégation par sexe et par cause de détention - Intégration de la dimension régionale	
Pourcentage d'agents bénéficiant de logements administratifs rattachés aux établissements pénitentiaires	Renforcement de l'infrastructure des administrations pénitentiaires	Indicateur de résultat	Désagrégation par sexe	

Amélioration des indicateurs

D'une manière générale, les indicateurs d'objectifs proposés dans la Loi de finances 2008 ne tiennent pas compte de l'aspect genre. Ceux qui relèvent de l'administration pénitentiaire peuvent être gendérisés (ventilation par sexe, par âge, par niveau d'instruction, par cause de détention,...). De même, les indicateurs liés à la formation des cadres et aux œuvres sociales peuvent être gendérisés. Concernant l'administration judiciaire, il y a lieu de mettre en relief, notamment, les femmes et les enfants violentés, les tribunaux de la famille, d'examiner le code de la famille, d'effectuer une comparaison avec les standards de la CEDAW et la LCVFF.

En fonction de l'information disponible au niveau du Ministère de la Justice, les indicateurs suivants sont préconisés :

- Etat d'avancement de la promulgation de la loi sur la violence et le nombre de circulaires et notes ministérielles d'intégration du genre, diffusées auprès des différents services déconcentrés de l'Etat ;
- Etat d'avancement de la promulgation de la loi sur le travail domestique ;
- Nombre de réseaux et de coordinations actives en matière de LCVFF ;
- Normes de qualité des prestations de prise en charge des femmes et des filles victimes de la violence ;
- Nombre de garçons et de filles touchés par des actions de sensibilisation par rapport à la violence.

Par ailleurs, il serait favorable d'associer à chaque indicateur une fiche technique où figurent les sources d'informations, la définition de l'indicateur en question et de son objectif, la base de calcul des données...

En guise de conclusion, la réussite de la mise en place des indicateurs sensibles au genre dépend fortement du degré d'intégration de la dimension genre au niveau des décisions stratégiques pluriannuelles du Département, du plan d'action, du budget et des programmes et des projets à réaliser.

1.5. Analyse du cas de l'Administration Pénitentiaire

La population carcérale féminine ne représente que 2,7% des détenus au Maroc, selon les dernières statistiques du 31 décembre 2006. L'âge moyen de la population carcérale féminine est de 34 ans (8% moins de 20 ans, 72% entre 21 et 41, 20% plus de 41 ans). Ceci étant, la réglementation en vigueur ne prévoit pas un régime de détention spécifique aux femmes (sauf pour les enfants de moins de 5 ans accompagnant leurs mères).

Les femmes détenues sont généralement non scolarisées et issues de milieux pauvres et démunis. Elles sont donc plus souvent sujettes aux maladies (troubles digestifs, aménorrhée, etc.).

La tranche de femmes mariées est la plus importante (39%), contre 28% de célibataires, 25% de divorcées et 8% de veuves. Les dispositions de la nouvelle loi 23-98 portant sur la gestion des établissements pénitentiaires permettent aux femmes enceintes incarcérées de garder leurs bébés avec elles jusqu'à l'âge de 5 ans. Ensuite, le service social de la prison prend en charge l'enfant. Ces dispositions sont venues protéger la femme et l'enfant contre les aléas de l'incarcération. Cependant, la proportion de femmes dans les postes de surveillance reste faible (10,14%). Ceci s'explique par les contraintes liées à l'organisation du travail et à la sécurité. La féminisation du personnel, quant à elle, reste bien acceptée par les directeurs de centres.

Conscients de la nécessité d'intégrer la dimension genre dans la préparation de leurs politiques, les responsables de l'administration pénitentiaire ont fixé un ensemble d'objectifs et d'actions et ont relevé les indicateurs de performances (voir partie analyse des indicateurs d'objectif selon le genre) et les valeurs cibles sur la période 2005-2008. Ces objectifs et actions convergent vers les OMD 2, 3, 5, 6, qui consistent respectivement à la généralisation de l'éducation primaire, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la santé maternelle et la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies contagieuses. Les programmes de l'administration pénitentiaire visent principalement à :

- améliorer les conditions de vie et d'hébergement des détenus hommes et femmes,
- améliorer les conditions de sécurité des établissements pénitentiaires,
- favoriser les conditions de réinsertion professionnelle pour les hommes et les femmes,
- améliorer et moderniser la gestion administrative.

L'Administration Pénitentiaire a bénéficié au titre de l'exercice 2008 de 150,385 millions de dirhams au titre de matériel et dépenses diverses et 61,800 millions de dirhams au titre des dépenses d'investissement. Les dépenses du personnel de cette administration sont intégrées dans les dépenses globales du personnel au niveau de l'Administration Générale. A partir de 2009, cette Administration sera directement rattachée à la Primature et bénéficiera d'une morasse budgétaire autonome.

Il est à signaler, par ailleurs, que les dépenses destinées à l'aide sociale et à l'enfance représentent 100.000 dirhams/an depuis 2001.

2. Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics

La modernisation des secteurs publics constitue l'un des choix stratégiques du gouvernement en vue de faire de l'administration, un instrument efficace au service de l'égalité et du développement économique et social du pays.

A cet effet, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics (MMSP), dont la vocation est à caractère transversal, a œuvré, en concertation avec les autres Départements ministériels, en vue de traduire les axes de modernisation, tels qu'ils découlent du programme de gouvernement, en chantiers et mesures de réforme. Les objectifs poursuivis à travers ces chantiers visent essentiellement à :

- moderniser la gestion des ressources humaines et renforcer leurs capacités, notamment à travers la veille à l'application du statut général de la fonction publique et à la cohérence des règles relatives aux statuts, à la rémunération et à la prévoyance sociale ;
- simplifier les procédures administratives, veiller à la rationalisation des structures administratives et améliorer leur fonctionnement ;
- renforcer la politique de proximité et de déconcentration administrative ;
- promouvoir la transparence et la lutte contre la corruption ;
- développer l'administration électronique.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

2.1.1. Au niveau de la fonction publique

Au titre de l'année 2007, l'effectif global du personnel de la fonction publique s'élève à 471.756 fonctionnaires et agents, dont 150.078 sont des femmes, soit une part de 31,81%.

Selon l'enquête 2001/2002, le taux de participation des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité est de l'ordre de 10%, si on ne considère que les postes de responsabilités statutaires et assimilés. Il est de l'ordre de 8,53 % si on considère tous les postes de responsabilités qu'ils soient assimilés à des postes de responsabilité statutaires ou non. Les femmes responsables sont plus représentées au niveau du poste de chef de service et assimilé avec un pourcentage de 12,69%. Ce pourcentage n'est que de l'ordre de 7,08% pour le poste de directeur et assimilé.

2.1.2. Au niveau du MMSP

Au titre de l'année 2008, l'effectif global du MMSP s'élève à 333 fonctionnaires et agents y compris le personnel de l'ENA. Le taux de représentativité féminine est de 43%, soit 143 femmes fonctionnaires, (contre 43,28% en 2007). Par grade et catégorie professionnelle, la proportion de femmes est importante au sein des secrétaires (68,75%), des techniciens 4^{ème} grade (56,52 %) et des ingénieurs d'Etat 1^{er} grade (47,36%).

En 2006, le taux des femmes aux postes de responsabilité s'est élevé à 18,33% et ce, en tenant compte de la nomination d'une femme à un poste de direction. Ce taux a progressé à 20% en 2007 et à 22% en 2008.

2.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Les avancées enregistrées en matière des droits humains fondamentaux des femmes constituent le couronnement de l'action soutenue de plusieurs Départements ministériels, dont celui de la Modernisation des Secteurs Publics, de la Justice, du SEFEPH, en partenariat avec des ONG des droits des femmes.

Les actions de ce Département s'inscrivent dans le cadre de la réalisation du troisième Objectif du Millénaire (OMD3) qui consiste à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Ce Département œuvre, ainsi, pour concevoir un plan d'actions afin d'institutionnaliser la recherche de l'égalité entre les sexes (ES) et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets, dans toutes les activités étatiques et non étatiques. Sa participation pour la réalisation de l'objectif précité se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12 et 13 de cet objectif.

La contribution du MMSP paraît incontournable dans l'intégration d'une approche institutionnelle de l'ES dans les secteurs publics. Cette approche a été entreprise avec le soutien du Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes (FAES II) de l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI).

Les orientations du MMSP qui visent principalement l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans les secteurs publics représentent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW, notamment les dispositions du paragraphe (b), article 7.

2.3. Actions et projets mis en œuvre pour l'institutionnalisation du genre

2.3.1. Projets préparatoires pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes

En 2005, un premier projet préparatoire « M101 » de formation et d'accompagnement du conseil pour l'institutionnalisation de l'ES a été élaboré par le MMSP avec l'appui de l'ACDI dans le cadre du FAES II (cf. rapport genre 2008). Les résultats de ce projet portaient sur la mise en place de 2 comités stratégique et de pilotage au sein du MMSP, ainsi qu'une formation aux approches d'institutionnalisation de l'ES, au profit des responsables du MMSP et du comité de pilotage.

En 2006, un deuxième projet préparatoire M102 a été lancé afin d'appuyer les comités stratégique et de pilotage pour la réalisation d'un diagnostic participatif de l'ES au sein du MMSP (cf. rapport genre 2008). Ce diagnostic vise l'identification des inégalités entre les sexes au sein du Ministère et du secteur de l'administration publique.

L'analyse a porté sur la répartition des effectifs, le système de classification des emplois, le recrutement, la sélection, la nomination, la promotion, la formation, l'évaluation du rendement, la rémunération, les avantages sociaux, ainsi que sur les mesures de soutien (conciliation travail/famille). Les orientations tirées des résultats du diagnostic participatif ont conduit à l'élaboration d'un Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT) pour l'institutionnalisation de l'ES au sein de l'Administration Publique.

2.3.2. Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT)

Comme cité auparavant, le MMSP a élaboré en 2006, en collaboration avec le Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes (FAES II) de l'ACDI, un Programme Stratégique à Moyen Terme (PSMT) pour l'institutionnalisation de l'ES dans la fonction publique.

Constituant un plan sectoriel de promotion de l'ES qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'ES à travers l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement, le PSMT s'articule autour de quatre axes stratégiques pouvant être résumés dans l'intégration de l'ES dans la structure et les pratiques du MMSP, la réduction des disparités entre les sexes en matière de gestion des ressources humaines, l'accroissement de la représentation des femmes dans les postes de responsabilité, ainsi que la promotion de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle.

Ces axes sont déclinés en 7 projets dont deux sont jugés prioritaires et sont actuellement en cours d'élaboration avec l'appui de l'Ecole Nationale d'Administration et de l'ACDI dans le cadre du FAES II. Il s'agit du projet M103 intitulé « Elaboration et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pour intégrer l'ES au sein du référentiel des emplois et compétences (REC) » et du projet « Détermination des emplois où les femmes sont sous-représentées au sein du MMSP et de la fonction publique », en partenariat avec le Haut Commissariat au Plan et qui est en cours de réalisation.

2.3.3. Projet M103

Faisant suite aux projets préparatoires M101 et M102 menés en 2005-2006, ce programme consiste à former et accompagner les principaux bénéficiaires concernés par la gestion des ressources humaines qui sont :

- Les membres du comité de pilotage d'institutionnalisation de l'ES ;
- Les membres du comité de pilotage du MMSP ;
- Les partenaires du MMSP dont notamment l'ENA ;
- Le comité interministériel chargé de la réalisation des REC.

La formation se base sur des concepts théoriques et des exercices pratiques permettant d'analyser si les tâches, les exigences, la description des emplois et des compétences requises pourraient désavantager les femmes ou ne pas mettre en évidence les aspects féminins de l'emploi étudié. L'accompagnement conseil permet de favoriser la traduction de l'ES dans les projets GRH retenus dans le PMST, notamment au niveau des REC, dans le but de contribuer progressivement à des changements de pratiques, de comportements et de mentalités auprès du personnel et de l'Administration Publique elle-même.

Pour que la formation soit efficace et que l'accompagnement conseil porte ses fruits, il est nécessaire que les représentants des ministères partenaires aient une bonne connaissance de l'ensemble des emplois de la fonction publique et qu'ils disposent de renseignements suffisants sur les emplois et leurs exigences. Ce projet a été conclu par une conférence-débat au sujet de l'institutionnalisation de l'approche genre dans les pratiques de GRH, notamment les REC.

2.3.4. Lancement d'une étude de conception d'un nouveau système de rémunération dans la fonction publique.

A travers cette étude qui s'étale sur la période 2008-2009 et qui s'inspire d'expériences de certains pays comme la Tunisie, la Turquie, la France et le Canada, le MMSP disposera d'une vision claire sur le nouveau système de rétribution du personnel des Administrations Publiques par la recherche d'une meilleure proportion entre le traitement de base et les indemnités complémentaires.

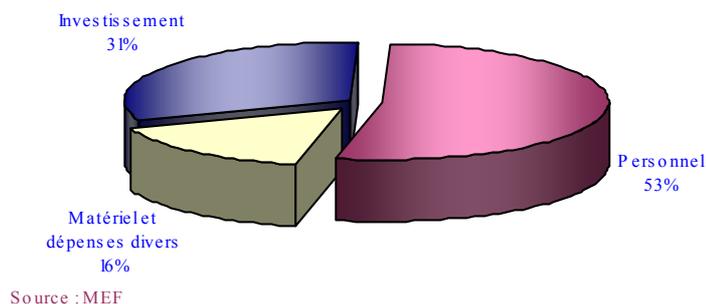
Cette étude devrait proposer des mesures portant sur la restructuration de la rémunération de manière à rétablir la prééminence du traitement de base en y intégrant la quasi-totalité du régime indemnitaire. Une action qui va permettre le passage vers une approche globale des augmentations salariales. Autre mesure attendue de cette étude, une révision de la grille des indices en vue d'améliorer les perspectives de carrière des fonctionnaires. Le nouveau système de rémunération devrait instaurer les bases d'une rémunération plus équitable fixée en fonction du niveau de qualification, de la complexité du travail et de l'effort réellement fourni.

2.4. Analyse genre du budget alloué au MMSP

2.4.1. Répartition du Budget au sein du MMSP

Les dépenses totales du Ministère de la Modernisation des Services Publics atteignent 85,643 millions de dirhams en 2008. Les dépenses d'investissement se situent à 26,918 millions de dirhams et représentent 31,43% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 58,725 millions de dirhams et représentent 68,57% du budget global du Ministère.

Répartition du budget alloué au Ministère de la Modernisation des Services Publics au titre de l'exercice 2008



Par rapport à l'exercice 2007, le budget de fonctionnement du Ministère a connu une augmentation de l'ordre de 1,7 million de dirhams, soit 13,77%. Ceci s'explique essentiellement par la prise en charge par le Département de la participation du Maroc aux organismes internationaux et régionaux, ainsi que par la couverture des charges de télécommunications.

Quant au budget d'investissement, il a connu une augmentation de 7,5 millions de dirhams par rapport à l'exercice 2007, suite à la prise en charge par le MMSP de l'étude portant sur le système de rémunération de la fonction publique évaluée à 15 millions de dirhams répartis sur 2008 et 2009. Suite à l'élaboration du projet CDMT du Ministère pour la période 2008-2010 et en tenant compte de la nouvelle approche de gestion budgétaire axée sur les résultats, ainsi que la nouvelle structure du Département adoptée en décembre 2006, il a été procédé à la restructuration de la morasse budgétaire du MMSP au titre de l'exercice 2008 selon deux principales rubriques :

- Missions verticales : ce volet contient les crédits budgétaires relatifs au soutien des missions du Département à savoir : le chapitre « matériel et dépenses diverses » et les deux paragraphes « Construction et équipement du siège du Ministère » et « Formation et Manifestation » contenus dans le budget d'investissement ;
- Missions horizontales : ce volet contient les crédits budgétaires liés à la mission horizontale du Département, présentée par le paragraphe « Programme de modernisation des secteurs publics » qui regroupe, à son tour, trois sous-paragraphes qui sont « Modernisation de l'administration », « Gestion des ressources humaines » et « Développement de l'administration numérique ». Par ailleurs, un nouveau paragraphe relatif à l'aménagement et équipement du Centre d'appel a été créé.

A coté des dépenses du personnel qui sont totalement affectées à l'article « Administration Générale » avec un crédit ouvert de 44 millions et 685 milles dirhams au titre de l'exercice 2008, cet article a bénéficié au titre du même exercice de plus des 2/3 du crédit global ouvert au niveau du matériel et dépenses diverses, soit 9,94 millions de dirhams sur un total de 14,04 millions de dirhams. La répartition de ce budget se fait par mission : 8,79 millions de dirhams pour le soutien des missions, 500.000 dirhams pour la modernisation de l'administration et 650.000 dirhams destinés aux assistances et œuvres sociales.

Sur un budget d'investissement global de 26.918.000 dirhams, l'Administration Générale bénéficie d'un budget d'investissement de 25.918.000 dirhams, soit une part de 96,28%. La répartition de ce budget se fait par programme (3 millions et 159.000 dirhams pour la construction et l'équipement du siège et qui fait partie des missions verticales du Département, 11,919 millions de dirhams dédiés au programme de modernisation des secteurs publics et qui fait partie des missions horizontales du Département, 10 millions de dirhams comme contribution au FOMAP, 640.000 dirhams destinés à la formation et manifestation et 200.000 dirhams au profit de l'aménagement et l'équipement du centre d'appel).

2.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Ayant adhéré depuis janvier 2007 à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats, le MMSP a défini, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 11 indicateurs chiffrés pour le budget de fonctionnement et 18 indicateurs pour le budget d'investissement.

Indicateurs d'objectif relatifs au budget de fonctionnement

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du MMSP, il s'est avéré qu'il y a plusieurs indicateurs sensibles au genre (6 sur 11). Néanmoins, ces indicateurs gagneraient à être enrichis en les genérant par catégorie socioprofessionnelle, par sexe, par niveau d'ancienneté. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs suivants :

- « Bénéficiaires des cycles de formation initiale » et « Sessions de formation continue » qui mesurent la réalisation de l'objectif « Renforcement de la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et aux besoins de l'Administration Publique » ;
- « Nombre d'activités sociales, sportives et culturelles » qui mesure la réalisation de l'objectif intitulé « Développement des activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère » ;

Les autres indicateurs d'objectifs ne traitent pas spécifiquement du genre eu égard à leur caractère transversal à savoir, « le taux de couverture des charges de la consommation téléphonique », ainsi que « le nombre de sessions ordinaires tenues au niveau du CSFP ». Pour le « nombre de contrats d'externalisation des opérations de surveillance, nettoyage, maintenance et entretien de bâtiments administratifs », il pourrait en principe éclairer sur le degré de féminisation des entreprises décrochant ces contrats, si des critères objectifs sont définis par rapport au taux de féminisation des directeurs de l'entreprise ou de la main d'œuvre employée dans ces entreprises et si les données administratives peuvent être collectées.

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget de fonctionnement du MMSP

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur
Externalisation des opérations de surveillance, nettoyage, maintenance et entretien de bâtiments administratifs (nombre de contrats)	Maitriser le coût de fonctionnement des services du Ministère	Indicateur de moyen	Indicateur à caractère transversal mais pouvant avoir un impact genre
Développement des activités sociales, sportives et culturelles (nombre)	Développer les activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation des bénéficiaires par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle
Amélioration de la capacité d'accueil de l'espace de restauration (nombre de bénéficiaires)	Développer les activités sociales au profit des fonctionnaires du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation des bénéficiaires par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle
Bénéficiaires des cycles de formation initiale (nombre de place)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de résultat	ventilation des bénéficiaires par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public
Sessions de formation continue (formation J/H)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	ventilation des bénéficiaires par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public
Actions de formation, de réflexion, et de recherches administratives (H/J)	Renforcer la formation initiale et continue pour répondre aux attentes et besoins de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	ventilation des bénéficiaires par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle et par établissement public

Indicateurs d'objectif relatifs au budget d'investissement

Contrairement au budget de fonctionnement, le budget d'investissement est caractérisé par la prédominance des indicateurs de moyens et de résultats qui sont parfois pertinents par rapport aux objectifs ou missions auxquels ils sont attachés mais non sensibles au genre, à savoir «le nombre d'opérations d'aménagement des bâtiments administratifs», le «taux de mise à niveau du parc informatique», le «taux de mise à jour de la base de données des responsables des services publics», etc.

Néanmoins, quelques indicateurs d'objectifs pourraient mesurer l'impact genre des actions du Département, mais ne sont pas suffisamment explicites et méritent une révision pour être plus pertinents et plus efficaces. Il y a lieu de citer à titre d'exemple «Homme/jour de formation et perfectionnement des fonctionnaires du Ministère en Management public», «nombre d'actions relatives à l'amélioration de la qualité des services publics et au renforcement de la politique de proximité», «nombre d'actions relatives au développement des ressources humaines et à la rationalisation de la gestion publique», «nombre de projet de mise à jour du Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application», le «nombre de projets de contribution au financement des projets de modernisation de l'administration publique», etc.

Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du MMSP

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Réalisation des opérations d'aménagement des bâtiments administratifs (nombre d'opérations)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	Aménagement de l'accès aux handicapés, de cantines, de crèches, de mosquées...	Indicateur sensible au genre
Mise à niveau du parc informatique (taux)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	Bénéficiaires par sexe	Indicateur sensible au genre
Mise à jour de la base de données des responsables des services publics (taux)	Améliorer les conditions de travail, d'accueil et de qualité des services rendus	Indicateur de moyen	Désagréger la base de données par sexe	Indicateur sensible au genre
Actions relatives à l'amélioration de la qualité des services publics et renforcement de la politique de proximité (nombre)	Moderniser l'administration publique	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Elaboration de l'étude relative à la restructuration du système de rémunération du personnel de l'Etat	Moderniser l'administration publique	Indicateur de moyen	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Actions relatives au développement des ressources humaines et rationalisation de la gestion publique (nombre)	Gestion des ressources humaines	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Mise à jour du Statut Général de la Fonction Publique et ses textes d'application (nombre de projets)	Gestion des ressources humaines	Indicateur de moyen	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Contribution au financement des projets de modernisation de l'Administration Publique (nombre de projets)	Promouvoir les projets de modernisation de l'Administration Publique	Indicateur de moyen	-Ventilation par secteur public, par établissement - Intégrer la dimension régionale	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Formation et perfectionnement des fonctionnaires du Ministère en Management Public (H/j)	Développer les compétences du personnel du Ministère	Indicateur de résultat	ventilation par sexe, par âge et par catégorie socioprofessionnelle	-

Par rapport à une analyse genre, les indicateurs d'objectifs pour le MMSP restent insuffisants. La réussite de la mise en place des indicateurs sensibles au genre au sein du MMSP dépend fortement du degré d'intégration de la dimension genre au niveau des décisions stratégiques pluriannuelles du Département, du plan d'action, du budget et des programmes et projets à réaliser. Les domaines d'intervention du MMSP pouvant être touchés par la budgétisation sensible au genre sont les programmes de modernisation des secteurs publics, la gestion des ressources humaines, la formation continue ainsi que l'assistance et œuvres sociales.

3. Ministère de l'Economie et des Finances

La prise en compte lors du montage du budget de l'Etat des enjeux et des défis auxquels est confrontée l'économie nationale impose la définition de priorités publiques et l'arbitrage entre différentes actions collectives ayant un impact présent et futur sur le bien-être de la population, tout en tenant compte de certaines contraintes exogènes et endogènes telles que l'équilibre macroéconomique, la dette extérieure, l'impact du marché international des matières premières, la sécheresse, les charges fixes et les dépenses à caractère exceptionnel.

Dans ce sillage, l'action du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) vise, notamment, la relance de l'investissement, la gestion active de la dette, la simplification de la fiscalité et l'élargissement de l'assiette fiscale pour rendre l'impôt équitable, la mise en œuvre de la réforme budgétaire et l'intégration de l'approche genre dans les dépenses publiques « Budgétisation Sensible au Genre (BSG) ».

La gendérisation du budget est retenue comme action phare des programmes stratégiques du MEF, marquant l'affirmation de l'ancrage du processus d'introduction de la dimension "genre" dans l'élaboration et l'analyse des budgets sectoriels en tant que composante de la réforme budgétaire. Cette nouvelle approche vise la contribution au renforcement des efforts consentis pour la lutte contre les disparités et assurer une meilleure distribution des ressources dans les secteurs sociaux dans un souci d'équité et d'efficacité.

Cette section sera ainsi consacrée, après un diagnostic et une analyse genre de la situation, à identifier la politique et les priorités publiques du Département ainsi que ses actions pour répondre à ces priorités tout en intégrant la dimension genre. Enfin, sera présenté un essai d'évaluation du budget du MEF, avec un zoom sur l'analyse genre de ses dépenses et des indicateurs d'objectifs y afférents.

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

3.1.1. Présentation du Département et de ses principales missions

Le MEF élabore la politique financière, monétaire et du crédit, des finances extérieures et des investissements extérieurs et en assure le suivi et l'exécution conformément aux lois et règlements en vigueur et sous réserve des compétences dévolues au Premier Ministre en matière de coordination et de suivi de l'exécution de la politique gouvernementale et dans le domaine des relations avec les institutions internationales. Le MEF participe activement à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques économiques, sectorielles et sociales à travers l'élaboration du projet de loi de finances sur la base des scénarios de politique économique et financière ainsi que la proposition de mesures de nature à promouvoir le développement économique et à encourager l'investissement public et privé en relation avec les autorités gouvernementales concernées.

En outre, le MEF exerce les pouvoirs relatifs à la mise en œuvre des transferts des entreprises publiques au secteur privé tels que fixés par le décret n° 2.90.403 du 16 octobre 1990. A ce titre, il est chargé notamment de :

- Elaborer et proposer la politique générale de l'Etat en matière de réformes, de rationalisation et de restructuration du secteur public ainsi que de son ouverture au secteur privé et veiller à sa mise en œuvre;
- Préparer, en concertation avec les ministères concernés, les contrats-programmes à conclure avec les établissements et entreprises publics, destinés à définir les relations entre l'Etat et ces organismes et en suivre l'exécution ;
- Evaluer et rendre compte des performances de gestion des établissements et entreprises publics et développer, à cet effet, une banque de données du secteur public au service du gouvernement ;
- Décider, après accord du Premier Ministre et lancer, en concertation avec les Départements concernés, les audits externes des établissements et entreprises publics, en assurer le suivi et veiller à la mise en œuvre des recommandations des audits retenus par le gouvernement.

3.1.2. Statut de la femme au sein du MEF

L'effectif du personnel du MEF s'élève à 16.802 cadres et agents, dont 5.264 femmes, soit 31% de l'effectif global de ce Département. Comparativement, ce taux est de l'ordre de 36% au niveau de la fonction publique. La proportion des femmes recrutées au MEF est passée de 13% au lendemain de l'indépendance à 39% au cours de la dernière décennie. 44% des recrutements opérés durant la période 2000-2007 ont concerné des femmes.

Les femmes représentent 41% de l'effectif des directions centrales et 30% de l'effectif des directions à réseau. L'AJR et la DEPF comptent, proportionnellement à leurs effectifs, le nombre de femmes le plus important soit respectivement 53% et 49%. 35% de l'effectif du personnel féminin est classé dans la catégorie des cadres supérieurs, ce qui représente 27% de la population des cadres supérieurs du ministère.

60% du personnel féminin exerce au niveau de l'opérationnel, 37% dans des fonctions liées au support et 3% au niveau de pilotage. L'effectif féminin exerçant dans les métiers de base est concentré au niveau de trois familles professionnelles: assiette, contrôle et recouvrement. Les femmes occupent 12% des postes de responsabilité au sein du MEF en 2008. Cette proportion diffère selon les postes de responsabilité. Elle est de 9% pour les postes de directeur, de 5% pour les postes d'adjoint au directeur, de 8% pour les postes de chef de division, et de 14% pour les postes de chef de service.

Proportion des femmes dans les postes de responsabilité au sein du MFP en 2008

Poste de responsabilité	Masculin	Féminin	Total	% femmes
Directeur général	3	-	3	-
Directeur	20	2	22	9
Adjoint au directeur	18	1	19	5
Chef de division	185	16	201	8
Chef de service	538	89	627	14
Total	764	108	872	12

Source : DAAG, MEF, 2008

38% des postes de responsabilité qui sont occupés par des femmes ont été pourvus par appel à candidature, ce qui représente 18% du total des postes de responsabilité pourvus selon cette procédure. La répartition par poste montre que les femmes ont accédé à hauteur de 10% aux postes de chef de division et de 20% aux postes de chef de services. 92,6% des femmes responsables est concentré sur l'axe Rabat-Casa-Tanger.

3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Les politiques et priorités du MEF s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de tous les OMD et plus particulièrement les objectifs 3 et 8 qui consistent respectivement à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Ce Département œuvre en faveur de la conception d'un plan d'actions afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques, programmes et projets, dans toutes les activités.

La participation du MEF pour la réalisation des objectifs précités se traduit par sa capacité à atteindre les cibles 12, 13, 25, 26 et 27 de ces objectifs, qui visent principalement à réduire les disparités homme-femme en matière d'accès à l'emploi, d'égalité de salaires et d'accès aux ressources, à atteindre le tiers des représentantes des femmes dans toutes les instances de prise de décision ainsi qu'à appliquer, en coopération avec les pays en développement, des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.

S'inscrivant dans cette démarche, les priorités principales du MEF peuvent être résumées dans son Plan d'Actions Stratégique 2007-2009, articulé autour de quatre principales missions qui sont la réunion des conditions d'une croissance soutenue, l'amélioration de la situation des finances publiques, la dynamisation du secteur financier et la modernisation des systèmes de gestion du ministère.

Les orientations et les priorités fixées par le MEF constituent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW), notamment les dispositions du :

- Paragraphe (b) de l'article 7 qui préconise d'assurer à la femme, dans les conditions d'égalité avec l'homme, le droit de prendre part à l'élaboration de la politique de l'Etat et à son exécution, d'occuper des emplois publics et d'exercer toutes les fonctions publiques à tous les échelons du Gouvernement ;
- Paragraphe (b) de l'article 13 qui préconise l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes dans d'autres domaines de la vie économique et sociale, afin d'assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, les mêmes droits et en particulier celui de bénéficier des prêts bancaires, prêts hypothécaires et autres formes de crédits financiers.

3.3. Actions et projets mis en œuvre

Parallèlement aux efforts déployés par le MEF dans ses différentes missions relatives au pilotage de la réforme budgétaire axée sur les résultats et la gendérisation des budgets dont le produit fondamental est la production annuelle du Rapport Genre accompagnant la loi de finances et la gendérisation des indicateurs de performance, ce Département a procédé à la mise en place de plusieurs actions pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre dans ses programmes et projets.

3.3.1. Formation et valorisation des ressources humaines

Le contexte du Ministère est marqué par les départs massifs à la retraite (29% des effectifs dans la prochaine décennie), les possibilités de plus en plus rares de recrutement de nouveaux profils en raison des contraintes budgétaires, l'introduction des NTIC, les chantiers de modernisation entamés ainsi que le nouveau dispositif réglementaire de la formation mis en place à partir du 1er janvier 2006, constituent autant de vecteurs de changement à prendre en considération dans la définition de la politique de formation.

L'élaboration du schéma directeur de formation 2007-2011 s'inscrit dans ce cadre et a pour objectif de donner de la cohérence et de la pertinence aux orientations générales de la politique de formation au niveau du Ministère. Il s'agit d'une formalisation des orientations stratégiques à moyen terme relatives à la formation compte tenu d'objectifs et de finalités à clarifier pour chaque type de formation et de résultats à atteindre.

Bilan actuel du système de formation au sein du MEF

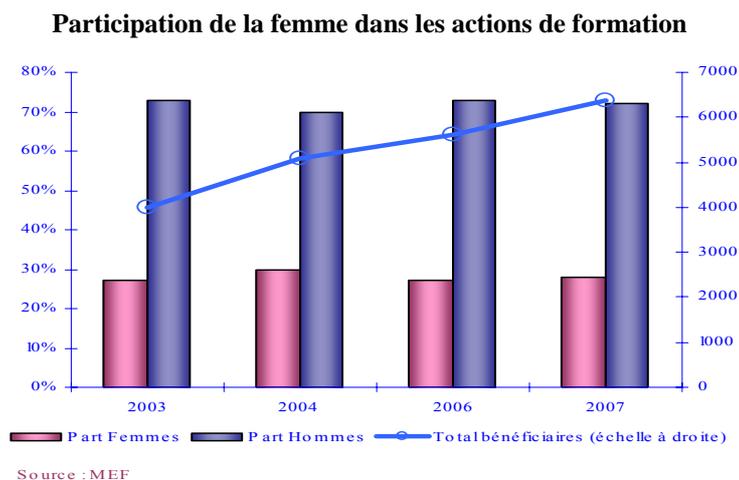
Le système de formation au Ministère a connu plusieurs étapes d'évolution. Des activités de formation ont été initiées à partir de 1995, date d'adoption du plan de modernisation du Ministère qui a érigé la formation en action prioritaire. Les premiers vrais jalons d'une structuration de la fonction « formation » au MEF ont été établis à partir de 1996. Ce système a été mieux renforcé et structuré à partir de 2002 par la mise en place d'un cadre global du dispositif de formation selon une approche d'ingénierie de formation.

Une charte de formation servant de cadre de référence commun à toutes les directions a été adoptée et validée. Cette charte a institué, notamment, des instances de pilotage et de gestion de la formation au sein du Ministère, tels le Conseil de la formation et les comités de gestion et de suivi. Des plans de formation pluriannuels ont été réalisés par les directions du MEF. Le Ministère a formé en moyenne 5000 bénéficiaires par an, soit 55.000 journées hommes formation. Ce qui signifie un taux d'accès de 26 % et une durée moyenne de 11 jours par bénéficiaire. Il a également consacré près de 2% de la masse salariale à la formation (4% si l'on tient compte de la formation en interne).

Il a été procédé dans ce cadre à la création de l'Institut des Finances pour la Formation qui est opérationnel depuis début 2008 au siège du ministère et qui a bénéficié au titre de la même année d'une subvention de 5 millions de dirhams. A partir de 2009, cet Institut sera transformé en une entité à part sous forme de « SEGMA », dont la création nécessitera un budget de près de 52 millions de dirhams étalés sur 2 années.

Indicateurs de la formation au sein du MEF

La part des femmes bénéficiaires des actions de formation au sein du MEF est restée stagnante sur la période 2003-2007, ne dépassant pas le 1/3 du total des bénéficiaires qui est passé de 3.991 à 6.381 bénéficiaires sur la même période.



Les crédits ouverts alloués à la formation ont atteint 66,65 millions de dirhams sur la période 2005-2007, représentant entre 1,4 et 1,88% de la masse salariale.

Crédits ouverts alloués à la formation

Année	Montant	Budget/ masse salariale
2005	20,7 MDH	1,54%
2006	25,45 MDH	1,88%
2007	20,50 MDH	1,4%

Source : MEF, 2008

3.3.2. Fonds des Tabacs pour l'Octroi de Secours

Le Compte spécial du Trésor "Fonds des Tabacs pour l'Octroi de Secours" a été créé pour venir en aide, sous la forme d'allocations de secours, d'allocations spéciales ou d'aides renouvelables aux anciens fonctionnaires de l'Administration se trouvant dans le besoin ou ne bénéficiant pas de retraite, ainsi qu'à leurs veuves et orphelins. En outre, toutes les personnes ayant exercé un mandat public et se trouvant dans la même situation en bénéficiant, également, selon l'arrêté du 29 juillet 1924, fixant les conditions dans lesquelles sont réparties les ressources dont dispose "le Fonds Commun des débits de tabacs". Le secours ou allocation, peut être étendu aux ayants droits des agents précités.

Il y a lieu de rappeler qu'en application des dispositions de la note n° 8 F.P du 29 octobre 1999 du Ministre de la Fonction publique, les personnes percevant une retraite inférieure ou égale à 600 dirhams par mois sont éligibles à cette aide. Pour la période 2004-2007, le nombre moyen des bénéficiaires du FTOS est passé de 14.517 à 16.541, soit une augmentation de 13,94 %. Le montant des engagements de dépenses effectués sur ce compte est passé de 44.365.864 dirhams à près de 47.190.088 millions de dirhams, soit une augmentation de 2 millions et 824.224 milles dirhams.

Evolution du montant et des effectifs bénéficiaires du FTOS sur la période 2004-2007

Année	Bénéficiaires	Augmentation en %	Montant (en dirham)	Augmentation en %
2004	14.517	-	44.365.864	-
2005	15.731	8,36%	44.658.424	0,66%
2006	16.129	11,10%	45.204.004	1,22%
2007	16.541	2,55%	47.190.088	4,39%

Source : MEF, 2008

Les opérations qui ont été programmées au titre de l'année 2008 prévoyaient la prise en charge de 18.029 bénéficiaires, soit un montant total annuel de 70 millions de dirhams.

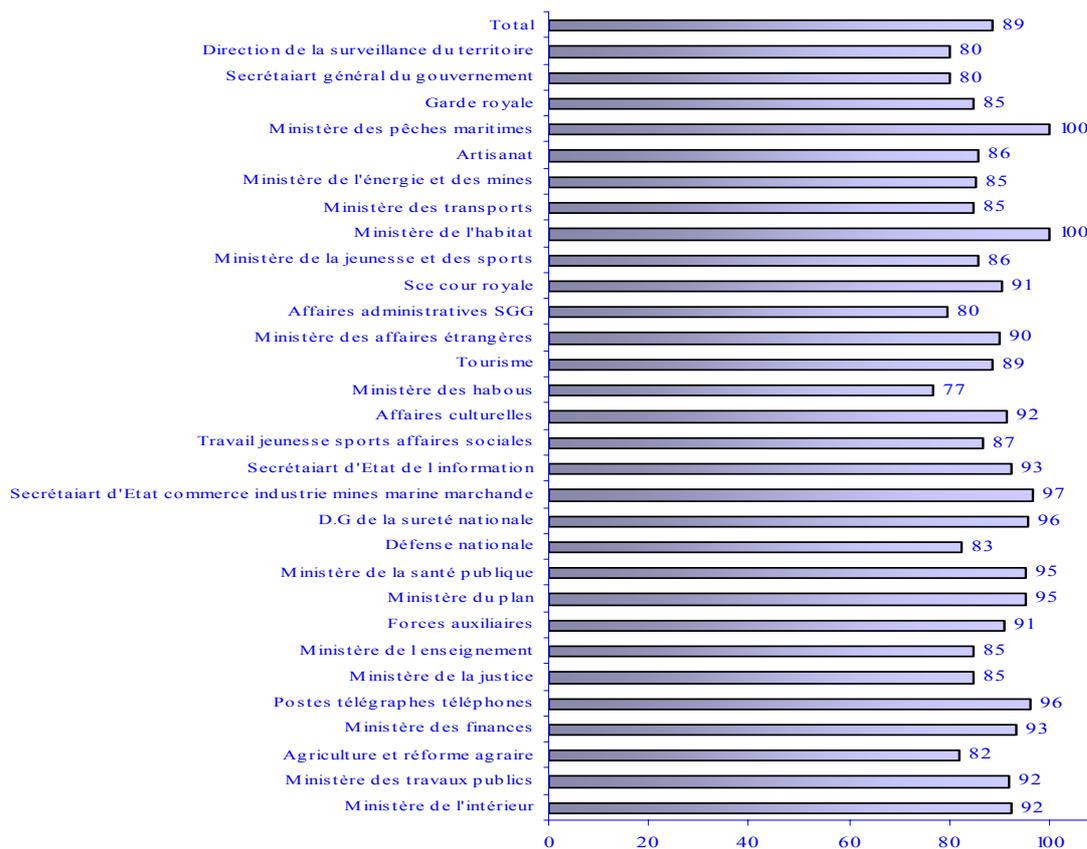
Opérations programmées au titre de l'année 2008

	2008	
	Montant	Effectif
Octroi de secours (anciens bénéficiaires)	60.000.000	17.029
Versements aux nouveaux bénéficiaires	9.000.000	1000
Reversions aux ayants droit	1.000.000	-
Total	70.000.000	18.029

Source : MEF, 2008

La répartition des bénéficiaires par ville fait constater que 5.760 bénéficiaires sont concentrés à Rabat, Casablanca et Salé, soit le 1/3 de l'effectif total pour un pourcentage 36,78%. L'exploitation des données sur les bénéficiaires fait ressortir une forte représentativité des femmes bénéficiaires du FTOS avec un taux de représentativité global de 89%. Cette part importante est imputée à la prédominance des veuves de retraités percevant une retraite inférieure à 600 dirhams. Le taux de représentativité des femmes bénéficiaires du FTOS varie d'un Département à un autre, entre une valeur minimale de 77% enregistrée au niveau du Ministère des Habous et une représentativité totale de la femme enregistrée au niveau des Départements des Pêches Maritimes et de l'Habitat (100% des bénéficiaires).

Taux de représentativité des femmes bénéficiaires du FTOS par département (en %)



Source: MEF, 2008

Dans le cadre de l'actualisation des modalités d'octroi de secours, et en vue d'apporter des améliorations à sa gestion, il est préconisé de tenir compte des points suivants :

- Créer une cellule d'accueil pour répondre aux doléances des bénéficiaires ;
- Prendre en charge le processus de la gestion du compte dans le cadre du Système Intégré de Gestion : Budget et Comptabilité (SIG BC).

3.3.3. Audit des comptes des opérations du CAS-INDH

En vertu du Décret n° 2-05-1017 du 19 juillet 2005 relatif aux procédures d'exécution des dépenses prévues dans le cadre du compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé « Fonds de soutien à l'INDH », notamment son article 13, et conformément à l'instruction conjointe des Ministres de l'Intérieur et des Finances n°82 du 9 mars 2007, l'Inspection Générale des Finances (IGF) et l'Inspection Générale de l'Administration Territoriale (IGAT) ont procédé conjointement, à partir du 12 mars 2007, à l'audit des comptes des opérations du CAS-INDH, exécutées au titre de l'année 2006 par les différentes Préfectures et Provinces du Royaume.

Eu égard aux normes d'audit applicables aux missions de l'IGF, il est à constater que l'audit INDH s'est principalement penché sur la conformité des états financiers retraçant les opérations effectuées dans le cadre de ce programme et sur la vérification de la matérialité de ces réalisations, tout en ignorant l'évaluation de leur impact par rapport aux attentes des populations cibles. Les inspections chargées de l'audit INDH examinent actuellement la possibilité de passer de l'audit classique à un audit intégrant la dimension genre.

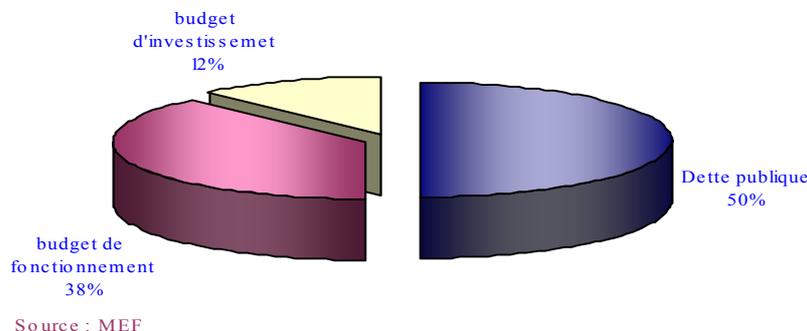
3.4. Analyse genre du budget

Le MEF détient de réels leviers de planification et de mise en place d'une approche genre. Il s'agit d'abord de la spécificité de son budget par rapport aux autres Départements ministériels et de son appui fondamental à la mise en place, depuis 2002 d'un ensemble d'actions publiques préliminaires à la BSG, dont principalement la réforme du processus budgétaire qui vise le passage d'une gestion de moyens à une gestion axée sur les résultats, par le biais d'un changement de l'action budgétaire, en vue d'impacter significativement sur le bien-être des citoyens en relation avec la politique sociale de proximité du gouvernement.

3.4.1. Répartition du budget alloué au MEF

Les dépenses totales du Ministère de l'Economie et des Finances (y compris les charges communes et la dette publique) atteignent 95,53 milliards de dirhams en 2008. Les dépenses d'investissement se situent à 11,75 milliards de dirhams et représentent 12,3% du budget global du Ministère. Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 35,86 milliards de dirhams et représentent 37,5% du budget global du Ministère. Les charges de la dette publique atteignent, quant à elles, 47,92 milliards de dirhams, représentant ainsi plus de 50% des dépenses totales du ministère.

Répartition du budget alloué au Ministère de l'économie et des finances au titre de l'exercice 2008



La part totale des charges communes dans les budgets de fonctionnement et d'investissement du MEF est de l'ordre de 47,6%.

Dépenses de fonctionnement (hors charges communes)

Le budget de fonctionnement du MEF englobe un chapitre relatif aux dépenses du personnel et un autre relatif au matériel et dépenses diverses. Le chapitre relatif aux dépenses du personnel comprend un total de 1,599 milliards de dirhams. La nomenclature des services et des dépenses de ce chapitre concerne surtout le traitement des salaires et des indemnités permanentes du personnel titulaire et assimilé. La masse salariale du ministère a enregistré une augmentation de l'ordre de 20 % durant la période 2002-2008 sous l'effet des revalorisations statutaires, des recrutements (cadres supérieurs) et des promotions (exceptionnelle, normale et EAP). La baisse constatée en 2006 est consécutive au départ volontaire.

Le chapitre n'est désagrégé ni par sexe, ni par région ni par direction. Toutefois, il serait opportun de désagrégier par sexe les dépenses pour quelques lignes à savoir :

- Aide exceptionnelle au logement.
- Allocations familiales.
- Indemnités de déplacements et frais de missions.
- Indemnités d'habillement.

Le chapitre relatif au matériel et dépenses diverses comprend un total de 254 millions de dirhams, répartis entre l'administration générale (52,122 millions de dirhams), la Direction du Budget (5,14 millions de dirhams), l'ADII (50,933 millions de dirhams), la TGR (65,180 millions de dirhams), la DGI (68,425 millions de dirhams) et la Direction des Domaines (12,2 millions de dirhams).

Excepté le paragraphe « Assistance aux œuvres Sociales » relatif à l'article « Administration générale » et qui ne représente que 0,12% des dépenses du matériel et des dépenses diverses ainsi que quelques lignes correspondant à la formation professionnelle et qui représentent une part minimale de 0,28% des mêmes dépenses, les nomenclatures des services et des dépenses montrent l'absence de paragraphes et lignes pouvant faire l'objet d'une analyse genre.

Dépenses d'investissement (hors charges communes)

Le budget d'investissement alloué au MEF au titre de l'exercice 2008 est de l'ordre de 310,784 millions de dirhams répartis entre l'Administration Générale (20,69 millions de dirhams), le Ministre, Cabinet, Secrétariat Général (1 million de dirhams) et les Directions du Ministère. La nomenclature des services et des dépenses relative au budget d'investissement permet de distinguer deux catégories de directions : les directions centrales (DEPF, DAAG, DB, DTFE, IGF, DAPS, DEPP, AJR) et les directions à réseaux (ADII/DGI, TGR, Domaines,..). Cette nomenclature montre presque la même architecture de répartition des dépenses d'investissement (construction et aménagement, informatisation, formation, études) avec l'introduction de l'aspect région pour les directions-réseau. Il est à souligner l'existence de quelques lignes d'investissement spécifiques à certaines directions à savoir :

- Le programme de lutte contre la fraude (ADII) qui a bénéficié de 33,65 millions de dirhams au titre de l'exercice 2008 ;
- Projet de gestion intégrée de la dépense (TGR) qui a bénéficié de 26 millions de dirhams au titre de l'exercice 2008 ;
- Préparation de la Loi des Finances (DB) qui a bénéficié de 500.000 dirhams au titre de l'exercice 2008.

Le MEF consacre également un budget (Administration Générale, paragraphe 70, ligne 10) pour le versement au profit du Fonds pour le Développement rural. Toutefois ce Fonds n'a pas bénéficié de versement au titre de 2008. Excepté le programme de lutte contre la fraude qui aura, sans doute, un impact genre sur sa population cible ainsi que certaines lignes relatives à la formation, les nomenclatures des services et des dépenses mériteraient d'être approfondies à l'instar de l'externalisation des activités de nettoyage et d'entretien des bâtiments au profit d'opérateurs privés.

Charges communes

Les charges communes relatives au budget de fonctionnement pour l'année budgétaire 2008 atteignent 34 milliards de dirhams dont principalement :

- 20 milliards de dirhams comme subvention à la Caisse de Compensation et à l'Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses ;
- 10,9 milliards de dirhams au profit de la caisse marocaine des retraites ;
- 1,58 milliard de dirhams destiné à la prévoyance sociale ;
- 350 millions de dirhams pour les pensions, rentes et allocations.

Les charges communes relatives au budget d'investissement pour l'année budgétaire 2008 atteignent 11,44 milliards de dirhams dont principalement :

- 5,905 pour la modernisation de l'équipement ;
- 3,473 milliards de dirhams comme participations et concours divers ;
- 1,472 milliards de dirhams destinés aux transferts aux comptes spéciaux dont notamment le Fonds de soutien à l'INDH avec un versement de 1,2 milliards de dirhams ;
- 440 millions de dirhams pour les ristournes d'intérêt.

Il est à signaler également la concentration de ces dépenses au sein de l'Administration Générale, sans désagrégation ni par sexe, ni par régions, ni par Directions. Hormis la ligne relative au versement au profit du Fonds de soutien de l'INDH, la nomenclature des services et dépenses montre l'absence de lignes pouvant faire l'objet d'une analyse genre.

L'analyse du budget du MEF a soulevé l'existence de quelques limites qui contraignent l'introduction de la dimension genre au sein du Département (importance de la taille du lexique budgétaire, absence de la ventilation par sexe...). Afin de répondre à ces limites et rendre la morasse budgétaire du MEF plus adaptée à la budgétisation sensible au genre, un projet de CDMT du MEF a été préparé par la DAAG. Il sera prochainement soumis à la Direction du Budget pour validation.

3.4.2. Analyse genre des indicateurs d'objectif

Dans le cadre de la globalisation des crédits qui vise principalement à améliorer l'efficacité de la dépense publique et de la réforme de la gestion publique pour l'orienter davantage vers les résultats et le contrôle des performances, chaque Département ministériel doit définir un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

Pilotant la réforme budgétaire et considéré parmi les premiers Départements ministériels qui ont adhéré à la nouvelle approche de gestion axée sur les résultats (2ème semestre 2003), le Ministère de l'Economie et des Finances a défini, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère, 132 indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement. Il est à souligner également que le MEF est l'un des six⁵ Départements ministériels qui n'ont pas défini d'indicateurs d'objectifs chiffrés pour leurs budgets de fonctionnement.

Pertinence et sensibilité au genre

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs du MEF, il s'est avéré qu'à part les indicateurs relatifs à la formation, les autres indicateurs d'objectif notamment ceux relatifs à la construction et aux études sont en leur globalité des indicateurs de moyen ou de résultat (taux de réalisation, nombre de sites à aménager, taux de couverture, taux d'équipement, taux d'informatisation). Ces indicateurs peuvent être genrés par rapport aux catégories de bénéficiaires (aménagement d'accès aux handicapés dans les bâtiments, de crèches pour enfants, de cantines,...).

Les indicateurs d'objectifs relatifs à la formation au niveau de l'Administration Générale s'approprient, à une genrésation au niveau de l'ensemble des directions du Ministère. Il s'agit en particulier du «taux de réalisation d'une plate-forme de formation à distance ». Par Direction, les indicateurs d'objectifs relatifs à la formation sont sensibles au genre et gagneraient à être révisés pour être encore plus pertinents et plus lisibles, notamment en les genrésant par catégorie socioprofessionnelle, par sexe, par niveau d'ancienneté. Il s'agit à titre d'exemple de « la formation des cadres de la DTFE dans le domaine bancaire », « la formation sur l'évaluation des politiques publiques », etc.

⁵ MEF, Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, Ministère de l'Équipement et du Transport, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification.

Certains indicateurs d'objectifs relatifs à l'informatisation prévoient la prise en considération de la répartition par sexe des contribuables notamment ceux relatifs au système d'information de l'ADII et au Système Intégré de la Taxation au niveau de la DGI.

**Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs
au budget d'investissement du MEF**

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Réalisation d'une plateforme de formation à distance (taux de réalisation)	Administration Générale/Formation	Indicateur de moyen	Genération au niveau de l'ensemble des directions du Ministère	Indicateur pouvant mesurer l'impact genre de la politique du MEF en matière de formation
Formation annuelle des cadres du ministère dans le cadre des cours dispensés par l'ISCAE (formation J/H)	Administration Générale/Formation	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par grade, par direction, par région...	-
Réalisation d'un cycle de formation au profit des cadres du Ministère en anglais professionnel (formation J/H)	Administration Générale/Formation	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par grade, par direction, par région...	-
Mise en place (taux de réalisation)	Modernisation du système d'information des Douanes (BADR)/ADII	Indicateur de résultat	Examen de l'impact de cette autonomisation sur les postes de travail touchés par le sexe	
Nombre d'opérateurs économiques connectés	Modernisation du système d'information des Douanes (BADR)	Indicateur d'impact	- Ventilation par types d'opérateurs, par sexe (dans le cas d'opérateurs particuliers) - Intégration de la dimension régionale	Indicateur prenant en considération la sexo-profession
Perfectionnement continu des encadreurs immédiats sur les formations à caractère d'appui (formation J/H)	ADII/Formation	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par grade, par région...	-
Nombre de modules réalisés sur les 15 modules prévus	Réalisation d'un système d'information intégré et centré sur le contribuable/DGI	Indicateur de résultat	Examen de l'impact de cette autonomisation sur les postes de travail touchés par le sexe	
Formation continue en fiscalité (formation J/H)	Formation/DGI	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe, par grade, par région...	-
Formation des cadres de la DTFE dans le domaine bancaire (formation J/H)	Formation/DTFE	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe et par grade	-
Formation sur l'évaluation des politiques publiques (formation J/H)	Formation/DEPF	Indicateur de résultat	Ventilation par sexe et par grade	-

Amélioration des indicateurs

En général, les indicateurs d'objectifs définis par le Ministère de l'Economie et des Finances sont pertinents eu égard aux missions et programmes définis dans les morasses budgétaires du Ministère mais ils demeurent insuffisants et pas assez pertinents par rapport au genre et leur révision s'avère nécessaire. Il est à signaler, en effet, l'absence d'indicateurs chiffrés relatifs aux actions engagées par le Département pour l'institutionnalisation effective de l'approche genre (cf. partie actions et projets mis en œuvre). Les indicateurs suivants pourraient être utiles à cette fin.

FTOS

- Nombre de bénéficiaires par sexe ;
- Taux de satisfaction des demandes par sexe : nombre de dossiers traités/nombre de demandes.

Institut des Finances pour la formation

- Taux d'accès par catégorie socio-professionnelle et par sexe ;
- Evolution des bénéficiaires par sexe ;
- Taux d'accès des femmes à la formation /femmes inscrites ou éligibles ;
- Taux de déconcentration (régionalisation) de la formation, mesurable par crédits disponibles.

Audit INDH

- Nombre de rapports d'audit INDH / an ;
- Taux d'intégration du genre dans les rapports d'audit INDH : nombre de rapports d'audit INDH intégrant le genre/nombre total de rapports d'audit INDH.

4. Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

La promotion de l'égalité des sexes constitue une des priorités du Gouvernement. Dans ce cadre, une circulaire du Premier Ministre, diffusée en 2007, incite l'ensemble des Départements ministériels à prendre comme cadre de référence pour l'élaboration de leurs plans sectoriels, la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes.

Le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (MDSFS) à travers les missions qui lui sont dévolues joue un rôle déterminant dans la consolidation du rôle de la famille en tant que principal vecteur de développement. Parmi les missions et les prérogatives de ce Département figurent notamment :

- la conception de la politique du développement social, l'élaboration et l'exécution des stratégies de lutte contre la pauvreté et l'exclusion,
- la coordination des programmes du développement social, de lutte contre la pauvreté et l'exclusion avec l'ensemble des acteurs et des intervenants ;
- la mise en œuvre des instruments de prévention des fléaux sociaux et des causes de pauvreté ;
- l'organisation de la mobilisation sociale pour faire face à la pauvreté, à la précarité et à l'exclusion en prônant la culture de la solidarité, de la participation et du partenariat ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de promotion de la condition féminine, d'appui et de renforcement de son statut juridique, de sa pleine participation au développement ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de promotion sociale des enfants et la mise en place de mesures de protection contre les différents fléaux sociaux qui entravent leur intégration et menacent leur stabilité.

Le Ministère du Développement Social de la Famille et de la Solidarité emploie 264 personnes dont 136 femmes soit 52% de l'effectif.

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

D'importantes transformations socio-démographiques se sont produites durant les dernières décennies. Avec le recul de l'âge au premier mariage le taux de fécondité a baissé de façon importante et la taille de la cellule familiale s'est par conséquent réduite (passage de la famille élargie à la famille moléculaire). Une tendance à la féminisation de l'urbanisation (plus d'un migrant sur deux est une femme) est également à relever ce qui influe positivement sur l'autonomie de la femme. Toutefois, ces avancées, tout en étant réelles, cachent des insuffisances dans la condition de la femme.

Education et santé

En 2007, le Maroc a enregistré un taux d'analphabétisme élevé⁶, surtout parmi les femmes, dont le taux est estimé à 46,8% pour la population âgée de 10 ans et plus contre 31,4% pour les hommes de la même catégorie d'âge. Ce taux reste particulièrement élevé pour les femmes rurales (64,4%).

⁶ Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc, 2007

En matière de santé, le niveau de mortalité maternelle reste élevé : 227 pour 100 000 naissances vivantes en 2003-2004 au niveau national et 362 pour 100 000 naissances vivantes en milieu rural.

Participation à l'activité économique

L'implication des femmes dans l'activité économique⁷ reste limitée par rapport aux hommes. En effet le taux brut d'activité des femmes en 2007 est de 27,1% contre 76,1% pour les hommes. De même, les femmes en milieu urbain souffrent plus du chômage : ce taux est de 20,8% pour les femmes contre 13,9% pour les hommes en 2007. En milieu rural, le taux de chômage des femmes est beaucoup plus faible que celui des femmes citadines et est inférieur à celui des hommes: 1,7% contre 4,8% pour les hommes en 2007. Cette faiblesse du taux de chômage des femmes en milieu rural ne devrait pas occulter le fait que ces dernières sont souvent cantonnées dans des activités précaires et faiblement rémunérées.

Pauvreté et violences à l'encontre des femmes

Durant les années 90, une féminisation accrue de la pauvreté est à relever. Ainsi, le taux de pauvreté des femmes s'est établi à 15,2 %⁸ en 2001 et 16,5%⁹ des femmes sont chefs de ménage qui souffrent de l'analphabétisme et de l'absence de sources de revenu permanentes.

En outre, la violence exercée contre les femmes devient un sujet de plus en plus inquiétant pour l'opinion publique marocaine. En 2007, le nombre de femmes violentées s'est élevé à 10.053 dont 82,1% subissent de la violence de la part de leurs conjoints.

Accès des femmes aux postes de responsabilité et participation à la politique

L'accès des femmes aux postes de responsabilité et à la sphère politique reste faible. A titre d'exemple, les femmes occupent 8,5%¹⁰ seulement des postes de responsabilité au niveau de l'administration. Sur le plan politique, une amélioration de la participation féminine est à relever même si les résultats obtenus restent en deçà des attentes. Au niveau du gouvernement, sept portefeuilles ont été confiés aux femmes en 2007 contre 2 en 2004. On constate toutefois que la plupart des Départements attribués aux femmes ne s'écartent pas de la répartition traditionnelle des rôles (famille, enfance, personnes handicapées, enseignement scolaire, jeunesse, culture, santé) à l'exception du Département de l'Energie et des Affaires étrangères.

Un rapide examen de l'évolution des taux de participation politique des femmes marocaines, à travers les résultats des diverses consultations populaires qu'a connu le Maroc au cours des dix dernières années, permet d'illustrer la très faible représentation des femmes durant les deux premières législatures : 0,60%¹¹ durant celle de 1993 – 1997, et 0,61% pour la législature de 1997 – 2002. Les deux dernières législatives (2002 et 2007) ont connu cependant une sensible évolution de la participation féminine (10,6%) qui reste néanmoins largement en dessous de la moyenne internationale (17,5%).

L'analyse des candidatures féminines lors des quatre dernières législatives permet également de conclure que les faibles taux de représentation des femmes dans l'institution parlementaire, sont à l'image du pourcentage peu élevé des candidatures féminines déposées par les partis : les femmes sont cantonnées au mieux à un niveau ne dépassant pas les 2%.

En ce qui concerne l'autorité judiciaire, le nombre des femmes juges a augmenté de manière considérable durant la dernière décennie puisque la proportion des femmes dans la magistrature est passée de 18,9% en 2004 à 19% en 2006. Le pourcentage des femmes magistrates au siège et au parquet durant l'année 2006 s'élève à 20,8% et 12,5% respectivement.

⁷ Rapport préliminaire du HCP sur l'activité, l'emploi et le chômage, 2007

⁸ Enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages du HCP, 2001.

⁹ Projection des ménages de 2004 à 2030 du HCP.

¹⁰ Ministère du Développement Social de la Famille et de la Solidarité

¹¹ Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

Au niveau de la représentation diplomatique, 3 femmes contre 67 hommes ont été nommées ambassadrices en 2000, auprès respectivement de l'UE, de l'UNESCO et de la Suède. En 2005, 3 femmes représentaient la diplomatie marocaine et en 2006, seules 15 % de femmes exercent dans le cycle diplomatique et 25 % représentent le pays auprès des organisations internationales.

Maltraitance

Concernant la maltraitance de l'enfant, elle s'est élevée entre 2004 et 2007 à 1746¹² cas dont 31 % concernent les agressions sexuelles et 25 % les agressions physiques. La majorité de ces cas ont été enregistrés en milieu urbain avec 76 % contre 22 % en milieu rural et touchent 51 % des garçons et 47 % des filles.

Personnes handicapées

Le Maroc compte 1.530.000¹³ personnes handicapées, soit 5,12 % de l'ensemble de la population. 56,4 % des personnes en situation de handicap sont âgées de 16 à 60 ans, 41,2 % résident en milieu rural, 58,8 % en milieu urbain et 16 % dans des zones insalubres. Le handicap est plus fréquent dans la population masculine, avec une prévalence de 5,49%, contre 4,75% chez les femmes. Les garçons de moins de 16 ans représentent 9,4% de l'ensemble de la population en situation de handicap, contre 6,1% pour les filles. Cette différence face à l'handicap tend à s'estomper avec l'âge puisque 25% des femmes âgées de plus de 40 ans sont touchées par le handicap contre 24,8% des hommes.

4.2. Priorités publiques et cibles à atteindre

Afin de réduire les inégalités de genre, le MDSFS a défini plusieurs niveaux d'intervention prioritaires qui tiennent compte des besoins et des préoccupations de toutes les composantes spécifiques de la population (femmes, enfants, et personnes en situation de handicap). Ces niveaux d'intervention concernent la promotion des droits des femmes, de l'approche genre et de l'égalité des chances ainsi que la promotion des droits de l'enfant et des personnes à besoins spécifiques.

Les priorités de ce Département s'inscrivent également dans le cadre de la réalisation du troisième Objectif du Millénaire (OMD3) et plus particulièrement la cible 14 qui vise la réduction de moitié la violence à l'égard des femmes.

Plan d'Action Stratégique (PAS) du Ministère

Le Département du Développement Social de la Famille et de la Solidarité a établi un plan d'action stratégique 2008-2012 qui a pour objectifs de promouvoir l'inclusion sociale des catégories de population en situation d'exclusion, de renforcer la cohésion sociale et la solidarité, d'assurer l'équité et l'égalité entre les sexes et de consolider la justice sociale et l'égalité des chances. Le PAS se base sur une méthodologie spécifique et intégrée qui s'intéresse aux questions de la famille, de la femme, de l'enfance, des handicapés et des personnes âgées et s'articule autour de cinq principaux axes notamment la coordination des programmes de développement social, la promotion des droits des femmes et de l'égalité des chances, l'intégration de l'approche genre et l'adoption d'une politique intégrée en matière de famille, de promotion de l'enfance et de mobilisation des acteurs ainsi qu'une politique de développement inclusif des personnes en situation d'handicap et le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère.

¹² Données de l'observatoire national des droits de l'enfant.

¹³ Enquête nationale sur le handicap 2004

Plan d'Action de la Stratégie Nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes

Dans la perspective de la mise en œuvre de cette stratégie, un plan d'action étalé sur la période 2007-2009 a été établi dans le but d'intégrer de manière fluide et transversale l'approche genre aussi bien sur le plan organisationnel et institutionnel que sur le plan de la planification, de la programmation, de la coordination, du suivi/monitoring et de l'évaluation. Cette stratégie est basée sur une vision de développement humain durable et équitable fondée sur l'équité et l'égalité entre les deux sexes. Cette vision se décline en deux objectifs stratégiques:

- Les femmes et les hommes conçoivent, influencent et orientent d'une manière équitable et égalitaire les politiques et les programmes de développement;
- Les femmes et les hommes, les filles et les garçons tirent un profit et un bénéfice équitable et égal des politiques et programmes de développement.

Plan opérationnel de la Stratégie Nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le plan opérationnel de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été élaboré selon une approche participative et de concertation avec les partenaires institutionnels, les associations de défense des droits des femmes et les centres d'écoute et constitue donc une réponse nationale aux préoccupations et aux besoins des acteurs œuvrant dans le domaine de LCVF. Les objectifs généraux de ce plan consistent à actualiser la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes et de prioriser les domaines d'action, les activités, les responsabilités et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce plan.

Plan d'action de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les medias

Afin d'accompagner la mise en œuvre des principes d'égalité entre les sexes et la responsabilité partagée entre la femme et l'homme engendrée par le nouveau « code de la famille », le Département du Développement Social a vu nécessaire de contribuer, aux côtés des institutions étatiques et ONGs, à l'enracinement du respect de la dignité et des droits de l'homme, dans un espace médiatique de plus en plus libre et concurrentiel.

Dans ce contexte, le Département du Développement Social, a réalisé un plan d'action pour la mise en place de la charte nationale sur l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. Cette charte, a pour principaux objectifs le respect de la dignité de la femme et de son symbolisme dans divers produits médiatiques, l'institutionnalisation de l'approche Genre et son intégration dans la politique médiatique nationale et la mobilisation des acteurs médiatiques, politiques, sociaux et économiques, pour les inciter à instaurer et défendre la culture de l'égalité des sexes et le respect de la dignité humaine dans les médias.

Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE)

Adopté au conseil du gouvernement en mars 2006, le Plan d'Action National pour l'Enfance (PANE) a été élaboré en concertation avec les Départements ministériels concernés, la société civile et l'Observatoire National des droits de l'Enfants (ONDE).

Ce plan propose dix objectifs collectifs pour améliorer le bien être des enfants au Maroc et décrit les résultats attendus, le processus par lequel le Maroc œuvrera pour atteindre les objectifs du Plan Mondial pour l'Enfance et les actions à entreprendre pour réaliser d'une part les engagements pris lors de la session extraordinaire des Nation Unies en mai 2002 « Monde digne de ses enfants » et d'autre part les OMD.

Par ailleurs, le PANE institutionnalise de nouveaux mécanismes de veille et de suivi de la situation de l'enfant victime de violence et en situation difficile à travers la création d'unités de protection de l'enfance et des instruments de coordination et de collecte de l'information.

Plan d'action national pour le handicap

Le plan d'action national pour le handicap, élaboré par le Département du Développement Social a pour objectif une meilleure planification des actions d'intégration sociale des personnes handicapées au Maroc pour la décennie 2007-2016. Ce plan d'action comporte quatre grands axes visant à assurer l'égalité des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées au niveau de la santé et de la prévention, de l'intégration scolaire, de la formation et de l'insertion professionnelle ainsi que de la participation sociale des personnes à besoins spécifiques.

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de ce plan d'action. Il s'agit notamment de l'organisation de séminaires régionaux, du recueil des recommandations pour l'élaboration des plans d'action régionaux, de l'élaboration des axes des plans d'action sectoriels et de l'élaboration et validation du Plan d'action national.

Les orientations précédemment décrites dans les différents plans, principalement la promotion des droits de la femme et l'institutionnalisation de l'égalité de genre en vue d'éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes ce qui représentent un acquis majeur pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la (CEDAW) :

- L'article 5 qui préconise, dans son paragraphe (a), de modifier les schémas et modèles de comportement socioculturel de l'homme et de la femme en vue de parvenir à l'élimination des préjugés et des pratiques coutumières, ou de tout autre type, qui sont fondés sur l'idée de l'infériorité ou de la supériorité de l'un ou l'autre sexe ou d'un rôle stéréotypé des hommes et des femmes.
- L'article 10 qui préconise, dans son paragraphe (c), d'éliminer toutes conceptions stéréotypées des rôles de l'homme et de la femme à tous les niveaux et dans toutes les formes d'enseignements en encourageant l'éducation mixte et d'autres types d'éducation qui aideront à réaliser cet objectif et, en particulier, en révisant les livres et programmes scolaires et en adaptant les méthodes pédagogiques.
- L'article 14 qui préconise, dans son paragraphe (e), d'organiser des groupes d'entraide et des coopératives afin de permettre l'égalité de chances sur le plan économique, qu'il s'agisse de travail salarié ou de travail indépendant.

Avant projet de Loi cadre sur les droits des personnes handicapées

Dans le cadre du renforcement du cadre législatif, un avant projet de loi relatif aux droits des personnes en situation du handicap a été élaboré. Cet avant projet vise la consolidation des acquis enregistrés ces dernières années en se basant sur les approches du droit et les principes de l'égalité des chances. Il a été présenté pour discussion et enrichissement lors d'un séminaire national organisé en mars 2008, et un séminaire régional à Casablanca le 16 mai 2008. D'autres séminaires régionaux seront prévus avant de soumettre le projet de loi pour validation.

4.3. Programmes et projets mis en œuvre

Dans le but de réaliser les objectifs poursuivis par les différents plans, et d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des stratégies d'intégration du Genre dans le développement, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre à l'intention de la femme, de l'enfant et des personnes à besoins spécifiques.

4.3.1. Domaine de la Femme

Projet de la promotion de l'égalité dans la région de Tanger-Tétouan (2006 -2012)

Le projet pour la promotion de l'égalité dans la région de Tanger-Tétouan, fait partie du programme de développement transfrontalier, conclu entre le Maroc et le gouvernement autonome, la Junta de Andalousie en 2003. Ce projet qui s'étale sur la période 2006 – 2013, vise à améliorer la situation économique et sociale de la femme et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion dans la région créant de 5 centres pour femmes à Tanger, Larache, Tétouan, Chefchaouen et Melloussa.

Ces centres ont pour principales missions l'amélioration de la situation de la femme, par le renforcement des mécanismes de coordination régionale et locale, la formation des acteurs et la mise en place de programmes d'alphabétisation fonctionnelle, de santé reproductive, d'insertion économique et de sensibilisation en faveur des femmes.

Projet Genre: Intégration de l'approche genre dans les politiques de développement économique et social au Maroc

Ce projet, réalisé dans le cadre de la coopération maroco-allemande, vise l'intégration de l'approche genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et programmes prioritaires afin de réduire les inégalités socio-économiques entre les hommes et les femmes au Maroc. Il assure un appui aux entités gouvernementales (ministères et collectivités locales), aux ONG et au secteur privé pour renforcer leurs capacités professionnelles pour l'appropriation de la méthodologie de l'approche genre et le développement de stratégies tenant compte de cette approche.

Création d'un comité de coopération genre

Le comité de coopération Genre a été créé pour assurer une meilleure coordination des actions menées par les partenaires internationaux impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'équité entre les sexes. Ce mécanisme constitue un espace d'échange, de concertation et de dialogue en vue de créer une synergie et une complémentarité entre les différents partenaires. Il a pour mission d'appuyer la dynamique nationale en matière de genre.

Les objectifs de ce comité sont de renforcer la complémentarité, la cohérence des actions/interventions et l'efficacité de l'appui en prenant en considération les acquis, les objectifs des programmes/projets/actions en cours. Il vise également à échanger les informations, et à diffuser les bonnes pratiques et à rationaliser les ressources.

Conduite d'une deuxième phase de l'analyse audit genre

L'analyse audit genre vise à consolider le processus d'intégration de la dimension Genre dans les plans nationaux et sectoriels au Maroc par le renforcement des capacités techniques et institutionnelles et en initiant le lancement du processus intersectoriel d'Audit Genre. Sont concernés par cette deuxième phase le Ministère du Développement social, de la famille et de la Solidarité, l'Entraide Nationale et l'Agence du Développement Social.

Promotion de la participation des femmes dans les instances élus

Le Ministère a mis en place un programme visant la promotion de la participation des femmes dans les élections locales 2009. Ce programme comprend des aspects législatifs, d'information et de communication communautaire et de renforcement des capacités.

Mise en place d'une base de données statistique sur la situation de la femme

Cette base de données statistiques sur la situation de la femme au Maroc est un mécanisme permettant d'établir, d'organiser, d'affiner les besoins et de diffuser des statistiques en appui à l'évaluation des politiques ou stratégies d'intervention en faveur des femmes et de l'égalité. Elle a pour objectifs de :

- Disposer des données statistiques fiables sur la situation de la femme dans différents domaines (insertion économique, santé, droits, éducation...)
- Faciliter la diffusion et l'échange des données statistiques entre les différents intervenants, à travers l'établissement de bulletin, rapports périodiques sur l'évolution de la situation de la femme au Maroc;
- Assurer le suivi des indicateurs dans le domaine de l'égalité entre les sexes;
- Mettre à la disposition des décideurs un outil de plaidoyer, de suivi et d'évaluation des politiques et stratégies dans le domaine de la promotion de la femme et de l'égalité entre les sexes.

Etude sur « L'impact des campagnes nationales de LCVF »

Dans l'objectif d'apprécier les perceptions des populations au regard de l'organisation des campagnes nationales de lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Ministère procède à la réalisation d'une étude sur « l'impact des campagnes nationales de LCVF ». Cette étude portera essentiellement sur une analyse de l'approche conceptuelle et des modalités organisationnelles de ces campagnes, sur la préparation d'une revue documentaire, sur la réalisation d'entretiens/interviews avec les responsables de certains Départements ministériels, les médias, la société civile et les ONG/centre d'écoute ainsi que les différents intervenants directs et indirects.

Système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre

Le projet de réalisation du système d'information institutionnel sur la violence fondée sur le genre a principalement pour objet d'unifier la méthode de collecte des données sur la violence à l'égard des femmes entre les différents partenaires institutionnels, de mettre en place une base de donnée centrale au sein du Département du Développement Social et de produire des rapports statistiques périodiques sur le phénomène.

Extension des centres d'écoutes et d'orientation juridique pour les femmes victimes de violence

Pour améliorer la prise en charge et l'accès aux services des femmes victimes de violence, dont 8 dans la région de Marrakech Tensift El Hawz (MTH) et 3 dans la région de l'Oriental. Ces centres sont créés en partenariat avec l'association Ennakhil pour la femme et l'enfant, l'association Oujda Ain Ghazal 2000 et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP).

Organisation des campagnes nationales de sensibilisation

Le Ministère du Développement Social organise annuellement des campagnes de sensibilisation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et ce en vue de briser la tolérance sociale face au phénomène et d'amener les nouvelles générations à adopter des modèles relationnels fondés sur le respect des droits de la personne et des responsabilités individuelles.

Mise en place du Numéro vert 080008888

La mise en place, fin 2005, par le Département du Développement Social en coordination avec plusieurs Départements gouvernementaux concernés (Ministères de la Justice et de la Santé, la sûreté nationale, la Gendarmerie Royale et l'Entraide Nationale) de ce numéro vert, s'inscrit dans le cadre du suivi du plan exécutif de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Il est à souligner que le Maroc est le premier pays de la région à mettre en place une initiative publique de numéro vert pour le soutien des femmes et des filles contre la violence. Ce numéro a pour but de fournir des services de consultation et d'orientation dans le domaine juridique et en matière de protection, de conseil et d'orientation au profit des filles et des femmes violentées ce qui permettra d'améliorer la qualité de leur prise en charge juridique et psychologique, leur qualification et réinsertion.

4.3.2. Domaine de l'enfance

Plusieurs programmes, développés ci-dessous, ont été mis en place par le Département du Développement Social pour la promotion des droits de l'enfant.

Organisation du 12^{ème} congrès national des droits de l'enfant en mai 2008

Pour répondre aux attentes de l'ensemble des acteurs, l'Observatoire National des Droits de l'Enfant a organisé un congrès à Marrakech le 28 et 29 mai 2008, pour le renforcement de la communication entre tous les acteurs dans le domaine des Droits de l'Enfant, l'échange d'expertises et des initiatives ciblées et l'évaluation et le suivi de la situation des droits de l'enfant au Maroc. Les travaux de ce congrès se sont axés sur l'évaluation des réalisations du PANE pour la période 2006- 2008, sur l'identification des priorités et sur la consolidation des mesures pour la promotion des droits de l'enfant pour la période 2009-2010.

Création des unités de protection de l'enfance (UPE)

Les UPE représentent un système de prévention et de protection intégrées des enfants contre les abus et la violence. Ce dispositif assure l'orientation et l'assistance médico-légale et psycholégale des enfants victimes de violence ; l'accompagnement familial ; l'information de la police et la saisine de la justice ; la médiation et la résolution des conflits mineurs. Les UPE sont également chargées de collecter et de traiter toutes les informations reçues sur les violences à l'égard des enfants et de préparer sur leur base un rapport annuel.

Deux unités pilotes de protection de l'enfance ont été mises en place à Casablanca et à Marrakech en 2007, alors que quatre autres sont en cours de réalisation à Tanger, Fès, Agadir et Oujda.

Programme INQAD

Le Département du Développement Social a mis en place en 2006, un programme national de lutte contre le travail domestique des petites filles (INQAD) et ce en partenariat avec les partenaires institutionnels, la société civile et des organismes internationaux. Ce projet s'articule autour de trois grands axes notamment l'amélioration de l'environnement juridique relatif à la protection des petites filles domestiques, l'amélioration de la prise de conscience du phénomène parmi les acteurs à travers la réalisation de campagnes de sensibilisation et l'adoption de mesures préventives et les actions de proximités.

Programme INDIMAJ

Ce programme, élaboré en 2005, est conçu pour faire face au fléau des enfants en situation de rue, par le biais d'une stratégie intégrée qui vise la sensibilisation et la délimitation des engagements des partenaires impliqués et aussi l'institutionnalisation de la prise en charge et la réinsertion des enfants de la rue. Dans une première phase, le programme visera les villes de Rabat, Casa, Tanger, Tétouan, Mohammedia, Marrakech et Salé. La deuxième phase visera les villes de Béni Mellal, Fès, Agadir, Mekhènes, Safi, El Jadida, Kenitra et Oujda.

Lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants

Les actions menées dans ce domaine portent sur :

- La constitution d'un Comité Interministériel de pilotage et de suivi du plan d'action de lutte contre l'abus et l'exploitation Sexuelle des Enfants ;
- La réalisation d'une étude sur le phénomène de l'exploitation sexuelle des enfants dans la ville de Marrakech et le lancement d'une étude à portée nationale.

4.3.3. Domaine des personnes à besoins spécifiques

La Réadaptation à Base Communautaire (RBC) est un programme qui s'inscrit dans le cadre du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées. Ce programme a été lancé en 1995 dans trois sites pilotes: Settat, Salé, Khmisset et a été étendu récemment aux villes de Salé, Settat, Khémisset, Marrakech, Chefchaoun, Tanger et Casablanca.

Ce programme vise à développer les aptitudes, physiques mentales et sensorielles des personnes handicapées et de faciliter leur accès aux différents services locaux et ordinaires, de mobiliser la communauté pour élaborer et réaliser des programmes en faveur des personnes handicapées et de favoriser la participation active des handicapés.

Enquête Nationale sur le handicap

L'enquête Nationale sur le Handicap réalisée par le Département du Développement Social en Mai 2004, est le fruit d'un partenariat avec la Commission Européenne, dans le cadre du Projet Meda. C'est une enquête quantitative et qualitative sur la situation du handicap au Maroc qui s'inspire d'une série d'enquêtes spécifiques (Enquête populations : personnes handicapées et leurs familles, enquête auprès des acteurs, enquête sur les causes de déficience).

Création, aménagement et équipement des centres de prise en charge des personnes en situation d'handicap

Afin de palier l'insuffisance en structures de prise en charge des personnes en situation de handicap plusieurs centres ont été créés et aménagés :

- Création d'un centre opérationnel à Tanger, avec une capacité de recevoir 33 enfants autistes au Maroc et d'un coût de réalisation global de 3,760 MDH ;
- Création d'un centre d'accueil pour enfants handicapés abandonnés à Meknès, avec une capacité de 130 enfants et un coût global de réalisation de 16 MDH,
- Achèvement de la deuxième phase de création de bibliothèques sonores en 2006, en partenariat avec l'OAPAM à Meknès, Taroudant et Tétouan ;
- Achèvement des travaux d'aménagement de la bibliothèque sonore de la ville de Taza
- Equipement de 20 Centres de proximité spécialisés en kinésithérapie.
- Equipement des bibliothèques sonores dans les villes de Casablanca, Agadir, Oujda, Fès, Marrakech, Rabat et Settat.

Programme d'Intégration scolaire des enfants handicapés

Ce programme qui vise à garantir le droit à l'éducation aux enfants handicapés nécessiteux, à faciliter l'intégration par l'éducation et à convertir l'école ordinaire à une école intégrative, s'articule autour de trois volets : éducation en milieu spécialisé pour les enfants portant un handicap profond, éducation en milieu ordinaire pour les enfants ayant un handicap léger et éducation en milieu préscolaire. Depuis 2003, ce programme a été renforcé et consolidé par de multiples actions visant l'amélioration des conditions de prise en charge, l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires et la mise en place des normes de qualité des prestations.

Plusieurs actions ont été réalisées dans le cadre de ce programme à savoir l'intégration en 2006 dans des centres spécialisés de 972 enfants handicapés nécessiteux pour un coût de 6,8 MDH contre 622 enfants en 2005 et 524 enfants en 2004, la formation de 30 éducatrices responsables des jardins d'enfants dans le domaine de l'éducation spécialisée et l'intégration dans le milieu ordinaire pour les handicaps légers en partenariat avec le Ministère de l'Education Nationale (MEN).

Programme des aides techniques

C'est un programme qui vise l'octroi d'aides techniques par le Département du Développement Social au profit des personnes handicapées nécessiteuses: appareil auditifs, prothèses, chaise roulantes, cannes, tablettes brailles, béquilles, orthèses et la prise en charge des frais des séances de rééducation...Durant l'année 2006, 5389 personnes ont bénéficié de ces aides techniques.

Programme d'accueil et d'orientation

Ce programme a été mis en place pour répondre aux demandes des personnes handicapées ou de leurs familles, afin de les orienter vers les structures de prise en charge. Cinquante personnes par jour sont reçues en moyenne. En 2005 plus de 12.000 personnes handicapées ont été accueillies et orientées. Depuis 2003 et à la fin de 2005, le nombre de personnes handicapées qui ont bénéficié des services de ce programme a atteint 36 000 personnes.

4.4. Analyse genre du budget

4.4.1. Répartition du Budget au sein du Département du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (DSFS)

Les dépenses totales du Ministère du Département du Développement Social atteignent 460,68 millions de dirhams en 2008. Les dépenses d'investissement se situent à 170,46 millions de dirhams et représentent 37% du budget global du Ministère. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles sont de l'ordre de 290,21 millions dirhams et représentent 63% du budget global du Ministère.

Il est à souligner que le budget du Département de DSFS est réparti par Direction. Chaque direction élabore des programmes spécifiques à ses attributions et domaines de compétences. En termes de structure, les dépenses allouées au matériel et dépenses diverses s'accaparent 88,3% du budget de fonctionnement et les dépenses liées à la gestion du personnel représentent 11,7% de ce budget.

Le budget du DSFS est réparti selon le plan d'action stratégique du Ministère fixant les priorités du gouvernement pour les questions du développement social et de la famille. Par direction, le budget d'investissement le plus élevé est celui de la Direction du Développement Social représentant plus de 79,6% du budget d'investissement du Département du DSFS. Alors que le budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance ne représente que 3,4 % et celui de la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées représente 3,21%. La part des dépenses d'investissement de ces deux directions reste faible par rapport à l'importance des missions qui leurs sont attribuées notamment en matière de promotion des conditions de la femme, de protection de l'enfance et d'intégration des personnes handicapées.

Une analyse par programme montre que la lutte contre la violence à l'égard des femmes représente plus de 21% du budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance suivi du projet de promotion de l'égalité de genre et de lutte contre la violence fondée sur le genre qui représente près 15, 44% du budget d'investissement de cette direction, ce qui démontre l'importance accordée par le Département du DSFS aux questions de la violence à l'égard des femmes et de la promotion de l'égalité de genre.

S'agissant des programmes relatifs au domaine de l'enfance, l'investissement consacré à cette catégorie reste minime et se limite au programme de la mise en place des unités de protection de l'enfance qui représente 4,63% du budget d'investissement de la Direction des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et celui de la promotion des droits de l'enfant représente 4,6% de ce même budget.

Concernant les personnes handicapées, le budget d'investissement de la Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées n'est pas neutre par rapport au genre et comporte plusieurs projets pour l'égalisation des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées notamment le programme « aide et assistance » relatif, entre autres, à l'achat de matériel technique pour personnes handicapées d'un montant de 920000 dhs, ce qui représente près de 17 % des investissements de la direction, le projet de mise en accessibilité des bâtiments publics (130000 dhs), le programme de réadaptation à base communautaire (30000dhs), le programme de l'éducation familiale et scolaire (410000 dhs) et le programme de mise en œuvre du plan d'action national des personnes handicapées (480000 dhs).

4.4.2 Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département du DSFS, a adhéré en 2006, à la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité et d'efficience. Ce Département a élaboré dans ce cadre 106 indicateurs d'objectifs à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie en permanence l'atteinte des objectifs qu'il s'est assigné.

En analysant la fiche d'indicateurs d'objectifs pour le budget de fonctionnement du Ministère du DSFS, il s'est avéré que certains indicateurs d'objectifs sont sensibles au genre. Parmi ces indicateurs, il y a lieu de citer à titre d'exemple « le nombre de bénéficiaires des structures de protection sociale », « le nombre de bénéficiaires des autres structures », « conception et réalisation d'un système d'information sur l'enfance », « l'organisation d'activités dans le cadre de la semaine de l'égalité », « nombre d'enfants participants au festival national des enfants à besoins spécifiques », « l'organisation des ateliers pour la mise place d'un conseil supérieur de la femme », « l'organisation des sessions de sensibilisation des partenaires médiatiques par rapport à la charte de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias »..

**Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs
au budget de fonctionnement du DSFS**

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Nombre de bénéficiaires des structures de protection sociale	Lutte contre la pauvreté	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Nombre de bénéficiaires des autres structures	Lutte contre la pauvreté	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Conception et réalisation d'un système d'information sur l'enfance	Promotion de la situation et des droits de l'enfant	Indicateur d'impact	- Spécification du milieu concerné par le système d'information - Mettre en relief les filles et les garçons	-
Taux d'élaboration de la stratégie de prévention des situations du handicap	Prévention des handicapés	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Organisation d'activités dans le cadre de la semaine de l'égalité	Promotion de la situation de la femme	Indicateur de résultat	- Spécification du milieu des activités - Spécification du sexe concerné par les activités	-
Nombre d'enfants participants au festival national des enfants à besoins spécifiques	Promotion de la situation des enfants à besoins spécifiques	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Organisation des ateliers pour la mise place d'un conseil supérieur de la femme.	Promotion de la situation de la femme	Indicateur de résultat	Bénéficiaires des ateliers par sexe	-
Organisation des sessions de sensibilisation des partenaires médiatiques par rapport à la charte de l'amélioration de l'image de la femme dans les médias	Lutte contre les stéréotypes	Indicateur de résultat	Bénéficiaires des sessions par sexe	-
Organisation des ateliers pour la constitution d'un pool d'expert pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie genre	Mise en œuvre de la stratégie genre	Indicateur de résultat	Bénéficiaires des ateliers par sexe	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Accompagnement des Départements ministériels pour l'élaboration de leurs plans sectoriels de mise en œuvre de la stratégie genre	Mise en œuvre de la stratégie genre	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Etat d'avancement de l'opération de maintenance de bâtiment	Maintenance de bâtiment	Indicateur de moyen	-	-
Nombre de visite par jour du site web	Améliorer la communication du Département	Indicateur de moyen	-	-
Nombre d'exemplaires du bulletin Attawassol édités	Améliorer la communication du Département	Indicateur de moyen	-	-

Concernant le budget d'investissement, il comporte une multitude d'indicateurs sensibles au genre tels que «le suivi des enfants sollicitant les services des UPE», «le nombre de bénéficiaires des aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses», «le nombre de classes intégrées par le matériel didactique», «la mise en place d'une application informatique adéquate pour le traitement des données nationales relatives au phénomène de la violence à l'égard des femmes », «l'appui au centre d'écoute», «l'opérationnalisation et suivi de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes», «l'organisation de la campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes», «réalisation d'une étude sur femme et publicité», «étude d'analyse des dispositions discriminatoires selon le genre de l'arsenal juridique et réglementaire».

**Typologie des principaux indicateurs d'objectifs relatifs
au budget d'investissement du DSFS**

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Suivi des enfants sollicitant les services des UPE	Mise en place des unités de protection de l'enfance	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Organisation de sessions de sensibilisation au profit des élus et responsables au niveau des provinces et wilayas dans les villes : Agadir, Essaouira, Kenitra et Safi	Promotion des droits de l'enfant	Indicateur de résultat	-	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Nombre de bénéficiaires des aides techniques aux personnes handicapées nécessiteuses	Prévention des handicapés	Indicateur de résultat	- Désagrégation par sexe - Spécification par milieu	-
Nombre de classes intégrées par le matériel didactique	Prévention des handicapés	Indicateur de résultat	- Spécification du milieu	-
Mise en place d'une application informatique adéquate pour le traitement des données nationales relatives au phénomène de la violence à l'égard des femmes	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Indicateur de d'impact	- Spécification par milieu, âge des femmes violentées	-
Appui aux centres d'écoutes	Promotion de la situation de la femme	Indicateur de résultat	- Spécification du milieu des centres d'écoutes	-
Opérationnalisation et suivi de l'observatoire national de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Indicateur de résultat	-	-
Organisation de la campagne nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes	Lutte contre la violence à l'égard des femmes	Indicateur de résultat	Spécification du milieu	-
Réalisation d'une étude sur femme et publicité	Lutte contre les stéréotypes	Indicateur de résultat	Spécification du milieu	Indicateur pouvant avoir un impact genre
Etude d'analyse des dispositions discriminatoires selon le genre de l'arsenal juridique et réglementaire	Mise en œuvre de la stratégie genre	Indicateur de résultat	Spécification du milieu Spécification du sexe, de la tranche d'âge de la population concernée par l'étude	Indicateur pouvant avoir un impact genre

4.4.3. Propositions pour l'initiative budget genre

Les dépenses du ministère du DSFS ne sont pas toutes neutres par rapport au genre et touchent différentes catégories de la population en ciblant les besoins des femmes, des enfants et des personnes à besoins spécifiques. Le ciblage des dépenses selon le genre passet, entres autres, par la lutte contre la violence fondée sur le genre, par l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, par l'équité et l'égalité entre les sexes et par la protection des droits de l'enfant et par l'intégration sociale des personnes handicapées.

Cependant, certaines initiatives gageraient à être prise en compte en vue d'élaborer un budget qui reflète réellement les choix politiques, économiques et sociaux du Département ainsi que les besoins spécifiques des hommes, femmes, filles et garçons.

Ces initiatives consistent en :

- La mise en place d'un dispositif de collecte d'informations et de données relatives aux domaines des compétences du DSFS, en plus du numéro vert et des centres d'écoutes pour les femmes violentées. Ce dispositif permettrait de faire des croisements entre ces domaines pour appuyer un exercice de planification sensible au genre, tenant compte des besoins spécifiques non seulement des femmes et des hommes, mais des filles et des garçons et en vue de l'élaboration, du suivi de l'exécution du budget sensible au genre.
- Le renforcement des capacités, aussi bien des fonctionnaires du DSFS que des acteurs associatifs, nécessaire pour asseoir une démarche participative et de diagnostic sensible au genre dans les domaines de la femme, de l'enfant et des personnes à besoins spécifiques.
- L'évaluation d'impact de l'investissement devrait être instaurée incluant des études d'impact socio-économique sensible au genre des différents programmes lancés par le Département.
- La rationalisation des ressources et la recherche de nouvelles ressources financières notamment à travers la coopération internationale.
- L'organisation de sessions de formation qui pourraient être envisagées dans les domaines de l'analyse, de l'élaboration et de l'exécution du budget selon l'approche genre.

5. Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

La lutte contre la pauvreté et les inégalités a été mise au centre des préoccupations de la politique étrangère du Royaume depuis l'indépendance. En effet, le Maroc a participé activement à travers le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) à la ratification et à la mise en œuvre des différents accords, traités et conventions qui visent l'émancipation de la femme et l'élimination de toutes les formes de discrimination à son égard. Au cours du Sommet du Millénaire, le Maroc s'est engagé à réaliser les OMD, qui se traduisent par des buts précis à atteindre dans les domaines du bien-être économique (réduction de l'extrême pauvreté), de l'équité genre, de la préservation et régénération des ressources naturelles (développement durable) et du développement social.

5.1. Diagnostic et analyse genre de la situation

Le MAEC, qui par ses attributions statutaires, est chargé d'assurer le développement de la coopération internationale et la coordination de l'ensemble des relations extérieures et de veiller à leur adéquation avec la politique du Royaume. A ce titre, il est le canal obligé pour tout rapport avec les Etats et Organisations et notamment leurs représentants au Maroc, à travers les consultations permanentes et les revues régulières de l'état d'avancement de la mise en œuvre des programmes de coopération.

Au total et jusqu'à juin 2008, le MAEC emploie 2636 personnes dont près de 30% sont des femmes. Les services extérieurs qui représentent plus de 40% de l'effectif global du Ministère sont marqués par une prédominance des hommes avec une part dépassant 74%. Quant à la place de la femme dans les différents postes de responsabilité au sein du Ministère, elle ne dépasse pas 20% au niveau central et 5% au niveau des services extérieurs. A titre d'illustration, le Département compte quatre ambassadrices sur 81, deux consuls généraux sur 47 et une chargée d'affaire sur 6 postes.

Conscient de l'importance de l'équité genre dans l'émancipation de la femme et dans le développement économique et social d'une manière générale, le Ministère a mis en place, dès 1990, la cellule « Intégration de la Femme au Développement ». Cette cellule qui vise à renforcer le rôle de ce Département dans le domaine de l'équité genre, s'est fixée dès sa création des objectifs ambitieux sur le court, le moyen et le long terme.

5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le MAEC joue un rôle très actif dans le cadre des programmes, des conventions et des conférences internationales touchant aux questions de l'équité et de l'égalité genre. Ces efforts s'inscrivent dans un programme plus large de promotion des droits de l'Homme et de gouvernance démocratique.

La Déclaration de Paris

Lancée en mars 2005 par 120 Etats et Organisations (donateurs et pays en développement), la *Déclaration de Paris* sur l'Efficacité de l'Aide s'inscrit dans le cadre de la réforme de l'aide au développement pour qu'elle contribue de manière plus efficace et efficiente à la lutte contre la pauvreté, à la réduction des inégalités entre les pays pauvres et les pays riches, à la dynamisation d'une croissance pro-pauvre, au renforcement des capacités des populations vulnérables et à l'accélération de l'atteinte des OMD. Cette déclaration qui prévoit d'entreprendre d'importantes réformes du système d'aide et de ses modalités de collaboration et s'articule autour de cinq grands principes à savoir l'appropriation, l'alignement, l'harmonisation, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle.

Pour le Maroc, considéré comme pays pilote de l'initiative « Harmonisation et Alignement », la mise en œuvre de l'ensemble de ces principes est aujourd'hui d'autant plus justifiée que la plupart des pays en développement s'engagent dans la définition de politiques de lutte contre la pauvreté. Celles-ci constituent de véritables stratégies nationales de développement auxquelles l'ensemble des pays donateurs est appelé à contribuer dans le cadre d'une coordination assurée par l'Etat.

Toutefois, le processus d'amélioration de l'efficacité de l'aide doit aller de pair avec celui de l'augmentation du volume de l'aide. A cet égard, il paraît primordial de renforcer l'effort de la communauté internationale pour faire de l'augmentation des flux d'aide une priorité et suivre les progrès à ce niveau en vue d'inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement et de l'orienter en direction des priorités de développement humain et ce, en conformité avec les engagements pris et les promesses faites dans ce cadre au niveau international.

En outre, il serait important pour avancer rapidement et réduire le coût de l'harmonisation, de capitaliser les avancées réalisées par les pays partenaires, de partager les meilleures pratiques et de les élargir au maximum de secteurs et à un plus grand nombre de donateurs. Dans ce cadre, force est de constater que le Maroc, pays à revenu intermédiaire, a réalisé des avancées certaines dans la mise en œuvre des réformes nécessaires non seulement à l'efficacité de l'aide mais également à l'efficacité de sa dépense publique d'une manière général.

Enfin, le succès de la déclaration de Paris passe par la mise en œuvre d'engagements mutuels, qui soient souples et plus adaptés aux besoins et réalités locaux. Cette mise en œuvre doit tenir compte des efforts déjà entrepris et doit avancer à un rythme permettant de conserver constamment l'appropriation des pays concernés de leurs stratégies de développement et des réformes entreprises pour l'amélioration de la gestion de l'aide.

5.3. Programmes et projets mis en œuvre

5.3.1. Programmes de coopération du Maroc avec les agences, fonds et programmes de développement du système des Nations Unies

Le Maroc signataire de la Déclaration du Millénaire, s'emploie à mieux cibler son action dans le sens de la réalisation des OMD. Dans ce cadre, le Gouvernement Marocain a procédé à l'élaboration d'un second Rapport National sur les OMD en 2005, souhaitant ainsi répondre à trois objectifs : adapter les huit OMD à la réalité du pays, proposer une approche participative et intégrer efficacement le concept genre dans l'analyse du contexte de développement socio-économique.

Cependant, et en dépit du train de mesures prises de 2000 à 2004, destinées à consolider une croissance génératrice d'emplois et à améliorer les conditions de vie des populations défavorisées, les études, données et indicateurs mis à jour en 2005, reflètent la persistance d'insuffisances structurelles appelant à de nouvelles initiatives tant sur le plan économique et budgétaire que sur le plan social.

Ainsi, l'année 2007 a été marquée par la mise en œuvre du nouveau Plan Cadre pour l'Assistance des Nations Unies au Royaume du Maroc (UNDAF¹⁴) qui s'étend sur la période 2007-2011. Signé en février 2006 par le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies et le MAEC, ce Plan Cadre consiste en des objectifs et des stratégies de coopération communs, un cadre de ressources du programme et des propositions de surveillance, de suivi et d'évaluation. Il définit cinq « but nationaux » qui forment le cadre dans lequel chaque organisation du système des Nations Unies, doit inscrire son action :

- La gestion des patrimoines naturel et culturel en tant que vecteurs essentiels des politiques de lutte contre la pauvreté et de développement durable ;
- La réduction de la vulnérabilité du monde rural ;
- Le renforcement du capital humain et social et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base ;
- L'habilitation des femmes et des filles dans les domaines politique, juridique, économique, social et culturel ;
- Le développement humain et la gouvernance démocratique en appui à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion.

L'UNDAF est issu d'un long processus de concertation entre l'administration marocaine et le système des Nations Unies et ses partenaires bilatéraux, multilatéraux et non gouvernementaux. Il répond aux priorités gouvernementales et aux exigences de la Déclaration du Millénaire tout en s'adossant à une analyse de la situation du pays en 2005, intitulée Bilan Commun de Pays (BCP). Le BCP 2005, troisième du genre après ceux de 1996 et 2000, a été élaboré selon l'approche fondée sur les droits humains et l'approche genre. Il fait ressortir les tendances majeures qui caractérisent l'évolution récente du Maroc et examine quatre champs prioritaires d'intervention : Femmes, enfance, jeunesse et insertion; vulnérabilité du monde rural; problématique de l'habitat et gouvernance urbaine; sauvegarde du patrimoine naturel et culturel.

Approche Droits Humains et Approche Genre

L'approche fondée sur les droits humains articule l'analyse du développement national autour des normes contenues dans le corps d'instruments internationaux relatifs aux droits humains. Elle exige que l'on accorde la même attention au résultat qu'au processus, en soulignant l'importance de la transparence et de la participation des bénéficiaires. Les principes qui fondent les droits humains doivent désormais orienter les programmes dans les divers secteurs et aider à la réalisation des OMD.

L'approche fondée sur les droits humains accorde un intérêt particulier aux déficits relevés et aux groupes sociaux exclus ou marginalisés pour opérer les ajustements nécessaires au niveau des politiques et des programmes. L'approche genre fait partie de l'approche fondée sur les droits humains. Elle requiert l'intégration systématique des questions de genre, la réorganisation, l'amélioration et l'évaluation des processus politiques afin que l'égalité hommes femmes soit incorporée à toutes les politiques, à tous les niveaux.

¹⁴ United Nations Development Assistance Framework

Intégration de l'approche Genre dans la gestion Axée sur les Résultats

Depuis 2004, le PNUD tente de renforcer l'impact des projets développés en coopération avec le Maroc sur les droits et le bien être moral et matériel des femmes. En 2006, il a publié et mis en ligne un manuel d'intégration systématique de l'approche genre à l'attention des concepteurs et gestionnaires de projets. L'approche genre vise à modifier les rapports inégaux entre les sexes pour garantir une répartition équitable des possibilités, des ressources et des bénéfices des projets.

Ayant constaté l'impact insuffisant de ces initiatives, la Représentation du PNUD du Maroc en concertation avec le MAEC a décidé, à partir de 2007, d'intégrer l'approche genre dans la gestion axée sur les résultats, qui s'impose désormais à ses projets. La participation des femmes et les impacts sur les femmes seront ainsi notifiés systématiquement dans tous les outils de gestion des projets depuis leur conception jusqu'à leur clôture : journal des risques, rapports trimestriels, journal des leçons tirées, etc.

Par ailleurs, le manuel d'intégration systématique de l'approche genre, réédité en arabe, sera diffusé pour appuyer cette démarche. Enfin, six volontaires des Nations Unies ont été mis à la disposition de projets pilotes pour encourager la mise en application de ces nouvelles méthodologies de travail et les renforcer, en tenant compte des enseignements tirés au niveau local.

5.3.2. Programme de coopération Maroc/PNUD

Fondé sur le Document du Programme de Coopération (DPC) entre le Maroc et le PNUD, le Plan d'Action du Programme de Pays (CPAP) pour la période 2007-2011 a été élaboré en étroite concertation avec des partenaires du Gouvernement et du système des Nations Unies. Ce plan d'action est fondé sur les orientations énoncées dans les déclarations politiques officielles et tout particulièrement sur les priorités définies dans l'INDH. Les priorités nationales demeurent la réduction des disparités régionales et sociales et la lutte contre la pauvreté à travers une amélioration des performances économiques, la consolidation du processus de démocratisation, la modernisation de l'administration publique et la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Le PNUD et le MAEC ont renforcé les capacités des partenaires en matière de mise en œuvre de la gestion de projet axée sur les résultats avec une approche genre via la formation de 105 personnes en 2007. Ces formations complémentaires au projet CEDAR ont permis de renforcer les capacités de 14 projets qui appliquent de manière efficace la gestion axée sur les résultats et l'approche genre. De même une formation conjointe entre le MAEC et les agences UNDG, à savoir le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF destinées aux partenaires nationaux, afin de leur permettre l'utilisation d'un système uniforme de documents de base indispensable pour développer leurs capacités en matière de suivi de la gestion.

De même, le développement de partenariats avec de nouvelles agences nationales de développement a facilité le processus de décentralisation et le financement du développement local et régional basé sur une approche genre. En effet, le PNUD envisage le renforcement d'une approche régionale basée sur le genre à travers le programme « Appui au Réseaux Territoriaux et Gouvernance Locale Démocratique » (ART GOLD). Ce programme a pour but de faciliter la promotion des régions auprès de partenaires en Europe à travers une coopération décentralisée visant le développement accéléré de régions démunies à travers l'investissement et la création d'emploi dans une approche genre.

En complément à ces activités, le PNUD apportera son appui à la mise en œuvre de programmes de développement régionaux dans les zones identifiées parmi les plus pauvres selon la nouvelle carte nationale de la pauvreté, et qui sont affectées par de hauts niveaux de migration urbaine.

Sur la base d'expériences passées en matière de programmes de lutte contre la pauvreté en milieux rural et urbain, le PNUD axera son appui sur l'accès au financement, le développement d'activités génératrices de revenus durables, l'amélioration des prestations de services particulièrement pour les groupes les plus vulnérables de la population ainsi que sur la mise en place d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat féminin.

5.3.3. La contribution espagnole : Les Milleniums Développement Achievement Funds MDGs

L'Espagne et le PNUD ont lancés en 2007 un nouveau fonds d'une durée de deux ans, pour appuyer les progrès en vue de réalisation des OMD. Par cet accord, l'Espagne renforce son engagement en faveur de la réalisation des OMD, d'une coopération internationale élargie et du multilatéralisme. L'Espagne fait don de 528 millions d'euros (soit environ 700 millions de dollars), pour établir le fonds de Nations Unies pour la réalisation des OMD. Le fonds doit être géré par l'Espagne et le PNUD, qui coordonne les activités de développement des Nations Unies dans les pays en développement.

Le Maroc a présenté, dans le cadre de ce Fonds, deux notes de projets qui ont été acceptées par le MDG TF Office à New York : une note relative à la première thématique « Egalité des sexes » sous l'intitulé « La lutte contre les violences et à l'autonomisation des femmes » d'un budget de 9.445.424 dollars US et une deuxième relative à la thématique « Diversité culturelle et développement » sous l'intitulé « La culture levier du développement au Maroc » d'un budget total de 5 millions de dollars US . La dimension genre est transversale dans les deux propositions du Maroc à ce fonds. L'appel à proposition n'étant pas encore ouvert pour les autres thématiques restantes.

5.3.4. Une réforme des Nations Unies servant l'égalité de genre

Le succès du partenariat entre le Maroc et le Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord du Fonds de Développement des Nations unies pour la Femme (UNIFEM) est la résultante de plusieurs facteurs qui ont concouru au renforcement des droits des femmes marocaines. La stratégie globale de l'UNIFEM s'inscrit dans les efforts de construction démocratique du Maroc. C'est ainsi que le bureau de l'UNIFEM a su identifier les domaines clés qui servent les transformations de la société dans un sens de respect des droits humains des femmes et qu'il a réussi à soutenir durant ces dernières années, des projets et initiatives qui ont été au cœur des réformes pour l'égalité.

Sur la base de son expérience, le Maroc estime qu'il est important de réfléchir aux conditions qui permettent aux droits des femmes de progresser durablement, au Maroc, dans le monde arabe et au niveau mondial. C'est la raison pour laquelle, le gouvernement marocain plaide pour le renforcement des moyens financiers, opérationnels et humain mis à la disposition de l'UNIFEM. Ce renforcement va de pair avec un saut qualitatif en termes de statut et de positionnement de l'UNIFEM au sein du Système des Nations Unies.

Le Maroc estime également que la pérennité des actions visant la promotion des droits des femmes ne peut se faire que si la réforme de l'Organisation des Nations Unies permet la mise en place des arrangements institutionnels nécessaires à une véritable politique de développement en faveur de l'égalité de genre. A cette fin, il soutient la proposition du groupe des 77 plus la Chine et propose que le mandat de l'UNIFEM soit renforcé dans le cadre de l'exercice de réaligement du Système des Nations Unies afin de soutenir davantage encore des activités innovantes en faveur des droits des femmes et de l'égalité de genre.

5.4. Analyse genre du budget du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

L'analyse de l'évolution des crédits budgétaires alloués au MAEC fait ressortir une certaine appréciation au cours des ces dernières années. Ceci témoigne de l'intérêt que porte le Maroc à ce Département stratégique qui joue un rôle fondamental dans la promotion des questions liées à la femme au niveau national et international. En effet, le Maroc qui a fait de l'ouverture économique et politique l'une de ses priorités veut renforcer le rôle de ce Ministère aussi bien sur la scène internationale qu'au niveau national.

5.4.1. Analyse de la structure des crédits alloués au MAEC

L'analyse de la répartition du budget alloué au Département permet de constater une forte prédominance de la rubrique dépenses de personnel avec une part de 67%, suivi de celle de matériel et de dépenses diverses, représentant 27% du budget global. Les dépenses d'investissement ne dépassent pas, quant à eux, plus de 6%. Cette analyse par grande rubrique de dépenses a fait ressortir les principales observations suivantes :

- Plus de 87% des dépenses de personnel est liée au soutien des missions diplomatiques et consulaires à l'étranger contre près de 13% au niveau de l'administration générale.
- Plus de 31% des dépenses de matériel et dépenses diverses est consacrée au paiement des locations des bâtiments administratifs et leurs charges connexes.
- Plus de 55% des dépenses d'investissement est consacrée aux réalisations immobilières des missions diplomatiques et consulaires (construction de chancelleries, aménagement et équipement...).

L'ensemble de ces crédits s'inscrivent dans le cadre de la poursuite des efforts entrepris par ce Département dont les objectifs portent principalement sur la modernisation de l'appareil diplomatique marocain et le renforcement de son rôle pour préserver les intérêts Maroc, promouvoir son rayonnement culturel et spirituel, attirer les investissements étrangers et développer les exportations des produits nationaux. Ces efforts portent notamment sur la poursuite de la réalisation du programme de développement du patrimoine immobilier à l'étranger, la formation des diplomates en poste à l'étranger et le renforcement des relations de coopération et d'aide au développement en faveur de l'Afrique et des pays amis à travers l'Agence Marocaine de Coopération Internationale.

A ces crédits s'ajoutent les recettes propres qui sont réalisées dans le cadre du service de l'Etat géré de manière autonome de la Direction des Affaires Consulaires et Sociales s'élevant à près de 25 MDH par an et affectées notamment au renforcement des moyens d'action des représentations diplomatiques et consulaires afin d'améliorer la qualité de leurs prestations ainsi que leurs conditions de travail.

L'enveloppe allouée à ce Ministère comprend également la subvention réservée à la fondation Hassan II pour les Résidants Marocains à l'Etranger, destinée à la prise en charge du personnel enseignant de la langue et de la culture arabe, ainsi que des prédicateurs chargés de maintenir les liens entre les résidants et leurs pays d'origine par le biais des canaux éducatifs.

A cet égard, l'approche pédagogique adoptée vise à créer les conditions favorables permettant de renforcer l'attachement des enfants de notre communauté à l'étranger aux valeurs et traditions marocaines et de promouvoir le rôle de la femme marocaine, aussi bien au niveau des pays d'accueil qu'au niveau du Maroc.

5.4.2. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MAEC

Le MAEC a élaboré un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés pour les budgets de fonctionnement et d'investissement qui permettent d'établir un lien entre les crédits alloués à l'action, programme ou activité et les résultats visés et attendus de l'utilisation de ces crédits.

Néanmoins, l'analyse de ces indicateurs d'objectifs, dont le nombre s'élève à 22, permet de constater que ces derniers n'intègrent pas une spécification genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire. Plus de 72% de ces indicateurs sont focalisés sur les fonctions de soutien ou de support de l'Administration Générale et des missions diplomatiques et consulaires.

Force est de rappeler que malgré leur prédominance, ces indicateurs de support revêtent un intérêt particulier dans le suivi-évaluation de l'effort d'optimisation et de rationalisation des dépenses de ce Département qui demeure l'un des objectifs majeurs de la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats. Parmi les indicateurs de missions préétablis et qui sont susceptibles d'être gendérisés, il convient de citer :

- Améliorer l'accès des jeunes marocains résidant à l'étranger à l'enseignement arabe et à la culture d'origine ;
- Améliorer la qualité de la formation mesurée par le nombre d'actions organisées, nombre de bénéficiaires et le coût par bénéficiaire.
- Défendre et représenter à l'étranger les intérêts du Maroc mesuré par l'indicateur «Présence des marocains dans des organisations internationales» ;

Ainsi, il paraît opportun dans un premier temps de désagréger ces indicateurs selon le genre (homme, femme, fille et garçon). En effet, les avis recueillis auprès du MAEC confirment une prédominance masculine dans le nombre de bénéficiaires des programmes d'enseignement de la langue arabe et de la culture d'origine au niveau des représentations consulaires à l'étranger. Cette situation requiert la nécessité d'en approfondir l'analyse à travers notamment des enquêtes visant à éclairer les raisons de cette prépondérance et à mettre en œuvre des actions ciblées à même de renforcer la participation des filles dans ces différents programmes.

De même, l'indicateur «Présence des marocains dans des organisations internationales» mérite d'être désagrégré par sexe afin d'apprécier la participation de la femme marocaine, au sein des instances mondiales (ONU, Banque Mondiale, FAO, UNIFEM...) dans la conception et la mise en œuvre des grands programmes et projets destinés, en particulier, aux pays en développement. Eu égard au rôle joué par les femmes dans les questions traitant de l'égalité genre, il paraît important de se donner les moyens pour renforcer la présence des femmes marocaines dans les institutions précitées.

Parallèlement à ces indicateurs, il importe de renforcer la concertation entre ce Ministère et celui de l'Economie et des Finances en vue d'élaborer de nouveaux indicateurs sensibles au genre. Le but étant de consolider l'ancrage du concept genre dans les différentes phases de planification et de programmation budgétaire du Ministère.

Tableau récapitulatif : analyse genre des indicateurs d'objectifs et propositions

Indicateurs	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Evolution du nombre de bénéficiaires	Améliorer l'accès des jeunes marocains résidant à l'étranger à l'enseignement arabe et à la culture d'origine	Indicateur de mission	Evolution du nombre de bénéficiaires par sexe, par tranche d'âge et par pays d'accueil	Cette gendérisation devrait permettre d'établir un diagnostic genre de la situation permettant de mieux cibler les bénéficiaires de ce programme
Nombre de bénéficiaires	Améliorer la qualité de la formation	Indicateur d'appui	Nombre de bénéficiaires par sexe, par tranche d'âge et par pays d'accueil	suivi-évaluation et meilleur ciblage des programmes de formation du Ministère
Présence des marocains dans des organisations internationales	Défendre et représenter à l'étranger les intérêts du Maroc	Indicateur de mission	Ventiler l'indicateur selon le sexe et l'organisation	Apprécier la participation de la femme marocaine au sein des instances internationales

6. Ministère du Commerce Extérieur

Le commerce extérieur constitue indubitablement l'un des moteurs du développement économique mondial. Compte tenu du contexte actuel marqué par la mondialisation croissante de la production, le commerce extérieur est devenu un facteur déterminant aussi bien pour la croissance que pour la création de l'emploi. Conscient de cette réalité, le Maroc a fait le choix stratégique de libérer et d'ouvrir son économie, afin de dynamiser sa croissance et de bénéficier des apports des capitaux privés étrangers.

Ainsi, outre l'adhésion du Maroc à l'OMC en janvier 1995 et sa participation active aux différents forums et rounds de négociations, le Maroc a conclu des accords de libre échange avec plusieurs partenaires commerciaux. Le Ministère du commerce extérieur (MCE) joue un rôle important dans ce sens, en participant, avec le Ministère des affaires étrangères, aux négociations économiques et commerciales internationales qu'elles soient multilatérales régionales ou bilatérales.

Traditionnellement, les politiques commerciales sont considérées comme non sexospécifiques. La dimension genre et les relations sociales ne sont pas prises en compte dans la mise en œuvre des politiques commerciales que ce soit au niveau du système commercial multilatéral ou national. Pourtant, le travail des femmes est un élément clé du commerce international. En effet, plus que le quart des entreprises dans le monde appartient à des femmes, dont 39 % participent au commerce international¹⁵.

La politique commerciale a tendance à omettre les rôles multiples des femmes car une grande partie du travail des femmes n'est pas rémunérée et, par conséquent, n'est pas consignée dans les statistiques nationales. En effet, les femmes consacrent un nombre important d'heures de travail dans des entreprises familiales, dans les exploitations agricoles familiales, dans le ménage et dans la collectivité, ainsi que dans le secteur informel. Néanmoins, les aspects sexospécifiques du commerce commencent, ces dernières années, à revêtir une importance croissante dans les instances d'élaboration des politiques internationales. L'inclusion de questions du développement dans l'agenda de l'OMC a ouvert de grandes possibilités pour l'intégration du genre en tant que thème transversal.

Ces initiatives ont été appuyées par la création en 2003 d'une équipe spéciale des Nations Unies sur la parité et le commerce pour étudier les effets du commerce et des politiques commerciales sur les femmes et les hommes. Le principal objectif de cette équipe est de sensibiliser les décideurs et promouvoir l'intégration des perspectives de l'égalité entre les sexes dans les politiques nationales et internationales et les accords commerciaux. Par ailleurs, des organisations comme le Réseau international genre et commerce (IGTN), l'Association pour les femmes et le développement en Europe (WIDE) et Women's Edge Coalition¹⁶ se sont servis d'instruments d'analyse d'impact pour introduire une certaine prise en compte du genre dans les accords commerciaux.

Ces instruments permettent aux négociateurs de mener des évaluations ex-ante des impacts potentiels des accords de commerce en termes de genre. D'autres outils de recherche ont aussi été utilisés par différents acteurs nationaux et ONG pour comprendre les liens entre le commerce et les inégalités sexuelles, comme l'analyse en chaîne de valeur, qui examine la valeur spécifique assignée à chaque acteur dans la production d'un bien.

¹⁵ Selon NFWBO (National Foundation for Women Business Owners)

¹⁶ Women's Edge Coalition est un regroupement d'organisations internationales, dont le but est de promouvoir les programmes d'aide et de commerce internationaux des États-Unis en faveur des femmes pauvres du monde entier.

Impacts de la libéralisation commerciale en termes de genre

L'inégalité entre les sexes n'existe généralement pas dans les politiques en elles-mêmes, mais dans leurs mises en œuvre et dans la mise en application des accords internationaux. L'expérience et les études d'impact des politiques commerciales sur l'égalité entre les sexes ont montré que le commerce a des impacts différents sur les femmes et les hommes et peut affecter les femmes de façon négative en tant que consommatrices, travailleuses et productrices. La disponibilité et l'accès aux biens à un moindre coût, sont des facteurs positifs pour les femmes, comme consommatrices. Néanmoins, la libéralisation a des effets négatifs sur les petites entreprises et les secteurs informels où les femmes prédominent, compte tenu de la concurrence accrue des importations.

Au niveau de l'emploi, certes, l'ouverture et la libéralisation tendent à accroître les opportunités d'embauche des femmes dans les pays en développement et à leur garantir ainsi un revenu et une certaine autonomie. Toutefois, cette situation accentue les disparités au niveau des métiers et des salaires. En effet, la mondialisation a favorisé l'informel et la sous-traitance dans les secteurs à dominance féminine (tels que le textile et l'agro-alimentaire) qui menacent la sécurité, la situation sociale et les droits des travailleuses : les femmes travaillent dans des entreprises exportatrices qui sont caractérisées par un nombre important d'heures de travail, une forte cadence de travail, une répression des droits des syndicats ou dans des exploitations agricoles dans de dures conditions pour des bas-salaires.

En conséquence, il importe que les politiques commerciales traditionnelles évoluent dans le sens d'une reconnaissance des effets différenciés du commerce sur les hommes et les femmes et le rôle central de l'égalité hommes-femmes pour garantir des retombées favorables du commerce. Dans ce sens, les Ministères du Commerce Extérieur devraient :

- intégrer systématiquement une analyse selon le genre dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes commerciaux et des négociations commerciales ;
- instaurer une interaction permanente avec les autres ministères, particulièrement ceux qui sont affectés par les politiques commerciales tels que les finances, l'agriculture, l'emploi, l'éducation et la santé ;
- suivre et évaluer les effets des accords et des politiques commerciales sur les femmes par le biais d'analyses de chaîne de valeur et la collecte ainsi que l'analyse et la diffusion de données ventilées par sexe sur les salaires et l'emploi.

6.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

L'entrée des femmes dans le monde du travail industriel pourrait leur offrir le revenu et la sécurité qui leur permettraient de sortir de la pauvreté. Néanmoins, au fur et à mesure de l'intensification de la concurrence, les travailleuses marocaines peuvent payer le prix de la compétitivité et de la mondialisation en travaillant dans des conditions très précaires (sans contrat ou avec des contrats temporaires avec des salaires très bas et sans aucune protection sociale). De plus, toute contre-performance des exportations et réduction des effectifs affecteront plus lourdement la population féminine, compte tenu de la prépondérance de personnel féminin dans les industries exportatrices (73,5% dans le cas du textile-habillement).

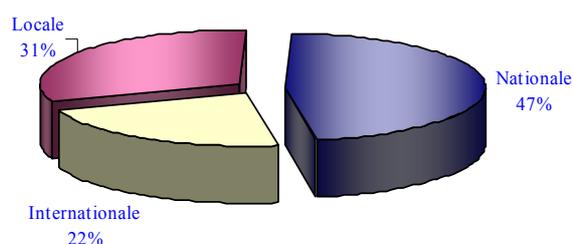
Par ailleurs, le nombre de femmes entrepreneures marocaines qui possèdent ou dirigent une société se monte à 5.000 et constitue environ 0,5% de l'emploi des femmes dans le secteur formel et environ 10% du nombre total des entreprises¹⁷. Ce n'est qu'à partir de 1995 que les femmes mariées ont désormais le droit d'exercer le commerce et d'établir un contrat de travail sans l'autorisation du mari. Ces droits ont été établis, de façon explicite, par la suppression de l'autorisation maritale, exigée auparavant pour l'exercice du commerce (Code du commerce, 1995) et pour la passation d'un contrat de travail (Dahir des Obligations et des Contrats, 1995).

¹⁷ Banque Mondiale : Etude Institutionnelle sur l'Entreprenariat Féminin dans la région MENA, Juin 2005.

Selon l'enquête de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc (AFEM)¹⁸, les entreprises créées et dirigées par des femmes sont plus récentes et sont généralement des TPE et des micro-entreprises. Plus des deux tiers des entreprises créées et gérées par des femmes marocaines emploient moins de 20 salariés, avec un peu moins de la moitié des effectifs employés de sexe féminin. Ces entreprises couvrent tous les secteurs d'activité, mais elles sont plus fortement concentrées dans les services (37%) et dans le commerce et la distribution (31%). On note néanmoins une présence non négligeable de femmes à la tête d'entreprises ayant une activité industrielle, notamment dans le textile.

La majorité des entreprises dirigées par des femmes ont une activité locale (31%) ou nationale (47%). La présence d'entreprises ayant une activité internationale reste également non négligeable (22%). Dans le cas des entreprises créées par des femmes, les tendances restent similaires, avec néanmoins une plus forte proportion d'entreprises ayant une activité locale plutôt que nationale.

Etendue de l'activité des entreprises marocaines dirigées par des femmes



Source : AFEM

Cette présence accrue des femmes nécessite d'accorder plus d'attention aux questions relatives au genre dans la mise en place de politiques commerciales ainsi que dans les stratégies pour la mise à niveau de l'entreprise et pour la formation à l'emploi.

6.2. Politiques publiques et cibles à atteindre

Le Ministère du Commerce Extérieur est chargé d'élaborer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au commerce extérieur, de participer à la préparation et à la conduite des négociations économiques et commerciales internationales et de coordonner les actions menées dans le domaine de la promotion commerciale extérieure. Le MCE participe également à l'élaboration de mesures de nature à renforcer la compétitivité de l'économie nationale, qu'il s'agisse notamment de l'offre nationale à l'exportation de biens et services, du financement du commerce extérieur ou du taux de change.

Le programme stratégique du Ministère du Commerce Extérieur a pour objectif d'améliorer les équilibres des comptes extérieurs compte tenu des retombées de son ouverture sur l'économie mondiale et de contribuer au renforcement de la compétitivité de l'économie nationale pour faire face à la concurrence internationale.

Ainsi, le MCE s'est assigné une stratégie de développement du commerce extérieur qui s'articule autour des axes suivants :

- La régulation des importations par le biais de la révision de la protection tarifaire et la mise en place de mesures de défense commerciale pour la sauvegarde de la production.
- La promotion des exportations qui consiste en l'élimination des restrictions quantitatives imposées à l'exportation, l'amélioration du système incitatif à l'exportation et le financement des participations aux foires et missions de prospection.
- La facilitation des échanges à travers notamment la simplification et la dématérialisation des procédures du commerce.
- L'élargissement et la diversification commerciale par la contribution à la dynamisation du processus euro-méditerranéen et des relations commerciales avec les pays de l'Europe de l'Est et la Turquie, le voisinage arabe et musulman, ainsi qu'avec les pays d'Afrique, d'Amérique et d'Asie.

¹⁸ L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 579 femmes chefs d'entreprises par l'AFEM, avec l'assistance financière de la commission européenne et l'appui de la CGEM.

- La consolidation du système commercial multilatéral à travers notamment la participation aux négociations du cycle de Doha afin de défendre la position du Maroc en matière agricole, industrielle, service, propriété intellectuelle,...

Actuellement, le ministère est en train de mettre en place une nouvelle stratégie en matière de commerce extérieur, dont l'objectif est d'adopter une nouvelle vision qui prenne en compte l'évolution de l'économie marocaine mais aussi les mutations que connaît le commerce international. Dans ce sens, un nouveau projet de décret fixant les attributions et l'organisation du Ministère du Commerce Extérieur a été soumis pour examen et adoption au Conseil de Gouvernement.

Les actions du Département s'inscrivent dans le cadre de la réalisation de l'OMD8 qui consiste à mettre en place un partenariat mondial pour le développement à travers la cible 15. Par ailleurs, le commerce international et en particulier le commerce équitable (CE)¹⁹ est une stratégie efficace qui permet de lutter contre la pauvreté (OMD1).

Dans ce sens, une plate-forme marocaine pour le commerce équitable (PMCE) a été créée à Rabat en août 2004 dans le but de promouvoir le commerce équitable par l'information et l'éducation (conférences, campagnes de sensibilisation,...) et l'accompagnement des producteurs engagés dans le CE afin de les intégrer dans les échanges internationaux. Cette plate-forme devrait réaliser des diagnostics et des études régulières de marché sur des produits susceptibles d'intégrer les échanges internationaux, notamment alimentaires, produits d'artisanat et tourisme rural.

6.3. Projets et programmes mis en œuvre

Le plan d'action arrêté par le Ministère du Commerce Extérieur pour l'année 2008 prévoit les actions suivantes.

- La mise en place d'une stratégie concertée de développement des exportations impliquant les Départements sectoriels, les Départements supports et le secteur privé.
- La promotion des exportations à travers le développement d'un label Maroc, la sensibilisation des exportateurs sur les opportunités offertes par les ALE, la promotion du concept des consortiums à l'exportation et la mise en œuvre des actions promotionnelles prévues par les contrats - programmes sectoriels.
- La réalisation des études d'évaluation d'impact des accords de libre-échange conclus par le Maroc.
- L'adaptation de l'organisation du Ministère et des établissements sous sa tutelle aux nouvelles orientations stratégiques sectorielles et nationales.
- L'opérationnalisation des accords commerciaux multi et bilatéraux signés par notre pays et la poursuite des négociations des accords prioritaires : l'Accord de Grande Zone de Libre Échange Arabe, l'Accord de libre échange avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'Accord Commercial et d'investissement avec l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et l'accord commercial entre les pays membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI).

Pour ce qui est du Processus Euromed, le Ministère devrait poursuivre les négociations sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement, le règlement des différends et la définition des règles d'origine pan-Euromed. Il devrait également élaborer la nouvelle feuille de route commerciale Euromed à l'horizon 2010 et définir le contenu commercial du statut avancé du Maroc auprès de l'Union européenne.

¹⁹ Le commerce équitable est un commerce social qui a pour principe de créer les conditions permettant aux agriculteurs et producteurs des pays pauvres de développer une activité économique rentable et pérenne en leur donnant un accès juste, direct et sans circuits intermédiaires spéculatifs aux marchés consommateurs des pays riches, en contre partie d'un engagement pour le respect des Droits de l'Homme et la préservation de l'environnement.

Encadré 1: L'égalité Homme-Femmes au centre de la politique de coopération européenne

L'Union européenne s'est engagée à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa politique de coopération au développement, dont l'objectif principal est la lutte contre la pauvreté. La prise en compte de la dimension genre est un moyen de promotion d'un développement juste et durable. En conséquence, les questions de genre doivent être intégrées horizontalement dans les différentes étapes et secteurs de la coopération.

Dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen, la Déclaration de Barcelone reconnaît le rôle-clef des femmes dans le développement et le besoin de promouvoir leur participation active dans la vie économique et sociale et dans la création d'emplois, et le Règlement MEDA a fait référence au besoin de reconnaissance et d'amélioration du rôle économique et social des femmes, et à l'importance de l'éducation et de la création d'emplois pour les femmes.

Dans le cadre de la nouvelle politique de voisinage, qui a pour objectif de proposer aux voisins de l'UE un approfondissement des relations politiques et la perspective d'un degré élevé d'intégration économique, les plans d'actions élaborés avec les pays partenaires prévoient le rapprochement de la législation, des normes et des standards de ceux de l'UE, et la conception et la mise en œuvre de politiques et mesures de cohésion sociale, de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance économique et de l'emploi. Tous les plans d'actions contiennent des mesures de promotion des droits des femmes sur quatre volets : droits politiques fondamentaux, développement social, éducation, santé, justice et affaires internes.

Au Maroc, l'Union européenne contribue à l'égalité entre les femmes et les hommes de deux façons complémentaires. D'une part, dans la préparation de chaque projet ou programme, la Commission a commencé à appliquer le principe du Gender mainstreaming. Il s'agit d'introduire dès leur conception la prise en compte des effets possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes. Dans le passé, les préoccupations du genre se traduisaient par des mesures touchant les femmes dans la plupart des projets. L'approche du « Gender mainstreaming », représente une amélioration considérable, car les besoins des hommes et des femmes sont pris en considération d'une façon systématique dès l'identification des projets.

En ce qui concerne sa coopération avec le Gouvernement marocain, la Commission a appuyé le Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, dans le cadre du projet Meda « Appui au Développement Humain et à l'Intégration Sociale », pour la création du Centre Marocain d'Information, Documentation et d'Etudes pour la Femme (CMIDEF). De même, L'UE appuie l'Agence de Développement Social dans son effort pour améliorer les conditions générales de vie, de travail et de revenus des femmes s'adonnant à l'exploitation de l'arganeraie dans le cadre du projet « Appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et la gestion durable de l'arganeraie dans le Sud-Ouest du Maroc ».

Parallèlement, l'UE appuie les initiatives de la société civile pour la promotion de la femme par le moyen de son programme « Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme », dont un des axes prioritaires est la promotion des droits de la femme. Depuis 2004, l'UE a financé sept projets visant la promotion des droits des femmes. Ces projets concernent des actions pour améliorer la représentativité politique des femmes et leur performance en matière de plaidoyer, de participation et d'intervention dans des politiques publiques, ou bien des actions de formation et sensibilisation aux droits des femmes, l'égalité des chances, le droit à la scolarisation des filles, voire même la lutte contre la violence.

Aussi, en partenariat avec la société civile, dans le cadre du programme Meda régional «Améliorer les opportunités d'intégration des femmes dans la vie économique », l'UE finance sept projets. Le Maroc participe à trois de ces projets régionaux, à savoir :

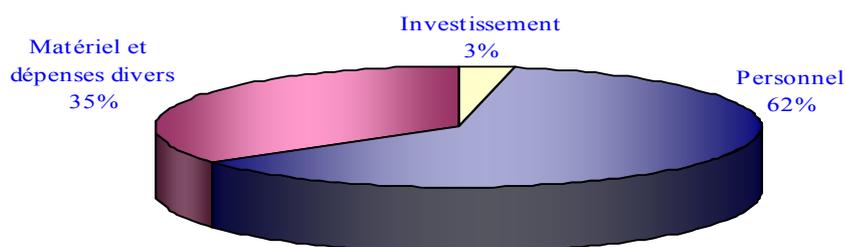
- Projet régional « Femmes Entrepreneuses en Méditerranée ».
- Projet régional de création de nouvelles opportunités et facilités de mise en réseau pour des femmes marginalisées travaillant à domicile.
- Projet régional «Opportunités économiques soutenables pour les femmes dans la région MENA».

Source : Commission européenne

6.4. Analyse du budget du Ministère du Commerce Extérieur

L'enveloppe budgétaire globale mise à la disposition du Ministère du Commerce Extérieur au titre de l'année 2008 s'élève à 32.914.000 dirhams. Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 31 914 000 dh, soit 97% du budget global, alors que le budget d'investissement ne dépasse pas 3% du total du budget alloué au Ministère. Les dépenses d'investissement programmées en 2008 concernent essentiellement l'acquisition du matériel informatique et la formation des cadres.

Répartition du budget alloué au Ministère du Commerce Extérieur au titre de l'exercice 2008



Source : MEF

Au titre de l'année 2008, l'effectif du personnel du MCE s'élève à 195 fonctionnaires et agents, dont 82 femmes, soit une part de 42,1%. Le taux de participation des femmes aux postes de responsabilité est de l'ordre de 14,8%. Il est à signaler que le Département du commerce extérieur n'a pas encore adhéré à la globalisation des crédits et ne dispose pas d'indicateurs de performance. Le tableau suivant résume les indicateurs que propose la DEPF afin de suivre les résultats des différents programmes engagés par le Département du commerce extérieur et d'apprécier le degré d'internationalisation de nos entreprises et de notre économie.

Indicateurs ²⁰	Objectifs attachés ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur
Taux d'accroissement des exportations	Promotion des exportations	Indicateur d'impact	-
Le nombre des entreprises exportatrices	Promotion des exportations	Indicateur de moyen	Désagréger les chefs d'entreprise par sexe et par région
Nombre de certificats délivrés DFD (demandes de franchises douanières)	Amélioration du degré de l'ouverture de l'économie nationale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe bénéficiaires
Nombre de licences d'exportation accordées	Amélioration du degré de l'ouverture de l'économie nationale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les chefs d'entreprise bénéficiaires
Nombre des licences d'importation accordées	Amélioration du degré de l'ouverture de l'économie nationale	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les chefs d'entreprise bénéficiaires
Le nombre des réunions de négociations auxquelles ont participé des représentants du MCE	Libéralisation des échanges	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants aux délégations
Le nombre de missions d'hommes d'affaires à l'étranger	Promotion du label Maroc	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Le nombre de participation à des foires et salons internationaux	Promotion du label Maroc	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe les participants
Le taux de réalisation des études programmées	Renforcement du système d'information	Indicateur de moyen	-
Les consultations sur le site Internet du MCE	Renforcement du système d'information	Indicateur de moyen	-

²⁰ Les indicateurs seront arrêtés en concertation avec le Département concerné.

III- Pôle infrastructures de base

La desserte en eau potable, la disponibilité de l'électricité, l'accès au logement et au transport sont autant de moyens qui contribuent significativement à l'amélioration de la qualité de la vie des populations en particulier les plus démunies : recul de la mortalité, amélioration de la scolarité, création d'emploi, augmentation de la productivité et hausse de la rémunération du travail. Dès lors, l'amélioration des conditions de vie des populations et des opportunités économiques est inéluctablement tributaire de la combinaison optimale des stratégies et des politiques de tous les secteurs dont notamment les quatre secteurs stratégiques relatifs aux infrastructures de base suivants : l'eau, l'énergie, l'habitat et le transport.

D'un autre côté, l'intégration de la dimension genre au niveau de cette approche intersectorielle trouve tout son sens dans le fait que les impacts des politiques poursuivies jusque là au niveau de ces secteurs sont différenciés selon le genre. Dès lors, la reconnaissance de ces besoins différenciés et la recherche de l'équité dans l'accès aux infrastructures et aux services est un enjeu majeur pour réussir le pari d'une croissance durable et socialement équitable.

Stratégique par excellence, le secteur de l'eau au Maroc est confronté à plusieurs problèmes et défis, dont principalement la surexploitation et la dégradation des ressources en eau, l'accès encore inégal au service d'eau potable et d'assainissement pour une large portion de la population rurale et dans les quartiers urbains défavorisés, l'utilisation inefficace de l'eau dans l'agriculture, ainsi que la faiblesse de la gouvernance et du pilotage du secteur. Ces problèmes sont exacerbés par les effets de la croissance démographique et économique et les changements climatiques.

Force est de constater que les impacts des conditions d'accès à l'eau potable sont différents selon le milieu et le genre. C'est en milieu rural où les conditions d'accès sont les plus difficiles (généralisation de l'approvisionnement en eau potable rurale, assainissement, épuration...).

En matière d'habitat, l'accélération de l'urbanisation non maîtrisée, résultat de l'accroissement démographique et de l'exode rural, a affecté l'équilibre du marché de logement. L'insuffisance et l'inadéquation de l'offre par rapport à la demande ont concouru à priver de près de 40% de la population de l'accès à un habitat décent. Le recours à l'habitat insalubre et en particulier les bidonvilles demeure, dès lors, la solution unique pour cette population.

Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement (éloignement des écoles, absence de transport public, absence d'éclairage public, difficulté d'accès lors des pluies...). Face à cette situation préoccupante, le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace déploie des efforts considérables pour lutter contre l'habitat insalubre à travers son programme de villes sans bidonvilles et la promotion du logement en milieu rural qui constitue l'un des nouveaux chantiers de la stratégie gouvernementale.

Par ailleurs, le développement humain, impliquant la lutte contre la pauvreté et les inégalités spatiales et de genre, passe nécessairement par le développement de l'énergie et sa généralisation à l'ensemble des populations. De ce fait, l'accès à l'énergie conditionne la satisfaction des besoins fondamentaux de la population (le transport, l'éclairage, la réfrigération, la télécommunication, la cuisson, etc....) qui sont différents selon le sexe, l'âge... en particulier dans le monde rural. Or, s'il est vrai que la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, il n'en demeure pas moins que la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables face à l'absence de services d'énergie de base. Dans ce sens, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les politiques engagés par le Département de l'Energie visant notamment l'amélioration de l'accès à l'énergie s'avère primordial pour une meilleure efficacité et équité des résultats attendus.

De même, le Ministère de l'Équipement et du Transport joue un rôle clé dans cette approche intersectorielle à travers sa participation, parallèlement aux autres Départements précités, à la réduction des disparités régionales, à la lutte contre la pauvreté et à la création de richesse. Toutefois, les missions de ce Département qui sont orientées beaucoup plus vers le rattrapage des déficits en termes d'infrastructures et de libéralisation des modes de transport gagneraient en efficacité si elles tiennent compte des besoins différenciés des hommes, des femmes, des filles, des garçons, des handicapés... aussi bien en milieu urbain que rural. L'intégration du genre dans les indicateurs du MET comme pour les autres Ministères s'avère de surcroît, importante pour garantir un meilleur ciblage des différents projets et programmes.

1. Département de l'Eau

Le Maroc s'est engagé dans une politique d'approvisionnement prioritaire des villes et du secteur agricole et ce, par la construction de barrages, le développement de grands périmètres d'irrigation et la mise en place de systèmes d'adduction urbaine. Depuis la promulgation de la Loi sur l'Eau en 1995, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts sur l'amélioration de la gestion et la protection des ressources en eau, ainsi que la disponibilité et l'efficacité du service.

Les attributions du Secrétariat d'Etat Chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE) portent principalement sur les missions d'études, d'évaluation, de gestion et de planification du développement des ressources en eau, de mobilisation et du transfert d'eau, de sauvegarde du patrimoine hydraulique, de veille météorologique et de recherche/développement dans les domaines du climat et de l'eau.

Outre la Direction de la Météorologie Nationale (DMN) avec quatre antennes régionales déconcentrées, le SEEE dispose d'établissements publics territoriaux (l'Office National de l'Eau Potable (ONEP), les agences de bassins hydrauliques (ABH) et les services de l'eau).

L'effectif total du personnel travaillant au Ministère de l'Aménagement du territoire de l'Eau et de l'Environnement est de 3398 (données à fin janvier 2008) dont 24% de femmes.

1.2. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Les conditions d'accès à l'eau potable sont différentes selon qu'il s'agisse d'un milieu rural ou urbain ou péri-urbain. En effet, c'est en milieu rural où les conditions d'accès sont les plus difficiles en raison de la distance parcourue et le temps consacré pour s'approvisionner en eau, de la dispersion des points d'eau et de la non-potabilité des cours d'eau servant parfois à l'approvisionnement de la population rurale. Ce sont les femmes et les petites filles qui se chargent dans la majorité des cas de la corvée d'eau en milieu rural. Les quartiers périphériques des grandes villes, les bidonvilles et le milieu rural demeurent sous-équipés. Pour faire face à ces déficits, les pouvoirs publics déploient des efforts pour améliorer la gouvernance du secteur.

Accès à l'eau potable

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural a atteint 85% à fin 2007, dont 58% par bornes fontaines et 27% par branchements individuels. Les autres continuent à s'alimenter à partir de puits traditionnels, de canaux d'irrigation, de cours d'eau généralement non traités, ou vont chercher l'eau à des distances importantes.

En milieu rural, la corvée d'eau est généralement assurée par la femme et les enfants. En plus des activités supposées être purement féminines, comme le nettoyage intérieur et extérieur du logement, la lessive, la vaisselle, le rangement des pièces et les soins apportés aux plus jeunes enfants, la fillette se trouve chargée de l'approvisionnement du ménage en eau dans 24,4% des cas contre 15,8% pour les garçons²¹. La difficulté de s'approvisionner en eau potable se pose encore avec plus d'acuité, notamment pour le rural reculé où l'enclavement et la pauvreté monétaire entravent la généralisation de l'eau potable, ce qui rend l'intervention de l'ONEP dans ces zones encore plus difficile et délicate.

Pour le milieu périurbain, le problème de l'eau se pose notamment en termes de répartition des tâches et d'équité en matière d'accès. En effet, les femmes et les filles se chargent de collecter l'eau à partir de la borne fontaine. De même, le recours aux branchements collectifs prive une grande partie de la population des bénéfices de la tranche sociale et leur fait subir les coûts de la troisième tranche. Les ménages démunis n'ayant pas la possibilité d'avoir le branchement à la maison et habitant dans des quartiers pauvres non desservis par bornes-fontaines, sont contraints à payer l'eau plus chère auprès des vendeurs de détail qui peuvent facturer l'eau à un prix plus élevé que celui fixé par les opérateurs.

En milieu urbain, des avancées remarquables en la matière ont été enregistrées puisque la quasi-totalité de la population dispose d'eau potable. Le taux de couverture est actuellement à 100% dont 92% par branchements individuels et 8% par bornes fontaines.

Accès à l'assainissement

L'analyse du sous-secteur « assainissement » fait ressortir un faible taux de raccordement au réseau, notamment dans les quartiers périphériques des grandes villes et le milieu rural. En effet, ce taux est estimé en 2005 à environ 70% en milieu urbain dont 76% dans les grandes villes, 67% dans les centres moyens et 40% dans les petites villes. L'assainissement collectif concerne 80% des centres urbains abritant 97% de la population urbaine. Quant à l'assainissement autonome ou individuel, il concerne 20% des centres urbains. En milieu rural, 22% seulement de la population a accès à des installations sanitaires adéquates.

Le sous-équipement en assainissement liquide en milieu urbain trouve ses origines, en particulier, dans la vétusté et la saturation des réseaux desservant les centres des villes, la réalisation des réseaux avec des matériaux de mauvaise qualité et la gestion peu performante des services d'assainissement. En ce qui concerne la gestion de l'assainissement liquide, les formes les plus rencontrées sont la gestion par régie directe et la gestion par régie autonome (5%), la gestion par l'ONEP (6%) et la gestion par les opérateurs privés (6%) à travers des concessions. Le mode de gestion qui domine en urbain est celui assuré par les communes à hauteur de 83%.

L'analyse du cadre institutionnel et réglementaire révèle la multiplicité des intervenants dans ce secteur (Départements ministériels, organismes et établissements publics et privés). Des avancées au niveau du cadre réglementaire ont été réalisées, notamment en termes de réglementation des déversements des eaux usées et d'épuration.

Avec l'appui du Gouvernement, les collectivités locales ont déployé ces dernières années des efforts soutenus pour développer l'assainissement. L'une des évolutions récentes dans ce domaine est la délégation dans quelques grandes villes de la gestion des services d'assainissement liquide à des sociétés privées.

²¹ Enquête nationale sur le budget temps des femmes 1997/98.

Gouvernance du secteur de l'eau

A partir des années 1990, les pouvoirs publics ont axé leurs efforts sur la gestion de la demande qui s'articule autour de la réforme du cadre institutionnel et législatif et la priorisation des sous-secteurs qui accusent des retards dans leur développement tels que l'approvisionnement en eau potable rurale, l'assainissement et l'épuration des eaux usées, l'économie d'eau, etc. De même, la promulgation de la loi sur l'eau (10/95) a permis d'instaurer les bases de la gestion décentralisée, participative et rationnelle de la ressource hydrique.

1.3. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Les priorités publiques en matière de réduction du déficit social concernent en particulier, la généralisation de l'accès à l'eau potable rurale et au service de l'assainissement. Pour se faire, des cibles ont été fixées. L'objectif escompté en 1995 était la généralisation de l'accès à l'eau potable à 80% de la population rurale à l'horizon 2010. Cet objectif a été révisé à la hausse en fixant le taux d'accès à 90% à fin 2008. Quant à l'assainissement et l'épuration des eaux usées, les pouvoirs publics visent le rabattement de la pollution d'au moins 60% à l'horizon 2010, ainsi que l'atteinte d'un taux de raccordement global au réseau d'assainissement de plus de 80% en milieu urbain en 2015.

Il est à signaler que le Maroc a obtenu le soutien de l'Union Européenne et de la Banque Mondiale dans le cadre du Country Assistance Strategy (CAS) pour la période 2005-2009 pour la mise en œuvre de la gestion de la demande. Cette stratégie comprend un Prêt de Politique de Développement (PPD), destiné à soutenir la réforme du secteur de l'eau qui vise la réalisation de progrès dans la gouvernance du secteur, la gestion intégrée des ressources, l'irrigation ainsi que la fourniture de services d'adduction en eau potable et assainissement.

1.4. Programmes et projets mis en œuvre

Pour répondre aux priorités publiques, et aux objectifs poursuivis, plusieurs projets et programmes ont été mis en œuvre, visant notamment l'amélioration du cadre institutionnel et les outils de planification, le renforcement de la mobilisation des ressources hydriques, l'accélération de la cadence de la généralisation de l'eau potable, ainsi que le développement de l'assainissement liquide.

- ***Amélioration du cadre institutionnel*** : Des avancées institutionnelles importantes ont été réalisées dans le sens de la gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau. Il s'agit, notamment, de l'intégration du secteur de l'eau et les trois secteurs de l'énergie, des mines et de l'environnement dans un même Département ministériel depuis octobre 2008, l'approbation et la publication des textes d'application de la loi sur l'eau, ainsi que la finalisation en cours du projet de plan national de l'eau pour sa soumission à la 10^{ème} session du CSEC.
- ***Renforcement de la mobilisation des ressources en eau*** : La priorité donnée au secteur de l'eau, a permis de doter le pays d'un patrimoine d'infrastructures hydrauliques constitué de 128 grands barrages d'une capacité de stockage de 17,5 milliards de m³. Toutefois, les possibilités d'exploitation de ces ressources sont limitées. Pour cela, l'utilisation des eaux non conventionnelles est nécessaire pour faire face à la demande future en eau du pays.
- ***Généralisation de l'accès à l'eau potable rurale*** : Afin d'améliorer les conditions d'accès à l'eau potable en milieu rural, le Maroc a mis en œuvre à partir de 1995 le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable des populations Rurales (PAGER). Le financement du PAGER, basé sur une approche participative impliquant les populations dans le choix du type de branchement, est assuré à hauteur de 80% par l'Etat, 15% par les collectivités et 5% par les bénéficiaires (500 DH/ménage).

- **Renforcement des branchements sociaux** : L'objectif de ce programme est de généraliser l'accès à l'eau potable pour les populations à faible revenu. En pratique, le programme se traduit par l'échelonnement du paiement sur une période généralement de cinq à sept ans avec des taux d'intérêt qui peuvent varier de 0% à 7%. Démarré en 2001 par le SEEE et l'ONEP, ce programme envisage une baisse de 50% de la taxe riveraine en milieu rural et ce, pour encourager les branchements sociaux. Les frais de branchements sont de 2500 DH/an échelonnés sur 5 ans.
- **Mise à niveau de la composante assainissement liquide** : Les pouvoirs publics ont lancé, depuis l'année 2005, le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Épuration des Eaux Usées (PNALEE) qui est destiné à 260 villes et centres urbains, totalisant une population de plus de 10 millions d'habitants en 2005. Le financement de ce programme est assuré par les usagers et l'Etat respectivement à hauteur de 70% et 30%. A moyen et long termes, ce programme vise à rehausser le taux de raccordement au réseau d'assainissement à plus de 80% en milieu urbain d'ici 2015 et à réduire la pollution engendrée par les eaux usées urbaines d'au moins 60% à l'horizon 2010 et ce, à travers la mise en place de 260 stations de traitements des eaux usées.
- **Programme d'amélioration de l'environnement au sein des écoles rurales** : Les statistiques concernant la situation actuelle dans les établissements scolaires en matière d'assainissement (réseau ou fosse septique) et d'approvisionnement en eau potable (réseau, puits, rivière ou autre) et des infrastructures sanitaires, réalisées sur la base du recensement scolaire pour l'année 2005-2006, montrent qu'il y a une grande insuffisance en la matière. En effet, en milieu rural, sur les 17 499 écoles primaires 12 176 écoles primaires, soit environ 62%, manquent d'infrastructures de base (65% ne sont dotées ni d'infrastructure d'assainissement ni d'eau potable, 35% sont, soit non approvisionnées en eau potable soit non assainies). Cette situation a des conséquences dramatiques sur la scolarisation des enfants.

L'UNICEF a affirmé en 2003 qu'à travers le monde, le manque d'accès à l'eau salubre provoque de graves maladies d'origine hydrique qui tuent chaque année 1,6 million de jeunes enfants. Conscients de l'urgence de la question, les pouvoirs publics ont mis en place depuis 2006 un programme intégré d'assainissement liquide dans les écoles rurales, et ce en partenariat entre l'ONEP, le SEEE et le Ministère de l'Enseignement (approche intersectorielle favorisant la scolarisation des jeunes filles rurales) pour un budget total estimé à 870 millions de dirhams.

1.5. Analyse genre du budget du Département de l'Eau

1.5.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

L'enveloppe budgétaire allouée au Département de l'Eau au titre de l'année 2008 s'élève globalement à 2.691.510.000 DH dont 89% pour l'investissement et 11% pour le fonctionnement. La part du budget alloué au Département de l'eau représente 82% du budget global du MEMEE. Les budgets d'investissement et de fonctionnement du Département de l'eau représentent respectivement près de 88% et 54% du budget global d'investissement et de fonctionnement alloué au MEMEE.

Le budget du Département de l'eau est réparti selon le plan d'action stratégique du Ministère fixant les priorités du gouvernement pour la question de l'eau. Par programme, l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural représente près de 43% du budget d'investissement de la Direction de la Recherche et de la Planification de l'Eau (DRPE), ce qui démontre l'importance accordée par le SEEE quant à la question de la généralisation de l'eau potable en milieu rural.

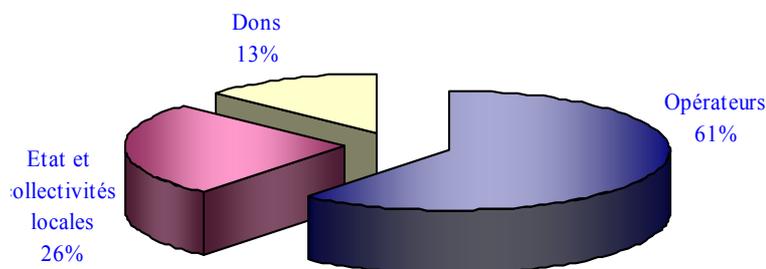
Le montant total des dépenses réalisées pour l'alimentation en eau potable du monde rural à travers le PAGER au cours de la période 2004-2006, s'est élevé à 2,2 milliards de dirhams dont 438 millions sont financés par des contributions du budget de l'Etat et le reliquat est mobilisé par l'ONEP.

Budget d'investissement du PNALEE

Pour la question de l'assainissement liquide, l'investissement du PNALEE s'élève à 43 milliards de dirhams (hors fonctionnement) dont 38% (16,1 milliards de dirhams) sera destiné à la réalisation des infrastructures liées notamment à l'extension et la réhabilitation du réseau, 28% (11,9 milliards de dirhams) à la réalisation des stations d'épuration, 13% (5,6 milliards de dirhams) au renouvellement et 6% (2,6 milliards de dirhams) à l'acquisition du matériel d'exploitation. Une part de 15% du coût global d'investissement (6,8 milliards de dirhams) sera consacrée à l'INDH²².

Il est à signaler qu'une 1^{ère} tranche de ce programme a été identifiée pour la période 2006-2008, concernant 130 villes et centres totalisant une population de 6,7 millions d'habitants. D'un coût global de 4,8 milliards de dirhams, la ventilation du financement de cette 1^{ère} tranche se présente comme suit :

Structure de financement du programme triennal 2006-2008 du PNA



Source : MEF

En vue de permettre la comptabilisation des opérations relatives aux études et travaux d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées, la Loi de Finances 2007 a créé un compte d'affectation spécial intitulé « Fonds d'assainissement liquide et d'épuration des eaux usées » doté pour l'année 2008 de 350 millions de dirhams. Il est également prévu un appui de la part de l'Union Européenne pour un montant de 35 millions euros en 2009.

Budget d'investissement de l'ONEP et d'autres opérateurs

La généralisation de l'accès à l'eau potable en milieu rural est une priorité pour l'ONEP. Dans ce sens, l'Office a mis en place un programme d'investissement de près de 5,5 milliards de dirhams pour la période 2007-2010 et ce, en vue d'atteindre plus de 92% comme taux d'accès en milieu rural à l'horizon 2010.

L'ONEP a fait de l'assainissement liquide un axe primordial dans ses nouvelles orientations stratégiques avec la création d'une nouvelle direction chargée spécifiquement de cette activité et la mise en place d'un plan de développement de 15 milliards de dirhams visant à activer la réalisation de projets d'assainissement liquide à l'horizon 2015 dans l'ensemble des communes dans lesquelles il assure la distribution de l'eau potable. A signaler que l'ONEP assure le service de l'assainissement dans plus de 41 communes totalisant plus de 1,7 million d'habitants.

²² L'INDH prévoit notamment l'élargissement de l'accès à l'assainissement dans 250 quartiers urbains pauvres et 360 communes rurales démunies.

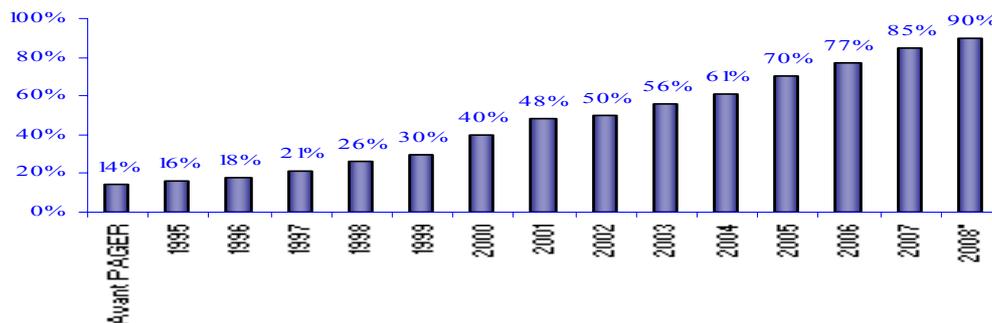
Le programme d'investissement des Régies en infrastructures d'assainissement liquide s'élève, pour la période allant de 2004 à 2008, à plus de 8 milliards de dirhams. Pour les quatre sociétés privées délégataires (LYDEC à Casablanca, Véolia à Rabat-Salé, AMENDIS à Tanger et Tétouan), le programme d'investissements contractuels s'élève, pour la période allant de 2004 jusqu'à 2011, à plus de 14 milliards de dirhams.

1.5.2. Impacts des programmes

Impacts du PAGER

Depuis le lancement du PAGER, les efforts déployés ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 14% en 1995 à 77% à fin 2006 et 85% à fin 2007. En 2006, le nombre total de la population rurale bénéficiaire du PAGER, s'élève à 10,5 millions d'habitants contre 6,6 millions d'habitants en 2002.

Evolution du taux d'accès à l'eau potable en rural



Source : Secrétariat d'Etat de l'eau et de l'environnement

Outre l'évolution rapide du taux d'accès à l'eau potable rurale et l'implication de la population dans tout le processus du projet, le PAGER a permis la création d'emplois (500.000 journées de travail annuellement) et la réduction des corvées d'eau de 50% à 90%, la diminution de l'incidence des maladies hydriques (diminution des maladies diarrhéiques chez les enfants âgés de moins de 5 ans de 24% entre 1994 et 2000), ainsi que l'amélioration de la scolarisation des filles rurales (leur taux de scolarisation primaire est passé de 30% en 1997/1998 à 51% en 2001/2002²³).

Impacts du PNALEE

Outre sa contribution à l'avancée remarquable en termes d'équipements d'assainissement et d'épuration des eaux usées, ce programme devrait contribuer à la promotion des activités économiques liées au secteur de l'assainissement (ingénierie, topographie, génie-civil, équipements électriques...), à la réduction des risques sanitaires notamment pour les populations vivant à proximité des points de rejet, à la création de 10.000 emplois et au développement environnemental (après la réalisation du programme, la pollution sera réduite de 100% pour les villes côtières et de 60% pour les centres situés à l'intérieur du pays) et touristique (en particulier la composante balnéaire).

1.5.3. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du Département de l'eau

Le Département de l'eau qui a adhéré au système de globalisation des crédits depuis 2005 et a défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour le budget d'investissement, qui sont chiffrés et spécifiques pour chaque direction. Ces indicateurs sont développés et classés par missions et par principaux axes d'intervention. Ce Département dispose d'une cinquantaine d'indicateurs d'objectifs dont la majorité sont des indicateurs de moyens et certains sont des indicateurs d'impact. La régionalisation de ces indicateurs concerne les axes de construction des barrages, ainsi que l'aménagement des cours d'eau et la protection contre les inondations.

²³ Extrait du rapport de la Banque Mondiale sur l'évaluation du PAGER-2003.

Afin de refléter l'intégralité des actions et programmes sous-sectoriels réalisés, il s'avère utile de développer certains indicateurs et d'en créer d'autres.

Par rapport à la sensibilité au genre, il convient de constater que la quasi-totalité des indicateurs élaborés par le Département de l'eau n'intègrent pas la dimension genre. Les indicateurs d'objectif qui peuvent être gendérisés sont les suivants : « taux de desserte des populations rurales en eau potable », « taux de conversion de la population rurale des bornes fontaines aux branchements individuels » et « taux de conversion de la population urbaine et péri-urbaine des branchements collectifs aux branchements individuels ».

Il est à signaler également qu'il existe des indicateurs de moyens qui gagneraient à être associés à des indicateurs d'objectifs. Citons à titre illustratif l'indicateur suivant : « taux de réalisation de l'étude de la qualité des eaux et de prévention de la pollution » auquel il faut associer les indicateurs de résultats suivants : « taux d'amélioration de la santé de la population rurale ou bien taux de diminution des maladies hydriques » et l'indicateur de moyens : « état d'avancement des travaux de forage et puits pour l'alimentation en eau potable, industrielle et d'irrigation » auquel il faut associer l'indicateur de résultat : « taux d'approvisionnement en eau potable, industrielle et agricole par les ressources souterraines ».

Typologie de certains indicateurs d'objectifs relatifs au budget d'investissement du Département de l'Eau

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux de desserte des populations rurales en eau potable	Généralisation de l'approvisionnement en eau potable en milieu rural	Indicateur national d'impact	désagréger les bénéficiaires par sexe, par région et par mode d'accès	-Refléter les disparités régionales et locales en matière d'accès à l'eau ; -Décomposition par mode d'accès (BI, BF);
Taux de réalisation de l'étude de la qualité des eaux et de la prévention de la pollution	Exploitation et protection de l'environnement	Indicateur de moyen		-Mesurer les résultats (diminution des maladies hydriques pour les enfants ruraux, réduction des dépenses de santé...).
Etat d'avancement des travaux de forage et puits pour l'alimentation en eau potable, industrielle et d'irrigation dans les provinces du Sud	Extension et aménagement du patrimoine hydraulique	Indicateur de moyen		-Quantifier la pression sur les ressources souterraines dans cette région si sensible à la question de la pénurie d'eau (taux de mobilisation des eaux souterraines pour subvenir aux différents secteurs usagers).
Formation du personnel en techniques hydrauliques- Bénéficiaires-	Amélioration des connaissances et du savoir technique du personnel	Indicateur de moyen	-Désagrégation des bénéficiaires par sexe et par CSP (cadre supérieur, moyen, agent technique...).	

Enfin, l'ensemble des indicateurs du Département mérite également d'être accompagné par une fiche signalétique (définition de l'indicateur, son objectif, sources de données...).

2. Département de l'Energie

Le Maroc reste tributaire à hauteur de 96% de l'extérieur pour son approvisionnement en produits pétroliers et ce, malgré le recul de la part du pétrole dans le mix-énergétique à 61% en 2006 contre 83% en 1980. Force est de constater que la vulnérabilité du Maroc vis-à-vis des aléas énergétiques est appelée à s'accroître dans les années à venir, en raison de la flambée des cours mondiaux du pétrole et du gaz. Selon les prévisions du Département de l'énergie, la consommation des produits pétroliers devrait passer de 13 millions de tep en 2006 à plus de 17 millions de tep à l'horizon 2014. La demande en électricité devrait également suivre le même trend haussier avec un taux de croissance annuel de 8% soit 35.000 Gwh à l'horizon 2012.

Face à ces défis, le Ministère de l'Energie et des Mines, de l'Eau et de l'Environnement « MEMEE » s'attèle à desserrer les contraintes aussi bien endogènes qu'exogènes du secteur énergétique qui pèsent sur la croissance et la compétitivité. Les orientations de ce Département dans ce domaine s'articulent autour de la diversification des sources énergétiques (mobilisation du potentiel hydraulique, reconversion au charbon, introduction du gaz naturel, développement des énergies renouvelables, encouragement de l'exploration pétrolière), l'amélioration des modes de gestion et la restructuration des filières énergétiques.

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Les missions du MEMEE sont notamment de veiller à la bonne gestion et au développement du patrimoine énergétique et minier, de garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques, de généraliser l'accès aux services énergétiques, d'assurer en permanence une vision stratégique et prospective permettant, en particulier, le développement des filières des secteurs énergétique, minier et géologique, d'organiser et assurer le bon fonctionnement des marchés électrique, gazier et pétrolier, d'établir les bases de données et recueillir les informations nécessaires à l'élaboration des analyses à caractère économique et stratégique et des études d'impact.

2.1.1. Pertinence du genre pour le secteur d'énergie

Le développement humain, impliquant la lutte contre la pauvreté, doit nécessairement passer par le développement de l'énergie. Selon le PNUD, aucun pays n'a significativement réduit la pauvreté sans augmenter massivement son utilisation de l'énergie ou sans passer à des sources efficaces d'énergie.

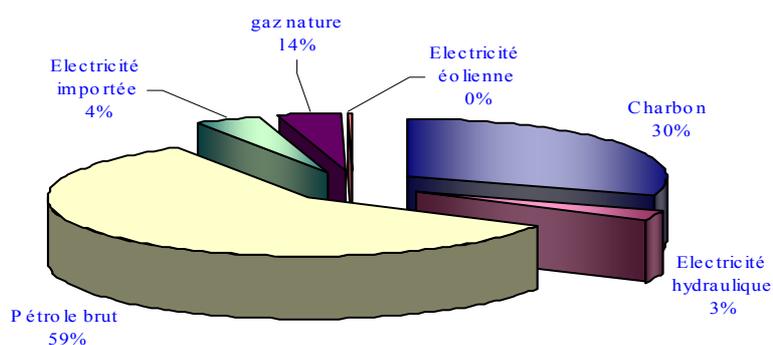
D'un autre côté, il y a une étroite relation entre le type de l'énergie utilisée dans les foyers et le degré de bien être. En effet, les combustibles propres et efficaces apparaissent comme des véhicules énergétiques qui regorgent de plus de possibilités de développement humain au sens où ils offrent plus d'opportunités de génération de revenus et détériorent moins la santé et l'environnement. Par ailleurs, en général la question de l'énergie est abordée en rapport avec les projets d'infrastructures de grande échelle, de la productivité et des applications intersectorielles. Cependant, du point de vue du développement humain, ce qui importe ce ne sont pas les sources d'énergie elles-mêmes mais la disponibilité et l'accessibilité des différents services tirés de l'utilisation de l'énergie à savoir le transport, l'éclairage, la réfrigération, la télécommunication, la cuisson, etc...

De ce fait, l'énergie en tant que consommation finale des ménages, constitue un vecteur de développement économique et social. L'accès à l'énergie implique la nécessité d'assurer les besoins fondamentaux de la population. Ces besoins sont différents selon le sexe, l'âge, Dans ce sens, l'intégration de la dimension genre dans les programmes et les politiques de l'amélioration de l'accès à l'énergie s'avère important pour un meilleur ciblage des résultats de ces politiques.

2.1.2. Structure de la consommation énergétique nationale

La consommation énergétique nationale se caractérise par la prépondérance des produits pétroliers malgré le recul de leur part dans la consommation énergétique de 83% en 1980 à près de 60% en 2006. Ce repli est le résultat de la politique du mix énergétique entamé depuis le début des années 80, après le second choc pétrolier, par la reconversion vers le charbon. Aujourd'hui totalement approvisionné de l'extérieur après l'épuisement de la mine de Jerrada, le charbon représente 30 % de la consommation énergétique nationale contre 17 % en 1986 et seulement 8% en 1980.

Structure de la consommation d'énergie au Maroc en 2006



Source : Département de l'Energie

Par ailleurs et malgré les efforts consentis en matière d'électrification et de fourniture d'énergie notamment au monde rural, le ratio de consommation par habitant ne dépasse pas 0,43 tep contre une moyenne mondiale de 1,65 tep dans les pays de l'OCDE. En comparaison avec les pays voisins, ce ratio est de l'ordre de 0,85 en Tunisie, 0,98 en Algérie, 3,43 en Libye, 0,79 en Egypte, 1,08 en Turquie et 3,24 en Espagne.

2.1.3. Structure de la consommation énergétique par milieu de résidence

L'analyse de la consommation énergétique par milieu de résidence révèle que le paysage énergétique national se caractérise par une grande disparité régionale principalement entre les milieux urbain et rural. Cette différence est afférente à la fois à la source d'énergie utilisée et à la quantité d'énergie consommée. En effet, en milieu rural, le bois constitue la première source d'énergie contrairement du milieu urbain dont l'accès à l'électricité est quasiment généralisé. D'un autre côté, toutes sources d'énergie confondues, la consommation d'un urbain dépasse largement celle d'un habitant de la campagne.

En matière de produits utilisés, la quasi-totalité des ménages au Maroc (99 %), en zones urbaines et rurales utilisent le gaz de pétrole liquéfié (GPL). Ce dernier est surtout utilisé pour la cuisson et l'éclairage dans les zones rurales sans électricité. Le bois, utilisé pour la cuisson et le chauffage en hiver, continue d'être une source importante d'énergie pour les ménages ruraux. La quantité du bois utilisée varie selon les zones géographiques entre 40 kg par jour par ménage dans les monts de l'Atlas à 8 kg par ménage dans les provinces de l'Ouest du pays²⁴.

Le diesel et l'essence sont principalement consommés par les ménages urbains les plus riches. En effet, 13% des marocains seulement consomment le diesel ou l'essence²⁵ qui sont des produits presque exclusivement utilisés pour les véhicules. D'un autre côté, le kérosène est essentiellement utilisé par les ménages ruraux principalement pour l'éclairage. Alors que la consommation urbaine de kérosène est négligeable.

²⁴ "Evaluation des Impacts des Réformes Retenues dans le Cadre du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie" Banque Mondiale, 30 novembre 2006.

²⁵ D'après l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages (ENCDM, 2001).

Depuis le lancement du programme PERG en 1997, l'accès à l'électricité en milieu rural s'est considérablement amélioré. En 2007, la proportion de ménages ayant accès à l'électricité en milieu rural, a atteint 93%. L'électricité est presque exclusivement utilisée pour l'éclairage.

Concernant les dépenses des ménages, il ressort que le poids des dépenses d'énergie pèse lourdement sur les ménages ruraux qu'urbains. En termes absolus, les ménages urbains dépensent plus que les ménages ruraux en énergie. Mais comme les ménages urbains ont des revenus bien supérieurs à ceux des ménages ruraux, la part relative des dépenses d'énergie chez les ménages urbains (6,4%) est inférieure à celle des ménages ruraux (8,7%).

2.1.4. Analyse genre de la situation énergétique nationale

En dépit des efforts déployés, le milieu rural demeure confronté à un accès limité aux formes modernes de l'énergie lié principalement à la pauvreté de la population incapable de payer les redevances des services énergétiques mêmes aux subventionnés tels que l'électricité, les combustibles liquides ou gazeux. Ces sources fournissent l'essentiel des services énergétiques tels que le chauffage domestique, l'électricité mobile, l'électrification et le rafraîchissement réduisant ainsi sérieusement les opportunités de revenu et la qualité de la vie. Les principaux impacts de la pauvreté énergétique sur la population rurale sont :

- Le faible taux de scolarisation : d'un côté, la corvée de la collecte de bois de feu constitue une charge de travail pour les enfants qui sont par conséquent privés de la scolarisation. D'un autre côté, le manque d'électricité dans les foyers empêche ces enfants de poursuivre correctement leurs études et d'améliorer leur niveau intellectuel.
- La pollution de l'air à l'intérieur des maisons par les émanations de monoxyde de carbone en relation avec l'utilisation de sources d'énergie traditionnelles. En effet, en milieu rural seuls 40,9% des ménages possèdent des cuisinières à gaz et 38,3% ont un four à gaz (ENCDM 2001).
- La fréquence des problèmes de santé dus au manque d'hygiène en relation avec l'absence des appareils de réfrigération qui occasionne une mauvaise conservation des produits frais. Seuls 10,6% des ménages ruraux ont un réfrigérateur contre 71,4% dans le milieu urbain (ENCDM 2001).
- La perte de l'efficacité énergétique en relation avec le nombre réduit des ménages possédant une cocotte minute et qui ne dépasse pas 45,8% en milieu rural contre 89,9% en urbain (EBT 98). L'absence de cet équipement induit également une perte de temps principalement pour les femmes.
- Le mauvais déroulement des prestations sanitaires dans les centres de soins en absence d'appareils médicaux, de chaîne de froid pour les vaccins et d'éclairage la nuit.
- L'isolement et l'enclavement de la population en relation avec l'insuffisance de l'accès aux technologies de l'information et de la communication (télévision, internet, ...).
- La dégradation du patrimoine forestier.
- L'absence de l'éclairage public dans les douars réduit les activités génératrices de revenus nocturnes et augmente l'insécurité.

Impacts genre de la pauvreté énergétique sur la femme et la fille rurale

Certes la pauvreté énergétique touche l'ensemble de la population rurale, cependant la femme et la jeune fille restent les plus vulnérables face à l'absence de services d'énergie de base. En effet, les systèmes traditionnels d'énergie rurale sont caractérisés par l'utilisation de la biomasse sous forme de bois, de résidus de plantes, de fumier pour le chauffage et la cuisson, de la force humaine ou animale pour l'énergie motrice.

Toutefois, en milieu rural, les tâches quotidiennes sont exécutées par la seule énergie physique des femmes et des jeunes filles. Ces travaux leur laissent peu de temps et d'énergie à consacrer à des activités génératrices de revenus. Cette absence d'opportunités réduit la capacité à augmenter les revenus et à investir dans les services énergétiques.

Cette situation affecte sensiblement le bien être et le développement socio-économique des femmes. En effet, l'absence de l'énergie domestique moderne dans la vie des femmes a un impact négatif palpable à travers les aspects suivants:

- La collecte de bois de feu contribue à la non-scolarisation des filles dans le milieu rural.
- La lourdeur des tâches ménagères associée au travail d'approvisionnement en combustible, en termes d'effort ainsi que de temps, empêche les femmes de développer des activités génératrices de revenus (broderie, tapisserie, ...).
- La charge de travail des femmes et des filles dans les foyers qui n'ont pas accès aux formes d'énergie modernes affaiblit leur santé et détériore leur qualité de vie particulièrement en situation de grossesse. En effet, la pénibilité des tâches d'approvisionnement en bois de feu que les femmes continuent à assurer, dans la majorité des cas, malgré leurs grossesses multiplie les risques des fausses couches ainsi que des mortalités post-natales et maternelles.
- Les problèmes de santé dus à une mauvaise ventilation des combustibles de la biomasse brûlés dans des fourneaux primitifs touchent plus fréquemment les femmes et les jeunes filles qui sont en contact quotidien avec cet environnement pollué.

Tenant compte des éléments précédents et dans le but d'optimiser le processus de lutte contre la pauvreté et d'atteindre les OMD, l'énergie reste un facteur essentiel à mettre à la disposition des populations du monde rural en particulier.

2.2. Politiques, priorités publiques et cible à atteindre

Dans le souci d'assurer le développement du secteur énergétique national et de satisfaire la demande croissante en énergie, le Département de tutelle a mis en place une stratégie 2020-2030 englobant tous les aspects du secteur. Les axes de cette stratégie portent sur l'approvisionnement continu et régulier du Maroc en produits énergétiques, la diversification des sources d'énergie à travers le développement d'autres sources d'énergie (gaz, charbon, nucléaire), la généralisation de l'accès à l'énergie à des coûts compétitifs, la maîtrise de la consommation de l'énergie, l'intégration régionale et internationale et la préservation de l'environnement.

Sur le plan social, la politique de la généralisation de l'accès à l'énergie moderne dans tout le pays permettrait de contribuer à l'atteinte de la plupart des OMD à travers les services tels que l'éclairage, l'utilisation des machines et appareillage divers qu'ils fournissent et qui permettent de substituer la force mécanique à la force manuelle dans divers travaux et prolonge, par conséquent, le temps de travail rémunéré (agricole et artisanal). De ce fait, l'énergie est un vecteur important pour l'atteinte des OMD suivants :

- OMD1 par la production agricole grâce à la disponibilité de l'énergie et à la modernisation des outils de production.
- OMD 3 par l'allègement des travaux ménagers et le gain du temps.
- OMD 4, 5 et 6 à travers la généralisation de l'électricité (traitement et pompage de l'eau, conservation des aliments, réfrigération...) et l'amélioration des conditions de travail dans les centres de santé.
- OMD7 par une meilleure utilisation des ressources fossiles ainsi que des ressources énergétiques renouvelables (prévention du changement climatique et de la déforestation).

En outre, l'accès aux différentes formes des énergies modernes permettrait de participer à la réalisation des objectifs fixés par la convention de la CEDAW notamment ceux déclinés dans l'article 14 qui stipule que « les Etats parties tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles, notamment par leur travail dans les secteurs non monétaires de l'économie, et prennent toutes les mesures appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente Convention des zones rurales ». Cet article précise que la femme doit bénéficier de conditions de vie convenables notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Pour atteindre les objectifs structurels fixés par la stratégie énergétique, les pouvoirs publics ont entrepris une politique volontariste pour diversifier le mix énergétique national. Plusieurs programmes sont prévus s'articulant autour de la promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, le développement du gaz naturel qui bénéficie de réelles avancées technologiques, la modernisation des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'énergie, la promotion de la prospection pétrolière, la relance du nucléaire....

Toutefois, seuls les projets qui tiennent compte directement ou indirectement de la dimension genre seront analysés au niveau cette partie afin d'évaluer leurs intérêts et leurs impacts sur les populations principalement les femmes rurales.

Compte tenu que les femmes, essentiellement en milieu rural, constituent le groupe le plus vulnérable au déficit énergétique, le Département a mis en place une nouvelle vision Biomasse-Energie. Cette dernière porte sur l'amélioration de l'utilisation du charbon de bois, du bois combustible, de la valorisation des résidus forestiers, agricoles et d'élevage. Cette vision a été concrétisée à travers plusieurs programmes notamment le PERG, le programme "Bois- Energie" ou le programme Maison énergie.

2.3.1. Programme d'Electrification Rural Global (PERG)

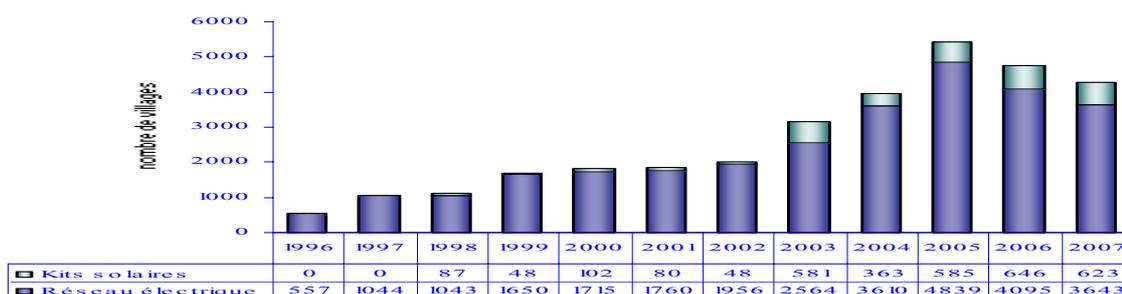
Dans le but d'assurer l'accès à l'électricité en milieu rural, les pouvoirs publics ont mis en place dès 1996 le PERG qui vise à combler le déficit de couverture du monde rural en réseau électrique.

Au cours de l'année 2008, le PERG se traduira par l'électrification de plus de 35.000 villages et par l'accès à l'électricité pour plus de 12 millions de citoyens en milieu rural. Cet objectif sera réalisé à hauteur de 91% en recourant à l'électrification par raccordement au réseau et à hauteur de 7% à travers l'électrification décentralisée, principalement au moyen de kits photovoltaïques.

2.3.2. Impact genre des programmes de généralisation de l'accès à l'énergie moderne

L'accélération du processus de l'électrification rurale, à travers le lancement du PERG en 1996 conjuguée aux autres projets de généralisation de l'accès à l'énergie, a permis un essor socio-économique par la création ou le renforcement d'opportunités génératrices de revenus mais aussi par l'amélioration qualitative des conditions de vie des ménages.

Evolution de la réalisation du PERG en termes de villages



Source : ONE

2.3.3. Programme "Bois-Energie"

Le projet "Bois- Energie" lancé par le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) vise à freiner la dégradation de l'environnement. Ce programme concerne le milieu rural où le bois de feu constitue la principale source d'énergie, mais aussi le milieu urbain pour les hammams et les fours de cuisson communs. Le projet se base sur la promotion des techniques et outils visant une meilleure efficacité énergétique. Ainsi, dans le monde rural le projet vise le développement de sources énergétiques alternatives et innovantes telles que l'énergie solaire, le gaz butane, Ces dernières permettraient la réduction de la pression sur la forêt et la limitation de la déforestation qui touche 30.000 hectares de forêts par an et une libération de la femme et la fille rurales de la corvée de la collecte de bois de feu.

2.3.4. Programme "maison d'énergie"

Le projet "maison d'énergie" s'inscrit dans le cadre de la politique de généralisation de l'accès à l'énergie en milieu rural et vise la rationalisation de l'utilisation du bois énergie et l'amélioration du circuit de commercialisation du gaz. Il s'agit de micro-entreprises installées à proximité des douars et qui assurent des services énergétiques de proximité (vente de batteries, de bouteilles de gaz,...). Le projet assure également des emplois pour les jeunes ruraux et participe à la création de centres d'activités. Actuellement, une centaine de "maisons d'énergie" fonctionne déjà dans différentes régions du Royaume.

2.4. Analyse genre des dépenses publiques allouées au Département de l'énergie

2.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement s'est élevé à environ 7 milliards de dirhams dont 8% pour le fonctionnement. Tandis que le budget d'investissement représente environ 92%. Il est à signaler que les budgets alloués au fonctionnement du Ministère sont confondus pour les quatre Départements de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement.

Concernant le programme d'électrification rurale (PERG) d'une enveloppe de 20 milliards de dirhams, son financement est participatif. Il est assuré par l'ONE (55%), les bénéficiaires (25%) et les Collectivités Locales (20%). Le système de financement de l'électrification rurale ne faisant ainsi subir au client qu'une part réduite de la charge d'installation. Ce qui constitue une subvention au tarif électrique dans le monde rural destinée à favoriser son électrification accélérée.

Ainsi, pour l'électrification par réseau, les collectivités locales participent à hauteur de 2.085 DH par foyer bénéficiaire, à régler au comptant ou à hauteur de 500 DH par an pendant 5 ans. Les foyers bénéficiaires participent à hauteur de 2.500 DH à régler lors de l'abonnement ou à hauteur de 40 DH par mois pendant 7 ans. L'ONE participe par le reliquat, soit 55% du montant global de l'investissement. Le programme "Bois- Energie" a un coût global de près de 40 millions de dirhams dont le financement est supporté à hauteur de 50% par les bénéficiaires et 50% par les partenaires.²⁶

2.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs du Département de l'Energie

Le Département de l'Energie a intégré les indicateurs d'objectifs pour la gestion de son budget d'investissement en 2006. Dans ce sens, plusieurs indicateurs ont été élaborés et présentés dans la Loi de Finances 2008. Ces indicateurs constituent un outil pour mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés par chaque direction et pour chaque dépense d'investissement.

²⁶ Ministère de l'Energie et des Mines, CDER, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), l'Agence Française de Développement,

L'analyse des indicateurs d'objectifs du Département de l'énergie a montré que ces indicateurs sont soit des indicateurs de moyens ou des indicateurs de produits. Aucun de ces indicateurs ne fait référence aux résultats. Par ailleurs, ces indicateurs ne tiennent pas compte de la dimension genre. En effet, les différents indicateurs s'intéressent soit au fonctionnement du Département (construction des sièges de directions régionales, connexion des cadres au réseau internet, études réalisées ...), soit à la politique énergétique à grande échelle (politique future en matière de stock de sécurité des produits pétroliers, mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la modernisation et la libéralisation du secteur électrique ...) soit à l'efficacité énergétique en intégrant des indicateurs sur le développement des énergies renouvelables (mise en place d'un cadre législatif et réglementaire relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique ...).

Par ailleurs, « l'Etude sur la consommation énergétique » élaborée par la Direction de l'Observation et de la Programmation gagnerait à tenir compte de la dimension genre, car les besoins en énergie ainsi qu'en sources énergétiques sont différents selon le sexe. En outre, l'impact de la consommation énergétique sur la population est différent entre les enfants, femmes et hommes.

Tableau 2 : Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département de l'Énergie et des Mines

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur
1. Etudes et enquêtes générales : Politique future en matière de stock de sécurité des produits pétroliers	Etude sur la sécurité d'approvisionnement	Indicateur de moyens	Genérer les études et les enquêtes
2. Etudes et enquête générale : Nombre de contrôles à réaliser au niveau de l'ensemble des dépôts de stockage des hydrocarbures dans le Royaume	Etude sur les moyens de stockage des produits pétroliers	Indicateur de produits	Genérer les études et les enquêtes
3. Etude sur la consommation énergétique	Etude sur la consommation énergétique	Indicateur de produits	Introduire la dimension genre dans l'étude
4. Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire pour la modernisation et la libéralisation du secteur électrique	Elaboration d'un cadre réglementaire	Indicateur de moyens	
5. Augmentation du seuil des auto-producteurs d'électricité	Développement du marché électrique	Indicateur de produits	
6. Contributions et cotisations au Conseil Mondial de l'Énergie		Indicateurs de moyens	
7. Contribution au projet de développement des ressources humaines et appui aux technologies nucléaires avec l'AIEA	Développement de l'énergie nucléaire	Indicateurs de moyens	Désagréger par sexe les bénéficiaires
8. Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire relatif aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique		Indicateurs de produits	
9. Refonte de CDER		Indicateur de moyens	
10. Contribution au programme national d'appui au développement des maisons d'énergie en milieu rural		Indicateurs de produits	Désagréger par sexe les bénéficiaires

3. Ministère de l'Équipement et du Transport

3.1. Présentation du Ministère de l'Équipement et du Transport

Le Ministère de l'Équipement et du Transport (MET) prend en charge des secteurs vitaux qui jouent un rôle essentiel dans le développement économique et social de notre pays, du fait qu'ils sont en étroite relation avec les facteurs de croissance. En effet, le Ministère participe directement ou indirectement à l'aménagement du territoire, à la réduction des disparités régionales, à la création d'un environnement propice pour l'investissement et à l'accroissement de la compétitivité du tissu productif. Il contribue également à la réduction des disparités sociales, à l'intensification de la solidarité sociale et à la répartition de la richesse issue de la croissance sur tout le territoire national.

Les missions du Ministère consistent à élaborer, mettre en œuvre et coordonner la politique du Gouvernement relative à tous les modes de transport (routier, ferroviaire, maritime et aérien) et au secteur des infrastructures (routes, autoroutes, ports, aéroports, chemin de fer). Il intervient également en tant que maître d'ouvrage délégué dans la réalisation des bâtiments publics pour le compte d'autres Départements, des collectivités locales ou des établissements publics. Il gère aussi le domaine public de l'État et assure la tutelle du secteur du bâtiment et des travaux publics.

En outre, le Ministère joue un rôle majeur dans la concrétisation des OMD. En effet, des cibles spécifiques aux infrastructures de transport ont été fixées pour réduire les disparités entre les pays et faire de ces infrastructures un vecteur de concrétisation des OMD à l'horizon 2015 :

- L'accès aux intrants et aux marchés et la création d'opportunités d'emplois visant à réduire de moitié la proportion de la population rurale vivant à plus de 2 km d'une voie de communication praticable en toutes saisons.
- L'amélioration de l'accès aux zones rurales et la réduction des coûts de transport en vue de permettre à tous les enfants d'être scolarisés et de bénéficier d'une éducation de qualité.
- L'amélioration de l'accès aux zones rurales et de la mobilité urbaine afin d'assurer la fourniture des infrastructures sanitaires durables d'accès facile pour tous.
- L'amélioration des services de tous les modes de transport, la réduction de leurs tarifs et la facilitation de la circulation des biens et des personnes dans tous les pays africains.

3.2. Analyse des politiques et Programmes du Ministère

Depuis sa création en 1920 sous le nom de Direction Générale des Travaux Publics, le Ministère de l'Équipement et du Transport a toujours joué un rôle majeur dans le développement économique et social du pays. L'accroissement de ses responsabilités l'a poussé à s'étendre à des domaines nouveaux et à adapter en permanence ses stratégies et ses programmes aux nouvelles exigences du contexte national et international.

3.2.1. Réforme du transport routier de marchandise

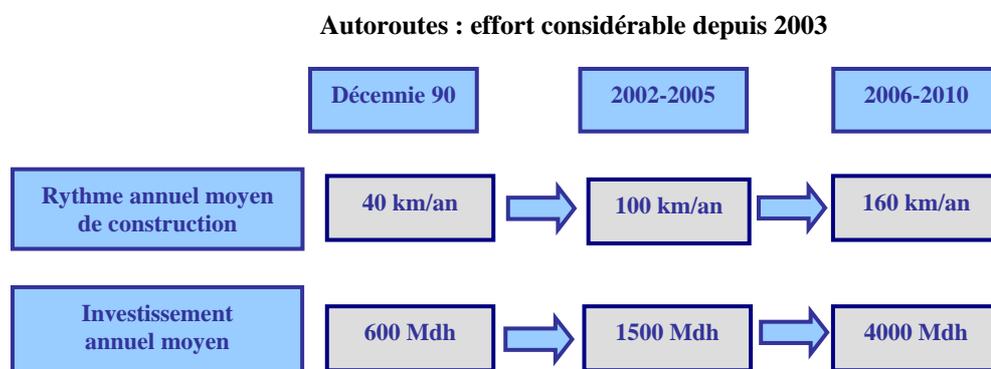
Un vaste programme de réforme du transport routier de marchandises a été lancé au début des années 2000 en étroite collaboration avec les acteurs du secteur. Entrée en vigueur le 14 mars 2003, cette réforme est fondée sur quatre piliers : la libéralisation du marché des transports, l'exécution plus stricte des lois et règlements relatifs à l'activité du transport routier, la réduction du rôle du secteur informel et la transformation du cadre réglementaire pour assurer la compétitivité sectorielle.

Depuis le lancement de la réforme, la part des opérateurs informels dans les activités de transport a baissé de 45% pour représenter moins de 30% actuellement. Les impacts socio-économiques de la réforme sont également importants. Il s'agit de la création de plus de 7200 emplois grâce à l'émergence de près de 4.400 nouvelles compagnies de transport routier de marchandises.

3.2.2. Extension du réseau routier et amélioration de la sécurité routière

Une grande priorité a été accordée, ces dernières années, à l'amélioration de la sécurité routière ainsi qu'à l'extension et l'amélioration du réseau routier marocain. Dans ce cadre, un nouveau Plan Stratégique Intégré d'Urgence de la sécurité routière (PSIU) pour la période 2008-2010 a été récemment adoptée pour faire face à l'augmentation préoccupante du nombre de décès et de blessés dus aux accidents de routes. Ce plan prévoit des mesures plus concrètes en matière de sécurité routière s'articulant autour de l'introduction d'un code plus strict de la route, de l'application effective et rigoureuse des mesures de limitation de vitesse, de l'application de restrictions sur les heures de circulation des véhicules commerciaux, du contrôle technique obligatoire des véhicules et du renouvellement du parc national de camions.

D'un autre côté, les efforts visant à développer et à étendre les infrastructures routières et autoroutières ont été concluants. Le rythme de construction d'autoroutes est passé de 40 km/an en 2002 à 160 km/an permettant de renforcer l'armature autoroutière qui atteint actuellement 838 km avec la mise en service, le 25 mars 2008, de la desserte autoroutière du port Tanger-Med. D'ici 2010, l'armature autoroutière devrait atteindre 1.419 km avec la réalisation des liaisons Marrakech-Agadir et Fès-Oujda. Les travaux de construction de la rocade méditerranéenne, d'une longueur totale de 510 km, sont bien avancés et la moitié du tronçon est d'ores et déjà mise en service.



Source : MET

Par ailleurs, une attention particulière a été accordée au désenclavement du monde rural à travers le lancement dès 1995 du premier Programme National de Routes Rurales (PNRR1) portant la réalisation de près de 10.600 km sur la période 1995-2005 et permettant de porter le taux des populations rurales desservies par une route à environ 54% contre 36% enregistré en 1995. Cet effort a été poursuivi par le lancement en fin 2005, du deuxième Programme National des Routes Rurales (15.560 km) qui vise à améliorer le taux d'accessibilité de la population rurale au réseau routier pour atteindre 80% à l'horizon 2012 au lieu de 2015.

3.2.3. Restructuration du secteur ferroviaire

Le Maroc s'est résolument engagé dans la voie de la libéralisation et la restructuration du secteur ferroviaire. Le secteur a connu la refonte du cadre institutionnel par l'adoption en 2004 de la loi n°52.03 comportant deux volets, à savoir l'organisation, la gestion et l'exploitation du réseau ferré national et la création de la Société Marocaine des Chemins de Fer (SMCF), société anonyme qui se substituera à l'ONCF.

En parallèle, les pouvoirs publics, conscients des avantages que présentent le transport ferroviaire en matière d'économie d'énergie, de protection de l'environnement, de sécurité de transport et de décongestion du trafic sur les grands axes routiers, s'emploie à étendre le réseau ferroviaire à travers la réalisation de nouvelles lignes (Taourirt-Nador et la desserte ferroviaire du nouveau port de Tanger Méditerranée), le dédoublement des lignes existantes ainsi que l'introduction de la technologie des lignes à grande vitesse qui sera concrétisée par la réalisation de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Tanger-Casablanca à l'horizon 2014 pour un coût global de 20 milliards de dirhams.

3.2.4. Réforme du système portuaire

Les mesures prises par le MET dans le secteur portuaire ont porté dans un premier temps sur la construction, l'extension ou l'amélioration des ports par lesquels transitent 98% des flux d'importation et d'exportation du pays. Durant la période 2003-2006, environ 1 milliard de dirhams par an ont été investis pour étendre et améliorer les ports existants, et 16 milliards de dirhams ont été également investis pour la construction du nouveau port de Tanger Méditerranée placé sous la supervision de l'Agence Spéciale Tanger Méditerranée (TMSA).

Parallèlement, la réforme institutionnelle du secteur a été initiée avec l'adoption en 2005 de la loi 15-02. Cette loi a pour but de réduire le coût des services portuaires et en améliorer la qualité et l'efficacité, de mettre fin au monopole de l'Office d'Exploitation des Ports (ODEP) sur les activités portuaires et de créer des entités différentes pour exécuter les trois missions placées jusque là sous la responsabilité de l'ODEP (élaboration des politiques, réglementation, activités commerciales). Des résultats tangibles ont été enregistrés sur les tarifs pratiqués consécutivement à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation avec des réductions qui ont atteint environ 20%.

3.2.5. Libéralisation du transport aérien

Lancée en 2004, la libéralisation du transport aérien a constitué une étape cruciale dans le cadre de l'accompagnement par le MET de la vision 2010 du tourisme. Cette ouverture à la concurrence a été renforcée par la signature en fin 2006 d'un accord d'Open Sky avec l'UE visant à ouvrir les marchés aériens, de rapprocher les réglementations et de simplifier les procédures entre les deux partenaires. Cette nouvelle dynamique a permis l'entrée d'une trentaine de nouvelles compagnies étrangères favorisant ainsi des baisses significatives des prix notamment sur les vols vers les destinations touristiques (Marrakech, Fès, Ouarzazate...).

3.3. Analyse genre du budget du Ministère de l'Équipement et du Transport

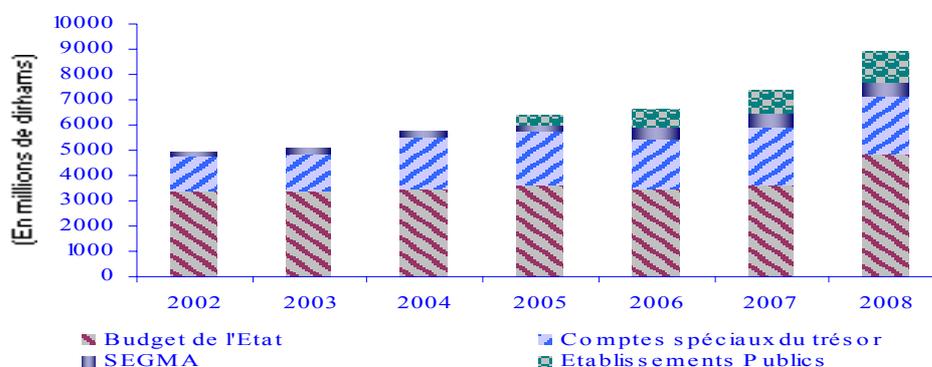
Afin d'accompagner la forte dynamique de l'investissement en infrastructures enregistrée au cours de ces dernières années, les crédits budgétaires alloués au Ministère de l'Équipement et du Transport ont marqué une forte hausse entre 2004 et 2008 passant de 1,684 à 4,562 milliards de dirhams, soit un taux de croissance annuelle moyen de 28%. Ceci témoigne de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics aux questions d'infrastructures et de transport, érigé parmi les priorités nationales en vue de rattraper le déficit, favoriser la croissance et lutter contre la pauvreté, attirer les investissements extérieurs et accompagner l'ouverture économique du Maroc.

Parallèlement au budget général de l'Etat, les comptes spéciaux du trésor (Fonds Spécial Routier, Fonds de délimitation du domaine maritime et fonds d'accompagnement des réformes du transport) occupent une place prépondérante dans les dépenses d'investissement avec des montants dépassant 2 milliards de dirhams par an sur la période 2004-2008. Les dépenses d'investissement et de fonctionnement des SEGMA oscillent aux alentours de 500 millions de dirhams par an au cours de la même période. En outre, les entreprises publiques opérant dans le domaine (ONDA, ONCF, ADM, RAM...) contribuent significativement au financement des infrastructures de transport à travers l'autofinancement, les prêts garantis par l'Etat... A ces crédits s'ajoute :

- Les contributions du Fonds Hassan à la réalisation des infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et portuaires.
- Les contributions du budget général, du Fonds Hassan II et de la Direction Générale des Collectivités Locales au programme d'aménagement de la vallée du Bouregreg.
- Les contributions du budget général à la réalisation de la zone spéciale Tanger Med et l'aménagement de la lagune de Marchika à Nador.
- Les fonds de concours des collectivités locales au titre des conventions de partenariat pour la réalisation des travaux routiers pour un montant annuel moyen de 120 MDH.

Le graphique suivant récapitule les efforts budgétaires consentis par les pouvoirs publics dans le secteur de l'Équipement et du Transport selon les principaux intervenants dans le processus des dépenses.

Effort budgétaire consentis par l'Etat dans le secteur de l'Équipement et du Transport



Source : MEF

L'analyse de cet effort budgétaire sur la période 2002-2008 fait ressortir une forte participation du Budget Général aux dépenses consacrées au secteur avec une part moyenne de 57%, suivi des comptes spéciaux du trésor à hauteur de 30%. Le reste est réparti entre les SEGMA et les établissements publics qui ont vu leur part s'améliorer avec la création de la Caisse pour le Financement Routier. D'un autre côté, l'analyse de la ventilation sectorielle du budget d'investissement alloué au Ministère permet de constater la prédominance du transport terrestre avec une part de plus 88% des dépenses d'investissements provenant du Budget Général de l'Etat et 54% du total de l'investissement du Ministère (y compris comptes spéciaux du trésor, SEGMA et établissements publics).

3.4. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET

L'analyse des indicateurs d'objectifs du MET permet de constater un foisonnement de ces indicateurs (près de 100) qui se focalisent essentiellement sur le suivi-évaluation des activités inhérentes aux différentes Directions et établissements publics sous la tutelle du Département (plus d'une trentaine). Or, de par les missions du MET qui joue un rôle déterminant sur le plan économique et social, il paraît important de concevoir des indicateurs de performances destinés à mesurer les progrès et les réalisations des programmes et projets qui visent in fine à améliorer les conditions de bien être des citoyens.

Si les indicateurs d'objectifs tels qu'ils sont conçus permettent une combinaison des indicateurs de moyens et de produits à même de mieux apprécier l'efficacité dans la conduite des activités du Ministère, il n'en demeure pas moins que de nouveaux indicateurs pertinents méritent d'être intégrés. Il s'agit notamment d'indicateurs de résultats intermédiaires qui concernent les changements directement imputables aux programmes et aux projets, et qui correspondent à des objectifs spécifiques (par exemple, le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité...) ainsi que des indicateurs de résultats finaux ou d'impacts qui concernent les changements qui ne peuvent être entièrement attribuables à un seul programme (par exemple, le taux de mortalité sur la route, dont l'évolution dépend aussi d'autres programmes : amélioration du réseau routier, renforcement de l'examen d'obtention du permis de conduite par sexe...)

En outre, les indicateurs d'objectifs du Département n'intègrent pas une spécification genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de la femme et de l'égalité genre dans le processus de planification des programmes et projets et de programmation budgétaire. Les missions de ce Département qui sont orientées beaucoup plus vers le rattrapage des déficits en termes d'infrastructures et de transport collectifs gagneraient en efficacité si elles tiennent compte des besoins différenciés des hommes, des femmes, des filles, des garçons et des handicapés. Or, les domaines d'application du concept genre dans la phase d'élaboration des programmes du ministère sont multiples et pertinents. Il convient de citer à titre d'illustration le transport collectif, la circulation routière et les routes rurales.

En effet, force est de constater que l'attention accordée aux besoins spécifiques des handicapés en matière de transport collectif demeure en deçà des attentes de cette frange de citoyens dont le nombre²⁷ s'élève à 681.000, soit un taux de prévalence de l'ordre de 2,3% au niveau national. En matière de circulation routière, les statistiques²⁸ montrent aussi que le nombre de tués et de blessés selon les catégories d'usagers de la route, se situe essentiellement parmi les piétons avec une part de 31,1% dont une part non négligeable d'enfants. Dans ce cadre, il paraît opportun d'introduire au niveau des indicateurs d'objectifs du MET, l'indicateur « Taux de réduction des accidents de la route par sexe et par tranche d'âge » qui devrait permettre de mieux analyser et apprécier le taux des accidents et de formuler des stratégies ciblées et appropriées.

En outre, si nous parlons du genre en termes d'inégalités, il est clair que le rôle des femmes en milieu rural est pesant en matière de corvées de transport. Leur manque de temps et d'équipement engendre des effets négatifs sur leur production économique. De plus, il y a des conséquences physiques non négligeables de leurs efforts en termes de santé. Il existe aussi un coût moins évident lié au manque d'autonomie pour les femmes qui sont obligées d'investir un temps et des efforts importants pour la collecte du bois, de l'eau....

Dès lors, une intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du MET s'avère importante au niveau social dans la mesure où elle permettrait un meilleur ciblage des projets et des programmes. Pour ce faire, il paraît important d'introduire de nouveaux indicateurs d'objectifs permettant de mieux suivre et évaluer les résultats et les impacts des différents programmes et actions menés par le Département au service des citoyens. A titre d'illustration, l'indicateur de taux de desserte des populations rurales mérite d'être lié à des indicateurs genre d'impacts socio-économiques tels que les taux de scolarisation (fille, garçon), de mortalité maternelle et infantile, le nombre d'activités génératrices de revenus créées par les femmes, le nombre d'emploi créé par sexe...

²⁷ Recensement général de la population et de l'habitat de 2004.

²⁸ Année 2006

Enfin, force est de rappeler que l'évaluation à priori des programmes et projets constitue une étape fondamentale pour une meilleure identification des attentes et besoins exprimés par les femmes, les hommes, les garçons, les filles aussi bien en milieu urbain que rural. Cette évaluation permet de dresser un ensemble d'indicateurs de performance facilitant le suivi et l'atteinte des objectifs fixés au préalable.

Propositions de genérisation d'indicateurs d'objectifs

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genériser l'indicateur	observations
Taux de desserte des populations rurales	Extension et aménagement du patrimoine	Indicateur de mission	Cet indicateur mérite d'être associé à des indicateurs d'impacts sensibles au genre : le taux de scolarisation des filles et garçons, de mortalité maternelle et infantile,	L'introduction de ces indicateurs d'impacts devrait permettre de mieux évaluer les effets de la réalisation des routes aussi bien sur les femmes que sur les hommes, filles et garçons
Réalisation des actions de formation	Actions de formation programmées au niveau de la Direction des Affaires du Personnel et de la formation	Indicateur d'appui	Répartir cet indicateur selon le sexe et la catégorie socio-professionnelle	Cette genérisation devrait permettre de mieux apprécier les efforts de ciblage et d'égalité des chances en matière de formation
Effectifs des lauréats des cycles de formation d'ingénieurs	Formation des cadres au niveau de la région du Grand Casablanca	Indicateur d'appui	Désagréger cet indicateur selon le sexe	Apprécier la part des femmes et des hommes dans ces effectifs
Formation du personnel en matière des techniques portuaires	Renforcer les compétences du personnel travaillant au niveau des ports	Indicateur d'appui	Désagréger cet indicateur selon le sexe	Apprécier le taux de pénétration des femmes dans ce domaine à dominance masculine
Formation du personnel en matière des techniques de bâtiment	Renforcer les compétences du personnel travaillant dans le domaine du bâtiment	Indicateur d'appui	Désagréger cet indicateur selon le sexe	Apprécier le taux de pénétration des femmes dans ce domaine à dominance masculine
Formation des cadres du Département en matière de sécurité aéronautique	Renforcer les compétences du personnel du Ministère dans le domaine aéronautique	Indicateur d'appui	Désagréger cet indicateur selon le sexe	Apprécier la part des femmes dans les actions de formation dédiées au domaine de l'aéronautique

4. Département de l'habitat

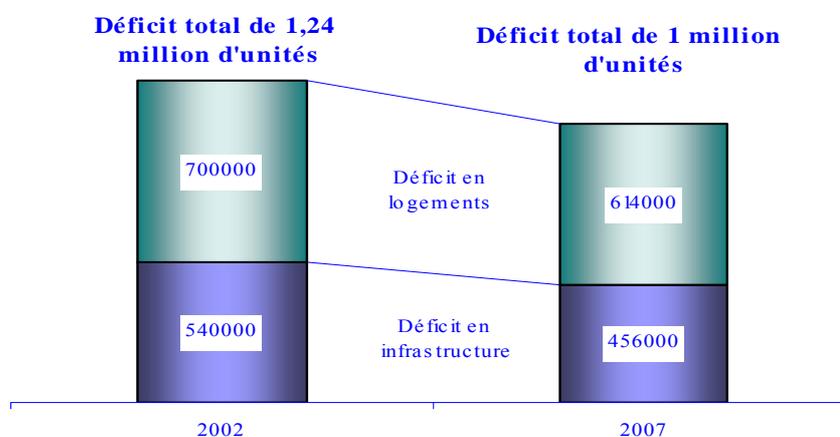
En dépit des efforts considérables déployés dans la lutte contre l'habitat insalubre, près d'un million de ménages n'accèdent pas encore à l'habitat décent. Dans cette situation, les désagréments de l'habitat insalubre ont des impacts différenciés sur la population selon le genre. Afin d'appréhender cette question, cette section se propose de mettre en lumière le diagnostic de la situation de l'habitat au Maroc selon le genre, les principaux programmes mis en œuvre ainsi qu'une analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat.

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

4.1.1. Aperçu sur le secteur de l'habitat

L'accélération de l'urbanisation non maîtrisée, résultat de l'accroissement démographique et de l'exode rural, a eu pour conséquence l'affectation de l'équilibre du marché du logement. L'insuffisance et l'inadéquation de l'offre par rapport à la demande ont concouru à priver près de 40% de la population de l'accès à un habitat décent.

Le déficit global en logement a certes enregistré une diminution considérable suite aux efforts déployés dans la lutte contre l'habitat insalubre et la promotion du logement à faible coût durant les cinq dernières années. Ce déficit est passé de 1,24 million à 1 million d'unités entre 2002 et 2007. Cette situation s'explique par une diminution du déficit en logements de 700.000 à 614.000 logements et du déficit en équipements de 540.000 à 456.000.



Source : Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace

Toutefois, l'habitat insalubre, un des aspects les plus manifestes du déficit social et de la pauvreté urbaine, concerne encore près d'un million de ménages, contraints de vivre dans des situations en deçà des normes de sécurité et de salubrité et souvent dans des conditions incompatibles avec le minimum nécessaire à une vie décente.

De même, d'importantes inégalités entre les sexes caractérisent l'accès à la propriété aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (propriété et exploitation des terres).

4.1.2. Analyse genre des populations cibles

Dans la société marocaine, surtout traditionnelle, les hommes et les femmes sont représentés dans des rôles correspondants à leur sexe. Les hommes sont tenus d'être les figures d'autorité, les pourvoyeurs financiers, les preneurs de décisions. En contrepartie, le rôle des femmes se focalise davantage sur le travail reproductif et non productif, qui n'est pas inclus dans le PIB. En effet, l'approvisionnement en ressources telles l'eau, le bois de chauffe, la transformation agroalimentaire et la confection de vêtements, même destinés au ménage doivent en principe être inclus dans le PIB. Partant des différents rôles et responsabilités des hommes et des femmes, l'insalubrité est vécue de façon différenciée selon le genre.

Ne faisant pas partie des zones d'aménagement prévues par les autorités, les bidonvilles ne disposent pas des infrastructures de base et n'ont qu'un accès limité à des services essentiels comme l'adduction d'eau, les installations sanitaires et le ramassage des ordures, le transport public, les écoles, les dispensaires ou les mosquées.

Dans cet environnement, la femme et la fille souffrent davantage des désagréments liés à l'insalubrité du logement. D'après l'enquête Budget temps, les femmes et les filles passent la majorité de leurs temps (près de 6 heures par jour) dans des activités non visibles (corvée d'eau, tâches ménagères, soins, évacuation d'eau...). Les caractéristiques de l'environnement de l'habitat insalubre, à savoir, l'éloignement des écoles, l'absence de transport public, l'absence d'éclairage public, les difficultés d'accès lors des pluies... aggravent davantage cette situation en privant la fille de la scolarisation et la femme d'une activité génératrice de revenu.

De même, les conditions d'hygiène dégradées pèsent sur la santé des nourrissons, des enfants et des personnes âgées, favorisant ainsi la propagation des épidémies. Les contraintes d'accès dans les bidonvilles rendent difficiles les évacuations d'urgence (cas d'incendies ou catastrophes diverses) en général.

L'habitat insalubre est également un milieu où le chômage est très important conjugué à d'autres maux comme la délinquance qui engendre l'insécurité et la violence subies essentiellement par la femme et la fille. En effet, l'habitat est un indicateur très corrélé avec le niveau économique et social qui reflète les conditions de vie des femmes victimes de violences. 40% des femmes victimes de violences physiques et sexuelles sont issues d'un milieu défavorisé²⁹. Par ailleurs, l'habitat insalubre nuit considérablement aux personnes à mobilité réduite comme le cas des malades, handicapés ou femmes enceintes nécessitant une évacuation urgente pour accouchement.

Même si des changements récents au niveau du Code Marocain de la Famille stipulent que le mari et sa femme ont chacun droit au logement familial, en pratique, ceci est encore difficile à mettre en œuvre. En effet, au-delà des désagréments de l'insalubrité supportés beaucoup plus par les femmes, ces dernières continuent à être lésées lors des opérations de recasement ou de relogement, basées sur la notion de "chef de ménage", qui est discriminatoire puisque dans un ménage constitué d'un homme et d'une femme, l'homme est automatiquement considéré comme chef de ménage. Il en découle qu'en dépit de la participation des femmes dans le financement du logement et dans l'acquisition des biens..., il est rare que le nom des femmes figure sur les titres de propriété. La majorité des femmes accepte le fait que ce soit le nom du mari qui figure exclusivement sur les titres de propriété. Celles qui rejettent cette situation, essuient un refus et s'exposent à des conflits ou violence au sein de leurs foyers. S'agissant du milieu rural, la situation est pire : la femme est privée, dans certaines tribus, de son droit d'exploitation de propriétés foncières.

Droit aux terres collectives : Une discrimination incontestable à l'égard des femmes

Les femmes de la Tribu d'El Haddada, située à près de 5 km de Kénitra, sont dépossédées de leur droit de bénéficier des terres collectives. En effet, nombreuses tribus marocaines accordent toujours un droit coutumier ancestral en faveur des hommes qui consiste à faire profiter uniquement les chefs de ménage hommes dans la collectivité ethnique des terres collectives en excluant, les femmes, même quand elles sont «chefs de ménage». Des descendantes de la tribu d'El Haddada sont expulsées de leur terre et acculées à vivre dans des baraques dans le bidonville «Douar El hafra», alors qu'elles sont des chefs de famille. Veuves, divorcées..., elles sont obligées de travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Une telle discrimination menace de les enfoncer davantage dans la précarité. Il est à noter que le texte qui régit la gestion des terres collectives (article 14 du dahir du 27/4/1919), aucune mention ne va dans le sens d'un privilège masculin quelconque.

4.2. Priorités, politiques publiques et cibles à atteindre

Les directives Royales³⁰ ont placé la promotion de l'habitat social parmi les priorités nationales et ce afin de lutter contre la prolifération de l'habitat insalubre. Suite à ces orientations, une politique innovante a été mise en place afin de répondre à cet impératif de lutter contre l'habitat anarchique qui nuit au bien-être des personnes et entrave le développement économique des villes marocaines. Cette politique publique dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme s'articule autour de cinq axes essentiels, à savoir :

²⁹ Source: "Les violences basées sur le genre au Maroc", Réseau National des Centres d'Ecoute des Femmes Victimes de Violences, 2006.

³⁰ Discours Royal du 20 août 2001, Discours Royal marquant l'ouverture de la législation parlementaire 2002-2003 et discours du Trône de l'année 2003.

- Une offre abondante et diversifiée afin de rapprocher l'offre de la demande en logement.
- Un secteur privé professionnel.
- Une attribution de nouveaux rôles pour l'Etat.
- Des documents d'urbanisme comme instruments de développement.

Pour ce faire, l'action publique a agi simultanément sur les déterminants de la croissance de l'offre et de la demande de logement. Il s'agit en particulier des avantages fiscaux accordés à la promotion immobilière, de la mobilisation du foncier public au profit d'opérations sociales à des prix préférentiels à réaliser par le secteur privé, impliqué de plus en plus dans la production de logements sociaux, de la création de deux fonds de garantie (FOGARIM et FOGALOGUE PUBLIC), du renforcement des ressources allouées au secteur à travers le FSH (Fonds Solidarité Habitat), etc.

Ainsi, il est à souligner que dans le cadre de l'amélioration du système de financement pour assurer la démocratisation de l'accès au logement et aussi conformément à la nouvelle approche du gouvernement en matière de promotion de l'habitat social, des fonds ont été créés pour garantir les crédits accordés par les établissements bancaires, pour le financement de l'acquisition ou de la construction de logements sociaux. L'Etat a mis en place, dans un cadre conventionnel Etat/CCG et CCG/banques, des fonds pour garantir l'accès aux crédits bancaires pour une population exclue auparavant et qui représente près de 30% de la population. Ces fonds ont été créés en remplacement du système des ristournes d'intérêt. Il s'agit du FOGARIM et du FOGALOGUE PUBLIC.

Concernant le FOGARIM, mis en place en faveur des populations à revenus irréguliers et/ou modestes et dont la femme représente une frange importante, on peut avancer :

- A fin décembre 2007, plus de 29.000 ménages ont bénéficié de la garantie du FOGARIM pour un montant de 4,32 MMDH de prêts accordés par la CCG.
- A fin mai 2008, plus de 35.700 ménages ont bénéficié de la garantie du FOGARIM pour un montant de 5,26 MMDH de prêts accordés (Crédit moyen : 147.290 Dh).

Il est à spécifier que 57% des bénéficiaires sont des hommes et 43% sont des femmes. Par ailleurs, la politique publique dans ce secteur contribue à la réalisation des OMD. La cible 24 de l'OMD 7 est particulièrement pertinente pour le secteur du logement. En effet, l'OMD 7 consiste à assurer un environnement durable à travers quatre cibles, à savoir, la cible 21 relative à la préservation de la biodiversité, la cible 22 liée à la limitation des émissions des gaz nocifs à la santé et à l'environnement, la cible 23 concernant l'approvisionnement en eau potable et un meilleur système d'assainissement et enfin la cible 24 relative à l'élimination de toutes les formes d'habitats qui ne répondent pas aux critères de sécurité à l'horizon 2020.

4.3. Programmes publics mis en œuvre

Afin de mettre fin au problème de l'habitat insalubre, une approche nouvelle de lutte contre ce fléau a été adoptée. Les principes fondamentaux de cette nouvelle approche s'articulent autour de :

- l'intégration d'opérations ponctuelles à l'échelle de la ville ;
- des engagements contractuels des acteurs publics et privés dans les efforts d'éradication des bidonvilles ;
- la production accrue de logements sociaux par les promoteurs privés,
- l'implication de la population bidonvilloise à travers un processus d'accompagnement social et de participation.

Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement a mobilisé le Fonds de Solidarité de l'Habitat, les réserves de terrains publics et a accordé des incitations financières notamment dans le cadre de l'article 19. De nouvelles incitations ont été accordées par la Loi de Finances 2008 en faveur d'un nouveau programme qui consiste à produire des logements sociaux à 140.000 DH ciblant la population qui dispose d'un revenu moyen n'excédant pas 1,5 SMIG. Ce nouveau produit-logement bénéficiera d'une exonération totale de tout impôt et taxe.

A l'instar de l'article 19, la mise en œuvre de ce programme fera l'objet de conventions de partenariat signées entre l'Etat et les promoteurs privés ou publics en vertu desquelles ces derniers s'engageront à produire au moins 500 unités dans le milieu urbain et un minimum de 100 logements dans le milieu rural à un prix ne dépassant pas 140.000 DH et une superficie minimale de 50 m².

Programme Villes Sans Bidonvilles «VSB »

Ce programme concerne 83 villes et 277.000 ménages résidant dans près de 1.000 bidonvilles. Globalement, le programme "Villes sans bidonvilles" devra mobiliser un investissement d'environ 21,4 milliards de dirhams, dont une subvention du Fonds Solidarité Habitat, estimée à près de 8 milliards de dirhams.

A fin Juin 2007, plus de 238.000 ménages ont été contractualisés dans le cadre de 63 contrats de villes signés, d'une convention concernant les Provinces du Sud et d'une contractualisation partielle pour Casablanca et Témara. Le nombre de baraques démolies ou restructurées, à la même date, avoisine les 73.100 unités tandis que plus de 21.800 unités d'accueil disponibles n'ont pas encore été attribuées et près de 70.000 unités sont en cours de réalisation. A fin 2007, neuf villes ont été, déjà, déclarées sans bidonville, à savoir : Beni Mellal, Khouribga, Fquih Ben Saleh, Bouznika, Fnideq, Essaouira, Oued Zem, Azrou et Sefrou.

Programmes de traitement de l'habitat menaçant ruine

Les constructions dégradées et menaçant ruine concernent près de 90.000 ménages. Ces constructions sont localisées dans les médinas traditionnelles, les quartiers d'habitat non réglementaire et le parc ancien de logements. Les actions à entreprendre portent, d'une part, sur le relogement des ménages habitant les bâtiments à démolir et d'autre part, l'engagement d'actions de confortement et de consolidation des structures des bâtiments récupérables.

Programmes de restructuration d'habitats insalubres

Ces programmes intéressent 540.000 ménages. Le programme conventionné porte sur 139 quartiers abritant 304.184 ménages pour un coût global de 2,947 milliards de DH dont une subvention de l'Etat de 1,535 milliard de DH. Le programme achevé à fin 2006, porte sur 27 quartiers abritant 145.000 ménages, pour un coût de 464,76 millions de DH et une subvention de 159,60 MDH.

Maîtrise d'ouvrage sociale

Suite à l'évaluation des stratégies de lutte contre l'habitat insalubre menées au Maroc, les pouvoirs publics se sont activés à explorer de nouvelles approches pour remédier aux résultats des réalisations passées, largement insuffisants face à la recrudescence, dans de nombreuses villes marocaines, de l'habitat précaire sous toutes ses formes. Toute nouvelle stratégie n'engendrera de résultats positifs durables qu'avec une participation effective de tous les acteurs en l'occurrence les Collectivités Locales, les autres partenaires administratifs et la population concernée. Dans ce sens, plusieurs nouvelles actions ont été dernièrement entreprises par le Ministère, à savoir :

- La réorientation de l'IFTAU Meknès (actuellement IFTAU-MOS), vers la prise en charge de formations diplômantes et qualifiantes, continues et initiales à l'action sociale dans les projets urbains ;
- L'initiation d'opérations avec actions sociales dans le cadre de contrats de maîtrise d'œuvre sur une vingtaine de projets ;
- Le lancement de formations des formateurs à l'accompagnement au crédit logement (FOGARIM et Micro crédit) destinées aux populations à revenus irréguliers et /ou modestes,
- L'établissement d'un document de référence ayant pour objectif d'assister les acteurs concernés à la mise en œuvre des dispositifs d'action sociale dans les projets de résorption, et particulièrement, le programme " Villes Sans Bidonvilles " .

L'approche participative a été mise en place, avec, notamment, l'introduction du nouveau concept de maîtrise d'ouvrage sociale et la réglementation du principe de participation communautaire, en parallèle à celles escomptées des Collectivités Locales dans le cadre de la «bonne gouvernance».

En effet, et depuis la fin des années 1990, le Ministère se préoccupe de l'intégration de la dimension sociale dans les projets de développement urbain en général, et dans les projets de résorption de l'habitat insalubre en particulier. Cette approche, intitulée "Accompagnement Social des Projets" (ASP), est intégrée dans le Programme VSB, lequel identifie les Collectivités Locales, les Directions Régionales du MHUAE et les opérateurs publics, comme entités chargées de l'ASP. Les mesures prévues pour que ces entités puissent garantir la maîtrise sociale des opérations VSB portent essentiellement sur la formation des cadres concernés du MHUAE (niveaux central et régional) et du personnel concerné des Collectivités Locales.

Les objectifs de cette formation sont notamment 1) d'apporter aux cadres, visés ci-dessus, les connaissances nécessaires en matière de l'ASP pour une prise en compte effective du social dans les projets de résorption de l'habitat insalubre 2) de les former à l'introduction de l'ASP dans la préparation et la conduite des projets et 3) de les initier aux techniques d'information et de communication avec les populations bénéficiaires et leurs représentants.

L'intégration de l'approche genre dans le développement urbain

Au-delà de l'intégration de la dimension sociale, une analyse plus fine des populations concernées mérite d'être introduite dans le développement urbain en intégrant la dimension Genre, et ce, dans le souci d'intégrer les différents paramètres à même de réussir la nouvelle démarche de lutte contre l'insalubrité dans notre pays.

Afin d'éviter les écueils du passé notamment les réticences des populations cibles à adhérer aux programmes de recasement ou de relogement mis en œuvre par l'Etat, toute stratégie dans le domaine de lutte contre l'habitat insalubre devrait se baser certes sur une approche participative mais devrait également prendre en considération les différences entre les individus, les populations cibles étant composées d'hommes, de femmes, de filles et de garçons avec des besoins et des préoccupations différentes. Dans ce sens et afin de réussir le pari de la lutte contre l'habitat insalubre, il serait souhaitable de :

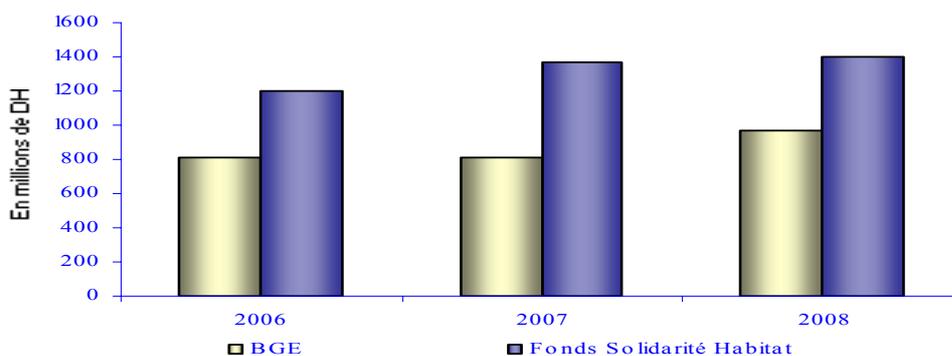
- Accompagner les études préalables des programmes de résorption par l'étude des stratégies résidentielles et des habitudes culturelles et socio-économiques (élevage d'animaux à domicile, rangement des charrettes...).
- Etudier la population cible par genre : femmes seules, veuves, divorcées, handicapés, personnes âgées...
- Encourager les femmes à représenter leurs quartiers et à participer aux réunions avec les comités de suivi de tout projet de relogement ou de recasement et les aider ensuite à exprimer leurs préoccupations et à les présenter au cours de ces réunions.

4.4. Analyse genre du budget alloué au Département de l'Habitat

Le secteur de l'habitat a bénéficié depuis 2000 d'une attention particulière des pouvoirs publics qui s'est manifestée essentiellement dans les allocations budgétaires au profit de ce secteur. Ainsi, le budget d'investissement alloué au Département de tutelle dans le Plan 2000-2004 a pratiquement triplé par rapport au quinquennat qui le précède. Cette tendance a été maintenue même après le PDES 2000-2004 et a été consolidée davantage à travers la recherche d'autres niches de financement, notamment, celle relative à l'augmentation de la taxe sur le ciment qui a permis d'alimenter le Fonds Solidarité Habitat par un montant dépassant 1 milliard de DH annuellement.

Le montant total des crédits programmés au titre de l'année 2008 au profit du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace « MHUAE » s'élève à 2,366 milliards de DH dont 1,4 milliard de DH de dotation du FSH. Durant la période 2006-2008, le budget du MHUAE a enregistré une augmentation de près de 18% en raison de l'augmentation de la dotation du FSH de 16,7% passant de 1.200 MDH à 1.400 MDH et de l'intégration du budget du Département de l'Aménagement de l'Espace au budget du Ministère.

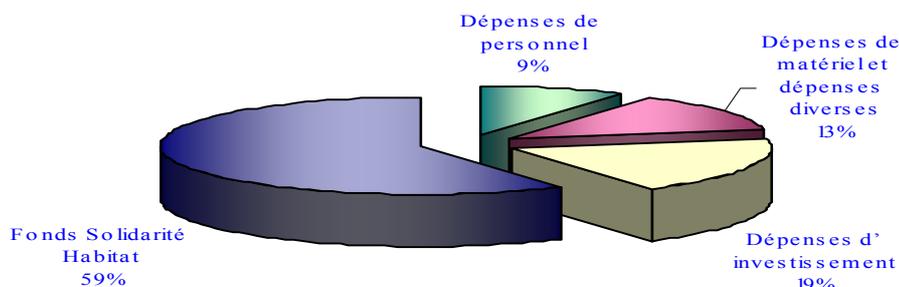
Evolution des dotations budgétaires du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace



Source : MEF

Concernant le Département de l'habitat, l'enveloppe budgétaire prévue au titre de l'année 2008 s'élève à 1.839 MDH ce qui représente 77,7 % du budget général du MHUAE. La dotation du FSH participe à hauteur de 76% au budget de ce Département.

Structure du budget alloué au Département de l'habitat y compris la dotation du FSH -année 2008-



Source : MEF

A souligner que le budget du MHUAE a connu ces dernières années, plusieurs modifications, suite aux réformes engagées par le gouvernement visant à améliorer la gestion des ressources financières de l'Etat pour promouvoir l'investissement et activer le développement. Le ministère s'est engagé, dans ce cadre, en partenariat avec le Ministère des Finances dans un ensemble de projets de réforme budgétaire en l'occurrence la globalisation des crédits, la régionalisation et également la programmation pluriannuelle des dépenses. En effet et en attendant l'intégration éventuelle d'autres domaines tels que les Agences Urbaines, la promotion immobilière..., le MHUAE a élaboré un CDMT comportant trois domaines à savoir l'Administration Générale, l'Habitat Social et l'Urbanisme.

L'analyse des données relatives aux dépenses programmées sur la période 2006-2010 dans le cadre de cette programmation pluriannuelle des dépenses révèle l'importance des allocations budgétaires attribuées aux programmes de résorption de l'habitat insalubre et notamment des bidonvilles. Le montant global dédié à la résorption s'élève à 7,23 milliards de DH. Le programme « Villes sans Bidonvilles » accapare près de 70% de ce montant avec une dotation budgétaire moyenne, sur la même période, de 1446,6 millions de dirhams.

Concernant le programme de traitement des quartiers non réglementaires, l'enveloppe budgétaire prévue sur la période 2006-2010 pour la restructuration de ces quartiers est de 1201,5 millions de dirhams, soit 16,6% des dotations budgétaires des programmes de résorption. La dotation budgétaire moyenne est de 240,3 millions de dirhams. Quant à l'habitat menaçant ruine, les allocations budgétaires pour la résorption de ce type d'habitat s'élèvent à 742,96 millions de dirhams sur la période 2006-2010, soit une moyenne annuelle de 148,59 millions de dirhams. Enfin, le programme d'urgence est doté d'un montant global de 178,8 millions de dirhams, soit une moyenne annuelle de 35,76 millions de dirhams.

4.4.1. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département de l'Habitat a adhéré à la globalisation des crédits en 2005 suivi du Département de l'Urbanisme en 2006. Au-delà de la simplification des procédures budgétaires, cet outil vise, en particulier, à suivre et évaluer les programmes et les projets sur la base d'indicateurs de performance. Ainsi, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHUAE) a procédé à la définition d'un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés permettant d'établir un lien entre les crédits alloués à une action ou à un programme donné et les résultats attendus. Le nombre d'indicateurs pour le budget de fonctionnement est de quatre alors que celui du budget d'investissement dépasse les 80 indicateurs. Toutes les directions relevant du MHUAE ont défini un certain nombre d'indicateurs d'objectifs propres à leurs structures. Toutefois, la direction de l'Habitat Social et des Affaires Foncières a défini le plus grand nombre d'indicateurs et qui sont relatifs aux différents programmes pilotés par cette direction notamment le programme VSB qui, à lui seul, fait l'objet de six indicateurs d'objectifs. A noter qu'un certain nombre d'indicateurs ont été défini au niveau régional : c'est le cas des indicateurs d'objectifs relatifs aux trois régions du sud à savoir la région de Laayoune-Boujdour-Sakia Al Hamra, la région de Guelmim-Es-Semara et la région d'Oued Ed-Dahab-Lagouira.

L'analyse de ces différents indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement révèle que l'ensemble de ces indicateurs n'a pas intégré la dimension genre. Les indicateurs du budget de fonctionnement, au nombre de quatre, visent essentiellement la rationalisation des dépenses du parc automobile et du téléphone ainsi que le renforcement des acquis sociaux. A souligner que les indicateurs relatifs à ce dernier aspect, en l'occurrence le nombre de personnes bénéficiant du transport et le nombre de personnes bénéficiant du logement d'estivage, peuvent être gendérisés (désagrégation par sexe des bénéficiaires).

Quant au budget d'investissement, l'analyse de ses indicateurs d'objectifs montre que certains d'entre eux ne sont pas véritablement des indicateurs d'objectifs mais des indicateurs de moyens ou de suivi. Pour plus d'efficacité, il serait plus opportun de répertorier ces différents indicateurs sous forme d'un arbre hiérarchisant les indicateurs en indicateurs d'objectifs stratégiques, indicateurs d'objectifs opérationnels, indicateurs de moyens, indicateurs de suivi, indicateurs d'évaluation... Concernant la pertinence genre de ces indicateurs, il y a lieu de souligner que certains d'entre eux sont sensibles au genre et méritent d'être désagrégés par sexe et même par région et ce pour une meilleure appréciation de l'intervention publique dans ce secteur. Parmi ces indicateurs, il convient de citer à titre d'illustration :

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Réalisation d'études relatives au secteur de l'habitat social	Etudes générales de l'habitat	Indicateur d'objectifs opérationnel	Nécessité d'intégrer la dimension genre au niveau de ces études.	
Ménages conventionnés dans le cadre du programme VSB	Résorption des bidonvilles	Indicateur d'objectif opérationnel	Désagréger cet indicateur par chef de ménage homme /femme	Cet indicateur devrait être attaché à l'indicateur d'objectif stratégique « Villes déclarées sans bidonvilles »
Ménages des quartiers restructurés	Programme de restructuration de l'habitat non réglementaire	Indicateur d'objectif opérationnel	Désagréger cet indicateur par chef de ménage homme /femme	
Formation du personnel pour répondre aux nouvelles missions du ministère	Modernisation de l'administration	Indicateur de moyen	Désagréger cet indicateur par sexe	

Par ailleurs, l'aboutissement de la démarche publique dans le domaine de résorption de l'habitat insalubre est fortement dépendant de l'adhésion de la population concernée, d'où l'utilité de la réalisation des études préalables afin de pouvoir satisfaire les besoins de cette population. De façon corollaire, la genération des indicateurs afférents à la réalisation d'études relatives au secteur de l'habitat social contribuerait considérablement à la conception et à la réalisation de programmes de logements sociaux appropriés notamment ceux destinés à la résorption de l'habitat insalubre. En effet, et afin d'éviter les écueils du passé, la prise en considération des besoins des différents individus de la population bénéficiaire dans toute conception de programme d'habitat social s'avère, d'emblée, d'une nécessité impérieuse. Ceci ne pourrait s'accomplir sans l'intégration de la dimension genre dans tous les programmes de l'habitat notamment en amont, au niveau des études préalables.

4.4.2. Impact genre des dépenses publiques dans l'habitat

Avoir un habitat décent, caractérisé par un espace suffisant et sain, protégé contre les intempéries avec une facilité d'accès et un emplacement à proximité de tous les services publics utiles tout en veillant au respect de l'environnement naturel, aurait sans doute des conséquences positives sur tous les membres du ménage avec certaines améliorations notables dans la vie des femmes et des filles.

- Les femmes et les filles peuvent ainsi se libérer notamment de la corvée d'eau et du nettoyage permanent lié à l'absence d'assainissement ce qui va leur permettre d'exercer des activités autres que les tâches ménagères. La femme pourrait exercer des activités génératrices de revenus et plusieurs contraintes vont être levées (corvée d'eau, éloignement d'écoles, inaccessibilité au transport public, absence d'éclairage...) permettant ainsi la scolarisation la petite fille.

- L'amélioration des conditions d'habitation et du cadre de vie se répercuterait sur le bien être du ménage à travers notamment une amélioration des conditions générale de santé et d'hygiène. D'importants impacts se font également ressentir notamment une baisse des dépenses liées à la santé, une amélioration de la productivité, une réduction du temps consacré aux soins...
- La vie dans un cadre de vie satisfaisant a également des effets positifs sur la santé psychique des personnes qui se sentent avoir plus de dignité ce qui les rend plus épanouis et moins agressifs. Ceci réduit considérablement l'effet néfaste du sentiment d'exclusion chez ces populations marginalisées et diminuent ainsi la violence et la délinquance subies principalement par les femmes et les filles.

Par ailleurs, la facilitation de l'accès à la propriété sur la base de critères équitables en milieu urbain et d'exploitation des terres en milieu rural est de nature à diminuer la pauvreté historique des femmes.

IV- Pôle habilitation et renforcement des capacités

Sur le plan sectoriel, d'importants efforts sont fournis en matière de politique pour agir sur les déterminants de la discrimination sur le plan du genre même si l'aspect genre n'est pas toujours visible. Dans l'éducation par exemple, une part importante des actions menées est orientée vers la scolarisation de la fille rurale. En effet, un accès équitable à l'éducation et la formation est la clef de l'autonomisation des femmes.

Au niveau de l'emploi, il est important de noter, les avancées réalisées sur le plan réglementaire. Le code du travail a introduit un certain nombre de clauses garantissant à la femme plus de sécurité au travail, lui élargissant le congé de maternité et lui accordant la possibilité d'arrêter de travailler pour élever ses enfants. De même, pour la première fois, il y est fait mention du harcèlement sexuel au travail. Les mesures de promotion de l'emploi certes, paraissent neutres sur le plan du genre, elles exercent néanmoins un effet positif en termes d'amélioration de la participation de la femme sur le marché du travail.

Dans le domaine de la santé, un grand intérêt est accordé à la santé maternelle et infantile. De manière générale, la politique sanitaire ne fait pas distinction entre hommes et femmes à l'exception des programmes sexospécifiques. Ceci n'empêche que des disparités importantes existent et agissent de manière directe sur la santé de la population et celle de la femme en particulier. Ces disparités sont liées au milieu de résidence (zones rurales enclavées) et aux aspects socio-culturels et socio-économiques. Ces éléments agissent sur les relations de pouvoir et déterminent les décisions à prendre en matière de santé (accoucher ou non dans un centre de santé) pouvant avoir des conséquences sur la vie et la santé de la femme et de l'enfant.

Il ne va pas sans dire que des interrelations étroites subsistent entre santé, éducation et formation professionnelle et emploi. Ainsi, une personne en mauvaise santé, ne peut aspirer à un emploi ou être tout simplement productif. Accéder à un emploi offre un revenu permettant à la personne d'améliorer ses conditions d'existence, de mieux se soigner et permet à la femme d'avoir un meilleur statut au sein du foyer familial. Un accès à l'éducation agit favorablement sur les opportunités d'emploi à condition qu'il y ait une bonne adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail. L'éducation joue également un rôle important sur les comportements en matière de santé (meilleur suivi médical pour les femmes et les enfants, nutrition) mais également sur les attitudes vis-à-vis de la scolarisation de la fille.

Les jeunes représentent l'avenir de notre pays. Pour cela, une attention particulière leur est accordée aussi bien dans les programmes de promotion de l'emploi compte tenu du fait qu'ils font partie de la catégorie de la population la plus touchée par le chômage mais aussi dans les programmes de santé notamment le programme jeune pour jeune mené conjointement avec les Départements de l'éducation et de la jeunesse. Des actions de sensibilisation notamment sur le SIDA ciblant les jeunes ont été également menées en partenariat avec le Ministère de la santé et le Département de la jeunesse dans le cadre du plan national de lutte contre le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles.

1. Ministère de la Santé

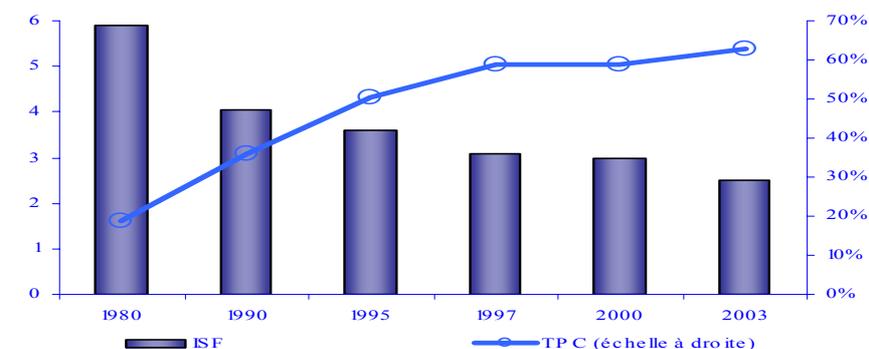
1.1. Analyse de la situation

Le Maroc a déployé des efforts considérables pour mettre à la disposition des citoyens un système de santé moderne performant et équitable. Ces efforts ont mis l'accent sur l'amélioration de l'accessibilité aux soins et la réduction de la mortalité et de la morbidité liées à la prévalence de certaines maladies, à la dégradation des conditions sanitaires et aux difficultés de recours aux structures de santé. Dans le cadre de la réalisation des OMD, un intérêt particulier a également été accordé à la réduction de la mortalité maternelle et infantile et à la lutte contre des maladies comme le VIH. Ces efforts ont été couronnés par une nette amélioration de l'ensemble des indicateurs de santé. Cependant certains résultats restent en deçà des attentes. Des inégalités liées au milieu de résidence, au sexe et au niveau de revenu persistent.

1.1.1. Planification familiale et prévalence contraceptive

Les résultats obtenus en termes de planification familiale sont perçus à travers l'analyse de l'évolution de deux indicateurs : l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui nous renseigne sur le nombre moyen d'enfants par femme et le taux de prévalence contraceptive. L'ISF a enregistré une baisse importante depuis le début des années 1980 passant de 5,9 enfants par femme à 2,4³¹. Le relèvement de l'âge au premier mariage et une plus grande utilisation des moyens contraceptifs expliquent en grande partie la baisse importante de la fécondité des femmes marocaines.

Evolution de l'Indice Synthétique de Fécondité et du taux de prévalence contraceptive



Source : Ministère de la Santé

Le taux de prévalence contraceptive a également connu une hausse importante passant de 19% en 1980 à 63% en 2003-2004. L'utilisation de méthodes modernes de contraception prédomine avec 55% contre 8% pour les méthodes traditionnelles. L'analyse par milieu de résidence montre une utilisation plus élevée en milieu urbain (65,5%) qu'en milieu rural (59,7%) en 2003-2004. Le taux de prévalence contraceptive varie peu selon le niveau d'instruction : 68,8% chez les femmes ayant atteint le niveau secondaire et 61,2% chez celles sans niveau d'instruction. Néanmoins, au niveau des méthodes modernes de contraception, il est à relever une faible adoption des méthodes contraceptive de longue durée ou définitive (Dispositif Intra Utérin (DIU) et Ligation Tubaires (LT)). En effet, le taux d'adoption des méthodes de longue durée n'a pas franchit le seuil de 11% de 2000 à 2006.

1.1.2. Santé maternelle : un taux de mortalité inquiétant

Soins prénatals et assistance à l'accouchement

En 2003-2004, pour 67,8% des naissances, les femmes ont consulté au moins une fois un professionnel de la santé (85% en milieu urbain et 48% en milieu rural). Le recours aux soins prénatals est d'autant plus important que le niveau d'instruction de la mère est élevé : 93% chez les mères avec niveau secondaire et plus, contre 79% chez celles ayant un niveau primaire et 56% chez celles sans niveau d'instruction.

Pour ce qui est des soins post-natals, 65% des femmes ont recours à une consultation post-natale (87% en milieu urbain et 42% en milieu rural). Quant à l'assistance à l'accouchement, 63% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un professionnel de la santé en 2003-2004 en progression de près de 18 points par rapport à 1997. Ce taux s'établit à 85% en milieu urbain contre 40% seulement en milieu rural. Le niveau de la consultation prénatale et postnatale demeure faible eu égard à l'objectif prévu dans le cadre du Plan d'Action National de Développement de l'Enfance (PANE) : Atteindre un taux de consultation prénatal et postnatal du couple mère-enfant de l'ordre de 80% d'ici 2015.

³¹ RGPH2004.

Mortalité maternelle

La mortalité maternelle et la mortalité périnatale au Maroc ont connu une baisse ces dernières années. Toutefois, le taux reste élevé comparativement à d'autres pays ayant un niveau du développement similaire au Maroc. Ce chiffre est encore plus élevé en milieu rural. En 2003/2004, le taux de mortalité maternelle a atteint 227 pour 100.000 naissances. Ce taux n'a pas évolué par rapport à 1997 où il a été estimé à 228 pour 100.000 naissances. En milieu urbain, le taux de mortalité maternelle a atteint 187 pour 100.000 naissances contre 267 en milieu rural.

1.1.3. Santé de l'enfant

1.1.3.1. Mortalité infantile et juvénile

En liaison avec la généralisation de la vaccination et la lutte contre la malnutrition et les maladies diarrhéiques et respiratoires, la mortalité infantile a baissé de plus de la moitié durant la période 1980-2003, passant de 91 pour mille naissances vivantes en 1980 à 40 en 2003 (99 pour mille naissances vivantes à 46 en milieu rural contre 73 à 23,8 en milieu urbain). Quant au risque de mortalité infanto-juvénile³², il s'établit à 47 pour mille naissances vivantes en 2003 contre 138 en 1980. La mortalité néonatale³³ reste cependant élevée avec 27 pour mille (33 pour mille en milieu rural contre 24 pour mille en milieu urbain), en rapport avec l'état de santé de la mère et les conditions du déroulement de la grossesse et de l'accouchement. Les causes de la mortalité et de la morbidité infanto-juvénile restent dominées par les maladies infectieuses (50%) et les affections périnatales (37%).

Une analyse genre de la mortalité infantile révèle une surmortalité masculine pendant la période néonatale (33 pour mille contre 23 pour mille pour les filles), liée à un taux plus élevé du Syndrome de Détresse Respiratoire qui s'accroît entre la naissance et le cinquième anniversaire. Le pourcentage des enfants atteints d'infections respiratoires aiguës est de 12,2% pour les garçons contre 11,1% seulement pour les filles.

Par ailleurs, une surmortalité des petites filles de 1 à 5 ans est enregistrée (11 pour mille pour les filles contre 8 pour mille pour les garçons). Cette surmortalité s'est aggravée dans le temps passant de 20% entre 1982 et 1991 à 37% entre 1994 et 2003 et sévit particulièrement en milieu rural. Ce phénomène, à l'opposé de l'évidence biologique universelle pourrait s'expliquer, outre par la persistance des maladies infectieuses et nutritionnelles, par des facteurs socioculturels en faveur des garçons (les parents se déplacent plus volontiers aux centres de soins éloignés quand un petit garçon est malade que lorsqu'il s'agit d'une petite fille).³⁴

1.1.3.2. Vaccination des enfants

La couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois s'est située à près de 90% en 2006. Ce taux a augmenté de 2 points par rapport à 1997 (87,1%) et de 13 points par rapport à 1992 (75,7%). Pour ce qui est des principales maladies cibles de la vaccination, les taux de vaccination en 2006 se situent à 98,4% pour le BCG (Bacille de Calmette et Guérin), 94,9% pour le DTCoq/Polio (Diphtérie, Tétanos, Coqueluche et Poliomyélite) et 90,4% pour le VAR (Vaccin Anti Rougeole). Les taux de vaccination en milieu urbain sont supérieurs à ceux enregistrés en milieu rural : 93,5% en milieu urbain contre 84% seulement en milieu rural.

³² Risque de décès avant l'âge de 5 ans.

³³ Risque de décès avant l'âge de 1 mois.

³⁴ Ce phénomène se retrouve dans d'autres régions du monde (voir Amartya Sen, « Missing women », 1990, qui a montré que la proportion de femmes dans les pays en développement est plus faible que ce qu'elle aurait dû être si elles avaient reçu des soins et alimentation en quantités égales à celles des hommes.

Une analyse des taux de vaccination par sexe révèle que le taux de vaccination des filles contre les six maladies³⁵ est supérieur par rapport à celui des garçons (91,2% contre 86,8% seulement pour les garçons). Notons que l'écart en termes de taux de vaccination entre filles et garçons est passé de 0,5 point en 1992 à 4,4 points en 2003-2004. Cet écart est particulièrement notable au niveau de la vaccination contre la Rougeole où le taux de vaccination des filles s'établit à 92,3% alors que celui des garçons se situe à 88,2%, soit un écart de 4 points³⁶.

1.1.3.3. Etat nutritionnel des enfants et prévalence de certaines maladies

Infections Respiratoires Aigues

En 2003-2004, 11,6% des enfants de moins de 5 ans ont présenté des symptômes d'Infections Respiratoires Aigues (IRA). Les tranches d'âge les plus touchées sont celles de 6-11 mois et 12-23 mois avec des prévalences respectives de 14,7% et 16,6%. Par milieu de résidence, les écarts sont relativement faibles entre milieu urbain et milieu rural : 12% en milieu rural et 11,3% en milieu urbain. Les garçons sont plus touchés que les filles avec des taux de 12,1% pour les garçons et 11,1% pour les filles. Par rapport au revenu, il est à relever que les 20% les plus pauvres ont des taux de prévalence supérieurs au 20% les plus riches de la population : 11,8% contre 10,4%.

Maladies diarrhéiques

Près de 12% des enfants de moins de 5 ans ont enregistré une maladie diarrhéique en 2003-2004. La prévalence de la diarrhée varie de façon importante selon le groupe d'âges : de 10% chez les enfants de moins de 6 mois, elle passe à un maximum de 19% chez ceux de 6-11 mois et 12-23 mois pour diminuer à 14% à 24-35 mois et se situer à 5,7% à 48-57 mois. Selon le sexe de l'enfant, on constate un léger écart en faveur des garçons (11% pour les garçons contre 13% pour les filles). Il en est de même selon le milieu de résidence (environ 12,4% en milieu rural et 11,5% en milieu urbain).

La fréquence de la maladie ne varie pas significativement selon le niveau d'instruction de la mère, la source d'eau potable ou le quintile de bien-être. À titre d'exemple, les enfants dont la mère est sans instruction sont aussi touchés (12%) que les enfants dont la mère a le niveau primaire (13%), ou que ceux dont la mère a un niveau secondaire ou plus (12%).

Insuffisance pondérale et retard de croissance

Au Maroc, 18% des enfants de moins de cinq ans accusent un retard de croissance. Ces niveaux sont élevés si on les compare avec les normes internationales (2,3% à moins de deux écarts types et 0,1% à moins de trois écarts types). De 12 à 23 mois, 10% sont atteints d'une malnutrition chronique sévère. Des écarts importants sont à relever selon le milieu de résidence, la proportion des enfants accusant un retard de croissance étant plus élevée en rural qu'en urbain (24% contre 13%).

Au Maroc, un enfant sur dix présente une insuffisance pondérale et 2% une insuffisance pondérale sévère. Cette forme de malnutrition touche plus particulièrement les enfants à partir de l'âge de 2 ans. La proportion des enfants touchés dans le du milieu rural est deux fois plus élevée qu'en urbain (14% contre 7%). Aussi, les enfants dont la mère est sans instruction sont deux fois plus touchés par cette forme de malnutrition (13% contre 5%). L'écart est encore plus important entre les enfants vivant dans les ménages les plus riches et ceux vivant dans les ménages les plus pauvres (4% contre 17%). Les garçons sont plus exposés que les filles à l'insuffisance pondérale et au retard de croissance avec des taux de prévalence respectifs de 10,4% et 19,1% pour les garçons contre 10% et 17,1% pour les filles.

³⁵ Tuberculose, poliomyélite, tétanos, rougeole, diphtérie et coqueluche.

³⁶ "Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre", Direction des Etudes et des Prévisions Financières, UNIFEM, 2006.

1.1.4. Santé Scolaire et Universitaire

Les principales réalisations en matière de santé scolaire et universitaire pour l'année 2006-2007 se résument au niveau du tableau suivant qui indique le pourcentage de réalisation des différentes prestations fournies dans le cadre du programme de santé scolaire et universitaire.

Prestations	Réalisations de l'année 2006-2007
Visite médicale systématique de la population scolaire	87%
Visite médicale systématique de la population universitaire	78%
Contrôle d'hygiène du milieu des établissements préscolaires et scolaires	54%
Contrôle d'hygiène du milieu des établissements universitaires	100%
Lutte contre la malvoyance :	
• Contrôle à l'échelle métrique	82%
• Réfraction automatique	49%

Source : Ministère de la Santé

1.1.5. VIH/SIDA

La prévalence du VIH/SIDA reste très faible dans la population globale au Maroc. Celle-ci a atteint 0,08% en 2007 et marque une quasi-stabilité depuis 2000 avec une prévalence plus élevée chez les groupes les plus exposés. Ainsi, cette prévalence est de l'ordre de, de 0,76% chez les tuberculeux, 0,6% chez les prisonniers et 2,5% chez les professionnels du sexe. Elle se situe à 0,06% chez la femme enceinte.

Concernant les cas de SIDA notifiés, leur incidence marque une augmentation régulière pour atteindre un nombre cumulé de 2.548 à fin décembre 2007 et le nombre de personnes vivant avec le VIH est estimé à 22.300. Les femmes sont de plus en plus touchées par le fléau. La part des cas de SIDA chez la femme qui ne représentait que 19% entre 1986 et 1990 dépasse les 40% en 2007. La tranche d'âge la plus touchée demeure celle des adultes jeunes (moins de 40 ans): 23% des cas entre 15 et 29 ans et 42% des cas entre 30 et 39 ans.

Pour ce qui est de la sensibilisation des jeunes au fléau du SIDA, une enquête nationale à indicateurs multiples et santé des jeunes, réalisée par le Ministère de la santé dans le cadre de son plan quinquennal 2003-2005, a montré que 80% des jeunes connaissent l'existence du sida et perçoivent les risques et vecteurs de contamination par ce fléau. Cependant, de nombreux préjugés persistent encore. En effet, 24% des jeunes ont déclaré refuser de vivre avec un membre de la famille atteint de cette maladie, 42% d'entre eux d'acheter des légumes frais auprès d'un marchand séropositif. De même, 26% des sondés n'acceptent pas qu'un malade du Sida puisse poursuivre ses études et 28% s'opposent à ce qu'un enseignant séropositif continue de pratiquer son métier.

1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le gouvernement à travers la déclaration du premier Ministre du 31 octobre 2007, a accordé une priorité centrale à la santé compte tenu de la place importante qu'occupe ce secteur dans la politique sociale du gouvernement et la volonté de cette dernière de mener une politique qui accorde la priorité à la santé pour tous. Afin de permettre au système de santé de jouer pleinement son rôle en matière d'équité et de qualité de prise en charge, un plan d'action stratégique allant de 2008 à 2012 a été mise en œuvre par la nouvelle équipe en place qui vise à atteindre un certain nombre d'objectifs d'ici 2012 :

- Réduire le taux de mortalité maternelle (TMM) à 50 décès pour 100.000 à l'horizon 2012, et réduire le taux de mortalité infantile (TMI) à 15 pour mille à l'horizon 2012,
- Moraliser le secteur de la santé,

- Assurer l'équité de l'offre de soins entre régions et entre le milieu rural et urbain,
- Faciliter l'accès aux soins pour les plus démunis et surtout pour la population rurale,
- Disposer d'un service public de santé compétitif et performant (taux d'hospitalisation à 5% de la population à l'horizon 2012),
- Rendre au citoyen la confiance dans le système de santé par l'amélioration de l'accueil, l'information, les urgences, la propreté, l'équité, la disponibilité des médicaments,
- Réduire le coût des soins de santé et des médicaments,
- Renforcer la veille et la sécurité sanitaire,
- Réduire la part supportée par les ménages dans le financement de la santé à moins de 25%,
- Prendre totalement en charge les affections de longue durée (ALD).

Pour répondre à ces objectifs, une stratégie s'articulant autour des axes suivants a été mise en œuvre :

- Le repositionnement stratégique des différents intervenants dans le système de santé à travers la création de plusieurs organismes autonomes de gestion des infrastructures hospitalières et le développement d'un partenariat stratégique avec le secteur privé et les ONG.
- La mise à la disposition du citoyen d'une offre de soins accessible, suffisante en quantité, en qualité et équitablement répartie sur l'ensemble du territoire par la mise à niveau des hôpitaux, la mise en place d'une carte sanitaire, du Régime d'Assistance Médicale pour les Démunies et d'une politique concertée des médicaments, le développement d'une politique des ressources humaines basée les compétences et la promotion d'une coordination efficace et systématique entre l'ensemble des institutions sanitaires à l'échelle régional.
- L'introduction de la planification stratégique à moyen et long terme par la mise en place de plan nationaux spécifiques et ciblés pour la prise en charge et la lutte contre les affections de longue durée, la maternité sans risque, la néonatalogie, la santé mentale, les maladies cardiovasculaires et la santé dans le monde rural.
- La prévention, la sécurité et veille sanitaire afin de relever les défis du vieillissement, l'ampleur de plus en plus importante des maladies non transmissibles dans la charge globale de morbidité, les urgences sanitaires à portée internationale (SARS, grippe aviaire...) ainsi que la prévalence de facteurs de risques sanitaires chez la population (toxicomanie, tabagisme...).

Notons que, ces objectifs dépassent ceux des OMD pour lesquels le Maroc s'est engagé en matière de santé. En effet, les OMD à atteindre en matière de santé sont les suivants :

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans avec pour cible de baisser de 2/3 la mortalité infantile et celle des enfants âgés moins de 5 ans d'ici 2015 soit atteindre des taux de mortalité infantile et celle des moins de 5 ans de 29,6 et 28 respectivement.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle, avec pour cible la réduction de son niveau de $\frac{3}{4}$ d'ici 2015, soit atteindre à terme un niveau de mortalité maternelle 83%.

OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose, avec pour cible de stopper la propagation du SIDA et d'éradiquer les autres maladies.

1.3. Programmes mis en œuvre

Pour lutter plus efficacement contre la mortalité maternelle et infantile, des actions ont été mises en place dans le cadre du renforcement des programmes existants. L'amélioration de l'accès aux soins à travers la mise en place de la couverture médicale de base est de nature à exercer un effet positif sur la santé maternelle et infantile. Un intérêt croissant est accordé à la santé de l'adolescent.

Programme Maternité Sans Risque

Parmi les dernières actions prises dans le cadre de ce programme pour mieux lutter contre la mortalité maternelle, on trouve le renforcement des consultations pendant la grossesse (4 consultations systématiques au lieu de trois avec contrôle de tension, analyse d'urine, recherche d'albumine et de sucre) et la dotation des centres de santé avec module d'accouchement d'échographies. Un effort de sensibilisation des populations sur la nécessité de recourir aux consultations prénatales est également effectué par le biais d'infirmiers itinérants soutenus par des équipes mobiles.

Programme National de Planification Familiale

Le Programme National de Planification Familiale (PNPF) mis en place en 1966 sous la responsabilité du Ministère de la Santé, a connu un développement important et depuis la Conférence Internationale sur la Population et le Développement de 1994, celle-ci s'inscrit dans le concept élargi de la Santé Reproductive intégrant à la fois la Planification Familiale, la santé Maternelle et Infantile et les Infections Sexuellement Transmissibles/SIDA. Les principales actions inscrites dans le cadre du Plan d'action du Ministère de la Santé pour la période 2005-2007 concernant le PNPF ont trait au renforcement de la couverture en milieu rural et suburbain, à l'institutionnalisation du Comité National de Planification Familiale, à la réflexion sur l'accréditation des services de Planification Familiale publics et privés et au renforcement de l'implication du secteur privé.

Elargissement du Programme National d'Immunisation

Le Programme National d'Immunisation (PNI) est l'un des programmes les plus importants au sein du Ministère de la Santé. Il a été mis en place en 1987 en remplacement du Programme Elargi de Vaccination avec pour objectif d'assurer une couverture de 80% pour les enfants de moins d'un an. Les actions inscrites dans le cadre du PNI visent à élargir et renforcer ce programme à travers l'introduction de nouveaux vaccins et l'élaboration des outils juridiques nécessaires à la pérennisation et à la consolidation des acquis du PNI. Dans ce cadre, il est à noter, une extension du calendrier vaccinal obligatoire qui a été étendu du préscolaire jusqu'à l'âge de six ans et l'introduction de nouveaux vaccins tels le rappel du tetracoque à 5 ans et le vaccin contre la rubéole via des campagnes de vaccination dans les établissements scolaires et les centres de santé.

Programme National de Lutte contre les Carences en Micro Nutriments

Le Ministère de la Santé a adopté en 2000 une stratégie globale de lutte contre des carences en micronutriments basée sur quatre composantes complémentaires: la supplémentation des populations à risque (femmes enceintes et allaitantes, jeunes enfants), l'enrichissement des aliments de large consommation (farine, huile, lait et dérivés, beurre, sel...), l'éducation nutritionnelle des populations et le renforcement des autres mesures de santé publique (allaitement maternel, vaccination, hygiène...).

Généralisation de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant

Ce programme a pour objet de réduire le nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans en prenant les maladies responsables de la mortalité chez les enfants et ce dès la naissance : Infection Respiratoire Aiguë, diarrhée, rougeole, paludisme. Il établit également un suivi de l'état nutritionnel de l'enfant afin de détecter d'éventuelles carences en particulier les carences en fer. Un examen systématique est effectué dans les centres de santé avec rajout de micronutriments (la vitamine A, D et le fer). Il permet également de détecter les problèmes d'insuffisance pondérale ou d'obésité. Une différenciation des carnets de santé par sexe au niveau des centres de santé publics (carnet de santé rose pour les filles et bleu pour les garçons) devrait permettre d'assurer un meilleur suivi des courbes de poids et de croissance respectifs.

Programme National de Santé Scolaire et Universitaire

Le Programme National de Santé scolaire et universitaire a pour objet de promouvoir la santé des élèves et des étudiants pour leur permettre un meilleur développement physique et mental. Plus spécifiquement, il s'agit de dépister les problèmes de santé et de prendre en charge certains problèmes de santé des élèves et des étudiants, de prévenir certaines maladies transmissibles, de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène générale des établissements et de promouvoir l'éducation à la santé en milieu scolaire et universitaire.

Les principales activités programmées dans le cadre de ce programme sont les suivantes : Visite systématique des classes cibles, lutte contre les déficiences visuelles, lutte contre les ophtalmies transmissibles, contrôle d'hygiène des établissements du préscolaire, scolaire et universitaire, consultation médicale à la demande et soins paramédicaux, entretien médico psychologique, éducation pour la santé, surveillance sanitaire des camps et colonies de vacances...

Programme d'appui pour la lutte contre le SIDA

Ce programme a pour objet de réduire la vulnérabilité des groupes les plus exposés au VIH dans les régions prioritaires, de mettre en œuvre un programme de communication sociale à l'égard des femmes et d'assurer le diagnostic et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH.

Ainsi, deux actions complémentaires sont prévues dans le cadre de ce programme. Il s'agit en premier lieu de la prévention de l'infection du VIH à travers le renforcement de la prévention de proximité auprès des groupes les plus vulnérables, le développement d'un programme de communication sociale basé sur les médias, le renforcement du dépistage via la mise à niveau et l'extension aux autres régions du pays, des centres de conseil et test VIH volontaire et confidentiel. Il s'agit en deuxième lieu de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA avec le renforcement de l'accès aux antirétroviraux et du suivi biologique de ces personnes.

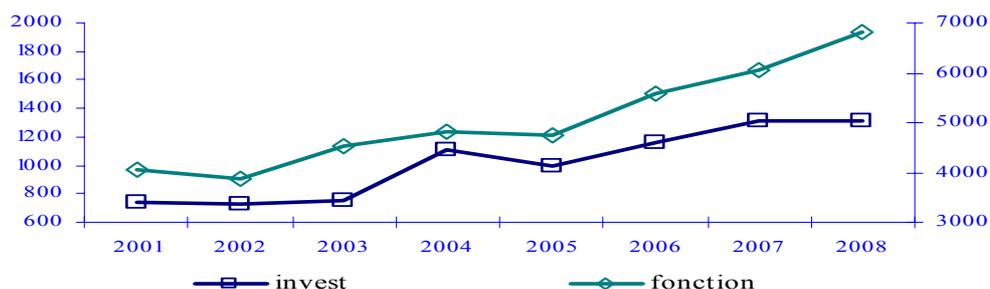
1.4. Analyse genre du budget

1.4.1. Part des dépenses de santé dans le budget de l'Etat

En 2008, la contribution de l'Etat au financement de la santé était de l'ordre de 8,1 milliards de dirham, dont 6,8 au titre des dépenses de fonctionnement et 1,3 milliards au titre des dépenses d'investissement, soit 5,1% du budget de l'Etat et 1,2% du PIB. Les dépenses de personnel se situent à 4,4 milliards de dirhams et représentent à elles seules 53,8% du budget du Ministère de la Santé et 64,4% de son budget de fonctionnement. Notons à ce niveau que l'effectif du personnel du Ministère de la santé s'élève à 42.684 personnes et est caractérisée par une forte présence féminine qui dépasse celle des hommes : 53% du personnel du ministère sont des femmes.

L'analyse de l'évolution des dépenses publiques de santé durant la période 2001-2008 révèle une croissance plus importante des dépenses de fonctionnement par rapport à celle des dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement ont ainsi enregistré un taux de croissance annuel moyen de 7,9% sur la période contre seulement 4,8% pour les dépenses d'investissement. D'où un renforcement de l'écart entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement puisque leurs parts respectives dans le budget du Ministère de la Santé était de l'ordre de 81% et 19% en 2001 pour se situer à 84% et 16% en 2008. Le graphique ci-dessous dresse l'évolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement du Ministère de la Santé pour la période 2001-2008.

Evolution des dépenses d'investissement et de fonctionnement du Ministère de la santé

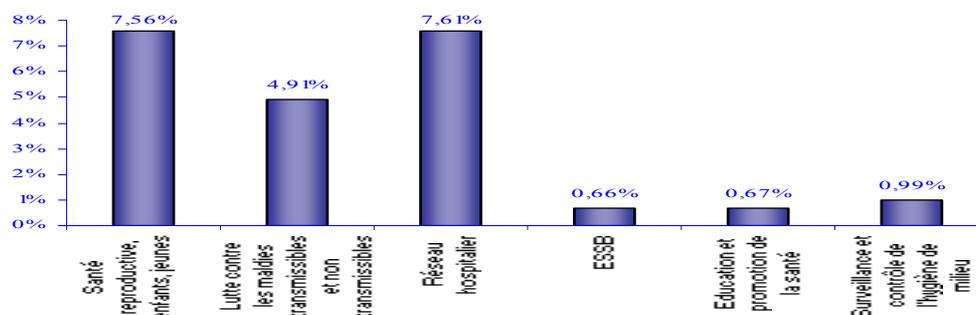


Source : MEF

1.4.2. Ventilation du budget d'investissement par programme

La part du budget d'investissement dédiée au programme de santé reproductive, de santé de l'enfant et du jeune s'élève à 7,56% en 2008 (7,02% en 2006), soit un montant de l'ordre de 99,19 millions de dirhams en hausse de 21,2% par rapport à 2006 (81,85 millions de dirhams). Ce programme à caractère prioritaire est l'un des programmes qui bénéficie des allocations budgétaires les plus élevées du Ministère de la Santé comme l'indique le graphique ci-dessous.

Part de certains programmes sanitaires dans budget d'investissement du Ministère de la Santé en 2008



Source : MEF

Le programme d'éducation et de promotion de la santé bénéficie quant à lui d'une allocation budgétaire de 8,75 millions de dirhams, en baisse de 15,2% par rapport à 2006 (10,32 millions de dirhams) ce qui représente 0,67% du budget d'investissement du Ministère de la Santé. Les infrastructures sanitaires et plus particulièrement le réseau hospitalier occupent une place relativement appréciable du budget d'investissement du Ministère de la Santé avec une part de 7,61%, soit un montant de 99,78 millions de dirhams.

1.4.3. Analyse des indicateurs de performance

Le Ministère de la Santé est un des pionniers de la réforme budgétaire puisqu'il est le premier Département à adhérer à la globalisation des crédits dès 2002, date du lancement du processus de la réforme budgétaire. L'examen du rapport des indicateurs d'objectif chiffrés 2008 du Département de la santé a permis de recenser environ 209 indicateurs (investissement et fonctionnement compris) dont 34 sont régionaux et 50 indicateurs sont relatifs aux principaux programmes sanitaires.

A l'exception de 2 indicateurs (le taux national de couverture par l'accouchement en milieu surveillé et le taux national de couverture par la consultation prénatale), les indicateurs relatifs aux programmes sanitaires ne sont pas gendrés et sont dans l'ensemble des indicateurs de moyen. Toutefois, bon nombre de ces indicateurs peuvent être sensibles au genre en les ventilant par sexe, par milieu de résidence, par âge, par niveau de revenu et par niveau d'éducation. Il est également pertinent de ventiler le milieu rural en rural enclavé et rural non enclavé pour tenir compte de l'éloignement des centres de santé. Compte tenu du nombre élevé des indicateurs liés aux programmes sanitaires, sera présentée au niveau du tableau suivant une typologie uniquement des principaux indicateurs liés au programme de santé reproductive de santé de l'enfant et du jeune.

Typologie des Indicateurs de la Santé

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Prévalence contraceptive par les méthodes modernes au niveau national	Planification familiale	Indicateur de moyen	Ventilation par sexe, par milieu, par niveau de revenu et par niveau d'instruction	Indicateur sexospécifique
Le taux national de couverture vaccinale des enfants de moins de 11 mois	Eradiquer les maladies cibles de la vaccination	Indicateur de moyen	Ventilation par sexe et par milieu	
Le taux national de couverture des enfants de moins de 1 an par la vitamine D	Lutter contre les maladies nutritionnelles	Indicateur de moyen	Ventilation par sexe et par milieu	
Le taux national de couverture des enfants de moins de 2 ans par la vitamine A	Lutter contre les maladies nutritionnelles	Indicateur de moyen	Ventilation par sexe et par milieu	
Le taux national d'utilisation des sels de réhydratation orale	Lutter contre les maladies diarrhéiques	Indicateur de moyen	Ventilation par sexe et par milieu	
Le taux de couverture de la population scolaire par la visite médicale systématique	Améliorer la santé scolaire	Indicateur de moyen	Ventilation par sexe et par milieu	
Le taux national de couverture par l'accouchement en milieu surveillé en milieu rural et urbain	Lutter contre la mortalité maternelle	Indicateur de moyen	Ventilation par milieu, par niveau de revenu et par niveau d'instruction	Indicateur sexospécifique
Le taux national de couverture par la consultation prénatale en milieu rural et urbain	Lutter contre la mortalité maternelle	Indicateur de moyen	Ventilation par milieu, par niveau de revenu et par niveau d'instruction	Indicateur sexospécifique

Les indicateurs d'impact et gendérisés liés au programme de santé maternelle, de l'enfant et du jeune pouvant être proposés sont :

- Le taux de mortalité infantile ventilé par sexe, par milieu et par tranche d'âge allant jusqu'à 5 ans.
- Le taux de mortalité maternelle par milieu et par niveau d'instruction.

Notons que les indicateurs de santé maternelle sont sexospécifiques, ce qui rend difficile la détection des disparités de genre. Néanmoins, une analyse des conditions socio économique sous-tendant, permet de révéler un certain nombre de disparités liées au genre. C'est le cas d'une femme contrainte d'accoucher à domicile en l'absence des conditions sanitaires requises pour un accouchement sécurisé faute de l'autorisation du mari. Le fait également de résider dans un milieu enclavé peut comporter de nombreux risques pour la femme liés à l'éloignement des centres de santé.

1.4.4. Incidence Genre des dépenses publiques de santé

De manière générale, les dépenses publiques de santé visent à réduire la mortalité et la morbidité liées à la prévalence de certaines maladies, à la dégradation des conditions sanitaires et aux difficultés de recours aux structures de santé. Or, les résultats obtenus en particulier en matière de santé maternelle et infantile demeurent en deçà des attentes malgré l'importance des fonds alloués.

La faible efficacité des dépenses de santé se fait également ressentir au niveau des infrastructures sanitaire particulièrement au niveau des ESSB dont un bon nombre demeure non fonctionnels. Cette situation est imputable aux dysfonctionnements au niveau de la programmation des dépenses de fonctionnement et d'investissement au niveau du Ministère de la Santé.

Dans le domaine particulier des accouchements, une sous utilisation des structures d'accouchement est aussi à noter. Sur les 500 structures d'accouchement au niveau national, 50 structures font 0 accouchements, 100 structures font moins de 20 accouchements par an, 1/3 des structures font plus de 200 accouchements par an soit, moins d'un accouchement par jour.

Au niveau du financement de la santé, il est à relever la part élevée assurée par le paiement direct des ménages³⁷, situation aggravée par la faiblesse de la solidarité institutionnalisée et de la mutualisation du risque maladie. La généralisation de la couverture médicale et plus particulièrement la mise en place du RAMED permettrait notamment d'assurer une plus grande équité au niveau en donnant la possibilité aux familles pauvres d'accéder aux soins.

2. Département de l'Enseignement Scolaire

2.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Le système d'éducation et de formation a enregistré des avancées réelles sur divers plans (accroissement de ses effectifs dans tous les cycles, résorption des écarts de scolarisation entre sexes et milieux, avancées pédagogiques...). Toutefois, les acquis restent fragiles à cause de la persistance de nombreux dysfonctionnements.

2.1.1. Enseignement préscolaire : des performances en deçà des efforts consentis

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 705.753 en 2006-2007, soit un taux de scolarisation de 59,7% sur le plan national et de 51% pour les filles. En milieu rural, seulement 45,6% des enfants accèdent à l'école préscolaire et les filles accusent un retard important (28,5%). Entre 2000-2001 et 2006-2007, l'effectif des inscrits dans le préscolaire a connu une régression de 2% due à la baisse de l'âge d'entrée à l'école publique de 7 à 6 ans.

La généralisation de l'enseignement préscolaire n'a pas eu lieu en 2004 comme prévue par la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF). En fait, l'enseignement préscolaire privé n'est pas en mesure d'assurer la généralisation de l'enseignement préscolaire car une partie importante de la demande potentielle n'a pas les moyens de scolariser ses enfants dans le réseau privé. Pour des raisons d'équité et d'égalité des chances devant l'éducation, l'Etat devra dispenser dans les écoles publiques un enseignement préscolaire alternatif et ce, conformément aux dispositions de la Charte.

2.1.2. Performances au niveau de l'enseignement fondamental

Le taux de scolarisation des élèves âgés de 6-11 ans a enregistré une augmentation moyenne de 9% entre 2000-2001 et 2006-2007, passant globalement de 85% à 94% et de 80,6% à 91,6% pour les filles. En milieu rural, ce taux est passé globalement de 76,7% à 92,6% et de 70,4% à 88,7% pour les filles durant la même période. L'effectif des élèves scolarisés dans le primaire public et privé s'élève en 2006-2007 à 3.849.177 élèves au niveau national dont 1.830.320 sont des filles. En milieu rural, l'effectif des élèves scolarisés a atteint en 2006-2007 près de 1.910.415 élèves, soit 52,9% des élèves inscrits dans le primaire.

³⁷ Le système de santé au Maroc en 2001 est financé essentiellement par les dépenses des ménages à hauteur de 58,3% (51,8% par les paiements directs nets des remboursements des assurances et mutuelles et 6,5% par les cotisations versées à l'assurance maladie en tant qu'employés). L'Etat finance près de 30% de la dépense globale de santé (27% destinés aux Ministères et 3% en tant que participation patronale au financement de l'assurance maladie de ses agents).

Pour ce qui est de l'enseignement collégial, le taux de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 74,5% et 67,8% pour les filles en 2006-2007 contre 60,3% et 52,7% respectivement en 2000-2001. L'effectif des élèves du secondaire collégial public et privé est passé de 992.220 en 2000 à 1.404.175 en 2006-2007 au niveau national (dont 630.157 filles), soit un accroissement annuel moyen qui dépasse 5%. En milieu rural, l'effectif des élèves a enregistré une hausse de 11% en moyenne par an durant la même période pour atteindre 308.737 élèves.

Le taux de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans a enregistré une nette amélioration passant globalement de 37,2% en 2000-2001 à 48,1% en 2006-2007 et de 32,2% à 43,4% pour les filles. L'effectif des élèves scolarisés dans l'enseignement secondaire qualifiant public et privé a atteint 981.369 élèves (dont 327.737 sont des filles) en 2006-2007, soit un accroissement annuel moyen de 5,4% par an. Toutefois, des disparités de genre et entre milieux urbain et rural subsistent en raison, du développement limité de ce cycle en milieu rural.

2.1.3. Elimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement de base

La CNEF a réitéré le droit de tous, filles et garçons, à l'enseignement, que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural (article 12). Elle stipule, à cette fin, qu'un « effort spécial » doit être consenti « pour encourager la scolarisation des filles en milieu rural, en remédiant aux difficultés qui continuent de l'entraver » (article 29).

Une analyse par sexe de l'évolution du nombre des enfants scolarisés dans l'enseignement de base montre une augmentation concomitante des effectifs des deux sexes, durant toute la période 2000-2007. Cette augmentation a été plus importante en début de période et ce afin d'assurer une plus grande intégration des élèves filles et garçon dans le système.

L'analyse de l'indice de parité entre les deux sexes montre une amélioration de la part des filles scolarisées, par rapport à celle des garçons, depuis 1999-2000. L'indice de parité est passé de 0,81 en 1999-2000 à 0,87 en 2006-2007 dans l'enseignement primaire suite à l'amélioration de la proportion des filles scolarisées. Cet indice a atteint 0,81 contre 0,71 en milieu rural durant la même période. Concernant l'enseignement secondaire collégial, les iniquités sont plus accentuées en milieu rural (indices de parité de l'ordre de 0,55 contre 0,91 en milieu urbain). Quant à l'enseignement secondaire qualifiant, la proportion des filles scolarisées en milieu rural est estimée à près de 38% contre environ 49% en milieu urbain avec, soit des indices de parité respectifs de 0,61 et 0,97.

2.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La stratégie du gouvernement dans le secteur de l'éducation s'inspire, dans son contenu, des hautes orientations royales qui ont fait de l'enseignement une des quatre priorités de l'action du gouvernement et vise à opérationnaliser les objectifs de la CNEF au cours des deux prochaines années (2009-2010). Cette stratégie est centrée sur quatre axes essentiels:

- La généralisation de l'enseignement fondamental afin de le rendre obligatoire de manière progressive.
- L'amélioration de la qualité de l'éducation.
- La gestion du système éducatif.
- L'amélioration du financement de la réforme.

Concernant la généralisation de l'enseignement, le Ministère poursuivra ses efforts pour la généralisation de l'enseignement des enfants âgés de 4-6 ans (préscolaire) et la promotion de l'enseignement primaire, avec une attention particulière accordée à la fille en milieu rural. Il œuvrera également à l'élargissement du champ de l'enseignement secondaire qualifiant. Dans la même optique, un intérêt particulier est accordé au secteur de l'enseignement privé pour lui permettre de contribuer aux efforts de généralisation de l'enseignement. De même, les efforts seront centrés sur la scolarisation des enfants ayant des besoins spécifiques et sur la création des conditions à même de faciliter leur intégration dans le système éducatif.

Pour ce qui est de l'amélioration de la qualité de l'enseignement, le Ministère s'emploie à rationaliser la gestion pédagogique, administrative et financière du système éducatif. L'objectif est de réduire les déperditions scolaires, d'améliorer le taux d'écoulement, de réduire les disparités géographiques et de genre à tous les niveaux de l'éducation et d'utiliser de manière efficiente les moyens et les infrastructures disponibles. L'action est portée sur le développement des programmes au niveau des contenus, de la méthodologie et du style et sur l'élargissement des filières de l'enseignement tout en assurant leur adéquation avec les exigences du monde de l'entreprise.

Afin d'accélérer la mise en œuvre des dispositions de la CNEF, de mettre fin aux dysfonctionnements dont souffre le système éducatif et d'améliorer son rendement interne et externe, un plan d'urgence « NAJAH » a été conçu sur une période allant de 2009-2012. Ce plan se base sur une démarche « Projet » et concerne l'ensemble des cycles de formation. Il définit 23 projets répondant à quatre objectifs clés identifiés par le Conseil Supérieur de l'Enseignement à savoir :

- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans.
- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université.
- Affronter les problématiques transversales du système.
- Se donner les moyens de réussir.

Le plan a également consacré un projet³⁸ pour le développement de l'approche genre dans le système d'éducation et de formation et pour le renforcement des efforts visant à promouvoir la scolarisation des filles. Il vise ainsi l'élimination, d'ici 2015, des disparités entre les deux sexes pour un accès égalitaire des enfants à l'enseignement obligatoire.

Pour lutter contre les disparités entre sexes dans l'enseignement, des mesures concrètes seront prises pour intégrer la dimension genre dans la politique éducative. Ainsi, les formateurs seront sensibilisés à l'égalité genre à travers une formation initiale et continue. La place des femmes dans les manuels scolaires sera renforcée en écartant toute considération sexiste, des actions de sensibilisation aux stéréotypes sexistes véhiculés dans les médias seront mises en place et la priorité sera donnée à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes dans l'ensemble des établissements. Des indicateurs statistiques sexo-spécifiques seront également introduits parmi les indicateurs de performance du système, permettant ainsi de fixer des objectifs liés au genre dans les contrats-programmes Ministère/Académie-Université et les projets d'établissement. Des responsables en charge de la promotion d'actions en matière d'égalité entre les sexes seront ainsi nommés au niveau central et régional.

Par ailleurs, le développement de la scolarisation des filles se fera à travers l'amélioration de la qualité des espaces d'enseignement, notamment la généralisation des latrines dans les établissements et la facilitation des conditions d'accès à l'enseignement par des mesures d'appui social adaptées (internats pour filles, transport scolaires...). Enfin, le Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes de la Coopération Canadienne, est en cours d'élaboration et d'un Plan d'Actions Stratégiques à Moyen Terme d'Institutionnalisation de l'Égalité entre les Sexes 2008-2011 est en cours de mise en place.

Par rapport aux engagements du Maroc en matière d'OMD, deux objectifs concernent les actions du Département de l'Enseignement Scolaire. Il s'agit d'une part, de l'OMD2 qui consiste à assurer l'éducation primaire pour tous et de l'OMD3 qui vise à promouvoir l'égalité des sexes.

2.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le plan de développement du système éducatif vise la consolidation et le parachèvement de la réforme et la valorisation des acquis et l'appropriation de la dynamique de la réforme.

³⁸ Projet 6 : Développement de l'approche genre dans le Système d'Education et de Formation relevant du premier objectif.

Programme d'appui social particulièrement en faveur des filles

En plus des interventions de l'Etat, plusieurs organisations appuient les efforts du Département de l'Enseignement Scolaire en matière de soutien social surtout en milieu rural et particulièrement en faveur des filles. Le soutien apporté par ces organisations porte notamment sur l'octroi de bourses, le soutien aux dour Ettaliba visant à encourager la scolarisation des filles issues du milieu rural, déplacées de leurs lieux de résidence pour poursuivre leurs études ailleurs. Sur la période 2004-2007, le nombre de bénéficiaires des cantines scolaires n'a pas cessé d'augmenter à tous les niveaux et l'effectif des internes a globalement augmenté en milieu rural.

Un autre volet de l'appui social concerne l'opération de distribution de manuels et des fournitures scolaires au profit des élèves issus de familles défavorisées. Ainsi, en 2007, près de 213.000 élèves ont bénéficié de la distribution de manuels scolaires, 350.000 ont reçu des cartables garnis et 164.000 ont reçu des garnitures scolaires. Cette opération a été renforcée, en 2008, par l'Initiative Royale « un million de cartables » qui bénéficiera aux élèves inscrits dans les établissements scolaires situés dans les zones ciblées par l'INDH.

Organisation pédagogique

Depuis 2000, tous les cycles de l'Enseignement Scolaire ont enregistré de nombreuses avancées sur le plan pédagogique. Les méthodes, programmes et curricula ont été révisés. De nouvelles orientations pédagogiques ont été adoptées, telles que l'approche par compétences ou le renforcement de l'éducation aux valeurs civiques, conformément au modèle pédagogique développé dans le Livre Blanc en 2002. L'organisation pédagogique des cycles a été revue, avec le rattachement du cycle collégial au cycle secondaire, la mise en place de quatre troncs communs en première année du secondaire qualifiant et la réduction des filières du baccalauréat au nombre de huit.

D'autres réalisations sont à retenir: l'élargissement de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (programme GENIE), l'introduction de l'amazighe au primaire ou encore l'avancement de l'enseignement des langues étrangères dans les cycles primaire et secondaire.

Renforcement de la formation initiale et continue

Les actions entreprises au niveau de la formation initiale sont essentiellement l'amélioration de la qualité du système de formation initiale à travers la révision de ses objectifs et de ses programmes et la réorganisation des établissements concernés, la formation des formateurs et le changement du régime de concours d'accès aux centres pédagogiques régionaux (CPR) en rapport avec les nouveautés relatives au génie universitaires (LMD). Pour ce qui est de la formation continue, les actions touchent précisément la formation par l'entreprise au profit des responsables du Ministère dans les domaines de la gestion moderne et de la communication et la formation des directeurs des centres de formation, des lycées, des collèges et des écoles primaires dans les domaines des activités didactiques, de l'enseignement dans les classes à niveaux multiples, de l'administration pédagogique et de l'encadrement.

Programme pilote de lutte contre la déperdition scolaire

Au titre de l'année 2008, le budget alloué au programme pilote de lutte contre la déperdition scolaire s'élève à 50 millions dirhams. La contribution du Département pour la réalisation de ce programme s'élève à 44 millions dirhams.

Programme post-secondaire

Au titre de l'année 2008, le budget alloué au programme post-secondaire s'élève à 27,2 millions dirhams. Dans le même sens, en 2008, le Département a octroyé 26 millions dirhams aux élèves du secondaire sous forme de bourses de mérite dans le cadre programme post –secondaire.

2.4. Analyse du budget de l'Enseignement Scolaire

2.4.1. Part des dépenses de l'éducation dans le budget de l'Etat

L'évolution du budget global consacré au secteur de l'éducation-formation, en augmentation de plus de 6% par an depuis 2001, rend compte de l'engagement continu de l'Etat pour le développement du système éducatif. Cette hausse a été consacrée intégralement aux domaines liés à la qualité : formation continue, encadrement pédagogique, enseignement technique, réhabilitation et mise à niveau des internats et des établissements scolaires et opérationnalisation des conseils de gestion des établissements scolaires.

En 2008, le budget du Ministère de l'Education Nationale, Enseignement Supérieur, Formation des Cadres et Recherche Scientifique s'élève à 37,4 milliards de dirhams, soit près de 26% du budget de l'Etat, dont 83% est accordé à l'enseignement scolaire. La prédominance des dépenses de personnel reste la caractéristique principale du budget national d'éducation. Notons à ce niveau que l'effectif du personnel du Ministère s'élève à 289.273 en 2008 dont 37% sont des femmes.

2.4.2. Répartition du Budget au sein du Département de l'Enseignement Scolaire

L'effort budgétaire consenti par l'Etat, au profit du Département s'élève à 31,06 milliards de dirhams en 2008, soit près de 4,8% de la richesse nationale contre 4,6% au début de la décennie. Cet effort a porté principalement sur les dépenses du personnel au détriment des autres postes, notamment l'investissement. Ainsi, durant la période 1999-2008, la masse salariale du secteur de l'enseignement scolaire a été multipliée par 1,83 passant de 14,8 milliards de dirhams, en 1999, à 27,1 milliards de dirhams, en 2008. Les crédits d'investissements ont connu un fléchissement durant la période de 2000-2008 avec une réduction au taux annuel moyen de 12% durant cette période. Ce constat affecte évidemment la structure du budget du Département et constitue un handicap majeur aux possibilités éventuelles de redéploiement et de réallocation des ressources. Près de 53,6% de ce budget est consacré au primaire, 26,8% au secondaire collégial et 19,6% au secondaire qualifiant.

2.4.3. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

Le Département a adhéré, depuis 2006, à la nouvelle approche budgétaire tendant à améliorer l'efficacité de la dépense publique. La réforme de la gestion publique a ainsi défini un ensemble d'indicateurs d'objectifs pour les budgets de fonctionnement et d'investissement, sur la base des principales missions des différentes entités du Ministère qui s'est engagé à :

- développer les capacités d'intégration en amont, au niveau de la planification, de l'impact attendu selon l'optique genre et des critères d'identification et de sélection de projets, et en aval, l'analyse de l'impact des budgets sur les hommes, les femmes, garçons et filles,
- élaborer un rapport annuel d'évaluation genre des politiques et des stratégies mises en œuvre par ses soins,
- renforcer les capacités du Département à élaborer des indicateurs d'objectifs chiffrés sensibles au genre.

L'examen du rapport des indicateurs d'objectif 2008 du Département a permis de recenser environ 145 indicateurs au niveau du budget de fonctionnement et d'investissement dont 36 sont des indicateurs régionaux dont certains sont déjà gendérisés. Le tableau suivant présente une typologie des principaux indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental :

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genérer l'indicateur	Observations
Taux de scolarisation des enfants âgés de 4-5 ans par milieu et sexe dans la région.		Indicateurs d'impact		Déjà genéré
Elèves du préscolaire par région.		Indicateurs de moyens	Par sexe et par milieu	
Taux de scolarisation des enfants âgés de 6-11 ans par milieu et sexe et par région.		Indicateurs d'impact		Déjà genéré
Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle primaire (6ème) par milieu et sexe et par région.		Indicateurs d'impact		Déjà genéré
Nombres de classes ayant une taille supérieure à 40 élèves au niveau national.	4600 classes	Indicateurs de moyens	par milieu	
Taux de scolarisation des enfants âgés de 12-14 ans par milieu et sexe et par région.		Indicateurs d'impact		Déjà genéré
Taux de couverture des communes rurales en collèges.	51%	Indicateurs de production		
Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle secondaire collégial (9ème) par milieu et sexe et par région.		Indicateurs d'impact		Déjà genéré
Taux de scolarisation des enfants âgés de 15-17 ans par milieu et sexe et par région.		Indicateurs d'impact		Déjà genéré
Taux global de réussite aux examens de la fin du cycle secondaire qualifiant (baccalauréat) par milieu et sexe et par région.		Indicateurs d'impact		Déjà genéré

Notons que d'autres indicateurs mériteraient d'être genérés :

- Le nombre moyen d'agents par poste de travail informatique.
- L'effectif global des inscrits dans les classes préparatoires au niveau national.
- Le nombre d'élèves scolarisés au niveau de l'enseignement primaire dans la région.
- Le nombre d'élèves scolarisés au niveau de l'enseignement secondaire qualifiant dans la région.
- Le nombre d'inscrits dans les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) dans la région.
- Le taux de réussite au Brevet de Technicien Supérieur au niveau national.
- Le taux de réussite aux concours des grandes écoles.

2.4.4. Incidences genre des dépenses d'éducation

Malgré l'importance du budget alloué à l'éducation, le système éducatif marocain reste caractérisé par la faiblesse de son rendement interne et externe et par la persistance des disparités entre les sexes et entre les milieux. Selon l'UNESCO, le Maroc est placé parmi les pays où l'espérance de vie scolaire est la plus faible et où la proportion des enfants non scolarisés est la plus élevée. Cette déperdition scolaire annihile tous les efforts entrepris par le Maroc en matière de généralisation de la scolarité. Deux raisons sont invoquées pour expliquer ce problème. La première a trait à la pauvreté des ménages qui les rendent incapables de subvenir aux besoins scolaires de leurs enfants (achat des fournitures scolaires, ...) et la seconde touche la qualité logistique et pédagogique de l'enseignement, particulièrement dans le rural.

A cela s'ajoute le problème dû à l'enclavement, à la faiblesse du réseau routier et des moyens de transport en commun en milieu rural, à l'éloignement de l'école et au manque de sécurité pour le déplacement vers l'école. Concernant l'efficacité externe, le premier effet de l'abandon scolaire est l'analphabétisme des jeunes et de toute la population.

Par ailleurs, le manque d'éducation d'une partie des enfants correspond à une réduction du capital humain du pays et à un manque à gagner du produit interne brut et des possibilités de croissance économique du Maroc. Selon le rapport sur l'alphabétisation et l'éducation non Formelle pour l'année 2005-2006 réalisé par le Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, le manque à gagner dû à la non scolarisation d'une partie des jeunes enfants au Maroc réduit la croissance du PIB de 1% par année de scolarité perdue en primaire.

3. Département de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Depuis 2002, le gouvernement a mis en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre l'analphabétisme et la déperdition scolaire qui handicapent sérieusement le développement socioéconomique du pays. L'intensification des programmes de lutte contre ce fléau s'est accompagnée d'une amélioration continue des indicateurs d'alphabétisation et du taux de non scolarisation et de déscolarisation.

Le taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 et plus a enregistré une baisse de 4,25 points entre 2004 et 2006 passant de 43% à 38,45%. Les femmes sont plus touchées par ce fléau puisque 47% d'entre elles sont analphabètes contre 31% pour les hommes. En milieu rural, ce taux atteint 64,4% pour les femmes contre 44,9% pour les hommes. Constat qui atteste de la situation précaire de la femme et de la fille dans le domaine de l'éducation en général. Pour ce qui est de l'éducation non formelle, le taux des enfants âgés de 9-14 ans n'ayant jamais été à l'école s'est situé à 6,1% en 2006 et celui des déscolarisés à 8,9%, soit un taux des non scolarisés de 15%.

La proportion d'enfants n'ayant jamais été à l'école est de 7% pour les filles contre 5,2% pour les garçons. En milieu rural, 11% des jeunes filles âgées de 9 à 14 ans n'ont jamais été à l'école. Les jeunes garçons du même milieu et la même catégorie d'âge ne l'ont pas été dans une proportion de 7,9%. En milieu urbain, garçons et filles sont nettement moins affectés par ce phénomène avec des proportions ne dépassant guère les 3%.

Le taux de déscolarisation des enfants âgés de 9-14 ans est de 8,9% au niveau national dont 10,3% sont des filles. Par milieu, ce taux atteint 13,5% au milieu rural contre seulement 4,4% dans les villes, les filles représentent respectivement 16,2% et 4,3%. L'interruption de la scolarité caractérise plus les enfants âgés de 12-14 ans que ceux âgés de 9-11 ans quel que soit le sexe et le milieu de résidence.

3.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

La stratégie nationale en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle est fondée sur une approche globale, axée sur des processus multiples comprenant la structuration, la planification, l'organisation et la formation. Elle s'appuie aussi bien sur des fondements nationaux (les discours royaux, la Charte Nationale d'Education et de Formation, les déclarations gouvernementales et l'article 13 de la constitution) qui tiennent compte des spécificités de la société marocaine, et des fondements internationaux figurants dans la Déclaration Universelle des droits humains, dans les conventions ratifiées par le Maroc et les recommandations des congrès et forums.

Cette stratégie vise, d'une part, à éradiquer l'analphabétisme parmi les adultes et à les intégrer à l'activité socio-économique et, d'autre part, à tarir les sources de l'analphabétisme en luttant contre la déperdition scolaire et en s'adressant aux déscolarisés ou à ceux qui n'ont jamais été scolarisés. La stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle s'articule autour des 10 axes suivants :

Systeme d'information : L'information sur la situation de l'analphabétisme offre une visibilité sur le déroulement des programmes et permet de les suivre et de les évaluer.

Partenariat : Il s'agit du partenariat dans son sens le plus large, en tant que mode d'intervention privilégié avec les différents intervenants. Il repose sur la conclusion de conventions qui fixent les contributions de chacun des partenaires.

Parrainage : Comme nouveau mode d'intervention, en vue d'affermir la solidarité entre les différentes composantes de la société. Il est assuré par des personnes physiques, des personnes morales marocaines ou étrangères au profit des associations ou des individus.

Organisation : Par la création de structures centrales, régionales et provinciales et la mise en place d'organes de concertation (Commission Ministérielle présidée par le Premier Ministre et Commissions Provinciales présidées par les walis et gouverneurs).

Programmes éducatifs : Le Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle est l'entité responsable de la conception et de l'élaboration des programmes éducatifs et leurs contenus. Vue la diversité des groupes cibles, ces programmes sont conçus de manière à répondre aux besoins des bénéficiaires en tenant compte de leurs spécificités sociale, économique et culturelle.

Formation des intervenants : La formation des ressources humaines, constitue l'un des éléments incontournables de la stratégie. Le Département prend en charge la formation et la mise à niveau des intervenants dans les programmes d'alphabétisation et de l'éducation non formelle

Coopération internationale : Par la diversification des sources d'appui, qu'offre la coopération bilatérale ou multilatérale.

Mobilisation de la communication : Par la sensibilisation, la mobilisation des partenaires publics, privés, la société civile et les bénéficiaires.

Suivi, contrôle et évaluation : Par la mise en place d'un système de suivi, de contrôle, d'évaluation des actions d'alphabétisation et d'éducation non formelle.

Développement social intégré : par l'intégration du volet de l'alphabétisation dans tous les programmes de lutte contre la pauvreté menés par les différents Départements partenaires.

Par rapport aux engagements du Maroc en matière d'OMD, une seule cible concerne le domaine de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Il s'agit de l'OMD2 et en particulier la cible 10 relative à l'éradication d'ici à 2015, de l'analphabétisme des hommes et des femmes âgés de 10 à 25 ans et à la réduction de moitié, par rapport à 1990, du taux global d'analphabétisme.

3.3. Programmes et projets mis en œuvre

La diversité des programmes mis en place en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle vise à garantir l'éducation pour tous. En effet, tous les programmes s'adressent aux enfants non scolarisés ou en rupture de scolarité et à ceux qui sont en situation de travail ou en situation difficile ainsi qu'aux adultes pour faciliter leurs vies actives quotidiennes.

Programme d'alphabétisation

Le programme d'alphabétisation vise à éradiquer de manière progressive l'analphabétisme et à garantir le droit à l'éducation à tous ceux qui en sont privés. L'objectif est l'alphabétisation de 800.000 personnes dont 60% de femmes et 80% dans le monde rural. En 2006-2007, le coût total du programme est de 230,3 millions de dirhams financé à hauteur de 70% par le budget de l'Etat. Ce programme comprend des sous-programmes complémentaires et diversifiés selon les spécificités des groupes cibles, à savoir :

- **Le programme général** : il a pour objectif d'alphabétiser annuellement 150.000 personnes dont 70% de femmes surtout en milieu rural. Le coût total du programme est de 31,85 millions de dirhams en 2006-2007.
- **Le programme des opérateurs publics** : il a pour objectif est d'alphabétiser annuellement 250.000 personnes dont 70% de femmes surtout en milieu rural. Le coût total du programme est de 79,87 millions de dirhams en 2006-2007.

- **Le programme des ONG** : il a pour objectif est d’alphabétiser annuellement 400.000 personnes dont 80% de femmes surtout en milieu rural en privilégiant la tranche d’âge de 15 à 45 ans. Le coût total du programme est de 108,82 millions de dirhams en 2006-2007.
- **Le programme des entreprises** : il a pour objectif d’alphabétiser annuellement 15.000 personnes dont 70% de femmes avec un coût total de 9,79 millions de dirhams en 2006-2007.
- **Programme d’éducation non formelle**

Le Département a mis en place deux programmes d’éducation non formelle dont l’objectif est d’offrir une seconde chance de s’instruire aux enfants non scolarisés ou déscolarisés et de tarir à la source le phénomène de rupture de scolarité et l’analphabétisme. Il s’agit du programme de la deuxième chance et du programme de lutte contre l’abandon scolaire. Le coût total du programme est de 53,2 millions de dirhams en 2006-2007.

Concernant le programme de la 2^{ème} chance, il a pour objectif d’assurer l’école à près de 80.000 enfants par an afin d’assurer l’éducation à tous les enfants non scolarisés à l’horizon 2013. Pour ce qui est du programme de lutte contre l’abandon scolaire, il s’adresse aux enfants éprouvant des difficultés à l’école ou étant sur le point d’interrompre leur scolarité. L’objectif ciblé consiste à réduire à 2% le taux d’abandon scolaire à l’horizon 2010 et la rétention dans le système scolaire d’au moins 80% des bénéficiaires du soutien scolaire.

3.4. Analyse genre du budget

Le budget du Département a enregistré une augmentation de 5% en moyenne annuelle entre 2000 et 2008. Il a atteint 152,54 millions de dirhams en 2008. Les dépenses d’investissement se situent à 123 millions de dirhams et représentent à elles seules 81% du budget du Département alors que les dépenses de personnel ne représentent que 4% du budget du Département.

La ventilation des dépenses par domaines montre que les dépenses d’investissement d’alphabétisation représentent près de 98% du budget d’alphabétisation et 63% du budget de l’éducation non formelle. Ils ont atteint en 2008 respectivement 100,12 millions de dirhams (24,12 millions de dirhams pour les services centraux et 76 millions de dirhams pour les AREF) et 21,38 millions de dirhams (13,48 millions de dirhams pour les services centraux et 7,9 millions de dirhams pour les AREF) contre 2,12 et 12,68 millions de dirhams pour les dépenses de fonctionnement.

Analyse des indicateurs de performance

Le Département a intégré en 2008 la nouvelle approche budgétaire axée sur les résultats. La mise en place du nouveau dispositif relatif à la gendérisation du budget est en cours. Ce projet a une portée stratégique dans la mesure où il permettra la mise en place de la globalisation des crédits et des indicateurs de performance et permettra ainsi d’accentuer l’empreinte genre dans la formulation des politiques publiques, notamment en matière sociale.

Les indicateurs d’objectifs sont en cours d’élaboration par le Département. Par rapport à la question genre, le Département s’est engagé à :

- Consolider un système d’information sensible au genre permettant d’affiner le ciblage géographique de l’analphabétisme et des inégalités.
- Élaborer un rapport annuel d’évaluation genre des politiques et des stratégies mises en œuvre par ses soins.
- Développer les capacités d’intégration en amont, au niveau de la planification, de l’impact attendu selon l’optique genre et des critères d’identification et de sélection de projets, et en aval, l’analyse de l’impact des budgets sur les hommes, les femmes, garçons et filles.
- Renforcer les capacités du Département à élaborer des indicateurs d’objectifs chiffrés sensibles au genre.

L'année 2008 a été marquée par le renforcement des capacités institutionnelles du Département et l'amélioration du pilotage et de la gouvernance de ses stratégies. Plusieurs actions concomitantes ont été réalisées dans ce sens et qui ont permis la mise en place du système d'information et l'élaboration d'un cadre de dépenses à moyen terme avec l'appui de l'Union Européenne.

Dans ce sens, la contribution de la Commission Européenne à la politique sectorielle d'alphabétisation et d'éducation non formelle est de 17 millions d'euros dont 14,7 millions d'euros en appui budgétaire et 2,3 millions sous forme d'aide complémentaire. L'aide budgétaire se fera sur 48 mois de fonctionnement (de 2008 à 2012), à compter de la signature de la Convention de financement et se portera prioritairement sur le public jeune et adulte de 16 à 35 ans en accordant une attention plus forte notamment à ceux issus des milieux sociaux les plus défavorisés, les femmes et les filles. Les résultats escomptés sont :

- Une réduction des taux d'analphabètes, notamment dans les régions les plus en difficulté, et en particulier chez les femmes (RE1).
- Le renforcement des capacités de pilotage et de suivi de la stratégie tant au niveau central que régional et provincial (RE 2).
- Le renforcement des capacités d'intervention (notamment des ONG impliquées) reposant plus particulièrement sur une meilleure efficacité des acteurs et des opérateurs (RE 3).
- L'amélioration de la qualité des apprentissages, des enseignements et de l'encadrement pédagogique et andragogique (RE 4).
- La mise en place d'une validation et d'une certification des acquis des formations dispensées (RE 5).
- L'organisation de perspectives d'insertion sociale et socioprofessionnelle passant notamment par la préparation de passerelles entre les différents secteurs connexes (plus particulièrement Formation professionnelle et Emploi) (RE 6).

Ainsi mentionnés, les résultats escomptés doivent être renseignés par un niveau de performance (sur une échelle de 1 à 3 : du plus simple au plus complexe) qui rend compte de l'acuité du résultat escompté et donc des efforts nécessaires pour l'atteindre. Le tableau suivant présente une typologie des principaux indicateurs relatifs au Département :

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux de résorption (Alpha) par campagne annuelle au regard des besoins.	RE1	Indicateur d'objectif	Par sexe, par milieu et par AREF	
- Mise en place de plans d'actions nationaux et régionaux. - Comptes rendus des commissions (ministérielle, nationale et provinciale)	RE 2	Indicateur d'objectif	Par sexe, par milieu et par AREF	
- Taux d'ONG évaluées par un bureau d'étude (évaluation externe). - Taux d'ONG intervenant sur profil de qualité.	RE 3	Indicateur d'objectif	Par sexe, par milieu et par AREF	
- Taux de couverture du territoire national par un Système d'Information et de Gestion, informatisé et opérationnel. - Taux de formateurs (Alphabétiseurs) formés annuellement sur la base d'un référentiel de compétences attendues.	RE 4	Indicateur d'objectif	Par sexe, par milieu et par AREF	
Mise en place d'un système d'évaluation des compétences acquises par les bénéficiaires.	RE 5	Indicateur d'objectif	Par sexe, par milieu et par AREF	Déjà gendérisé
Taux de bénéficiaires inscrits en FP, en apprentissage ou développant une Activité Génératrice de Revenus après une formation en Alpha.	RE 6	Indicateur d'objectif	Par sexe, par milieu et par AREF	Déjà gendérisé

L'analyse des indicateurs présentés ci-dessous, permet de dégager 9 indicateurs qui gagneraient à être gendérisés en les ventilant par sexe, âge et AREF et à être enrichis par d'autres indicateurs comme suit :

La réduction des taux d'analphabètes (RE 1)

- Nombre de bénéficiaires Alpha par AREF et par délégation.
- Nombre de bénéficiaires Alpha par chacun des 4 opérateurs : Général, Public, ONG et Entreprises.
- Nombre d'inscrits (bénéficiaires) par campagne annuelle (Alpha) (par sexe et par milieu).
- Taux d'abandon en cours de formation (Alpha) (par sexe, par milieu et par AREF).
- Nombre de nouveaux inscrits (par sexe, par milieu et par AREF).
- Taux d'analphabètes (par sexe, par milieu et par AREF).

Renforcement des capacités de pilotage et de suivi (RE 2).

- Nombre de postes budgétaires (DAENF et AREF).
- % de personnels formés (par sexe, par milieu et par AREF).
- Taux de couverture en équipement informatique adapté aux stratégies de pilotage et de suivi.
- Liste des partenaires.
- Carte de l'analphabétisme et de l'abandon scolaire (par AREF et par délégation) révisable annuellement.

Renforcement des capacités d'intervention (notamment des ONG) (RE 3)

- Nombre d'ONG intervenant par convention.
- Mise en place d'une grille de classification des ONG.

Qualité des apprentissages (RE 4)

- Nombre de supports pédagogiques diffusés (manuels, Cd rom).
- Système d'information et de gestion sur tout le territoire national.
- Taux de visites de suivi effectuées au regard du nombre d'intervenants en formation (évaluation interne).

Validation et certification des acquis (RE 5)

- Mise en place d'une évaluation nationale des bénéficiaires.

Perspectives d'insertion économique ou professionnelle (RE 6)

- Mise en place d'un système de passerelle entre Alpha et Formation professionnelle ou apprentissage.

4. Département de l'Emploi

4.1. Diagnostic genre du marché de l'emploi

Le marché du travail au Maroc connaît depuis quelques années une transformation profonde sous l'effet de facteurs économiques et démographiques, notamment de la croissance de la population active et la participation plus marquée de la femme à la vie active. De même, la contribution des hommes et des femmes à la production de richesses économiques n'est pas valorisée de la même manière. La connotation des rôles sociaux attribués aux femmes et aux hommes se base sur des différences remarquables entre les deux sexes.

A ce propos, la problématique de l'approche genre présente un paradoxe suite à des avancées politiques qui ont permis de grands progrès au niveau de l'éducation et de la santé des femmes. Cependant, les bénéfices attendus en termes d'emploi générateurs de revenus ne se sont pas matérialisés en raison de la persistance des inégalités femme-homme en matière d'accès à l'emploi, de participation à la prise de décision et à la vie active et aussi aux obstacles culturels et politiques que la participation de la femme dans la vie publique et économique est restreinte.

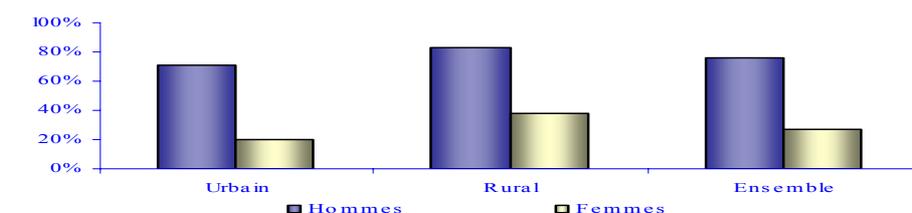
Par ailleurs, le but d'assurer une opportunité pour la femme de s'intégrer dans tous les aspects de la société n'est pas simplement une question de justice pour elles, mais il s'agit d'un facteur vital pour lui assurer la sécurité nécessaire à la réalisation d'un progrès et d'un développement durable.

4.1.1. Activité

La population active âgée de 15 ans et plus n'a pas cessé d'augmenter. Elle est passée de 10,7 millions en 2004 à 10,9 millions en 2006, soit une progression annuelle moyenne de 0,9%. Elle a enregistré 11,1 millions en 2007, soit une hausse de 2,8%, par rapport à 2006, résultant d'une légère hausse en milieu urbain (+0,3 point) et d'un léger recul en milieu rural (-0,2 point). Durant ces périodes, une féminisation du marché du travail marocain a été observée quoique le taux de féminisation enregistré en 2006 reste relativement stable par rapport à 2007, soit respectivement 27,1% et 27,2%. Néanmoins, la participation de la femme au marché du travail a évolué favorablement mais elle reste faible en raison des facteurs démographique, culturel, communautaire, etc.

Le taux d'activité des femmes par rapport aux hommes reste faible. En outre, entre 2006 et 2007, le taux d'activité de la population est passé de 51,3% à 51%. En 2006, les hommes enregistrent un taux d'activité de 76,4% contre seulement 27,2% pour les femmes. Ce taux a subit en 2007 une légère baisse soit 76,1% pour les hommes contre 27,1% pour les femmes. En milieu urbain, ce taux a atteint durant respectivement les mêmes périodes 71,4% et 71,5% pour les hommes contre 19,3% et 19,6% pour les femmes. En milieu rural, il est de 83,4% en 2006 contre 84,6% en 2007 pour les hommes, de 38,4 % et 37,7% respectivement pour les femmes. De ce fait, les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans sont beaucoup plus affectées que les hommes.

Taux d'activité par sexe et milieu de résidence en 2007



Source : Haut commissariat au Plan

Au Maroc, l'écart relatif au taux d'activité entre les deux sexes est important. Cet écart s'explique par le nombre élevé des femmes inactives liées essentiellement à des facteurs socioculturels et à la non prise en compte du travail de la femme au foyer. L'écart d'activité homme-femme augmente pour la tranche d'âge 25-44 ans. Ceci pourrait s'expliquer par la tendance des femmes à retourner à l'inactivité pour s'occuper de leurs foyers conjugaux. Selon une étude réalisée en 2004³⁹, une fille diplômée de la formation professionnelle sur cinq quitte le marché du travail au bout de 49 mois. Dans trois cas sur quatre, les filles ne cherchent plus à travailler pour s'occuper de leurs foyers conjugaux.

4.1.2 Taux d'emploi

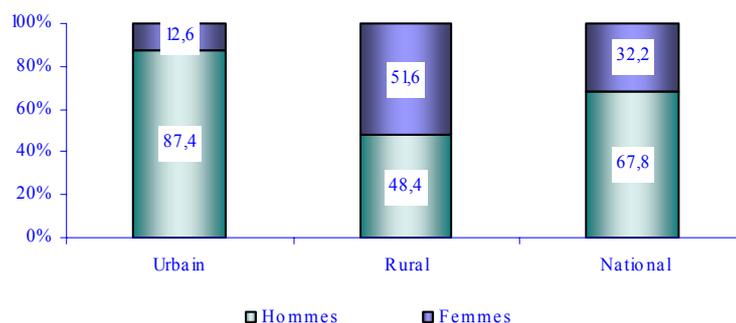
Au niveau national, le taux d'emploi s'est élevé à 46% en 2007 contre 46,3% en 2006. Ce taux dissimule des disparités selon le sexe, le milieu de résidence, l'âge ou encore le niveau de formation. Ce taux montre un inégal accès de la femme à l'activité économique. Par ailleurs, les femmes ont tendance à occuper des postes moins qualifiés et mal rémunérés et ont un accès limité aux postes de responsabilité. Cette situation s'explique par le taux d'emploi qui a marqué en 2006⁴⁰ une augmentation de l'ordre de 1,2 point pour les hommes alors qu'il a quasiment stagné pour les femmes (-0,1 point).

³⁹ Situation des diplômés de la formation professionnelle sur le marché du travail au Maroc : une analyse genre avec des modèles de durée; Brahim BOUDARBAT (Université Montréal, CIRANO-IZA).

⁴⁰ Seules les données de 2006 qui renseignent sur la ventilation par sexe.

La demande de travail, mesurée par la population active occupée, s'est élevée à 10,2 millions de personnes en 2006, dont 2,8% sont âgées de moins de 15 ans. Cette demande est composée de 72,4% d'hommes et de 27,6% de femmes, 46,4% en milieu urbain et 53,6% en milieu rural. Relativement à la décennie 90, la période 2000-2006 a été marquée par une relance de la demande de travail. Cette relance due au rythme d'évolution de l'emploi ayant permis la création de 1,04 millions de postes d'emploi en l'espace de six ans, répartis équitablement entre les villes et les zones rurales. Les femmes ont pu bénéficier de 32% de l'ensemble des postes d'emploi créés. Le lancement des grands chantiers d'infrastructure dans les différentes régions du Royaume, ainsi que la mise en œuvre des programmes des "Initiatives Emploi" en faveur des jeunes depuis 2000, ont contribué à améliorer le rythme de progression de l'emploi. Le graphique ci-après donne la répartition des emplois créés selon le milieu de résidence et le sexe.

Structure des emplois créés selon le sexe et le milieu de résidence (Période : 2000-2006)



Source : Haut commissariat au Plan

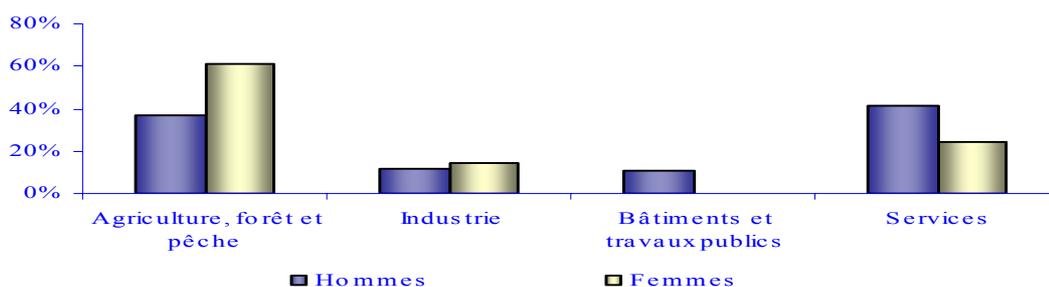
L'analyse de la répartition de la population active occupée féminine selon le statut professionnel fait ressortir que le statut « Aide familiale » demeure le statut le plus fréquent chez les femmes.

4.1.3 Emploi par secteurs

L'emploi dans l'activité économique notamment dans l'industrie manufacturière et les services montre une participation importante de la population urbaine féminine occupée. Cette répartition traduit le prolongement du rôle traditionnel des femmes au sein du foyer (services domestiques, services sociaux,...). Cependant, dans le textile et l'agro-alimentaire, la présence des femmes est plus importante, malgré les conditions de travail défavorables: salaires bas, horaires de travail non réglementés, absence de protection sociale. Les hommes, quant à eux, sont fréquemment employés dans les branches de commerce et d'industrie.

La ventilation de l'emploi selon les secteurs d'activité montre que certains secteurs sont féminisés, d'autres restent principalement masculins.

Structure de l'emploi selon les secteurs d'activité économiques par sexe en 2006



Source : Haut commissariat au Plan

Une analyse par secteur montre que les secteurs du bâtiment et travaux publics et des services emploient en 2006 respectivement 10,8% et 40,8% de la population active masculine et 0,2% et 24,1% de la population active féminine. Les secteurs utilisant le plus la main d'œuvre féminine sont les secteurs primaire (agriculture, forêt et pêche) et le secteur de l'industrie et de l'artisanat. La participation de la femme est respectivement à hauteur de 61,3% et 14,3% de la population active occupée féminine, proportions bien plus élevées que celles enregistrées par les hommes 36,7% et 11,6%. L'importance du travail féminin dans le secteur d'agriculture est particulièrement visible en milieu rural où 92% des femmes y travaillent contre seulement 6,1% en milieu urbain. L'industrie utilise 31,2% de la population active occupée urbaine féminine contre 4,8% en milieu rural.

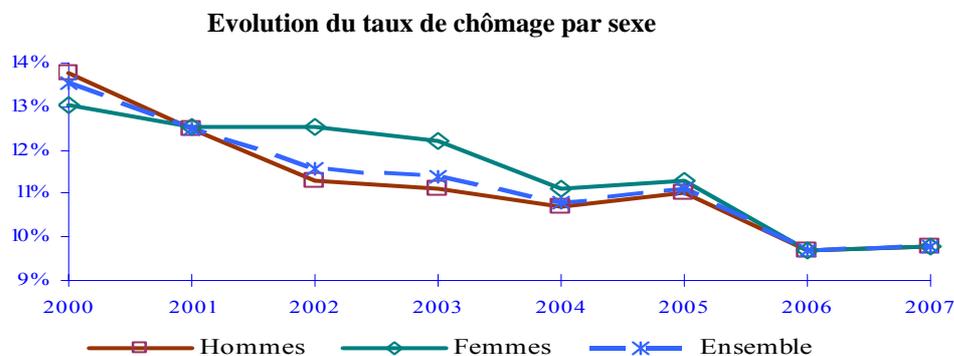
Au niveau du secteur informel, 86,7% des travailleurs informels sont des hommes. Par ailleurs, le travail à domicile est conçu en tant qu'activité informelle à laquelle nous constatons une concentration des femmes soit 69,9% contre 30,1% d'hommes (activités artisanales, broderie, couture, tissage du tapis, petites confections ou domestiques..). L'analyse des indicateurs de l'emploi permet de mettre en relief les inégalités existantes entre hommes et femmes. Cette situation s'explique par l'existence de blocages entravant la promotion et l'épanouissement des femmes salariées, ceci est lié aussi à la difficulté de repérer par les organes de contrôle les infractions à la législation du travail commises à l'encontre des femmes salariées. Cette difficulté est imputée à l'existence d'un secteur informel employant une large population féminine. Le travail à domicile absorbe également une main d'œuvre féminine importante, notamment dans le cadre de la sous-traitance. Ces formes de contractualisation échappent souvent au contrôle et réduisent la portée de l'intervention de l'organe du contrôle.

D'autres blocages apparaissent notamment par l'existence d'une part importante de femmes travaillant dans le secteur informel, dépourvue de toute protection sociale; la concentration des femmes dans des métiers peu valorisants et leur accès limité aux postes de responsabilité; l'accès inéquitable des femmes à la formation continue, ce qui se répercute sur leurs perspectives de promotion et le faible taux de syndicalisation des femmes.

Cette situation s'explique par la persistance de préjugés et stéréotypes qui influencent les conditions de recrutement et de la promotion des femmes; les difficultés relatives à la conciliation entre les obligations familiales et les engagements professionnels; la réticence des femmes à l'adhésion aux syndicats pour revendiquer des droits ou dénoncer la discrimination et l'ignorance des droits due à l'analphabétisme et au faible taux d'encadrement des femmes.

4.1.4. Chômage

Au cours de la période 2000-2007, la baisse des taux d'activité de la population en âge d'activité accompagnée d'un rythme soutenu d'évolution de l'emploi a contribué à la baisse tendancielle du chômage.



Source : Haut commissariat au Plan

Contrairement à la situation qui prévalait dans les années 90, où le taux de chômage des femmes était généralement supérieur à celui des hommes, la différence entre ces deux taux a tendance à s'estomper depuis le début de la décennie 2000. En effet, le taux de chômage annuel, aussi bien des hommes que des femmes, s'est établi au même niveau. Il est passé de 9,7% en 2006 à 9,8% en 2007, ce qui signifie que vraisemblablement les hommes et les femmes rencontrent actuellement les mêmes difficultés d'embauche.

En milieu rural, le taux de chômage des femmes est largement inférieur à celui des hommes, soit 1,7% en 2007 pour les femmes contre 4,8% pour les hommes. Les activités occupées par les femmes restent faiblement rémunérées. En effet 80,6% des femmes dans le monde rural font partie de la catégorie des aides familiales, saisonnières, travail à domicile et apprentis contre 37,5% pour les hommes.

4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le Gouvernement place la création d'emploi à la tête de ses préoccupations et s'engage à insuffler un nouveau dynamisme à l'emploi. Quatre types d'initiatives sont préconisés, outre l'accélération du rythme d'exécution des réformes du système éducatif et de formation de façon à lui assurer une meilleure adéquation avec les demandes du marché de l'emploi, à savoir l'encouragement des entreprises à recruter par l'octroi d'avantages fiscaux, la création des entreprises et l'amélioration de l'organisation du marché du travail par la rationalisation de l'intermédiation. Le Code du travail entré⁴¹ en vigueur en juin 2004, comprend un certain nombre de dispositions visant à améliorer les conditions de travail des femmes en leur accordant certains avantages tout en tenant compte de leur place dans la société en tant que mère de famille.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de ces dispositions, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle a initié en concertation avec les organisations syndicales et patronales, un plan ambitieux, dénommé, Plan d'Action National de Mise en Conformité Sociale (PAN)⁴², ayant pour objectif d'accompagner les entreprises en vue d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires se rapportant au travail dans le cadre d'une approche incitative, participative et non répressive.

Le PAN, ayant démarré en 2007, a défini quatre domaines de conformité sociale dans lesquelles la dimension genre est transversalement présente. En fait, les femmes subissent les infractions à la législation du travail plus que les hommes :

- Le travail des enfants et le travail des femmes,
- Le système de protection sociale des travailleurs en général et des femmes en particulier,
- Les règlements intérieurs, la gestion des relations du travail et les procédures disciplinaires,
- La Mise en place des institutions représentatives du personnel (IRP).

De plus, une norme de mise en conformité sociale NM 00.5.601 a été instaurée. Elle vise à inciter les entreprises notamment les PME à respecter les exigences de conformité reposant sur les domaines définis dans le PAN, notamment le travail des femmes et des enfants, la protection sociale, la gestion des relations du travail et les instances représentatives du personnel. D'autres critères sont pris en compte pour la détermination de la conformité. Ils se rapportent à la dispense de la formation continue, aux actions sociales et à la non discrimination genre.

⁴¹ Détail des dispositions voir le rapport genre 2008

⁴² Plan National de Mise en Conformité Sociale (PAN) financé entièrement par le Budget de fonctionnement du Ministère avec le concours du Programme Global compact dans le cadre de la sensibilisation.

Aussi, il importe de rappeler que le Maroc s'est engagé à éliminer toute forme de discrimination à l'égard des femmes par la ratification de la CEDAW⁴³ et à réaliser les OMD. Parmi ces objectifs, figure l'OMD3 « autonomisation des femmes » auxquels ont été associées les cibles 6, 11, 12, 13 et 14. Ces cibles ont trait à la réduction de l'exclusion sociale, l'élimination des disparités des sexes dans les enseignements primaire et secondaire, l'élimination des disparités en matière d'accès à l'emploi et aux ressources et d'égalité des salaires, l'accès aux pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire et dans tous les instances de prise de décision ainsi que l'élimination des dispositions juridiques discriminatoires.

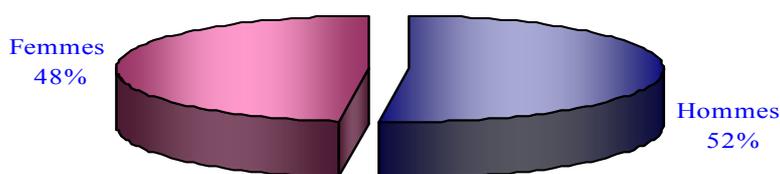
Par ailleurs, l'Organisation Internationale du Travail, dans sa vocation de promouvoir la justice sociale, a fait de la promotion de l'égalité au travail entre les sexes et la lutte contre la discrimination, un soubassement de son action normative. Les objectifs ont été stipulés au niveau des dispositions du code du travail, il s'agit en l'occurrence de l'interdiction de toute forme de discrimination, y compris celle fondée sur le sexe ; le droit de la femme, mariée ou célibataire, d'adhérer à un syndicat professionnel et de participer à son administration et à sa gestion (Article 9 du code du travail); l'interdiction de toute discrimination relative au salaire entre les deux sexes pour un travail de valeur égale (Article 346); l'interdiction de l'harcèlement sexuel considéré comme une faute grave de l'employeur (Article 40).

4.3. Projets et programmes mis en œuvre

La politique de promotion de l'emploi s'articule autour de trois programmes : Idmaj, Taahil et Moukawalati. D'autres programmes ont été mis en œuvre par le Département de l'Emploi tel que le programme de mise en conformité sociale qui permet entre autres de garantir un travail décent, le respect des obligations internationales, la transparence et la flexibilité en matière de normes de travail.

- Le programme IDMAJ qui vise l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise et le développement des compétences des jeunes diplômés en leurs permettant d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'entreprise, a réalisé, à fin juillet 2008, 28.531 insertions, soit plus ce que la moitié de l'objectif fixé pour cette année (46.000 insertions). Ce programme a permis, depuis l'année 2006, l'intégration de 101.571 dans le marché du travail. Les principaux secteurs bénéficiaires du programme sont le secteur des services et de l'industrie.

Bilan du Programme IDMAJ à fin mars 2008 Insertions par sexe



Source : ANAPEC

- Concernant le programme TAEHIL, qui cible les chercheurs d'emploi diplômés inscrits à l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), a bénéficié à 1.819 personnes dans le cadre de formations contractualisées à fin juin 2008 et 81 actions de formation qualifiante ont profité à 1.216 personnes. A partir du mois de septembre, 126 actions seront réalisées au profit de 5.000 personnes concernant essentiellement les secteurs de l'offshoring et des métiers du tourisme.

⁴³ Cf. détail de la CEDAW dans le rapport genre 2008

- Pour le programme "MOUKAWALATI" qui constitue le premier dispositif intégré d'appui à la création des petites entreprises au Maroc, a révisé ses ambitions premières à la baisse depuis le début de l'année 2008. A fin juin 2008, ce programme a soutenu et a financé 1.051 projets qui ont généré 3.230 emplois. Les diagnostics opérés par l'ANAPEC ont fait ressortir les principales difficultés qui entravent le démarrage d'un maximum d'entreprises dans le cadre de ce programme. Plusieurs actions ont été prises permettant de fluidifier le processus et accélérer la mise en œuvre du programme.

Les diagnostics opérés par l'ANAPEC d'une part, à travers un contact direct avec les porteurs de projets et d'autres parts, à travers des réunions entre les banques et les guichets Moukawalati, ont fait ressortir les difficultés rencontrées et ont identifié les principales raisons de la lourdeur, voire du non déblocage des avances de l'état et des prêts bancaires et par conséquent la création et le démarrage des entreprises. Un ensemble d'actions d'amélioration a été entrepris afin de permettre la création et le démarrage du maximum d'entreprises.

L'intégration de l'approche genre dans les programmes créateurs d'emploi reflète non seulement un outil de développement mais aussi l'accès équitable de la femme aux différentes ressources, sa participation dans des secteurs structurés en vue d'améliorer sa condition de vie, d'identifier ses besoins et de jouer un rôle dans l'économie.

Activités génératrices de revenu

Les Activités génératrices de revenu ont permis de gagner la confiance et l'adhésion de la population féminine. Elles ont contribué à l'émergence de la femme dans la société civile, en lui offrant la possibilité d'être responsable et dynamique, capable de définir et de formuler ses propres orientations et d'utiliser les dispositifs institutionnels existants comme les communes rurales, les municipalités, les services techniques et les ONG.

Programme international de lutte contre le travail des enfants (BIT/IPEC)

Les objectifs fondamentaux de ce programme consistent en la prévention de la mise précoce des enfants au travail. Ce programme incite ses partenaires à cibler davantage les filles, notamment en milieu rural qui sont engagées dans les activités d'aide familiale et les travaux agricoles au dépend de leur scolarisation. Par ailleurs, le programme a veillé à la participation des filles en milieu rural aux programmes de formation professionnelle à travers, l'équipement des internats pour les filles au niveau des centres de formation, la création des centres locaux d'éducation ou de formation ainsi qu'une unité mobile de formation pour les filles incapables de se déplacer hors leur lieu de résidence.

Le programme international de lutte contre le travail des enfants a soutenu le processus d'élaboration d'un projet de loi spéciale sur le travail domestique essentiellement des filles. A cet effet, un plan national et des plans sectoriels d'action ont été élaborés, leur mise en œuvre a permis d'obtenir des résultats importants sur le plan quantitatif et qualitatif. Dans le même sens, le Maroc a ciblé à travers ce programme le lancement de la campagne nationale contre le travail domestique des petites filles organisée dans le cadre du programme INQAD⁴⁴ et ce, en collaboration avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Trois axes ont été élaborés : l'amélioration du cadre juridique relatif à la protection des petites filles domestiques, le lancement d'une campagne de sensibilisation de lutte contre le travail des petites filles et la prise des mesures préventives et des actions de proximité.

⁴⁴ Lancé le 19 janvier 2006 et adopté par le gouvernement le 25 mars 2006, composante du plan d'action 2006-2012 a été mis en place par SEFEPH en partenariat avec des partenaires institutionnels, la société civile et des organismes internationaux.

A ce propos, le Ministère de l'Emploi a créé le 07 Mars 2006 la cellule nationale de lutte contre le travail des enfants. Il a été constaté que 10.788 fille-garçon ont été retirés du travail dont 49% sont des filles et 19.064 enfants ont été protégés contre les reprises du travail, soit 45% sont des filles. A fin août 2007, 47% des bénéficiaires de ce programme ayant reçu une alternative axée sur l'éducation et/ou la formation ou autres services sont des filles. Par ailleurs, le MEFP a participé à l'élaboration du Plan National de l'Enfance « Maroc digne de ses enfants » 2006-2015, et qui a réservé un volet important à la lutte contre le travail des enfants.

Projet du renforcement des relations professionnelles

Le projet du renforcement des relations professionnelles (USDOL/BIT/ Maroc)⁴⁵, mis en œuvre par le Ministère de l'emploi depuis mai 2003, en collaboration avec le Département Américain du Travail et le BIT a intégré au niveau de ses activités l'approche genre en effet:

- En 2005, une session de formation sur le Code du travail et plus précisément sur les dispositions relatives aux travailleuses a été organisée au profit d'un groupe de 22 femmes membres de « l'alliance pour les droits des travailleuses » et ce dans le cadre d'un partenariat avec OXFAM;
- En 2007, une sensibilisation des différents partenaires du projet à proposer des femmes pour participer à toutes les activités et de fixer l'objectif d'au moins 30% de participation féminine. Ce taux a atteint 26% dans les activités de formation organisées par le projet au profit des syndicalistes.

Un autre programme de promotion de l'égalité en emploi dans l'entreprise consiste à favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce programme s'est décliné en plusieurs actions:

- Examiner la situation des travailleuses dans les entreprises participantes sous l'angle de l'égalité. Cet examen a été réalisé avec les responsables des ressources humaines ainsi qu'avec des salariés et présenter à la direction de l'entreprise, les constats effectués et recommandations proposées;
- Accompagner les entreprises intéressées, parmi les 6 entreprises participantes, dans la conception et la mise en œuvre d'un plan d'action en faveur d'une plus grande égalité ;
- Elaborer un guide de bonnes pratiques pour promouvoir l'égalité professionnelle dans les entreprises. Ce guide est publié et diffusé auprès des entreprises, des associations et des organisations professionnelles et syndicales;
- Organiser deux séminaires sur les bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle et d'équité salariale au profit des représentants d'entreprises, d'associations, d'organisations professionnelles et syndicales et d'administrations. Ces séminaires ont eu lieu à Casablanca les 21 et 22 novembre 2007.

Travail décent dans le textile habillement au Maroc

Ce programme⁴⁶ vise la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité au travail et la protection sociale et l'égalité de chances et de traitement. Au Maroc, ce programme a ciblé le secteur du textile et de l'habillement en tant que champ d'expérience pilote. C'est un secteur pourvoyeur d'une main d'œuvre féminine (à fin 2007, 71% de l'effectif total sont des femmes). Ce programme cherche à développer une approche stratégique de mise à niveau des entreprises du secteur textile/habillement en tenant compte de la dimension genre dans les politiques et programmes de développement du secteur.

⁴⁵ Financé par le Département du travail américain USDOL pour un montant de 4.5 millions de dollars.

⁴⁶ Financé par le gouvernement espagnol pour un montant de 700.000 dollars et adopté au sein de l'OIT.

Par ailleurs, des études sur les indicateurs économiques et sociaux du secteur ont été effectuées afin de dégager un diagnostic relevant les différents problèmes tels que la précarité de l'emploi, l'insuffisance de la protection sociale, les pratiques de management et de dialogue social inefficaces ainsi que les principales niches de l'inégalité et de la discrimination. Ce programme a réalisé une orientation stratégique pour le renforcement de l'égalité des chances. En effet, il a défini une méthodologie axée sur une démarche participative ouverte, sur l'identification des niches principales de la discrimination et les actions à travers les supports disponibles. Il a également identifié les principales discriminations à l'égard des travailleuses du secteur ainsi que les axes stratégiques d'intégration de l'approche genre dans le secteur.

Dans un contexte global, il est à noter que tous ces projets et ces programmes mis en œuvre par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle sont inscrits dans une logique visant la garantie des droits de travailleurs et la pérennité des entreprises créatrices de richesses et d'emplois. L'approche genre intervient aussi à ce niveau dans la mesure où la promotion sociale et la compétitivité économique sont étroitement liées aux conditions du travail des hommes et des femmes.

4.4. Analyse genre des budgets alloués

En 2008, le budget alloué au Département de l'Emploi est de l'ordre de 337 millions de dirhams dont 192 millions de dirhams relatif au budget de fonctionnement et 144,9 millions de dirhams au budget d'investissement, soit respectivement 57% et 43% du budget du Département. Il représente 0,2% du budget général de l'Etat et 39% du budget alloué au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Le budget du personnel représente à lui seul 58% du budget de fonctionnement du Département de l'Emploi alors que le budget du matériel et des dépenses divers se situe à 42%.

Analyse des indicateurs de performance

Le MEFP est parmi les derniers ayant adhéré à la globalisation des crédits dans le cadre du processus de réforme budgétaire. L'examen du rapport des indicateurs de performance 2008 du Département de l'Emploi a permis de recenser environ 40 indicateurs de fonctionnement et d'investissement. Ces indicateurs ne sont pas genderisés mais la plupart d'entre eux peuvent l'être en les ventilant par sexe et par milieu de résidence. Le tableau suivant présente une typologie de ces indicateurs.

Typologie des principaux indicateurs relatifs à l'emploi

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genderiser l'indicateur
Amélioration des conditions du travail dans les délégations de l'emploi	3 délégations	Indicateur de résultat	Désagrèger par sexe les bénéficiaires
Bénéficiaires du prêt de logement	20 bénéficiaires	Indicateur de résultat	Désagrèger par sexe les bénéficiaires
Bénéficiaires des prêts sociaux	70 bénéficiaires	Indicateur de résultat	oui
Entreprises et sociétés prospectées par les conseillers de l'ANAPEC	22 000 visites de prospections	Indicateur de production	Désagrèger par sexe les bénéficiaires
Prestations (accompagnement, ateliers et évaluations) effectuées par l'ANAPEC	30 000 bénéficiaires	Indicateur de production	Désagrèger par sexe les bénéficiaires
Visites effectuées par les inspecteurs de travail aux différentes entreprises	-	Indicateur de moyen	-

Formation des inspecteurs de travail	100 formations	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Enquête sur les coûts et la durée du travail	Une enquête	Indicateur de production	Désagréger l'enquête par sexe
Etude sur la mobilité de la main d'œuvre dans le secteur privé	--	Indicateur de résultat	Désagréger l'étude par sexe
Réalisation et mise en place de la banque de données sur le marché du travail	--	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe la banque de données
Enquête de suivi d'un panel de bénéficiaires des mesures de l'emploi	--	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Enquête sur les mouvements de la main d'œuvre	--	Indicateur de résultat	Désagréger l'enquête par sexe
Etude de cadrage méthodologique de la demande de travail	--	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etudes d'évaluation d'impact des mesures de l'emploi	100	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Etudes de réalisation d'une maquette sur le marché du travail	100	Indicateur de résultat	Prendre en compte la dimension genre
Insertion des jeunes diplômés à travers le programme IDMAJ	--	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Formation réalisée à travers le programme TAEHIL	--	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Création de TPE à travers programme MOUKAWALATI	--	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe les chefs d'entreprises
Organisation de séminaires au profit des cadres, des entreprises et syndicats dans le domaine de l'hygiène et sécurité	3	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires
Organisation de séminaires au profit des cadres et des entreprises dans le domaine de la sécurité sociale	2	Indicateur de production	Désagréger par sexe les bénéficiaires

L'analyse du programme IDMAJ fait ressortir certains indicateurs gendérissables à titre d'exemple le taux des bénéficiaires et le taux d'insertion ventilés par sexe, par niveau de qualification, par région, par milieu, par type d'emploi.

L'ANAPEC dispose d'une base de données désagrégées et ventilées par sexe, non exploitée selon l'approche genre notamment les indicateurs qui décrivent les secteurs sensibles au genre à savoir : l'effectif des bénéficiaires du programme IDMAJ en croisant le sexe avec les variables suivantes: Diplôme, Domaine d'études ou filière, groupes d'âge, région, secteurs d'activité, taille de l'entreprise, type de contrat, contrats résiliés, contrats expirés, recrutement après ou pendant le contrat et taux de réalisation...

D'autre part, il a été aussi question de proposer au niveau de ce programme des stratégies et des études d'évaluation intégrant l'approche genre et d'encourager certains secteurs à recruter davantage de femmes; de revoir le système de la formation professionnelle et l'enseignement supérieur en vue d'équilibrer certaines filières et sensibiliser les syndicats et les chambres professionnelles afin d'appliquer l'équité.

5. Département de la Formation Professionnelle

La formation professionnelle (FP) constitue aujourd'hui un enjeu majeur dans l'acquisition du savoir faire et des compétences nécessaires au développement des entreprises et un accompagnateur des secteurs porteurs de croissance et de création d'emplois. Dans ce sens, le Département de la FP a pour mission d'élaborer la politique du gouvernement en matière de formation professionnelle, à exécuter et à évaluer les stratégies élaborées pour le développement du secteur dans tous les domaines de l'économie.

5. 1. Analyse de la situation et pertinence de l'approche genre pour la FP

Le secteur de la FP est investi d'une double mission, celle de satisfaire les besoins des entreprises pour améliorer leurs performances et leur compétitivité et celle de répondre aux besoins des populations pour favoriser leur insertion dans la vie active et assurer leur promotion socio-professionnelle. Pour accomplir ces missions, des efforts considérables ont été entrepris ces dernières années.

5.1.1. Diagnostic de la situation

L'accès au système de la FP dans les différents niveaux de formation (spécialisation, qualification, technicien et technicien spécialisé) est ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons, âgés d'au moins 15 ans, sur la base des mêmes conditions comme le prévoit la Constitution marocaine qui stipule que les citoyens ont droit égal à l'éducation et au travail.

La formation professionnelle connaît une demande croissante mesurée par le taux d'affluence. Ainsi, au titre de la rentrée 2007/08, le taux moyen de la demande de formation est d'environ 4 candidats par place offerte. Afin de satisfaire cette demande croissante, le Département de la FP déploie des efforts en matière de construction et d'équipement des établissements et en matière d'accompagnement et d'encouragement des investissements privés qui s'intéressent de plus en plus au secteur. Ainsi, l'appareil de formation compte au titre de l'année 2007/08, 1992 établissements dont 1515 relèvent du secteur privé et 477 établissements relèvent du secteur public. Ces derniers accueillent 72% des stagiaires.

5.1.1.1. Répartition des stagiaires par secteur de formation

Les filières de l'administration-gestion, de l'artisanat de production, de l'artisanat de services et du textile-confection, secteurs attirant traditionnellement les filles, regroupent environ 81% des stagiaires de sexe féminin.

Répartition des stagiaires filles par secteur de formation (2007/2008)

Secteur	Effectif global (1)	Effectif filles		Taux de féminisation (en %) (2/1)
		Total (2)	% par secteur	
Administration-gestion	84593	48213	51	57
Agriculture-forêts	3430	737	1	21
Artisanat de production	11855	7666	8	65
Artisanat de services	34985	13298	14	38
Bâtiment et travaux publics	17715	1791	2	10
Hôtellerie-tourisme	15399	6468	7	42
IMME	32738	1208	1	4
Pêches maritimes	702	23	0	3
Santé	9206	7726	8	84
Textile-confection-cuir	11172	7203	8	64
Autres	2440	838	1	34
TOTAL	224235	95171	100	42

Source : Département de la Formation Professionnelle

Il convient de préciser que 39% des filières du secteur public sont plutôt masculines (moins de 20% de filles), alors que 12% seulement des filières peuvent être considérées comme féminines (plus de 80% de filles). Les filières mixtes représentent 49% du nombre total des filières, enregistrant ainsi une forte augmentation (11% en 2003). Ceci s'explique par l'accès des filles depuis quelques temps à des filières dites « masculines » comme celles relevant du secteur IMME et du BTP, et ce en dépit des résistances culturelles et sociales.

5.1.1.2. FP en milieu rural

Le système de la formation professionnelle institutionnelle qui s'est remarquablement développé en milieu urbain, reste très limité en milieu rural, en raison des spécificités socio-économiques de ce dernier. L'effectif des stagiaires dans ce milieu ne représente que 2% de l'effectif global des stagiaires. Les filles représentent 22% des stagiaires en milieu rural et 1% des stagiaires de sexe féminin au niveau national.

Effectifs des stagiaires en milieu rural par niveau (2007/2008)

Niveau	Effectif des stagiaires	Dont filles	% filles
Qualification	2312	489	56
Technicien	900	183	21
Technicien spécialisé	779	203	23
Total	3991	875	100

Source : Département de la Formation professionnelle

Un programme de formation par apprentissage des jeunes ruraux adapté aux spécificités du monde rural a été mis en place depuis 2000. A noter également que l'OFPPT a mis en place des espaces mobiles de formation au profit du milieu rural dans quelques filières telle que la couture et l'informatique.

5.1.1.3. Modes de formation dans le système de la FP

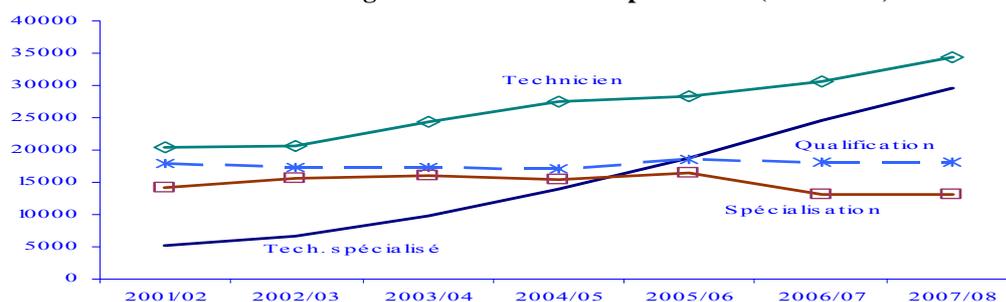
Pour répondre pertinemment aux besoins de l'entreprise en compétence et aux demandeurs de formation, la formation professionnelle dispose de plusieurs modes de formation.

Formation professionnelle initiale résidentielle et alternée

Au titre de l'année 2007/2008, l'effectif des stagiaires de sexe féminin dans le système de la formation professionnelle résidentielle et alternée s'élève à 95.171, soit 42% de l'effectif global des stagiaires dans les secteurs public et privé. La répartition des effectifs des stagiaires par niveau montre que les stagiaires de sexe féminin sont à part égale dans le niveau Technicien Spécialisé (50%), niveau le plus élevé du système, ce taux a augmenté d'un point par rapport à l'année dernière. Néanmoins, leur part dans les autres niveaux reste assez importante, notamment dans le niveau Technicien 46% suivi par le niveau Spécialisation 42%.

Durant les sept dernières années, l'effectif des filles dans le système de la formation professionnelle initiale résidentielle et alternée, a évolué avec un taux d'accroissement moyen annuel de 9%. Par niveau et comme le montre le graphique ci-après, on note une évolution favorable des effectifs des stagiaires de sexe féminin dans les niveaux de formation technicien spécialisé et technicien.

Evolution des effectifs des stagiaires de sexe féminin par niveau (2001-2008)



Formation par apprentissage

Le mode de formation professionnelle « apprentissage », est basé sur une formation pratique en entreprise à raison d'au moins 80% de sa durée globale, complétée pour 10% au moins de cette durée par une formation générale et technologique dans un centre de formation par apprentissage (CFA). Au titre de l'année 2007/2008, l'effectif total des apprentis est de 27.370 dont les filles présentent 34,4% contre 17% en 2005/06. Toutefois, ce taux reste limité par rapport à la formation résidentielle et alternée. Ceci s'explique essentiellement par le fait que l'apprentissage ne couvre pas assez ou pas encore les secteurs les plus prisés par les filles comme celui de l'administration, la gestion ou le textile habillement par exemple.

Unités mobiles de formation relevant de l'OFPPT

La formation par le biais des espaces mobiles vise à atteindre quatre principaux objectifs :

- doter les zones rurales en main d'œuvre qualifiée, nécessaire à leur développement économique et social;
- contribuer à freiner l'exode rural par la formation de la main d'œuvre locale dans des métiers qui permettent leur sédentarisation;
- perfectionner les travailleurs des entreprises isolées;
- résoudre, en toute célérité, les besoins temporaires, spécifiques ou spontanés de formation ou de perfectionnement professionnel.

Actuellement, le parc des espaces mobiles de formation compte 20 unités qui dispensent les spécialités suivantes : mécanique agricole, mécanique automobile, mécanique à 2 temps, électricité automobile, électricité de bâtiment, réparation des équipements électroménagers, photovoltaïque, tôlerie chaudronnerie, informatique bureautique, menuiserie bois, menuiserie métallique, plomberie sanitaire et coupe et couture.

Formation en cours d'emploi

Dans le cadre de l'accompagnement de la mise à niveau des ressources humaines des entreprises, les Pouvoirs Publics ont engagé depuis 1996/97, de concert avec les partenaires sociaux, une profonde réforme s'appuyant sur deux mécanismes complémentaires et visant à encourager les entreprises à intégrer la formation continue de leurs ressources humaines en tant que vecteur stratégique de leur plan de développement. Ces deux mécanismes sont le Groupement Interprofessionnel d'Aide au Conseil (GIAC) et le Système des Contrats Spéciaux de Formation (CSF):

Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC) : Ce mécanisme porte sur la création de Groupements Interprofessionnels d'Aide au Conseil (GIAC), qui sont des associations constituées et gérées par les organisations et fédérations professionnelles des entreprises.

Contrats Spéciaux de Formation (CSF) : Ce système, à gestion tripartite (Etat, Entreprises, Salariés) et décentralisé (10 comités régionaux), vise à inciter l'entreprise à intégrer la formation dans son plan de développement en lui accordant une assistance financière pour la réalisation des actions de formation des ressources humaines. En 2007, 2 015 dossiers de demande de formation ont été approuvés pour une participation financière de 125,6 MDH.

5.1.1.4. Evaluation du système de formation professionnelle

Globalement, sur 100 stagiaires qui accèdent à la formation professionnelle résidentielle et alternée, 70 en sortent diplômés. Par ailleurs, les études menées par le DFP montrent que le taux d'insertion à neuf mois après l'obtention du diplôme a atteint 66% pour la promotion 2005. Ce taux est supérieur de 7 points pour les lauréats des établissements publics par rapport à celui des lauréats des établissements privés (69% contre 62%).

Le même constat est observé en comparant le même taux selon le sexe. L'enquête réalisée sur la promotion 2005, révèle que le taux d'insertion des lauréats masculins est en moyenne plus supérieur de 13 points par rapport à celui du sexe féminin (72% contre 59%). Ces études montrent que les filles, lauréates de la formation professionnelle, ont plus de difficultés que les garçons à trouver un emploi, mais une fois embauchées, elles font un meilleur cheminement professionnel.

5.2. Politiques publiques et cibles à atteindre

5.2.1. Nouvelle stratégie du secteur de la formation professionnelle (2008-2012)

Basée sur une nouvelle approche intégrée pour ancrer le dispositif de formation dans le secteur productif, le DFP a élaboré une nouvelle stratégie qui repose sur :

- La réalisation de programmes sectoriels de formation professionnelle dans un cadre contractuel avec les professionnels;
- Le développement de la formation professionnelle en milieu du travail;
- La réingénierie du dispositif de la FP selon l'approche par compétences.

Cette stratégie repose également sur une politique d'ouverture et de partenariat dynamique associant les pouvoirs publics, les chambres et associations professionnelles, les partenaires sociaux, les ONG, etc.... Les principaux axes et objectifs retenus pour le développement du secteur reposent, principalement, sur le développement de l'apprentissage pour permettre aux jeunes, de façon générale, et les déscolarisés en particulier, d'acquérir des compétences qui favorisent leur insertion dans la vie active et la réalisation d'un vaste programme de formation professionnelle dans le monde rurale pour améliorer les capacités professionnelles des populations rurales.

5.2.2. Formation Professionnelle et OMD

Les objectifs de développement retenus par le DFP cadrent parfaitement avec les OMD notamment :

- **OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté** : La formation professionnelle est liée directement à l'OMD 1 en disposant la population vulnérable d'une formation adéquate qui leur permette de s'intégrer facilement dans le marché de l'emploi à même de leur assurer un revenu décent.
- **OMD 3** : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : la FP est lié directement à l'OMD 3 en assurant aux femmes des formations qualifiantes qui leurs permettent d'accéder à des postes d'emplois valorisants.
- **OMD 4 et 5** : Réduire la mortalité infantile et amélioration de la santé maternelle : Le secteur de la formation professionnelle a assuré la formation de plus de 5000 stagiaires dans le secteur de la santé dont 81% sont des filles, de ce fait la FP joue un rôle important dans la réalisation de ces OMD.
- **OMD 8** : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : le secteur de la FP est fortement sollicité dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérales et ceci à travers des aides pour financer l'équipement des différents établissements ou bien par la formation des formateurs.

5.2.3. Formation professionnelle dans la CEDAW

Vu le rôle important qu'elle joue dans l'amélioration de l'employabilité des femmes et par la suite leur autonomisation, la formation professionnelle a été dument prise en compte dans la CEDAW et a été citée dans trois article de la convention.

En effet, l'article 10 de la CEDAW a clairement incité, surtout dans le paragraphe **a**, « *les Etats parties pour qu'elles prennent toutes les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin de leur assurer des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation et, en particulier, pour assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme : Les mêmes conditions d'orientation professionnelle, d'accès aux études et d'obtention de diplômes dans les établissements d'enseignement de toutes catégories, dans les zones rurales comme dans les zones urbaines, cette égalité devant être assurée dans l'enseignement préscolaire, général, technique, professionnel et technique supérieur, ainsi que dans tout autre moyen de formation professionnelle*».

L'article 11 de la CEDAW, approuve, quant à lui, le droit de la femme à la formation continue afin de propulser sa carrière. Ainsi, il est cité dans le paragraphe **b** que la femme a « *le droit au libre choix de la profession et de l'emploi, le droit à la promotion, à la stabilité de l'emploi et à toutes les prestations et conditions de travail, le droit à la formation professionnelle et au recyclage, y compris l'apprentissage, le perfectionnement professionnel et la formation permanente*». Enfin dans l'article 14, une attention particulière a été donnée pour l'amélioration des conditions de la femme rurale. Le volet de la formation a été cité dans le paragraphe **d** qui stipule que la femme rurale a tout le droit de recevoir tout type de formation et d'éducation, scolaires ou non, y compris en matière d'alphabétisation fonctionnelle, et de pouvoir bénéficier de tous les services communautaires et de vulgarisation, notamment pour accroître ses compétences techniques.

5.3. Programmes et projets mis en œuvre

5.3.1. Plan d'urgence 2008-2012

Pour suivre la dynamique économique que connaît le Maroc et en vu de satisfaire les besoins des nouveaux chantiers économiques d'envergure en compétence, un plan d'urgence dans le domaine de la formation professionnelle a été arrêté d'après les conclusions de huit études menées en 2008.

Développement de l'apprentissage dans les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat

Le développement de l'apprentissage vise à doter le secteur de l'agriculture d'une main d'œuvre qualifiée permettant d'améliorer le rendement et la compétitivité des exploitations agricoles et en permettant aux filles et fils d'agriculteurs d'acquérir les qualifications nécessaires pour favoriser leur insertion professionnelle et préparer une nouvelle génération d'agriculteurs mieux qualifiés et plus ouverts aux innovations technologiques. Ce programme, qui va coûter 340 millions de dirhams, vise la formation par apprentissage de 60.000 jeunes ruraux dans les métiers porteurs pour mettre sur le marché du travail environ 51.000 lauréats.

En ce qui concerne l'artisanat qui reste confronté à plusieurs contraintes dont le faible niveau de qualification des ressources humaines, le programme de formation vise l'accompagnement de la « Vision 2015 » de l'artisanat qui a défini une nouvelle politique pour le développement du secteur qui repose, entre autres, sur l'amélioration de la qualité de la formation. D'un coût de 451 millions de dirhams, le plan d'action 2008-2015 vise à déployer tous les moyens nécessaires pour la formation par apprentissage de 60.000 jeunes dans les métiers porteurs pour mettre sur le marché du travail environ 51 000 lauréats.

Création de Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les Etablissements de Formation Professionnelle

Suite aux recommandations de la Charte Nationale d'Éducation et de Formation qui a prévu l'instauration de réseaux d'éducation et de formation aux niveaux régional et local, il a été décidé la création de Licences Professionnelles en partenariat entre les Universités et les Établissements de Formation Professionnelle dans les secteurs public et privé. Ainsi, 290 Licences Professionnelles et 7.250 lauréats ont été recensés dans les secteurs prioritaires.

Accompagnement du plan de développement intégré du secteur industriel marocain par la satisfaction des besoins en compétences

La stratégie industrielle a identifié six secteurs comme nouveaux moteurs de croissance pour l'économie marocaine: l'automobile, l'aéronautique, l'électronique, l'offshoring, le textile/cuir et l'agroalimentaire. D'autre part, le plan de développement intégré du secteur industriel marocain a retenu la création de Plateformes Industrielles Intégrées (P2I), pour promouvoir les "métiers mondiaux du Maroc" et développer différentes régions du Royaume. Cette stratégie industrielle permettra la création d'environ 200.000 emplois. Pour répondre à ces besoins en compétence, il a été décidé d'élaborer un plan de développement des ressources humaines 2008-2012, qui s'articule autour de 3 axes. Il s'agit de développer l'appareil de formation à travers la création et la mise à niveau de sept centres de formation d'un montant de 80 millions de dirhams, de mettre en place un dispositif d'aide directe aux entreprises pour la formation dont le coût est estimé à 2,7 milliards de dirhams à l'horizon 2015 et enfin d'accompagner des Plateformes Industrielles Intégrées par l'extension de la carte des instituts de formation spécialisés, la réingénierie de la formation et le développement de la formation par apprentissage.

Accompagnement du secteur de l'hôtellerie par la satisfaction de ses besoins en compétences

Dans le souci de répondre et suivre les besoins en ressources humaines pour accompagner la Vision 2010 avec ses chantiers touristiques en cours, un plan d'action visant la mise sur le marché de 67.000 professionnels à l'horizon 2012 répondant à l'augmentation des besoins en compétences compte tenu des investissements prévisionnels et de la capacité litière additionnelle. Aussi et en vu d'améliorer la qualité de formation, il est prévu de programmer des formations des formateurs.

Amélioration de l'employabilité des jeunes en difficulté d'insertion

Suite aux changements rapides du marché de l'emploi et l'inadéquation de certaines formations avec les besoins, le Programme «TAEHIL 2012» pour l'amélioration l'employabilité de 100.000 chercheurs d'emploi (diplômés) dont la mise en œuvre sera confiée à l'ANAPEC. Les mécanismes de déclenchement du processus de formation dans ce programme feront l'objet d'une concertation avec les employeurs, les associations des secteurs porteurs et les conseillers en emploi.

5.4. Analyse genre du budget

5.4.1. Répartition du Budget au sein du DFP

Le total des dépenses du DFP a atteint 530,93 millions de dirhams au cours de l'exercice 2008, soit 61% du total du budget alloué au Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Le budget de fonctionnement du DFP pour l'exercice 2008 s'est élevé à plus de 316 millions de dirhams, soit 60% du total du budget alloué à ce Département. Le personnel a absorbé 43 millions de dirhams, tandis que les matériels et dépenses diverses ont engendré une dépense de 273,18 millions de dirhams, soit 52% du budget alloué à ce Département dont une subvention de 254 millions de dirhams au profit de l'OFPPPT et 9,5 millions de dirhams pour l'ESITH. Notons que 97,7% du budget de fonctionnement est dépensé par l'OFPPPT et l'ESITH.

Le budget d'investissement du DFP au titre de l'exercice 2008 s'élève à 214,75 millions de dirhams, soit 40% du budget alloué à la DFP et 82% du total d'investissement du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. Par structure, 32,8% du montant d'investissement est délégué à la Direction de la Formation en Milieu Professionnel contre 40% au profit de l'OFPPPT sous forme de subvention.

5.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs selon le genre

En septembre 2007, le Département de la Formation Professionnelle a adhéré à la globalisation des crédits. Après plusieurs sessions de travail entre le Ministère de l'Economie et des Finances et le DFP, plusieurs indicateurs d'objectifs ont été arrêtés pour l'appréciation et le suivi des dépenses d'investissement et de fonctionnement des différentes missions et programmes mis en œuvre par le DFP. Il s'agit de 66 indicateurs d'objectif dont 60 indicateurs chiffrés pour le budget d'investissement.

Les indicateurs de fonctionnement

Les indicateurs de fonctionnement, au nombre de six, sont répartis entre les deux structures sous tutelle du DFP, à savoir l'OFPPPT et l'ESITH. Ces indicateurs sont tous des indicateurs de résultats dénombrant l'effectif des stagiaires en formation ainsi que le taux du genre féminin dans ces formations. D'autres indicateurs, notamment de moyens, peuvent être ajoutés pour enrichir les indicateurs de fonctionnement. Il s'agit, à titre d'exemple, des indicateurs relatifs à l'appareil pédagogique comme le nombre de formateurs femmes et hommes, leur degré de qualification....

Les indicateurs d'investissement

En ce qui concerne les indicateurs d'objectif relatif au budget d'investissement, ils touchent tous les programmes de la formation professionnelle. Il s'agit de 60 indicateurs afférents aux principaux programmes suivants :

- **Dispositif de la formation professionnelle** : les indicateurs adoptés pour ce programme concernent les effectifs des stagiaires et des lauréats déclinés par sexe et par mode de formation et le nombre d'établissements de formation professionnelle;
- **Formation par apprentissage** : ce programme a pour objectif de faire acquérir aux jeunes filles et garçons des qualifications professionnelles favorisant leur insertion dans la vie active et de contribuer à l'amélioration de l'encadrement des PME/PMI. Les indicateurs de ce programme sont essentiellement les effectifs des apprentis et des lauréats désagrégés par sexe et aussi le nombre de centres de formation par apprentissage ainsi que le nombre de CFA intra entreprise à créer.
- **Développement de la formation professionnelle privée** : ce programme vise la promotion de l'offre de formation et la poursuite de la qualification et l'accréditation des EFPP. Les indicateurs de ce programme sont les effectifs des stagiaires et des lauréats par sexe et le nombre de filières qualifiées ainsi que le nombre d'établissement accrédités.
- **Formation en cours d'emploi** : l'objectif de ce programme est le développement de la qualification des ressources humaines des entreprises pour favoriser leur compétitivité. Le nombre des entreprises bénéficiaires des prestations des GIAC et des CSF ainsi que le nombre de salariés bénéficiaires des CSF représentent les indicateurs pertinents pour ce programme. Cependant les données concernant le nombre d'entreprises et le nombre de salariés bénéficiaires des CSF ne sont pas disponibles.
- **Réingénierie du système de formation professionnelle selon l'Approche par Compétence (APC)** : les indicateurs choisis pour ce programme représentent le nombre de programmes de FP élaborés selon l'APC, le nombre de programmes implantés selon l'APC et le nombre d'établissements dispensant des programmes selon l'APC.

De même pour les programmes de l'OFPPPT, des indicateurs ont été élaborés et concernent les effectifs des stagiaires et des lauréats par sexe et les centres de FP dans les établissements pénitentiaires et les effectifs des stagiaires et des lauréats afférents. Toutefois et vu que le but ultime de chaque formation est l'insertion des lauréats dans la vie active, il serait souhaitable d'intégrer d'autres indicateurs gendrés notamment ceux relatifs à l'embauche. Vu leur nombre important (60 indicateurs), le tableau ci-après se focalise davantage sur les indicateurs d'objectifs relatifs aux principaux programmes budgétaires de la formation professionnelle.

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Développement de la formation professionnelle par apprentissage			
Effectifs des apprentis dans le secteur public (nombre)	Récupérer le nombre maximum des déscolarisés	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Effectifs des apprentis dans le secteur privé (nombre)	Récupérer le nombre maximum des déscolarisés	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Pourcentage des apprentis Filles (public + privé) (taux)	Améliorer le taux de féminisation dans l'apprentissage	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Lauréats de la formation par apprentissage	Accroître le nombre des lauréats de la formation par apprentissage	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Pourcentage de lauréates filles de la formation par apprentissage dans les secteurs publics et privé	Améliorer le taux des lauréates dans l'apprentissage	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Création de CFA Intra Entreprises	Accroître le nombre de CFA Intra Entreprises	Indicateur de moyen	
Formation professionnelle au sein de l'OFPPT			
Effectifs des stagiaires en formation (nombre)	Accroître le nombre des places offertes dans la FP	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Stagiaires filles en formation (taux)	Améliorer le taux de féminisation dans la formation professionnelle	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Effectif des lauréats	Accroître le nombre des lauréats	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Pourcentage de lauréates filles	Améliorer le taux de féminisation parmi les lauréats de la formation professionnelle	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par secteur, par région
Réglementation et promotion du secteur de la formation privé			
Nombre d'établissements de FP Privée	Augmenter l'offre de la formation privée	Indicateur de résultat	Désagréger par région et par filière
Etablissements Privés de FP accrédités	Améliorer la qualité de la formation privée	Indicateur de résultat	Désagréger par région et par filière
Etablissements Privés de FP avec filières qualifiées	Accroître l'offre en formation privée qualifiante	Indicateur de résultat	Désagréger par région et par filière
Effectifs des stagiaires de la FP résidentielle du secteur privé	Accroître le nombre des places offertes dans la FP privée	Indicateur de résultat	Désagréger par sexe, par région et par filière
Pourcentage des stagiaires filles de la FP résidentielle du secteur privé	Observer le taux de féminisation dans la formation professionnelle privée	Indicateur de résultat	Désagréger par région et par filière

6. Département de la jeunesse

Conscient du rôle important de la jeunesse dans le développement de la société, le gouvernement s'est engagé à accorder un intérêt particulier aux jeunes dans le cadre d'un programme global et intégré à travers une politique d'inclusion des jeunes dans la vie active et la mise à niveau de centres d'accueil et le renforcement des programmes à caractère culturel, pédagogique et d'animation au profit des jeunes dans les milieux urbain et rural. La politique mise en œuvre par le Département de la Jeunesse porte sur :

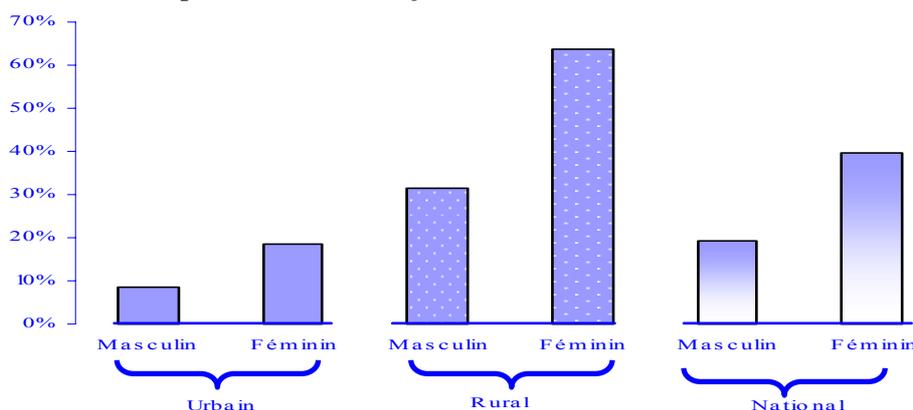
- La promotion, l'intégration sociale et l'amélioration de l'environnement du jeune et de l'enfant.
- L'assistance, le soutien aux associations de jeunes, la coordination, et le contrôle de leur action.
- La gestion des institutions de l'enfance et de la jeunesse relevant du Département.
- Le contrôle, dans la limite des compétences dévolues au secrétariat d'état chargé de la jeunesse, des institutions de l'enfance et de la jeunesse relevant du secteur public, semi public et privé.
- La protection de l'enfant et du jeune.

6.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

Au Maroc, la catégorie des jeunes âgés de 15 à 24 ans représente, en 2007, près de 20,4 % de la population totale. Près de 53,7% des jeunes vivent dans le milieu urbain. Selon les projections du CERED, le poids des jeunes connaîtrait une régression notable notamment dans le milieu rural passant de 21,6 % en 2007 à 15,3% à l'horizon 2030. Au milieu urbain, le poids des jeunes diminuerait de 19,4% en 2007 à 14,4% en 2030. Cette tendance au vieillissement de la population est expliquée, entre autre, par la réduction de la fécondité due à la quasi-disparition du mariage précoce chez les jeunes hommes en particulier.

Concernant les caractéristiques socio-économiques, les données du RGPH 2004 indiquent que l'analphabétisme touche au niveau national 29,5% des jeunes avec une prépondérance féminine (39,5% pour les filles contre 19,2% pour les garçons). En milieu urbain, le taux d'analphabétisme est de l'ordre de 8,4% pour les garçons et de 18,5% pour les filles contre respectivement 31,6% et 63,5% en milieu rural.

Taux d'analphabétisme chez les jeunes selon le milieu de résidence et le sexe



Source : RGPH 2004, Haut Commissariat au Plan

En 2007, les femmes représentent 27,5% de la population active totale (soit 20,9% en milieu urbain et 33,5% en milieu rural). Cependant, et malgré les avancées réalisées, l'analyse montre que l'implication des femmes dans l'activité économique reste encore limitée notamment chez les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans. Au niveau national, le taux d'activité des jeunes femmes se situe à 18,4% en 2007. A relever qu'en milieu urbain, ce taux d'activité n'est que de 9,9% contre 28,4% dans le milieu rural.

Selon le RGPH 2004, la répartition des jeunes âgés de 15 à 24 ans selon leurs principales activités révèle que 31,2 % d'entre eux sont en éducation-formation, 35,8 % exercent déjà une activité économique, 7,34 % sont au chômage et 23,6 % de jeunes de sexe féminin sont au foyer. Les occupations des jeunes sont très différentes selon le milieu de résidence. Les jeunes citadins sont plus attirés par l'éducation et la formation tandis que les jeunes ruraux sont plus présents sur le marché de l'emploi. 21% des jeunes femmes dans le milieu urbain sont au foyer contre 32% dans le milieu rural.

Quant aux loisirs et selon le rapport de la population sur la jeunesse marocaine⁴⁷, les activités à caractère socioculturel et sportif semblent être les plus pratiquées par les jeunes marocains. En 2001, la lecture, la fréquentation des maisons de jeunes, du cinéma, etc. semblent être les activités privilégiées des jeunes dans une proportion de l'ordre de 55 %. Le sport reste le loisir des jeunes garçons et des citadins par excellence (70,9% pour les jeunes garçons contre 29,1% pour les jeunes filles et 67% pour les citadins contre 33% pour les ruraux).

6.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Eu égard aux mutations économiques et sociales que vit le Maroc, les jeunes sont au cœur des préoccupations des différents intervenants : gouvernement, collectivités locales et société civile. Ainsi et conscient du rôle des jeunes en tant que levier de changement et agent incontournable pour l'avènement d'un avenir meilleur, le Maroc mène grâce aux orientations royales une politique de population visant à favoriser l'intégration de la jeunesse marocaine dans le processus de développement économique et social du pays.

La nouvelle politique nationale en matière de jeunesse a pour objectif de stimuler la création et l'initiative, instaurer l'approche de l'écoute et de la proximité, accompagner les projets, favoriser l'expression littéraire et artistique, développer la mobilité et l'échange et promouvoir l'épanouissement individuel comme l'engagement associatif des jeunes et ce, dans le cadre d'une vision globale et cohérente et à travers une action politique volontariste de l'Etat. Afin d'atteindre ces objectifs, le Département de la Jeunesse intervient, à travers 1.369 établissements implantés dans les différentes régions du Royaume, dans plusieurs domaines intéressant les jeunes, à savoir :

Les colonies de vacances est l'une des activités les plus importantes du secteur de la jeunesse car elle permet de réaliser un certain nombre d'objectifs arrêtés par le Département de tutelle : voyages, rencontres, échanges, éducation, sport, culture, vie en communauté, bénévolat, capacité de se prendre en charge,...

Le tourisme culturel : Conscient de l'importance des activités du Tourisme Culturel dans l'épanouissement de la personnalité des jeunes, le Département de la Jeunesse organise annuellement une série d'activités et de voyages en faveur de jeunes marocains et leurs homologues venus de divers horizons.

Les centres d'accueil au service des jeunes : Les centres d'accueil sont des établissements relevant du Département de la Jeunesse implantés dans différentes régions du Royaume. Le réseau comprend 42 centres qui offrent des services d'hébergement, de restauration et d'animation culturelle, artistique, scientifique, sportive et touristique. Avec une capacité totale de 1.546 lits, ces établissements accueillent près de 22.500 jeunes et réalisent 67.500 nuitées, soit une moyenne de 3 nuitées par personne.

⁴⁷ CERED, Rapport de la politique de population : La jeunesse marocaine: attitudes, comportements et besoins, 2004.

Les maisons de jeunes : La maison de jeunes est un établissement public qui offre aux jeunes la possibilité de s'épanouir à travers une multitude d'activités socio-culturelles comme le théâtre, la musique, les arts plastiques, les sports, la danse, le cinéma, la lecture, informatique, langues étrangères...C'est aussi un espace de formation et d'apprentissage puisqu'il offre des prestations qui complètent le processus scolaire ou professionnel. La maison de jeunes est également un espace "d'apprentissage social et démocratique" : Elle permet aux jeunes de se rencontrer, de vivre et de s'adapter dans le groupe, de s'ouvrir sur l'autre et de s'initier aux valeurs de tolérance. Le réseau des maisons de jeunes compte 460 établissements répartis dans les différentes régions du Royaume et dont 189 maisons de jeunes dans le milieu rural.

La protection de l'enfance : Le Département de la Jeunesse dispose de 19 établissements d'une capacité de 1955 lits. Ils sont classés en trois catégories à savoir les centres d'observation, les centres de rééducation et les foyers d'action sociale. Ils sont destinés à recevoir les mineurs délinquants, placés sur décision judiciaire, dans le but d'assurer leur rééducation et leur réinsertion dans la société par l'entremise d'activités et des programmes de formation professionnelle et/ou scolaire. Quatre de ces établissements sont exclusivement réservés aux jeunes filles (d'une capacité d'accueil de 360 lits).

Les affaires féminines : Le Département de la Jeunesse dispose d'un réseau national composé de 745 établissements (114 centres de formation professionnelle, 287 foyers féminins et 343 jardins d'enfants) répartis à travers le Royaume et dédiés à la formation des jeunes filles ainsi qu'aux enfants. Les activités de ses établissements bénéficient à environ 473.404 personnes par an.

- **Les foyers féminins** œuvrent pour améliorer les conditions socio-économique des jeunes filles et des femmes et à favoriser leur épanouissement.
- **Les centres de formation professionnelle** assurent des formations pour faciliter l'intégration de la femme dans l'activité socio économique.
- **Le Jardin d'Enfant** prend en charge les enfants dont l'âge est compris entre 18 mois et 6 ans émanant des classes sociales à revenus bas ou moyens.

Associations et organisations de jeunesse

Jouant un rôle primordial dans l'encadrement et l'orientation des jeunes, les associations partenaires du Département de la Jeunesse sont au nombre de 1.260 (1.181 associations locales, 11 fédérations et unions, 40 associations nationales et 09 associations multi-sections et 19 associations à sections limitées). Ce partenariat vise à améliorer le travail associatif et à le généraliser dans le but d'encadrer la jeunesse et de faciliter son intégration.

A signaler également que la politique de l'Etat dans le domaine de la jeunesse adhère parfaitement aux efforts déployés par le Maroc pour la réalisation des OMD. Plusieurs cibles sont ainsi concernées :

Cible 7 : en œuvrant à généraliser la scolarisation des filles et des garçons dans le préscolaire.

Cible 10 : à travers le programme de lutte contre l'analphabétisme dans les maisons des jeunes et les foyers féminin, dont le nombre de bénéficiaires a atteint 19.050 personnes en 2006.

Cible 12 : en visant l'élimination des disparités hommes/femmes en matière d'accès à l'emploi, en matière d'égalité de salaires et d'accès aux ressources (crédit, biens, terre,...).

A signaler que le Département de la Jeunesse a participé à la mise en œuvre du plan national de lutte contre le sida en partenariat avec le Ministère de la Santé et le Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la tuberculose et la typhoïde. En effet, 40 clubs ont été créés, profitant à 42.500 jeunes dans différentes maisons de jeunes afin de les sensibiliser sur les dangers des maladies sexuellement transmissibles en général et le sida en particulier.

6.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le programme « Vacances pour tous » constitue une action phare du Département de la Jeunesse vu son importance en termes de mobilisation des moyens humains, logistiques et financiers. Il vise la généralisation de l'accès de l'enfance et de la jeunesse marocaine à des vacances quel que soit leur niveau social ou leur lieu de résidence.

Les efforts déployés par l'Etat et la société civile pour concrétiser l'objectif de « vacances pour tous » ont permis de passer de 49.500 bénéficiaires en 2002 à 176.486 enfants et adolescents à fin septembre 2008. Le nombre des bénéficiaires est réparti entre les colonies de vacances de printemps (25.309 bénéficiaires) et les colonies de vacances d'été (151.177 bénéficiaires). A souligner que ce nombre ne comprend pas les enfants bénéficiaires des colonies de vacances du secteur privé et dont le nombre atteint 20.000 bénéficiaires annuellement.

La répartition du nombre des bénéficiaires du programme « Vacances pour tous » par région montre que 36% de ces bénéficiaires sont issus des deux régions du grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, soit un effectif de 72.187 personnes. En absence de données désagrégées par sexe et par milieu de résidence des bénéficiaires du programme « Vacances pour tous », il paraît que les citadins profitent plus que les ruraux de ce programme du fait que les régions qui bénéficient plus, ont un taux très élevé d'urbanisation. A titre d'exemple, la part de la population rurale dans la population totale du Grand Casablanca ne dépasse guère 5% alors que plus de 20% des bénéficiaires des colonies de vacances habitent au Grand Casablanca.

Force est de constater que le record enregistré de 176.486 bénéficiaires à fin septembre 2008, a été réalisé grâce au renforcement de la capacité d'accueil (passant de 44 centres de vacances en 2002 à 231 à fin septembre 2008).

Ces centres sont répartis comme suit :

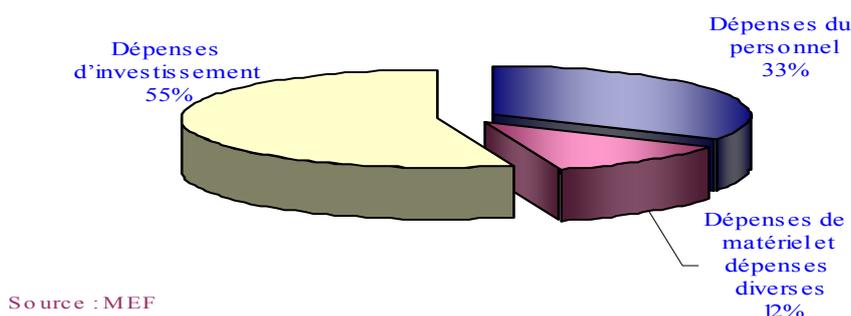
- 104 centres permanents d'une capacité de 95.217 bénéficiaires sur 4 périodes.
- 39 centres urbains d'une capacité de 33.635 bénéficiaires en 5 périodes
- 19 centres de proximité permanente d'une capacité de 3.132 bénéficiaires.
- 19 sections d'une capacité 14.100 bénéficiaires.
- 50 centres de proximité urbaine d'une capacité de 26.975 bénéficiaires sur 6 périodes.

Pour l'année 2008, il est prévu l'exploitation de 180 espaces d'estivage, dont 117 espaces du ministère et 73 espaces des établissements scolaires et de l'Entraide nationale. Afin de garantir la réussite des colonies de vacances, le Département de la Jeunesse veille à assurer annuellement une formation adéquate aux cadres proposés par les associations œuvrant dans les domaines de la jeunesse et de l'enfance et à ceux bénéficiant de l'action directe de ce Département. Ainsi, un effectif annuel moyen de 5.561 encadrant-animateurs a été formé durant la période 2005-2008.

6.4. Analyse genre du budget

L'enveloppe budgétaire accordée au titre de l'année 2008 au Ministère de la Jeunesse et des Sports s'élève à 1 milliard de dirhams. Le budget de fonctionnement est de l'ordre de 465,4 millions de dirhams soit 45% du total du budget. Le budget d'investissement s'élève à 564,4 millions de dirhams, ce qui représente une part de 55% du budget total du Ministère.

Structure du budget général du Ministère de la Jeunesse et des Sports -année 2008-



Les crédits alloués au domaine de la Jeunesse au titre de l'année 2008 s'élèvent à 415,9 millions de dirhams, soit 40,4% du budget du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le budget de fonctionnement représente 89% de ces dotations budgétaires contre seulement 11% pour le budget d'investissement.

Budget de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines

La Direction de la Jeunesse, de l'Enfance et des Affaires Féminines (DJEAF) est dotée d'une enveloppe budgétaire de fonctionnement de 37,3 millions de dirhams représentant 10,3% du budget de fonctionnement de ce Département. Quant au budget d'investissement, la DJEAF est dotée d'une enveloppe de 17 millions de dirhams ce qui représente 38% du budget global d'investissement du Département de la Jeunesse.

A noter qu'au sein de la DJEAF, la Division des Affaires Féminines (DAF) est la seule division bénéficiant d'une dotation budgétaire et qui s'élève à 8,3 millions de dirhams ce qui représente près de 15,3 % du budget de la DJEAF et 2 % du budget global du Département de la Jeunesse. Ce budget de la DAF inclut 2 millions de dirhams de dépenses de fonctionnement et 6,3 millions de dirhams de dépenses d'investissement. Ces crédits sont destinés à la réalisation des principales actions suivantes :

- La poursuite de la mise à niveau des maisons de jeunes, ce qui permettra d'augmenter le nombre des jeunes bénéficiaires de ces maisons qui abritent diverses activités telles que l'art plastique, la lecture, les cafés littéraires et le théâtre des jeunes.
- L'amélioration des conditions de fonctionnement des centres d'accueil au nombre de 29 établissements.
- La poursuite du programme « voyages internationaux de jeunes » à travers l'organisation des échanges de jeunes avec différents pays.
- L'appui aux associations de jeunesse qui encadrent plus de 400.000 jeunes à travers l'ensemble du Royaume. Ces associations bénéficient de subventions, d'assistance technique et de soutiens sous forme de mise à disposition de moyens humains et logistiques.
- L'organisation des colonies de vacances à travers la mobilisation et l'amélioration des conditions d'accueil de 46 centres de vacances.
- L'encadrement des jardins d'enfants au nombre de 343 dont 113 en milieu rural.
- La supervision de 19 centres de sauvegarde de l'enfance.
- La réhabilitation d'un grand nombre de foyers féminins et centres professionnels de jeunes filles.

Zoom sur le budget du programme « Vacances pour tous »

Au titre de l'année 2008, la dotation budgétaire réservée à ce programme s'élève à 43,3 millions de dirhams dont 22,8 millions de dirhams de crédits de fonctionnement et 20 millions de dirhams de crédits supplémentaires.

Analyse genre des indicateurs d'objectifs du Département de la Jeunesse

Le Département de la Jeunesse a adhéré en 2007 à la globalisation des crédits et de façon corollaire la définition d'un ensemble d'indicateurs d'objectifs chiffrés. Ces derniers permettent de mesurer le niveau de réalisation des objectifs prédéfinis de chaque programme ou action eu égard aux moyens utilisés.

Le nombre d'indicateurs d'objectifs définis par ce Département s'élève à 80 indicateurs (les budgets de fonctionnement et d'investissement ont respectivement 30 et 50 indicateurs). A noter à ce niveau que les indicateurs d'objectifs du budget de fonctionnement sont définis par structure alors que ceux du budget d'investissement sont définis par région. Force est de constater, après la première lecture de ces indicateurs, l'importance d'introduire un certain nombre d'indicateurs d'objectifs afférents aux grandes orientations stratégiques et qui constituent les piliers fondamentaux de la politique gouvernementale dans le domaine de la jeunesse, en l'occurrence :

- L'égalité des chances et des opportunités;
- L'éducation orientée vers la valorisation du travail et de la solidarité;
- L'éducation à l'indépendance, la liberté dans le cadre de la citoyenneté et du respect de l'intérêt général;
- La sensibilisation à l'ouverture sur d'autres cultures et civilisations ;
- La transmission du savoir aux jeunes dans tous les domaines en créant des espaces et en veillant à la disponibilité des moyens susceptibles de garantir un cadre éducatif complet ;
- La mise à niveau éducationnelle, intellectuelle et professionnelle pour assurer l'accès des jeunes au marché de l'emploi, à la productivité et à la compétitivité ;
- La protection du projet national pour former des jeunes en les dotant d'une qualification pour les préserver de comportements marginaux à risque (consommation de substances psychoactives, violence, vol, vandalisme, prostitution juvénile, etc.) et ce, à travers la sensibilisation et la communication.

L'évaluation de ces indicateurs d'objectifs montre qu'un certain nombre d'entre eux ne sont pas des indicateurs d'objectifs mais sont parfois des indicateurs de moyens ou même de suivi. A titre d'exemple, les indicateurs relatifs au budget de fonctionnement suivants : « l'alimentation des jeunes », « Aide et assistance aux associations et institutions de la jeunesse et des affaires féminines », « organisation des manifestations sportives, artistiques, culturelles et politiques »... Quant au budget d'investissement, il est à constater que l'ensemble de ses indicateurs d'objectifs sont des indicateurs de moyens présentés par région. Il s'agit notamment des indicateurs suivants :

- L'équipement en matériel et mobilier de bureau.
- La réalisation des aménagements et d'installation.

Il ressort également de cette analyse l'absence de la prise en compte de la dimension genre au niveau de l'élaboration de ces indicateurs. Néanmoins, certains indicateurs du budget de fonctionnement s'avèrent être sensibles au genre et peuvent être ainsi gendrés. Ils concernent le programme « Vacances pour tous » et les activités des jeunes dans le cadre des conventions de coopération internationales, il s'agit des indicateurs suivants :

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de genéreriser l'indicateur	Observations
Nombre de bénéficiaires des colonies de vacances	Faire bénéficier à l'ensemble des jeunes marocains issus de familles défavorisées des colonies de vacances	Indicateur de mission	Nombre de bénéficiaires par sexe, par milieu de résidence (urbain/rural) et par région	
Nombre de journées d'alimentation des jeunes	S'approprier des moyens nécessaires pour une organisation réussie des colonies de vacances.	Indicateur de moyen	Nombre de bénéficiaires par sexe, par milieu de résidence (urbain/rural) et par région	Rattacher cet indicateur au précédent
Nombre de colonies permanentes	Se doter des centres d'estivage nécessaires pour répondre aux demandes croissantes d'estivage.	Indicateur de moyen	Nombre de bénéficiaires par sexe, par milieu de résidence (urbain/rural) et par région	Rattacher cet indicateur au premier indicateur.
Nombre de bénéficiaires des échanges internationaux liés aux activités de jeunes (Nationaux).	Promouvoir les échanges entre jeunes aux niveaux national et international.		Nombre de bénéficiaires par sexe, par milieu de résidence (urbain/rural) et par région	
Nombre de bénéficiaires des échanges internationaux liés aux activités de jeunes (Internationaux).	Promouvoir les échanges entre jeunes aux niveaux national et international.		Nombre de bénéficiaires par sexe, par milieu de résidence (urbain/rural) et par région	

Afin d'assurer à la fois l'efficacité de la dépense publique et le ciblage équitable et ce, en tenant compte de la dimension genre, la redéfinition des indicateurs d'objectifs relatifs au domaine de la jeunesse s'avère d'une grande utilité. Il paraît également judicieux de prévoir, entre autres, l'élaboration d'autres indicateurs d'objectifs plus pertinents et qui seraient relatifs aux différentes prestations du Département de la Jeunesse par sexe et par milieu de résidence. En effet, le diagnostic de la situation de la jeunesse au Maroc a fait ressortir un gap important entre les filles et les garçons, entre les milieux urbain et rural et entre régions en termes du taux d'activité, du taux de célibat, du taux d'alphabétisme, d'accès aux loisirs : vacances, sport, lecture, voyages culturels.... De ce fait, les efforts déployés par le Département de la Jeunesse devraient converger vers la réduction de ces gaps.

V. Pôle renforcement des opportunités

L'accès équitable et égal des femmes et des hommes à la prise de décision économique et leur intégration dans la vie professionnelle ainsi que l'établissement des conditions nécessaires pour assurer une distribution plus juste des ressources sont autant de moyens qui augmentent sensiblement les opportunités d'amélioration d'emploi et de revenu.

Dans ce sens, la prise en compte de la dimension genre dans l'élaboration des stratégies et programmes au niveau des secteurs productifs est susceptible d'améliorer d'une façon continue les actions et les mesures engagées pour le renforcement des opportunités notamment celle des femmes. Au niveau de l'évaluation de l'intégration de la dimension genre dans les secteurs à forte opportunités de création de richesse et d'emploi, l'analyse de la situation a fait ressortir une insuffisance de la prise en compte de cette dimension. C'est pourquoi l'enjeu d'une stratégie de développement est de réussir la mise en œuvre des programmes et des projets sectoriels qui prennent compte les besoins différenciés de la population et les rapports de pouvoir hommes/femmes.

Omniprésentes dans le secteur informel, l'agriculture, la pêche, les industries à faible valeur ajoutée et le commerce,..., les femmes trouvent des difficultés à accéder à un emploi bien rémunéré, aux stages de formation professionnelle, au crédit et à la terre. De plus, les femmes ne sont pas représentées dans les circuits d'information des instances de décision (Municipalités, Collectivités locales,...) qui sont à dominance masculine. Ainsi, elles ne participent pas à la gestion de la chose publique.

Malgré l'existence des potentialités au niveau des secteurs productifs (importante disponibilité en terres cultivables, ressources halieutiques, réseau hydraulique, ressources naturelles, population active et expérimentée, artisanat et produits touristiques, NTIC, réseaux de distribution, etc.), certaines régions du Royaume disposent d'un tissu économique assez faible et sont confrontées à la pauvreté de leurs populations et à la faiblesse de leurs ressources financières.

Au regard de l'analyse des dynamiques économiques et des contraintes, et vu l'ampleur des enjeux qui concernent plusieurs secteurs d'activité à la fois et qui nécessitent des moyens et des efforts importants, il ressort qu'un véritable développement économique ne peut être envisagé dans la seule prise de la dimension sectorielle. La dimension spatiale s'avère nécessaire.

C'est dans cette optique qu'intervient l'action de l'économie sociale qui met l'être humain au centre du développement. L'économie sociale institutionnalisée est récente au Maroc. Elle a émergé sous l'impulsion des pouvoirs publics pour faire face à des déficits sociaux et économiques dans certains secteurs d'activités notamment l'agriculture et l'artisanat. Puis plus récemment pour permettre aux populations l'accès aux services de base, lutter contre la pauvreté, la précarité et le chômage.

Pour se faire, des Plans Régionaux de l'Economie Sociale (PDRES) ont été élaborés, en se basant sur des contrats-programmes comme moyen de leur mise en œuvre. Ces plans visent le renforcement des activités génératrices de revenus (AGR) sur la base d'un diagnostic profond des ressources et des potentialités de chaque région.

Cette stratégie régionale et qui ne tient pas compte de l'aspect genre dans sa conception, se prête à une analyse genre et permet de concrétiser tous les OMD soit d'une façon directe ou indirecte. Elle se veut aussi une coordination avec les différentes stratégies sectorielles notamment de l'agriculture, des pêches maritimes, de l'industrie, du commerce et des NTIC.

1. Département de l'Agriculture

Malgré les efforts déployés pour la lutte contre la pauvreté, le milieu rural demeure relativement en marge du développement économique et social que connaît le pays. De ce fait, le Département de l'Agriculture est chargé de prendre toutes les dispositions pour améliorer les conditions de production et d'exploitation des propriétés agricoles et à favoriser l'organisation professionnelle des agriculteurs. Il est également chargé de procéder aux recherches scientifiques et aux études techniques et économiques intéressant le développement de l'agriculture et de l'élevage et d'entreprendre tout essai et expérimentation ayant pour objet l'amélioration, la transformation ou la valorisation des productions végétales et animales. Le Ministère emploie 8413 personnes dont 2092 des femmes, soit 25% de l'effectif total.

1.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

1.1.1. Situation du monde rural

En milieu rural, l'agriculture constitue la principale activité économique et une source importante de revenu de la population. Toutefois, ce secteur est entravé par plusieurs contraintes notamment la baisse de la pluviométrie, l'étendue des terres agricoles bours (90%) et le morcellement excessif des terres agricoles limitant l'introduction des nouvelles technologies.

En outre, la population rurale souffre d'une pauvreté qui a atteint un taux de 14,5% en 2007 avec un taux d'analphabétisme élevé d'environ 46% pour les hommes et 74,5% pour les femmes. Cette situation contribue à l'aggravation du chômage (sur 15 millions de personnes vivant dans le milieu rural, environ 8 millions d'actifs sont exposés au chômage).

Concernant l'accès à certaines infrastructures et service de base, le taux d'électrification des ménages ruraux a atteint 93% à fin 2007, enregistrant une nette amélioration grâce au PERG démarré en 1995. Quant à l'accès à l'eau courante, il a atteint 87% à fin 2007. En ce qui concerne le système de santé, le milieu rural souffre de manque d'infrastructures hospitalières.

Tous ces éléments fragilisent la durabilité des revenus des ménages et concourent davantage à la détérioration de la qualité de vie de la population rurale et l'augmentation de la pauvreté. Toutefois, l'intensité et la gravité de la pauvreté se font plus ressentir chez la femme et la jeune fille rurales.

1.1.2. Analyse de la situation de la femme rurale

Représentant environ 50% de la population rurale, les femmes par leur savoir faire et les activités qu'elles entreprennent au niveau des exploitations et des ménages constituent un des principaux acteurs du développement du monde rural. En effet, à côté des tâches domestiques, l'agriculture constitue la principale activité économique de la femme rurale et occupe environ 92% des femmes actives. Ces dernières intègrent le marché du travail à un jeune âge, plus de 32% des femmes actives dans le milieu rural ont moins de 19 ans contre 11,1% en milieu urbain. Le secteur d'élevage occupe également une place prépondérante dans l'activité agricole de la femme rurale.

Les travaux liés aux céréales et légumineuses sont féminisés à hauteur de 45% et occupent près de 42% des femmes rurales actives. Quant aux cultures industrielles, la canne à sucre et la betterave sucrière sont les principales cultures où les femmes représentent 42% de la main d'œuvre en assurant 65% des travaux liés à ces activités. En dehors des activités agricoles, les femmes rurales s'occupent de l'artisanat qui constitue un domaine important malgré le recul qu'a connu cette activité depuis quelques années. Le commerce et les services restent des activités marginales, seulement 0,4% des femmes actives rurales s'occupent des activités de commerce.

Malgré l'importance et la diversité des activités qu'elle assume dans les différents domaines, éducatif, culturel, productif, la femme rurale demeure la catégorie de la population la plus vulnérable et son rôle dans la société ne lui garantit pas l'égalité et l'équité des chances en matière d'accès aux ressources, aux services, aux biens, aux revenus et à la prise de décision. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs qui limitent le développement socio-économique de la femme rurale notamment : les coutumes et les règles transmises entre les générations qui sont généralement déterminées par l'effet sexe, l'analphabétisme, l'accès limité aux prestations sanitaires entravé par une série de contraintes aussi bien familiales que sociales, la lourdeur des tâches ménagères et la contribution modeste aux activités économiques à cause de l'accès limité au micro-crédit.

1.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le secteur agricole national est confronté à plusieurs défis et enjeux majeurs liés à la fois au contexte international et national. En effet, le secteur est appelé à s'adapter à l'ouverture sur l'extérieur et à faire face à la concurrence, à contribuer davantage à la croissance économique, au développement des territoires et à la réduction de la pauvreté en milieu rural, à assurer la sécurité alimentaire, à limiter la dégradation des ressources naturelles qui conditionnent son développement et celui de toute la société et à mieux gérer le changement climatique.

Dans ce sens, le gouvernement a mis en place ces dix dernières années des politiques agricoles qui répondent à ces nouveaux défis de compétitivité et de réduction de disparité. En 1999, le Maroc a lancé une nouvelle stratégie qui s'étend jusqu'à 2020 et vise l'intégration d'activités diversifiées par le biais de la décentralisation. L'approche privilégie les initiatives populaires, la participation et la responsabilisation des communautés rurales et les partenariats locaux à travers l'amélioration de la production, le développement de l'emploi rural agricole et non agricole, l'amélioration de l'éducation et la formation professionnelle dans les zones rurales, la mise en place d'un système de crédit et de fonds de développement local adaptés et la réforme des structures réglementaires et juridiques.

Malgré les progrès réalisés en matière de politiques, la réussite de cette stratégie a été, cependant, handicapée par plusieurs contraintes dont notamment l'insuffisance de la déconcentration et de l'intervention des services locales, la faiblesse de la contribution des acteurs locaux porteurs de projets individuels ou collectifs et l'absence d'une vision intégrée impliquant tous les acteurs du monde rural. Par ailleurs, le lancement de l'Initiative nationale de développement humain (INDH) en 2005 constitue une relance du monde rural. Ses actions portent sur le soutien de l'accès aux infrastructures de base et aux équipements sociaux de base, la dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus et d'emploi, le soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle, et sportive et le renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

1.2.1. Nouvelle politique agricole

Conscient des défis auxquels le milieu rural ainsi que le secteur agricole devraient faire face, le Département de l'Agriculture a mis en place en 2008 une nouvelle stratégie agricole dont l'objectif est de définir les contours d'une nouvelle vision de l'agriculture. Cette dernière, baptisée « Plan Maroc Vert » s'inscrit dans une logique de développement intégré conformément aux orientations de SM le Roi Mohammed VI.

La nouvelle stratégie, axée sur une approche globale, se base sur deux piliers. Le premier porte sur le développement d'une agriculture moderne répondant aux règles du marché en s'appuyant sur les investissements privés, à travers le financement de 700 à 900 projets pour un coût global de 10 à 15 milliards de DH annuellement.

Le deuxième pilier concerne le développement d'une approche pour la lutte contre la pauvreté, à travers l'amélioration des revenus des agriculteurs les plus précaires, notamment dans les zones enclavées. Dans ce cadre, il sera procédé à la mise en œuvre de 300 à 400 projets sociaux dont l'objectif est, d'une part, la reconversion des agriculteurs précaires dans des activités à haute valeur ajoutée et moins sensibles aux précipitations et d'autre part, l'encadrement des projets de production intensive dans les domaines aussi bien de production animale que végétale pour un meilleur rendement.

Par ailleurs, la réussite de cette stratégie dépend de la concrétisation de ses axes. Pour ce faire, des mesures d'accompagnement seront mises en places notamment la création d'une Agence de développement agricole (ADA) et la réforme du ministère de tutelle.

1.2.2. Politiques publiques

Dans le but d'accompagner les mutations socio-économiques que connaît notre pays, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime (MAPM) a réorienté ses actions en matière d'animation féminine à la fin des années 90. Ainsi, une nouvelle démarche basée sur l'adoption de l'approche genre a été retenue pour remplacer celle basée sur l'Intégration de la Femme au Développement. Dès 2002, une note d'orientation pour la promotion de la femme rurale est venue consacrer l'approche genre.

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de l'engagement du Maroc à la réalisation des OMD, qui est en partie tributaire du développement du monde rural et agricole. Ce dernier doit porter sur l'amélioration de la productivité agricole et par conséquent les revenus des ménages (ODM1), le développement des projets générateurs de revenus pour les femmes (ODM3), le renforcement des infrastructures de bases (ODM2, 4 et 5).

D'un autre côté, il importe de signaler que les axes de la stratégie mise en place permettraient d'atteindre les objectifs fixés par la convention de la CEDAW à laquelle le Maroc a adhéré. En effet, plusieurs articles de cette convention sont concernés par la politique rurale, en particulier l'article 14. Ce dernier impose que les Etats signataires tiennent compte des problèmes particuliers qui se posent aux femmes rurales et du rôle important que ces femmes jouent dans la survie économique de leurs familles et mettent en place les mesures appropriées pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes afin d'assurer leur participation au développement rural.

1.3. Programmes et projets mis en œuvre

Durant la dernière décennie et dans le but de combattre la pauvreté, le gouvernement, appuyé dans ses actions par les organismes internationaux, a pris plusieurs mesures qui ont un impact sur l'ensemble de la population rurale. Parmi les principales mesures, figure la création de l'Agence de Développement Sociale (ADS) en 1999 qui a pour objectif le financement et le support des projets de développement local, la création du Fonds de Développement Social (FDS) en 2005 dont l'objectif est le développement local, l'amélioration des capacités des partenaires locaux et le support des Projets Générateurs de Revenus.

Dans cette partie, l'accent sera mis uniquement sur les programmes et les projets ayant ciblés directement la femme rurale notamment, le plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques rurales, la note d'orientation pour le développement socio-économique de la femme rurale, les programmes d'animation féminines et d'alphabétisation et les projets générateurs de revenus.

1.3.1. Note d'orientation pour la promotion socio-économique de la femme rurale

Conscient du rôle primordial de la femme rurale, le MAPM a révisé sa politique tout en faisant de la promotion socio-économique de la femme rurale une de ses principales orientations. Ainsi, une note d'orientation, visant l'appui de la stratégie, a été émise en 2002.

Les lignes directrices de l'intervention de l'animation féminine tracées par la note sont: le renforcement des unités féminines régionales et locales, l'amélioration des compétences des animatrices rurales et des vulgarisatrices par des formations continues, la combinaison des méthodes de vulgarisation agricole et la multiplication des canaux de communication en vue d'assurer l'encadrement de proximité, le déploiement des programmes de formation professionnelle au profit des jeunes filles rurales, l'incitation à la création de coopératives et de groupements féminins autour de projets générateurs de revenus... Dans le but d'accompagner la mise en œuvre de la note d'orientation, une ligne budgétaire spécifique à la promotion socio-économique de la femme rurale a été inscrite, depuis l'année 2002.

1.3.2. Plan d'action pour l'intégration de l'approche genre dans les politiques rurales

Constituant l'une des priorités du Département de l'agriculture et en continuité avec les orientations de la note ministérielle, l'intégration de l'approche genre dans la stratégie du développement socio-économique de la femme rurale a fait l'objet d'une convention entre le Département de l'agriculture et la FAO en 2004. Ce projet a pour objectif d'aboutir, à terme, à une plus grande prise en compte des besoins, des priorités et du potentiel des populations rurales (hommes et femmes) et au renforcement des capacités méthodologiques nationales pour l'intégration de la dimension genre dans la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des programmes et des projets de développement agricole et rural. Pour la réalisation de ce projet d'une durée de 17 mois, deux zones tests ont été choisies, à savoir Khouribga et Tadla, avant de généraliser l'approche genre sur tout le royaume.

Achévé en 2006, ce projet a permis de réaliser quelques avancées en matière d'intégration de l'approche genre dans les politiques du Département de l'Agriculture principalement le renforcement de l'expertise nationale pour l'intégration de l'approche à travers la formation, en Analyse Socio-Economique selon le Genre (ASEG)⁴⁸, d'un noyau de 12 formateurs nationaux, du personnel d'encadrement sur le terrain et des décideurs locaux, ainsi que la réalisation des études pour diagnostiquer la situation actuelle du monde rural afin de déterminer les voies d'intervention et l'élaboration d'un guide de formation en ASEG.

1.3.3. Animation féminine

En application de la note ministérielle de 2002 sur la promotion socio économique de la femme rurale et en vue d'optimiser l'utilisation des crédits inscrits pour la première fois dans le budget d'investissement des Centres de Travaux (CT), la campagne agricole 2001-2002, a enregistré un accroissement très important des activités d'encadrement et d'appui des Directions Provinciales d'Agriculture (DPA) et des CT au profit des femmes rurales.

Au cours de la campagne 2005-2006, les DPA et les ORMVA ont réalisé 61.225 actions d'animation et d'appui. Il importe de signaler que malgré l'évolution importante ces dernières années des programmes de vulgarisation agricole destinés à la femme rurale, le manque d'animatrices féminines au niveau de l'ensemble des structures de proximité limite encore la portée des programmes.

1.3.4. La promotion des Projets Générateurs de Revenus

Le Département de l'Agriculture a lancé un programme de Projets Générateurs de Revenus (PGR) destiné à améliorer les conditions socio-économiques des femmes rurales. Ces projets sont réalisés à titre individuel ou collectif et portent sur l'amélioration des activités agricoles notamment le petit élevage et sur l'allègement de certains travaux domestiques tels que la substitution du bois de feu par l'utilisation du biogaz et de l'énergie solaire, le creusement de puits et leur équipement par des pompes manuelles. Le nombre de bénéficiaires ayant développé un PGR s'est élevé à plus de 14.000 durant la période 2001-2007.

⁴⁸ Le noyau se compose de 5 cadres de la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD), 3 enseignants chercheurs de l'Ecole Nationale d'Agriculture (ENA), 2 cadres de la Direction Provinciale d'Agriculture (DPA) de Khouribga et 2 techniciennes de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole (ORMVA)

1.3.5. Programmes multisectoriels

Outre les programmes mis en œuvre directement par le Département de l'Agriculture et dans le but d'adhérer à une vision intégrée des projets nationaux, le Département participe également à plusieurs programmes lancés dans le monde rural et initiés par d'autres Départements.

Programme d'alphabétisation fonctionnelle

Le Département d'Agriculture a adhéré au plan national de lutte contre l'analphabétisme en lançant en partenariat avec le Ministère de l'emploi, du développement social et de la solidarité un programme de lutte contre l'analphabétisme. Ainsi, au cours de la campagne agricole 2005-2006, le nombre de bénéficiaires a atteint 6.874 dont 79% femmes, 15% hommes et 6% jeunes grâce à 180 centres d'alphabétisation ouverts avec 220 animateurs.

Programme de lutte contre la violence à l'égard des femmes

Le Département s'est également joint au Programme multisectoriel de lutte contre les violences fondées sur le genre par l'autonomisation des femmes et des filles au Maroc. A cet effet, le Département entreprendra un programme d'action dans les zones de R'hamna et de Boujaad au profit des femmes à travers la mise en place et l'équipement de centres multifonctionnels, la promotion des projets générateurs de revenus et le développement de marchés pour la commercialisation des produits fabriqués par les femmes.

Programme de sensibilisation des femmes rurales de prévention du VIH/SIDA

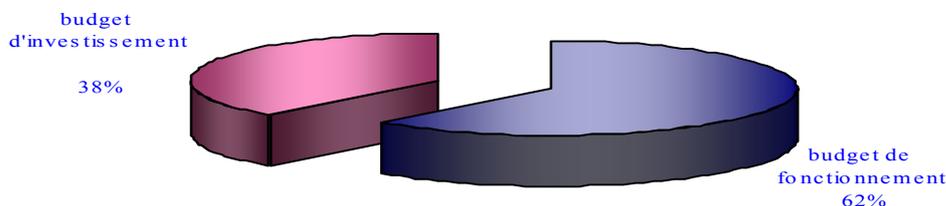
En partenariat avec l'ONUSIDA, le MAPM a lancé l'implantation à titre pilote du guide de renforcement du pouvoir de négociation des femmes en matière de prévention du VIH/SIDA. Ce programme vise la sensibilisation des femmes rurales contre les MST/SIDA dans l'une des zones du Maroc les plus touchées par le fléau à savoir la région Sous-Massa Drâa qui détient près de 22% des cas de Sida à l'échelle nationale.

1.4. Analyse genre du budget

1.4.1. Analyse genre du budget alloué au Département d'Agriculture

Le budget global alloué au MAPM s'est élevé à titre de 2008 à environ 5 milliards de dirhams. Ce budget est consacré à hauteur de 62% aux investissements et de 38% au fonctionnement. Cette année, le budget alloué au Ministère a enregistré une légère hausse par rapport à l'année précédente. Ainsi la part consacrée aux investissements est passée de 61% en 2007 à 62% en 2008.

Répartition du budget alloué au Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes au titre de l'année 2008



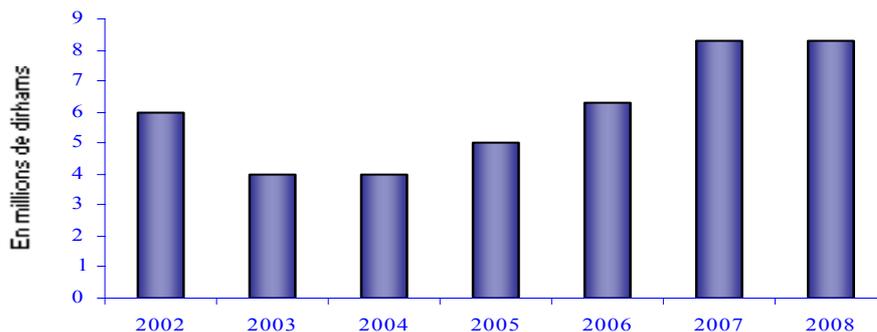
Source : MEF

En ce qui concerne la vulgarisation agricole, le budget alloué au Département au titre de l'année 2008 s'est élevé à 15,1 millions de dirhams enregistrant ainsi une hausse d'environ 8% par rapport à l'année précédente. L'analyse de la répartition du budget consacré à la vulgarisation agricole selon le genre montre une certaine équité dans l'affectation des ressources financières. En effet, les dépenses allouées à l'animation féminine et de vulgarisation se sont élevées à 6,3 millions de dirhams soit 41% du montant destiné à la vulgarisation agricole, contre 48% en 2007.

La répartition des dépenses consacrées aux activités féminines est dictée par les projets présentés par les CT de chaque région ainsi que par les différents organismes de partenariats et les ONG. Ainsi, au titre de 2008, 2 millions de dirhams ont été consacrés à la contribution aux projets initiés en partenariat avec les associations de développement économique et social et 6,3 millions pour les différents CT.

En termes d'évolution, le montant budgétaire destiné aux activités féminines au sein du MAPM a atteint, cette année, 8,3 millions de dirhams, soit le même niveau que l'année dernière et en hausse de 32% par rapport à 2006 (6,3 millions de dirhams) et de 66% par rapport à 2005 (5 millions de dirhams). Cette attribution budgétaire est corollaire au développement des actions d'animations féminines et des projets générateurs de revenus dont bénéficient les femmes rurales.

Evolution du montant alloué à l'animation féminine au sein du Ministère de l'Agriculture



Source : MEF

1.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs

Le MAPM a adhéré à la globalisation des crédits en 2003 en adoptant des indicateurs d'objectifs. Ces derniers ont pour but une meilleure gestion du budget d'investissement du Département et la responsabilisation des gestionnaires autour des objectifs fixés. Ainsi, toutes les directions du Ministère ont fixé un nombre d'objectifs par domaine d'activité et par région.

L'analyse genre de ces indicateurs, montre que seule la direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement intègre l'approche genre dans ses actions et ses indicateurs d'objectifs. En effet, cette Direction a mis en place un indicateur relatif à la promotion socio-économique de la femme rurale dont l'objectif est la promotion de la femme rurale et l'amélioration de leurs revenus à travers la réalisation d'actions génératrices de revenus. Cet indicateur est pris en compte dans toutes les régions du Royaume.

Cependant, d'autres indicateurs pourraient également être gendérisés. La typologie de ces indicateurs, qui sont au nombre de 10, montre qu'ils sont en majorité des indicateurs de résultats ou d'impacts et présentent un lien direct avec les programmes de la lutte contre la pauvreté dans le milieu rural et de la promotion socio-économique de la femme rurale. Tous ces indicateurs, exception faite pour l'indicateur « Amélioration du taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle » sont élaborés par région.

1.4.3. Impacts genre des dépenses publiques affectées à la promotion socio-économique de la femme rurale

Depuis le lancement de la stratégie de la promotion socio-économique de la femme rurale par le Département d'Agriculture, plusieurs avancées ont été réalisées et un certain nombre d'actions ont été concrétisées notamment en matière d'animation féminine, de la réalisation de PGR et de l'exécution du programme d'alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes rurales.

Concernant les réalisations des PGR, le nombre de femmes bénéficiaires a considérablement augmenté d'une année à l'autre. Ceci s'explique, d'une part, par la prise de conscience par les femmes de leur rôle important pour leur propre développement socio-économique, d'autre part, par les actions continues du Département de l'Agriculture pour la promotion de ce genre de projets.

Evolutions des réalisations des PGR depuis 2003

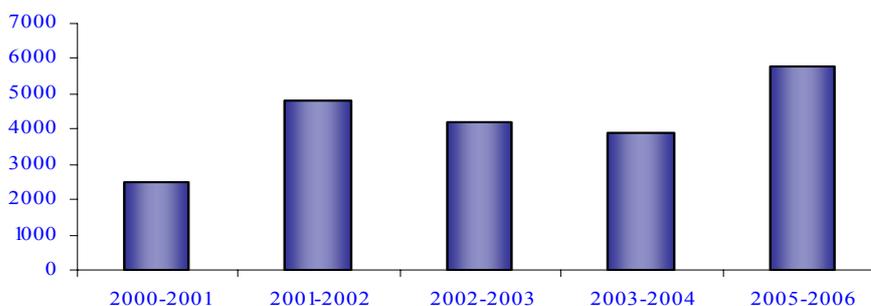
Nature des PGR	2003		2004		2005		2006		2007	
	Unités	NB								
Aviculture	11	330	5	100	5	100	25	500	30	600
Cuniculture	20	600	16	320	16	320	25	500	30	600
Apiculture	18	270	8	160	8	160	25	500	30	600
Elevage de caprin	12	225	15	300	15	300	15	300	20	400
Maraîchage	12	180	13	100	13	100	15	300	20	400
Total	76	1605	61	1060	61	1060	105	2100	130	2600
Coût total (en DH)	3.974.000		4.000.000		3.000.000		5.000.000		6.000.000	

NB: Nombre de bénéficiaires

Source : DERD

D'un autre côté, le programme d'alphabétisation fonctionnelle a contribué à l'amélioration du savoir-faire des femmes et des jeunes filles participantes. L'analyse de l'évolution du nombre des femmes rurales bénéficiaires montre une régression due principalement aux contraintes socio-économiques et à la surcharge des femmes par des travaux agricoles et domestiques.

Evolution du nombre des femmes rurales bénéficiaires du programme d'alphabétisation fonctionnelle



Source : DERD

Source : DERD

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département de l'Agriculture

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de générer l'indicateur	Observations
11. Aide aux agriculteurs sinistrés à travers la distribution de plants d'arbres fruitiers	La lutte contre la pauvreté dans le milieu rural	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
12. Promotion d'élevage camelin	Développement des PGR	Indicateur de résultats	Nombre d'éleveurs par sexe	Cet indicateur est cité par région
13. Développement de l'apiculture à travers la diffusion de ruches modernes	Développement des PGR	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
14. Diffusion et vulgarisation de techniques rationnelles d'alimentation de bétail bovin	Sensibilisation de la population aux bonnes techniques d'élevage	Indicateur de moyens	Nombre d'exploitants par sexe	Cet indicateur est cité par région
15. Amélioration du taux d'insertion des lauréats de la formation professionnelle	Amélioration de la formation dans le secteur agricole	Indicateur de produits	Taux d'insertion par sexe	

16. Réalisation d'actions de vulgarisation	Diversification des actions d'animation féminine	Indicateurs de moyens	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
17. Promotion de la femme rurale à travers la réalisation d'actions génératrices de revenus	Développement socio-économique de la femme rurale	Indicateurs de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
18. Amélioration du taux de réussite des bacheliers dans les lycées agricoles	Amélioration de la formation dans le secteur agricole	Indicateurs de produits	Taux de réussite par sexe	Cet indicateur est cité par région
19. Réalisation d'actions génératrices de revenu et de renforcement des capacités	La lutte contre la pauvreté dans le milieu rural	Indicateur de résultats	Nombre de bénéficiaires par sexe	Cet indicateur est cité par région
20. Création et aménagement des points d'eau	Développement des infrastructures de base	Indicateurs de produits	Le pourcentage de la population bénéficiaire par sexe	Cet indicateur est cité par région

2. Département des Pêches Maritimes

Avec 3.500 kilomètres de côtes, parmi les plus poissonneuses du monde, le secteur des pêches occupe une place primordiale dans le développement économique et social du pays. Il contribue pour près de 3% dans la formation du Produit Intérieur Brut, pour 16% dans les ventes globales à l'étranger et pour 56% dans celles des produits alimentaires. De plus, ce secteur constitue une source majeure de revenus en assurant directement et indirectement près de 500.000 emplois.

L'exploitation de la ressource est assurée par trois segments de pêche à savoir : hauturière, côtière et artisanale. Quant à l'aquaculture, elle reste insuffisamment développée et concerne une dizaine d'exploitations pour une production qui ne dépasse pas 2% de la production halieutique nationale. Par ailleurs, la richesse générée par le secteur des pêches maritimes se trouve concentrée dans les zones urbaines dotées d'infrastructures portuaires. Cette richesse est, essentiellement, produite par les segments de la pêche industrielle et de la pêche côtière qui sont relativement bien organisés.

Cependant, pour le segment de la pêche artisanale, malgré la richesse potentielle qu'il pourrait générer, il se caractérise par un manque d'encadrement, d'infrastructure d'accueil et de commercialisation adéquate et d'appui logistique approprié. Les emplois générés par cette activité sont estimés à près de 100.000 marins artisanaux qui vivent pour la plupart en milieu rural. Les conditions de travail et de sécurité, de la population qui en dépend, sont généralement difficiles et précaires ce qui constitue la preuve que cette branche mérite une attention particulière des autorités et constitue un facteur d'équilibre social.

2.1. Diagnostic du secteur

2.1.1. Présentation du Département des pêches

L'effectif général employé par le Département des Pêches Maritimes ⁴⁹ est de 1.366 dont 307 femmes et 1.059 hommes soit respectivement 22% et 78%. Les femmes représentent seulement 20% des cadres et 25% des agents.

⁴⁹ En incluant les organismes sous tutelle : Office Nationale des Pêches et Institut National de Recherche Halieutique.

Concernant les missions du Département, il est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de la pêche maritime, des cultures marines, des industries de traitement et de transformation des produits de la pêche, de la navigation, des transports maritimes ainsi que de la formation maritime. Il assure une mission de conception, d'orientation, d'organisation, de promotion, de gestion, de contrôle des actions entreprises et de coordination des activités maritimes entrant dans le domaine de sa compétence. Il est notamment chargé de :

- Concevoir la stratégie de développement du secteur maritime et de ses activités annexes.
- Déterminer les orientations et mettre en œuvre les actions propres à assurer la mise en valeur et l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et à cet effet élaborer et mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion des pêcheries.
- Procéder aux recherches scientifiques et aux études techniques, économiques et sociales.
- Développer les activités du secteur maritime entrant dans ses domaines de compétence.
- Veiller à la préservation de la qualité des produits de la mer, en prenant toutes les mesures nécessaires.
- Prendre toutes les dispositions tendant à favoriser la valorisation des produits de la pêche notamment en stimulant et en encourageant le développement et la promotion du secteur des industries de transformation des produits de la pêche.
- Déterminer la stratégie propre à assurer la promotion du travail maritime et à cet effet assurer la gestion administrative et disciplinaire des gens de la mer.
- Prendre les mesures nécessaires à la sécurité de navigation, à la protection et à la préservation de l'environnement marin et à la gestion des épaves maritimes;
- Elaborer les projets de textes législatifs relatifs à ses domaines de compétence.
- Assurer la formation des gens de mer, des cadres, des techniciens et autres personnels du secteur maritime et favoriser leur promotion sociale et professionnelle.

Ces missions du Département ont évolué durant ces dernières années par la prise en compte de tout ce qui peut influencer, de manière directe ou indirecte, le développement du secteur des pêches et la population concernée. Dans ce cadre, l'unité genre et développement (UGED) a été créée en juillet 1999. Elle a été institutionnalisée et rattachée au secrétariat général du Département le 12 janvier 2001. Elle a pour missions de:

- Veiller à l'intégration de l'approche « Genre et Développement » dans les stratégies et plans d'actions du Département des Pêches Maritimes.
- Entreprendre des études socio-économiques sur la population des femmes en relation directe ou indirecte avec le secteur des pêches maritimes.
- Elaborer des programmes et des plans d'actions visant l'intégration et la promotion des femmes dans le secteur et veiller à leur réalisation.

2.1.2. Analyse genre de la population

2.1.2.1. Présentation de la population par maillon de chaîne de production du secteur

Dans le métier de la pêche, généralement, il y a une division sexuelle du travail en termes de rôles et de responsabilités. En effet, la pêche est perçue comme un domaine réservé exclusivement aux hommes. Ces derniers s'occupent entièrement de la capture, des débarquements et de la commercialisation, tandis que les femmes jouent un rôle prépondérant dans les activités à terre de la filière pêche telles que la transformation de la capture et le ramassage des coquillages. Parallèlement, la femme occupe une place primordiale dans la vie familiale à travers son rôle traditionnel en tant que mère, épouse de pêcheur et ménagère, fournissant une aide significative mais non rémunérée.

En effet, au niveau de la capture, les femmes participent rarement aux opérations de pêche en pleine mer de part leur durée qui les rend incompatibles avec les obligations familiales des femmes. De même, les travaux de pêche demandent une certaine force physique et certains tabous interdisent aux femmes de monter à bord des bateaux. Toutefois, l'absence prolongée des hommes en mer oblige les femmes à assurer la gestion de l'unité familiale.

Quant aux activités littorales, à caractère artisanal, elles concernent le ramassage des coquillages et des algues et emploient aussi bien les hommes que les femmes issus d'une population rurale pauvre et analphabète.

Au niveau du maillon de la transformation des produits de la mer, les femmes sont intégrées essentiellement en tant qu'ouvrières dans les conserveries et les unités de conditionnement des produits de la mer. Elles constituent près de 67% de la main d'œuvre qui opère dans le secteur. Néanmoins, les postes de responsabilités au niveau des unités de transformation sont occupés en majorité par des hommes.

Contrairement au métier de la pêche, la représentativité de la femme reste significative au niveau de l'administration des pêches où plusieurs femmes sont parvenues à des postes de responsabilité. A travers cette analyse, les femmes du secteur des pêches peuvent être présentées comme suit :

- **Les femmes marines pêcheuses** qui exploitent directement les ressources halieutiques. Elles sont environ 4000 femmes qui pratiquent le ramassage des algues et des coquillages au long du littoral marocain.
- **Les femmes et filles de marins pêcheurs** dont le nombre exact est inconnu mais estimé à plus de 300.000 individus. Elles représentent la catégorie la plus défavorisée du secteur.
- **Les ouvrières** des industries de transformation des produits de la pêche. Leur nombre est estimé à plus de 28 000 femmes.
- **Les lauréates** des établissements de formation maritime et des technologies de transformation des produits de la pêche, sous tutelle du Département des Pêches.
- **Les femmes fonctionnaires et responsables** au niveau du Département des pêches maritimes (22% de l'effectif total).

2.1.2.2. Analyse genre de la communauté de la pêche artisanale.

Les conditions de vie des familles de pêcheurs artisans sont très précaires. La nature aléatoire de la pêche en tant qu'activité économique en fait une profession pleine d'incertitudes. Les femmes dépensent toutes leurs énergies pour assurer la survie du groupe familial. La taille du ménage, le niveau d'instruction, les conditions de santé et d'hygiène environnementale, placent ce groupe social dans une situation de vulnérabilité.

Par ailleurs, nombreux sont les hommes qui ne reviennent pas au logis à la fin de la saison de pêche, de sorte que plusieurs femmes sont de facto chefs de familles et doivent pourvoir seules aux besoins de leurs familles. Les femmes veuves très pauvres de cette communauté de pêche artisanale pratiquent le ramassage et le séchage des moules. Cette activité est pénible et mal considérée. Des initiatives du Département des pêches portant sur la création de coopératives de ramasseuses de palourde ont contribué efficacement à l'organisation du cycle de production (production, séchage et commercialisation) et à l'amélioration de la situation socio-économique de cette frange de population.

2.2. Politique de développement du secteur

2.2.1. Priorités politiques

La stratégie de développement du secteur des pêches maritimes qui se dessine depuis quelques années a pour objectif de créer les conditions d'un développement durable et harmonieux reposant particulièrement sur un cadre législatif et réglementaire adéquat, une gestion des ressources par des instruments économiques efficaces, une mise à niveau du secteur, une meilleure valorisation des captures et un renforcement de la recherche et de la formation maritime. Cette stratégie est basée sur des actions structurantes au niveau de l'ensemble des maillons du secteur. Ainsi, une attention particulière est accordée à la gestion rationnelle des ressources halieutiques qui repose sur la mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries. Ces derniers s'appuient sur la recherche halieutique qui constitue un axe principal de la politique.

Le développement de la pêche côtière et artisanale constitue également une priorité en raison des possibilités qu'elle offre dans les domaines de l'emploi et de création de revenu et pour sa faible intensité capitalistique, sa participation à la satisfaction des besoins nutritionnels de la population ainsi que les capacités qu'elle possède à fixer sur le littoral des populations enclines à l'exode vers les villes. Cet axe a été renforcé récemment par un important appui du programme MCA qui met l'accent sur la mise à niveau de la pêche artisanale.

En matière de transformation des produits de la pêche, la stratégie à long terme du Gouvernement se base sur les recommandations du Programme Emergence qui proposent le développement de nouvelles branches d'activité industrielle. A travers ce programme, plus de 6 milliards de DH de recettes additionnelles à l'export et 64 milles nouveaux emplois seraient créés à l'horizon 2018. Pour accompagner ces actions, les Pouvoirs Publics œuvrent pour la réadaptation de la législation du secteur à travers l'élaboration d'un projet de code des pêches apportant une réforme globale du système juridique garantissant l'utilisation durable des ressources halieutiques. De même, l'aspect social est également intégré.

La réussite de cette stratégie, indispensable pour assurer un développement durable et permettre une meilleure valorisation de nos produits, ne peut se faire sans le développement de l'élément humain. A cet effet, la formation maritime et la promotion socio-professionnelle (la qualification et la mise à niveau sociale des gens de mer) constituent une priorité de la politique des pêches. Ceci est concrétisé à travers l'appui à la formation des profils nécessaires pour l'exercice de la profession de pêche et des industries de pêche, l'amélioration des compétences par le biais de la formation continue et le rehaussement du niveau socio-professionnel des gens de mer par les actions de vulgarisation, d'alphabétisation et de promotion sociale.

Parallèlement à ces actions, et s'inscrivant dans cette logique de développement intégré du secteur des pêches, le Maroc s'est engagé récemment avec l'Union Européenne dans une nouvelle génération d'accord de pêche qui prend en considération le développement durable du secteur dans toutes ses dimensions. En effet, ce nouvel accord de pêche, se caractérise par la modestie de son volet extraction des ressources et prend en compte la fragilité et les risques de dégradation de l'espace maritime conformément aux principes de gestion intégrée du littoral méditerranéen. En outre, cet accord prévoit de promouvoir les échanges économiques, scientifiques, techniques et commerciaux ainsi que l'échange d'expertise dans le domaine de la pêche.

2.2.2. Contribution de la politique des pêches à la réalisation des OMD

Les priorités politiques du secteur des pêches s'inscrivent également dans le cadre des engagements du Maroc à la réalisation des OMD.

- **OMD 7 :** La durabilité des activités de la pêche exige impérativement un développement durable des ressources halieutiques et de leur écosystème marins. Ceci se reflète ces dernières années à travers la nouvelle gouvernance du secteur qui donne une attention particulière à la gestion rationnelle de la ressource, au renforcement de la recherche halieutique et du contrôle...

- **OMD 1** : les différentes actions destinées à la modernisation de la flotte, à la construction d'infrastructure de pêche, à l'organisation de certaines activités en coopératives, à la création de nouvelles activités... contribuent significativement à l'amélioration des revenus et à la création de nouvelles richesses.
- **OMD 3** : la disparité entre les sexes dans le secteur des pêches constitue une préoccupation majeure du Département de tutelle à travers la mise en place des actions destinées à assurer le libre accès des deux sexes à la ressource, l'organisation des activités génératrices de revenus pour les femmes (coopératives de ramasseuses de palourdes),

2.2.3. Contribution de la politique des pêches à la réalisation des objectifs de la CEDAW

La dimension sociale et socioprofessionnelle de la stratégie des pêches maritimes représente un acquis pour le Maroc en vue de se mettre aux normes de la CEDAW. Celles-ci concernent notamment :

- l'article 10 qui accorde, dans son premier paragraphe, à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne les conditions d'orientation professionnelle.
- l'article 14 qui met l'accent, dans son sous paragraphe 2.d, sur l'égalité entre l'homme et la femme en matière d'accès au programme d'alphabétisation et de vulgarisation.
- l'article 14, dans son sous paragraphe 2.e, qui incite à organiser des coopératives afin de permettre l'égalité des chances sur le plan économique.

2.3. Projets de développement sensibles au genre

Comme signalé auparavant, la politique de développement du secteur des pêches repose sur différentes actions structurées tout au long des maillons de la chaîne de production du secteur. Néanmoins, cet axe se limitera aux programmes et projets qui sont sensibles au genre.

2.3.1. Programme d'aménagement du littoral

Afin d'apporter l'appui nécessaire à la pêche artisanale et de permettre à ce segment de contribuer efficacement au développement socio-économique national, un programme d'aménagement du littoral, lancé depuis 1997, est toujours en cours. Les projets prévus dans ce cadre visent à mettre en place une série de villages de pêcheurs (VDP) et de points de débarquement aménagés (PDA) tout au long du littoral, en tant que micro pôles de développement. Ces constructions seront dotées d'infrastructures technique, commerciale, administrative et sociale visant à conduire la pêche artisanale vers des conditions qui permettent une meilleure valorisation du produit et une amélioration significative des revenus des pêcheurs.

2.3.2. Appui du Millenium Challenge Account (MCA) à la mise à niveau de la pêche artisanale

Le projet de pêche soumis au financement du programme MCA soutient les actions du Département des pêches dans sa démarche de structuration de la filière de pêche artisanale. Portant sur un montant total de 1.439 millions de DH dont 1.199 millions de DH financé par le MCA, ce projet vise la construction de 20 PDA, l'aménagement de 13 ports, la modernisation de 10 milles barques de pêche, la réalisation d'un réseau de 6 marchés de gros ainsi que sur la réorganisation de 2.000 marchands ambulants. Ce projet aura incontestablement des effets économiques, financiers et sociaux importants sur la population des artisans. Il aura pour effets d'améliorer sensiblement les conditions de vie et de travail de près de 40.000 artisans pêcheurs et de 2.000 marchands ambulants ainsi que leurs familles.

Aménagement des infrastructures de débarquement

La réalisation de ces infrastructures permettra une meilleure valorisation des débarquements par la présence de la chaîne de froid et la vente concurrentielle dans les halles de poissons. Elle contribuera également à la réduction des coûts des intrants et de transport par la réalisation des économies d'échelle et l'organisation des artisans pêcheurs en coopératives.

Les incidences sociales de cette action vont porter sur l'amélioration des conditions de travail et de revenus des artisans pêcheurs, ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie de toute la communauté de pêche artisanale.

Modernisation de la flottille de pêche artisanale

Cette activité comprend la modernisation et la mise aux normes des barques à travers la fourniture d'équipements modernes de motorisation, de navigation et de sécurité. Elle concerne 10 milles barques de pêche constituant l'outil de travail de 22 milles artisans pêcheurs et permettra de rendre les conditions de pêche plus sécurisées et plus efficaces. En effet, la modernisation de ces barques permettra la valorisation de la production grâce à l'amélioration de la qualité de préservation à bord, l'accroissement du revenu des pêcheurs artisans, l'humanisation des conditions de travail suite à la diminution des accidents en mer (équipements de sécurité) ainsi que l'amélioration des conditions de vie des pêcheurs artisans et de leurs familles.

Construction d'un réseau de marchés de gros

La mise en place de ce réseau de marchés permettra d'augmenter la consommation nationale en favorisant la destination « consommation » pour la production halieutique plutôt que son utilisation comme sous-produits. Elle améliorera la valorisation des produits en assurant la continuité de la chaîne de froid et en permettant un meilleur contrôle des conditions d'hygiène grâce à l'instauration d'un système de traçabilité.

Réorganisation des marchands ambulants

Cette activité consiste à équiper 2.000 marchands ambulants de poissons de mobylettes ou de tricycles munis de caissons isothermes. Ceci permettra une meilleure valorisation des produits commercialisés suite à la préservation de sa qualité ainsi que l'amélioration du revenu net des marchands (augmentation d'environ 62%).

2.3.3. Programme Ibhar

S'inscrivant dans la démarche de modernisation et de mise à niveau de la pêche côtière et artisanale et ayant pour finalité l'amélioration des conditions de travail et de vie des pêcheurs, un nouveau programme nommé Ibhar vient d'être lancé par le ministère du tutelle. Ce programme vise l'équipement de près de 16.000 barques en installations de stockage et de conservation, ainsi que l'équipement de 1.800 navires en matériels de préservation et de valorisation de la qualité du produit. Il prévoit également la modernisation de la flotte côtière à travers le remplacement de 800 navires en service depuis plus de 15 ans par des unités de nouvelle génération.

En termes de financement, ce programme dispose d'une enveloppe budgétaire de 5 milliards dirhams dont 1 milliard de dirhams sera apporté par l'Etat, Trois milliards de dirhams devront être apportés sous forme de prêts bancaires alors que le reste (1 milliard de dirhams) sera garanti grâce à l'autofinancement.

2.3.4. Projets réalisés par l'unité genre (UGED)

Dans son programme d'actions, l'UGED a ciblé en priorité la catégorie des femmes « marins pêcheurs » et celle des « femmes et filles de marins pêcheurs ». Plusieurs diagnostics et plans d'actions ont été réalisés dans différents sites du littoral.

Projet de promotion des ramasseuses de palourdes dans la lagune de Oualidia

L'UGED a été lancée en 2000, dans la lagune d'Oualidia, un projet visant à améliorer la situation sociale et économique des femmes ramasseuses de palourdes à travers leur organisation en coopérative, l'alphabétisation et la formation à l'autogestion. Toutes les actions prévues ont été réalisées, et l'UGED continue à assurer un suivi et un encadrement de proximité. Ce projet a bénéficié de trois sources de financement à savoir : Ministère des Pêches Maritimes (260.000 DH sous forme de missions, expertises et encadrements par l'UGED), PNUD (250.000 DH) et la FAO (100.000 DH).

Projet Sidi Boulfdaïl

Ce projet, finalisé en 2004 et élaboré en faveur des femmes et filles de marins pêcheurs du PDA de Sidi Boulfdaïl, consiste à organiser l'activité de ramassage et de valorisation des moules en coopératives et à créer un foyer féminin. Le financement a été assuré par la Banque Mondiale (370.000 DH) et le MPM (200.000 DH).

Projet Kahf Dounia (province Nador)

Ce projet, réalisé en coopération avec une ONG italienne et finalisé en 2004, vise:

- l'initialisation professionnelle et l'acquisition par les femmes d'un savoir faire générateur de revenu à travers notamment la création d'un foyer féminin.
- l'alphabétisation des femmes.
- la préservation de l'environnement et la diminution de la pression sur la forêt.

Projet FLOUKA

Ce projet a pour finalité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des artisans pêcheurs du village de pêcheurs d'Imssouane et comprend une composante destinée à créer une coopérative de ramasseuses de moules au niveau du site. Ce projet a été financé par l'ONP, le Gouvernement Italien et une ONG Italienne et a été finalisé en 2004.

Projet d'appui aux coopératives de Sidi Boulfdaïl et Imssouane

Débuté en mai 2005, ce projet a été réalisé en partenariat avec une ONG italienne. Il comprend des actions de formation et de vulgarisation au profit de trois coopératives: coopérative des pêcheurs d'Imssouane, coopérative féminine d'exploitation et de transformation des produits de la pêche à Imssouane et coopérative féminine d'exploitation des produits de la pêche à Sidi Boulfdaïl. Le montant de ce projet s'élève à environ 900.000 DH.

Autres projets en cours d'élaboration

- **Projet Synergie-Imssouane** : ce projet consiste à créer un parc mytilicole off-shore qui sera tenu par la coopérative des pêcheurs, dont une partie des moules produites sera valorisée dans une unité féminine de transformation. Ce projet, dont le montant est estimé à environ 15 millions de DH, est en cours d'élaboration par l'UGED et l'ONG Italienne CMSR.
- **Récifs artificiels dans la région de l'oriental** : l'UGED a élaboré en collaboration avec l'ONG Italienne un projet d'installation de récifs artificiels dans la région de Nador. Il s'agit particulièrement de récifs destinés à jouer un rôle de barrières contre le chalutage afin de préserver l'écosystème et les intérêts des pêcheurs artisans. Le montant estimatif de ce projet s'élève à plus de 15 millions de DH et les bailleurs de fonds qui seront sollicités pour son financement sont : l'Union Européenne, le PNUD, la Coopération Internationale, l'Agence de Développement Social et l'Agence pour le Développement des Provinces du Nord.
- **Femmes employées dans les industries de la Pêche** : ce projet en cours consiste à dresser un diagnostic des conditions de travail, économiques et sociales des femmes ouvrières des industries de transformations des produits halieutiques. Il nécessitera en plus de la contribution du Département (missions et expertises de l'UGED) une enveloppe d'environ 100.000 DH.

2.4. Analyse genre du Budget alloué au secteur des pêches maritimes

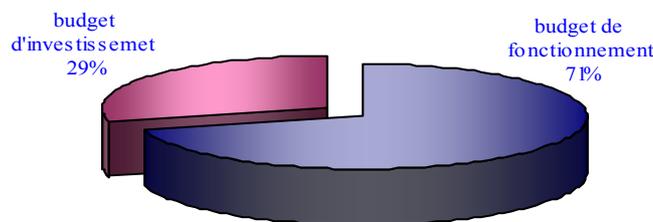
2.4.1. Analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement

Le Budget alloué au Département des pêches maritimes s'est élevé au titre de l'année 2008 à 311,69 millions de dirhams, consacrée à hauteur de 29% aux investissements et de 71% au fonctionnement. L'importance des dépenses de fonctionnement s'explique par la partie allouée au titre des dépenses du personnel (57% du budget de fonctionnement) et aussi par le renforcement des capacités du personnel et la mise à disposition du matériel et outils pour le renforcement de la recherche halieutique et la formation maritime.

Concernant le budget d'investissement, il est affecté à hauteur de 28% à la Direction de la formation maritime et de la promotion socioprofessionnelle et à hauteur de 55% à la Direction des pêches et de l'aquaculture. Cette dernière alloue la plus grande partie de son budget (86%) à la recherche halieutique et aux études du secteur. Quant au financement du projet de construction et d'équipement des PDA, il se situe au titre de l'année 2008 à 11,7 millions de dirhams, représentant ainsi près de 13,5% du budget d'investissement alloué au Département des pêches.

Néanmoins, il y a lieu de signaler l'absence d'une ligne budgétaire spécifique à l'UGED qui se charge de la réalisation des programmes de développement spécifique à la promotion des femmes du secteur des pêches.

Répartition du budget alloué au Département des Pêches Maritimes



Source : MEF

Par ailleurs, cette année et pour la première fois, un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) a été élaboré pour le Département de pêches. Ce qui permet au Département d'avoir une idée sur les sommes qui pourraient lui être attribuées dans les années à venir.

2.4.2. Analyse des indicateurs d'objectifs

Le Département des pêches a adhéré à la globalisation des crédits en 2003 dont l'objectif final est d'améliorer la gouvernance budgétaire à travers l'augmentation de la marge de manœuvre des gestionnaires et leur responsabilisation autour d'objectifs prédéfinis, mesurés par des indicateurs de performance.

A ce titre, la réflexion sur les indicateurs d'objectifs a été avancée. Elle a permis de définir actuellement une série d'indicateurs pour le budget d'investissement (au nombre de 69 indicateurs) et qui ont été intégrés et organisés par région. Toutefois, ces indicateurs restent en majorité assez généraux : le lien entre les activités et les moyens nécessaires à leur réalisation n'est pas clairement affiché et les objectifs de résultats ou d'impacts sont très peu ciblés et n'ont pas toujours un lien automatique avec les objectifs fixés dans le cadre de la politique de développement du secteur. Ces indicateurs méritent d'être enrichis pour présenter un cadre logique de projets contenant les objectifs globaux et spécifiques fixés et les résultats attendus.

L'analyse de ces indicateurs a fait ressortir que sur 69 indicateurs élaborés quatre seulement sont sensible au genre à savoir : «taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs opérant dans les PDA», «taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs suite à la construction et à l'équipement des VDP», «nombre de canots acquis pour renforcement des moyens de sauvetage des vies humaines en mer» et «taux de réalisation des journées de formation au profit des industries de la pêche sur les procédures des plans HACCP».

Parmi ces indicateurs, ceux qui sont relatifs aux programmes sensibles au genre, sont au nombre de 20. Leur typologie a fait ressortir une prédominance des indicateurs de moyens et de produits non sensibles au genre, exception faite du «taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs opérant dans les PDA », et du « taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs suite à la construction et à l'équipement des VDP », qui sont des indicateurs de résultats sensibles au genre représentant un lien direct avec l'un des objectifs du projet de modernisation de la pêche artisanale.

A cet effet, la réussite de la mise en place des indicateurs sensibles au genre dépend fortement du degré d'intégration de la dimension genre au niveau des décisions stratégiques pluriannuelles du Département des pêches.

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du Département de la Pêche Maritime

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Nombre de points de débarquement aménagés à réaliser	Construction et équipement des PDA	<i>Indicateur de produits</i>		Cet indicateur est cité par région
Taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs opérant des les PDA	Construction et équipement des PDA	Indicateur de résultats	Désagrégé par sexe	Cet indicateur est cité par région
Taux de réalisation de l'étude sur l'évaluation des plans d'aménagement des pêcheries	Etude sur le secteur des pêches	<i>Indicateur de produits</i>		
Taux de réalisation de l'étude sur la réorganisation des services	Etude sur le secteur des pêches	<i>Indicateur de produits</i>		
Taux de réalisation de l'étude pour l'élaboration d'un plan d'aménagement pour les sites aquacoles	Etude sur le secteur des pêches	<i>Indicateur de produits</i>		
Mise en place des systèmes de positionnement et de suivi par satellites des bateaux opérant dans les eaux maritimes marocaines	Surveillance maritime	Indicateurs de produits		
Extension du parc automobile pour le contrôle et la surveillance	Surveillance maritime	Indicateurs de moyens		
Nombre de villages de pêcheurs à réaliser	Construction et équipement des VDP	Indicateurs de produits		Cet indicateur est cité par région
Taux d'amélioration des revenus des marins pêcheurs	Construction et équipement des VDP	Indicateur de résultats	Désagrégé par sexe	Cet indicateur est cité par région
Taux d'amélioration des recettes de l'Etat en assurant le prélèvement fiscal et parafiscal	Construction et équipement des VDP	Indicateur de résultats		Cet indicateur est cité par région
Jours de formation et de recyclages des cadres	Promotion socioprofessionnelle	Indicateurs de produits	Nombre de bénéficiaires par sexe	
Edition du support d'alphabétisation au profit des marins	Formation maritime	Indicateurs de moyens	Population cible par sexe	
Edition du support d'alphabétisation au profit des marins	Dépenses des établissements de formation professionnelle	Indicateurs de moyens	Population cible par sexe	L'objectif n'est pas bien défini
Achat de matériel technique et didactique	Dépenses des établissements de formation professionnelle	Indicateurs de moyens		L'objectif n'est pas bien défini
Renforcement des moyens de sauvetage des vies humaines par l'acquisition des canots	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens	Taux de réduction des accidents de mort en mer	Cet indicateur n'est pas chiffré
Aménagement du centre de coordination de sauvetage	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens		
Equipped du centre en matériel de sauvetage	Sauvetage maritime	Indicateurs de moyens		
Taux de réalisation des journées de formation sur les procédures HACCP	Etudes générales de la direction des industries de pêche	Indicateurs de produits	Bénéficiaires par sexe	
Mise à niveau des guides de bonnes pratiques hygiéniques	Etudes générales de la direction des industries de pêche	Indicateurs de produits	Population cible par sexe	
Editions de supports de vulgarisation	Etudes générales de la direction des industries de pêche	Indicateurs de moyens	Population cible par sexe	

3. Département de l'Industrie et du Commerce

Le secteur industriel représente 18% du PIB et 8% des emplois du pays. Il occupe une place prépondérante au niveau des exportations avec 52% du total des exportations. Ce secteur joue un rôle fondamental et structurant pour l'économie marocaine. D'une part, il participe à la stabilisation macro-économique du pays (notamment par l'amortissement de la volatilité du PIB agricole) et d'autre part, il constitue une source importante d'exportations de produits, de devises étrangères et de création d'emplois.

Le commerce intérieur contribue annuellement à la création de richesse à hauteur de 11% du PIB et emploie environ 1,2 million de personnes soit 12,8% de la population active marocaine répartie sur plus de 850.000 points de vente, dont 40% exercent sous forme ambulante, occasionnelle ou saisonnière principalement en milieu rural. Durant cette dernière décennie, ce secteur d'activité a connu l'émergence de nouveaux modes de commerce et plus particulièrement les réseaux de franchise et de la grande distribution.

3.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

3.1.1. Industrie

L'analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les industries de transformation a révélé que la femme marocaine est fortement présente dans l'industrie en tant qu'ouvrière (principalement dans l'industrie du textile et cuir), alors qu'elle est faiblement représentée en tant que chef d'entreprise.

3.1.1.1 Caractéristiques du tissu industriel national⁵⁰

Le tissu industriel national est composé à 93% de PMI qui réalisent 36% de la production industrielle, dégagent 30% du PIB industriel, participent à hauteur de 26% aux exportations industrielles et emploient 45% de l'effectif global. Par nature d'activité, les branches qui ont le plus grand poids dans la production du secteur des industries de transformation sont les industries alimentaires (25%), l'industrie chimique (12%), la cokéfaction, le raffinage et les industries nucléaires (13%), la fabrication des autres produits minéraux non métalliques (10%) et les industries d'habillement et des fourrures (6%).

Pour ce qui est de la répartition géographique, 34% des établissements industriels sont implantés dans la région du Grand Casablanca, réalisent 48% de la production industrielle, 34% des exportations, dégagent 50% du PIB industriel, 53% de l'investissement et emploient 43% de l'effectif industriel total.

3.1.1.2. Situation de l'activité industrielle en 2006

L'analyse des résultats de l'enquête annuelle sur les industries de transformation relatifs à l'exercice 2006, a fait ressortir ces principales évolutions :

Le nombre d'unités productives opérant dans le secteur industriel s'est établi en 2006 à 7828 unités marquant ainsi une diminution de 3% comparativement à l'année passée. Celles-ci ont été à l'origine d'une production industrielle de 232,5 milliards de dirhams, soit une progression de 10%. Ceci est attribuable notamment aux performances réalisées par les industries chimiques et parachimiques, secteur qui a fait preuve au cours de ces deux dernières années d'une croissance notable et soutenue. Aussi, la production réalisée par les industries agroalimentaires, représentant 27% de la production industrielle totale, a connu une bonne reprise. Le dynamisme de la production électrique électronique cette année avec un taux d'accroissement de 28% a pleinement contribué à ces performances au niveau global.

⁵⁰ Source : L'ensemble des données utilisées dans la partie diagnostic proviennent de l'enquête annuelle sur les industries de transformation (année 2006). La dite enquête est réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies.

Emploi industriel féminin

Le secteur des industries de transformation emploie à titre permanent près de 457.057 employés dont 218.605 emplois féminins, soit une part de 47,8%. Par grand secteur, les industries du textile et du cuir utilisent la plus grande part de la main d'œuvre employée dans le secteur manufacturier. En effet, les effectifs permanents employés dans l'industrie du textile et cuir sont en nombre de 205.411 employés, soit 45% de l'effectif employé dans les industries de transformation. Les femmes représentent 73,5% de l'effectif employé dans les unités du textile et cuir. Elles sont employées essentiellement comme ouvrières. En effet, les ouvrières représentent 51,9% de l'emploi féminin dans ce secteur, suivies des employées qui représentent 42,8%.

Quant aux emplois saisonniers réguliers, les industries du textile et cuir ont employé en 2006 près de 2334 employés saisonniers, dont 67,2% sont des femmes. Les industries agroalimentaires ont, quant à elles, assuré 72.057 emplois permanents, la part des femmes dans ces emplois est de 32%. Les employées et les manœuvres occupent respectivement 41,3% et 40,7% de l'emploi féminin permanent. L'effectif saisonnier est constitué à hauteur de 49,6% de femmes.

Les employés permanents dans les industries électriques et électroniques sont en nombre de 36.479 dont plus de la moitié sont des femmes (53,3%). Les manœuvres représentent 70% de l'effectif féminin employé dans ce secteur. La part des femmes dans l'effectif permanent employé dans les industries chimiques et parachimiques et les industries métalliques et mécaniques a atteint en 2006 respectivement 18,8% et 15,1%.

Entreprenariat féminin dans l'industrie

Le Département de l'Industrie et du Commerce ne dispose pas de données relatives à l'entreprenariat féminin dans le secteur de l'industrie. Afin d'approcher cet aspect, nous avons pris comme base de travail, les études effectuées par l'Association des Femmes chefs d'Entreprise au Maroc (AFEM). Ces études ont permis de conclure que les femmes entrepreneurs sont peu nombreuses au Maroc. En effet, seulement 10% des créateurs d'entreprise sont des femmes, mais cette proportion masque la réalité de la dynamique entrepreneuriale féminine, principalement à cause du poids de l'informel⁵¹.

En se référant aux résultats de l'enquête menée en 2004 par l'AFEM⁵², auprès d'un échantillon de 579 femmes chefs d'entreprises⁵³, plus d'une femme sur trois (37%) exerce dans les services, 31% dans le commerce et distribution et 21% dans l'industrie. La dite enquête a également révélé que les entreprises créées et dirigées par des femmes, quant à leur effectif et à leur chiffre d'affaires, sont généralement de plus petite taille et sont plus récentes.

3.1.2. Commerce intérieur

Actuellement, le commerce intérieur dénombre 850.000 points de vente répartis sur l'ensemble du territoire national. Le commerce de détail indépendant compte 825.000 points de ventes. Quant au commerce de gros, il est composé de 25.000 points de vente. Ce secteur d'activité a connu ces dix dernières années l'émergence de nouveaux modes de commerce et plus particulièrement les réseaux de franchise et de la grande distribution. Ainsi, le nombre de franchise et commerce en réseaux s'est établie à 1914 dont la moitié est située sur le l'axe Casa-Rabat. Quant aux grandes et moyennes surfaces (hors grande distribution spécialisée), elles sont au nombre de 49 points de vente.

Concernant les marchés de gros, halles aux poissons et abattoirs, le Maroc compte 30 marchés de gros, 20 halles de poissons, 165 abattoirs municipaux et 660 contres d'abattage dans le milieu rural. L'ensemble de ces points de vente emploie 1,25 million de personnes. Le commerce du détail indépendant est le plus grand pourvoyeur d'emploi puisque cette activité emploie, à elle seule, 1,15 million de personnes, soit 92% de l'effectif total employé dans le commerce intérieur.

⁵¹ Source : « L'entreprenariat féminin au Maroc : une étude exploratoire », F. RACHDI

⁵² Cette enquête a été réalisée avec l'assistance financière de la commission européenne et l'appui de la CGEM (la Confédération Générale des Entreprises du Maroc).

⁵³ dont 77 femmes membres de l'AFEM et 502 non membres.

S'agissant de la présence féminine dans ce secteur⁵⁴, les femmes ont doublé leur part de l'emploi dans le secteur du commerce de 1,6 % en 1987 à 3,6 pour cent en 2005. Entre 1999 et 2005, le secteur a généré 277.000 emplois, les femmes en ont seulement obtenu 21 %. Seulement moins de 7 % des entreprises leur appartiennent. Par tradition, le commerce a été une activité « masculine ». Cependant, les coûts de démarrage élevés pour les unités formelles ou informelles sophistiquées peuvent aussi constituer une barrière pour les femmes qui ne disposent pas nécessairement du capital humain ou des ressources financières requis. Pour de nombreuses autres unités informelles, les femmes sont de plus en plus présentes, mais principalement dans de petites activités commerciales. Quelque 70% des activités commerciales sont localisées en milieu urbain, et environ la moitié d'entre elles n'ont pas de localisation fixe.

3.2. Politique et priorités publiques

3.2.1. Nouvelle politique industrielle « Plan Emergence »

Pour assurer une relance significative du secteur industriel, il a été procédé à l'élaboration du Programme Emergence vers la fin de l'année 2005. Ce programme a ciblé sept secteurs clés appelés à constituer des moteurs de croissance, de l'emploi et de l'exportation. Le choix a porté sur des secteurs dans lesquels le Maroc dispose d'avantages comparatifs indéniables.

Il s'agit d'une part de promouvoir de nouvelles activités à contenu technologique prépondérant et à forte valeur ajoutée à savoir l'offshoring, les composants électroniques de pointe, les équipements automobiles et les équipements aéronautiques et d'autre part, de consolider des secteurs traditionnels de l'industrie nationale, à savoir le textile, la valorisation des produits agricoles et des produits de la mer. L'idée maîtresse de la stratégie « Emergence » repose sur la nécessité d'établir un profilage clair, articulé sur deux dimensions complémentaires :

- Un ciblage volontariste sur les moteurs de croissance orientés export qui représenteront 70% de la croissance industrielle d'ici 2015 : nouveaux métiers de délocalisation de services et de la création de zones de sous-traitance industrielles orientées export vers l'Europe « Med Zones ».
- Une gestion du tissu existant et un respect des équilibres. A côté de la relance des moteurs historiques de croissance du secteur industriel (agroalimentaire, transformation des produits de la mer, textile-cuir), il est nécessaire dans un contexte de globalisation et d'ouverture des barrières douanières d'assainir et de renforcer le tissu économique actuel en opérant une modernisation compétitive de l'ensemble du tissu.

Ainsi, la nouvelle politique industrielle adoptée se veut ciblée et volontariste, et elle repose sur 4 piliers essentiels qui constituent le socle du plan « Emergence » :

- Le premier axe de développement repose sur la filière offshoring ou encore les services et les processus administratifs;
- Le second axe concerne la création de zones de sous-traitance industrielle orientée export à destination de l'Europe;
- Le troisième axe de développement basé sur la modernisation et la relance de trois secteurs clés que sont l'agro-alimentaire, l'industrie de transformation des produits de la mer et le textile;
- Le dernier axe est représenté par la modernisation compétitive et qui porte sur l'amélioration de l'environnement général des affaires (administration, fiscalité, etc..), la mise en place de mécanismes permettant de professionnaliser la gestion opérationnelle et financière des entreprises, le renforcement du soutien aux acteurs en croissance et la restructuration du tissu en difficulté.

Le Plan Emergence a été récemment complété par le plan Envol qui intègre les nanotechnologies et la micro-électronique.

⁵⁴ Source : Rapport de la Banque Mondiale « Genre et emploi au Maroc : parvenir à une plus grande égalité entre les genres à travers le marché du travail », juin 2008.

3.2.2. Commerce interne : Le plan Rawaj vision 2020

Eu égard au rôle important que joue le commerce interne en tant que canal incontournable entre les producteurs et les consommateurs, les pouvoirs publics ont mis en place une nouvelle stratégie, qui se fixe pour objectifs une adaptation à l'évolution économique et sociale et une structuration de la distribution à même de permettre d'améliorer la compétitivité des secteurs productifs.

Dans ce sens, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies a identifié des plans d'actions concrets en termes de politique de développement, de restructuration et de modernisation du commerce et de la distribution en se basant sur un diagnostic approfondi et sur les meilleures pratiques étrangères. Le plan Rawaj aspire à ce que le Maroc devienne une plate forme de shopping par excellence, en présentant une offre répondant aux besoins de tous les consommateurs.

La nouvelle stratégie ambitionne, à l'horizon 2020, de tripler le PIB actuel du commerce, de porter la contribution du commerce au PIB national à 15% (contre 11% pour l'année 2006) et créer plus de 450.000 emplois. Toutefois la mise en œuvre de cette stratégie passe nécessairement par des plans d'actions à court et moyen terme. A cet effet, un plan d'action chiffré s'étalant sur la période 2008-2012 a été défini. Il convoite la création de 200.000 emplois, la réalisation d'une croissance du secteur de 8% par an ainsi que le port de la contribution du commerce au PIB national à 12,5%.

3.3. Programmes et projets mis en œuvre

3.3.1. Programmes sectoriels de l'Industrie

Dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan Emergence », sept plans sectoriels ont été mis en place :

1. Offshoring: Ce dernier aspire à ce que le Maroc se positionne comme leader sur le nearshoring francophone (10-12 filières clés), autour de zones spéciales dédiées. A travers le développement de ce secteur, le Plan ambitionne la création de 100.000 emplois d'ici 2015;

2. Automobile: bon positionnement du Maroc avec la combinaison favorable du coût des facteurs de production et de sa proximité logistique. Le plan vise la création d'une base industrielle stable sur le long terme autour d'un tissu d'équipementiers et de méga-sites de construction automobile ainsi que le développement de zones spéciales dédiées aux meilleurs standards internationaux (logistique, immobilier, services...). En terme d'emploi, le plan vise la création entre 70.000 et 80.000 emplois supplémentaires à l'horizon 2015 ;

3. Aéronautique: par le développement d'un pôle aéronautique sur une superficie de 200 Ha autour de l'aéroport Mohamed V et l'élargissement des filières ciblées et montée en gamme: sous-traitance et industrialisation (migration vers niveaux 2 et 3). Ces actions permettront la création de 17000 emplois ;

4. Electronique: le plan s'est focalisé sur l'électronique de spécialité et intégrée, en synergie notamment avec l'automobile et l'aéronautique. Des zones dédiées à cette activité seront construites. Dans ce sens, une étude de faisabilité technique et financière est en cours pour la création d'un centre de développement technologique à Mohammedia. Quant à Rabat Technopolis, il est en phase de construction ;

5. L'agro-alimentaire: (hors transformation des produits de la mer) : les deux secteurs à fort potentiel d'exploitation sont les fruits et légumes et les corps gras. La modernisation de ce secteur est axée sur le développement de 8 à 10 filières à fort potentiel (exemple : huile d'olive) autour de projets intégrés (pôles Agro ou agrotech dédiés). Ces mesures ambitionnent la création de 6000 emplois supplémentaires à l'horizon 2015 ;

6. Textile : le Plan Emergence Textile est axé sur le repositionnement sur le fast-fashion autour de modèles de coopération Nord-Sud plus équilibrés (co-traitance), une logique d'intégration ciblée autour de certaines filières, la réactivité et qualité de service autour de plate-formes d'exportation bénéficiant d'une logistique performante, une offre plus compétitive autour de produits finis à plus forte valeur ajoutée et une promotion agressive et diversification des marchés ;

7. Transformation des produits de la mer: avec l'objectif d'optimiser la valorisation des produits de la pêche aux niveaux industriel et commercial et diversifier les sources d'approvisionnement pour profiter des capacités de production non utilisées.

3.3.1.1. Programme Intégré et Modulaire pour l'amélioration de la compétitivité du secteur Industriel au Maroc (PIM)

PIM (phase I)

Le Programme intégré Modulaire (PIM I) est le fruit d'une coopération technique entre le Ministère chargé du Commerce et de l'Industrie (MCI) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI). Cette dernière a lancé depuis 1998, une mission de revue et de programmation, afin d'identifier avec les autorités marocaines concernées les besoins prioritaires du développement industriel et d'arrêter un plan d'action en vue d'y répondre.

Ce programme intégré et modulaire comporte six composantes principales dont l'objectif est de soutenir la dynamique de restructuration, de compétitivité, d'intégration, d'investissement de la technologie, de croissance et de développement de l'emploi dans le processus de libéralisation et d'ouverture de l'économie au Maroc.

La première phase du PIM a enregistré des résultats substantiels : la création d'un centre de production propre (CMPP), le développement de petits entrepreneurs féminins dans les zones rurales, la création de huit consortiums d'exportations, le développement de grappes de PME compétitives (cuir, bois de thuya et poterie) et la mise en place d'un réseau national d'information industrielle. La mise en œuvre de ce programme a nécessité un budget de 9,8 millions de dollars, dont l'exécution s'est appuyée sur le concours des bailleurs de fond internationaux.

3.3.1.2. Projet « création d'un Centre Marocain de Production Propre (CMPP) » :

Le CMPP a été créé en mai 2000 dans le cadre d'une coopération entre l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). Le CMPP est le 16^{ème} d'une trentaine de centre de production propre créé dans le monde et fruit d'un partenariat public privé entre la CGEM et le Ministère de l'Industrie et du Commerce. Il est financé par le Secrétariat d'Etat à l'Economie Suisse.

La principale mission du centre est l'assistance technique aux entreprises marocaines pour l'adoption des technologies plus propres et des systèmes de management environnemental leur permettant ainsi d'améliorer la performance économique, en termes d'efficacité, de productivité et de compétitivité, ainsi que la performance environnementale. A travers ce centre, le Département de l'industrie et du Commerce est impliqué directement dans la réalisation de l'OMD 7 et l'OMD 8.

Parmi les réalisations du centre, il y'a lieu de citer le programme de diagnostics environnementaux d'unités industrielles conduit en 2004 dont l'objectif est d'assister le secteur industriel à se conformer aux exigences et standards internationaux en matière de qualité et de protection de l'environnement et aussi de créer des compétences au sein des entreprises en matière de production plus propre. En 2005, le CMPP a été mandaté par le Ministère du Commerce et de l'Industrie pour réaliser un projet concernant la reconversion des entreposages frigorifiques industriels utilisant des gaz appauvrissant la couche d'ozone, par des gaz conformes au Protocole de Montréal. Actuellement, le CMPP est impliqué dans des programmes d'accompagnement pour la mise en place d'un système de management de l'environnement, d'assistance aux entreprises dans le domaine de la responsabilité sociale, d'accompagnement pour la rationalisation de l'utilisation de l'eau.

3.3.1.3. Projet de développement de petits entrepreneurs féminins dans les zones rurales⁵⁵

Le projet « Développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agro-industriel au Maroc » qui constitue la quatrième composante du PIM I, s'inscrit pleinement avec l'OMD1 et l'OMD3 car il vise notamment le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour des populations pauvres, vivant dans des situations économiques précaires et souffrant d'un taux de chômage trop élevé ainsi que l'égalité entre les sexes à travers la promotion de l'aspect genre. Ce projet contribue également à la réalisation de l'OMD 8, en relation avec l'implication de plusieurs partenaires nationaux et internationaux dans sa réalisation.

Ce projet a bénéficié du financement de l'Agence espagnole pour la coopération Internationale (AECI) à hauteur de 1.664.537 dollars. Le démarrage effectif de ce projet a eu lieu au mois d'avril 2001. Le projet devait s'achever en 2003, a été prorogé une première fois jusqu'à 2005 après avoir reçu des fonds supplémentaires du Gouvernement Espagnol à travers l'AECI s'élevant à 500.000 dollars, puis reconduit à trois reprises jusqu'au mois de mai 2007. Le projet « Développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agro-industriel au Maroc » comprend trois composantes à savoir :

1. le tissage traditionnel à Douar Ait Hamza (Commune rural de Guigou- Province de Boulemane).
2. la trituration d'olives à Douar Jabriyinne et Kalaât Bni Rotten (au niveau de l'axe Ouezzane-Chefchaouen) ;
3. le séchage des figues et prunes à Bouadel (Province de Taounate) ;

La population cible est composée de près de 444 femmes issues du milieu rural, ce qui correspond en moyenne une population de près de 2200 personnes.

1. Composante « Tissage traditionnel »

Le projet a initialement démarré avec cette activité en 2001 par les cours d'entrepreneuriat et de gestion au niveau de la coopérative des femmes à Targha dans la province de Taounate pour ensuite intégrer la coopérative « ATMA » du hanbal et tapis artisanal à Ait Hamza dans la province de Boulemane.

Le tableau ci après résume les principaux apports du projet:

Avant projet	Après projet
<ul style="list-style-type: none">▪ Méthode de travail archaïque▪ Produits standards▪ Travail individuel▪ Matières premières synthétiques▪ Vente locale	<ul style="list-style-type: none">▪ Amélioration de la qualité, pratique de nouvelles couleurs et des dessins des produits de tissage▪ Des femmes plus créatives avec une diversification des produits▪ Esprit d'équipe et formation d'une coopérative▪ Matières premières naturelles▪ Plusieurs opérations d'exportation (USA, Italie, Espagne, Belgique)

2. Composante « Trituration d'olives »

La composante « trituration d'olives » constitue la deuxième activité pilote ayant démarré en 2001. Les bénéficiaires de ce projet sont des femmes issues d'une dizaine d'associations et de coopératives situées au niveau de la région entre Ouazzane et Chefchaouen sur un rayon de 120 km et qui sont au nombre de 300 femmes regroupées en fédération dénommée « FEDOLIVE » transformée en 2007 en Groupement d'Intérêt Economique « Femmes du Rif ». Sur le plan socio-économique, le projet a contribué à :

⁵⁵ Source : Rapport d'évaluation du Projet de développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agro-industriel au Maroc, mai 2007.

- L'amélioration du rendement de la production d'huile d'olives qui a été multiplié par 10 ;
- L'augmentation des volumes de vente qui a été multiplié respectivement par 8 fois pour passer de 100.000 Dh en 2002 (25 Dh/litre) et atteindre un chiffre d'affaires de 860.000 Dh en 2006 (43 Dh/litre) ;
- Les femmes bénéficiaires disposent désormais, grâce au projet, de trois qualités de l'huile (extra vierge, fine, courante), caractérisées et identifiées à travers un étiquetage conforme à la réglementation en vigueur et dont les prix sont supérieurs, soit un différentiel de 50%, par rapport aux prix pratiqués avant projet.

3. Composante « séchage des figues et prunes »

Les femmes bénéficiaires du projet « séchage des figues et prunes » sont au nombre de 70 femmes, elles émanent de l'Association Féminine de Développement de Production de Bouadel-Province de Taounat récemment transformée en coopérative.

Les principaux résultats obtenus à travers ce projet sont :

Avant projet	Après projet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Groupements des femmes sans structure. ▪ Commercialisation des produits agricoles par l'intermédiaire des commerçants sans valeur ajoutée et sans aucune idée de chiffres d'affaires. ▪ Séchage rural traditionnel sur les toits et par terre exposant les produits à la poussière, aux mouches et aux souillures contaminations nombreuses et variées. ▪ Produit de mauvaise qualité sur les plans hygiénique et nutritif avec une durée de péremption très réduite. ▪ Vente limitée au niveau des souks hebdomadaires et douars. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etablissement d'une association. ▪ Commercialisation directe, enregistrement d'une marque commune, préparation des étiquettes, nouvel emballage. ▪ Nouvelle technologie (séchoir hybride) ▪ Procédé moderne (Osmose inverse, séchage et réhydratation) ▪ Meilleure texture, couleur et goût. ▪ Application des règles d'hygiène et sanitaires. ▪ Commercialisation à l'échelle nationale (foires, expositions..) et à l'internationale (commerce équitable).

Impact du Projet⁵⁶ :

Les actions menées dans le cadre du projet ont permis à une frange de femmes d'améliorer d'une manière considérable leurs méthodes de travail, de maîtriser les technologies modernes de production, de disposer de connaissances appropriées en matière de gestion, de commercialisation et de contrôle de qualité, et d'adapter leurs capacités aux besoins du marché.

Le projet a par ailleurs induit une nouvelle dynamique au niveau des femmes rurales de la région qui s'est traduite par un engouement important pour créer de nouvelles coopératives et profiter de l'expérience menée par le projet MCI-ONUDI-AECI. Les femmes ont appris à travailler en coopération, elles ont même commencé à agir avec une mentalité entrepreneuriale bien que cela soit difficile à cause du taux élevé d'analphabétisme parmi les bénéficiaires.

Les résultats sur le terrain ont contribué de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des femmes, à l'augmentation de leur autonomie financière, ainsi qu'un changement au niveau du comportement des hommes vis-à-vis de la nouvelle image conférée par le projet aux femmes. De même, le développement de l'esprit entrepreneurial et d'une culture d'entreprise chez les femmes, leur a permis un engagement plus important vis-à-vis du projet, une maîtrise du produit et du marché et l'ouverture à l'international, ce qui permettra de soutenir les actions de lutte contre la pauvreté et la création d'emplois et de générer des revenus pour les femmes entrepreneurs.

⁵⁶ Source : Rapport d'évaluation du Projet de développement de l'entreprenariat féminin dans le secteur agro-industriel au Maroc, mai 2007.

Ainsi, le projet de développement de petits entrepreneurs féminins dans les zones rurales a introduit au Maroc une nouvelle méthode d'intervention en ce qui concerne le développement de l'entrepreneuriat féminin, où la combinaison de formation d'entrepreneuriat, gestion, marketing et la formation technique ainsi que l'accompagnement continu des femmes de près ont constitué les piliers importants. Le projet a créé une boîte d'outils avec tous les manuels et les guides utilisés pendant le projet pour la dissémination de la méthodologie dans d'autres secteurs et d'autres régions du pays.

PIM (phase II)

Après les résultats fort encourageants de la première phase du Programme intégré et modulaire, le Ministère du Commerce et d'Industrie en partenariat avec l'ONUDI, ont décidé de lancer la deuxième phase du PIM. Le PIM II est doté d'une enveloppe de 17,5 millions de dollars, il s'étale sur la période 2007 jusqu'à 2011. Il vise à consolider les acquis de la première phase du programme en vue de mieux accompagner le Maroc dans ses efforts de modernisation du tissu industriel et de renforcement de sa compétitivité et à contribuer à la réalisation des objectifs de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) visant l'amélioration des conditions de vie des populations les plus démunies. Conformément à ces objectifs, le PIM II est fondé sur trois axes majeurs :

Axe1 : repose sur le développement rural et le renforcement des capacités de production. Cette composante est dotée d'une enveloppe budgétaire de 4 millions de dollars et elle vise d'apporter un appui aux activités génératrices de revenus dans les zones rurales entreprises dans le cadre de l'INDH.

Axe2 : porte sur le renforcement des capacités commerciales, la modernisation du secteur industriel et l'amélioration de la compétitivité visant essentiellement l'appui au Plan Emergence. Le budget alloué à cette composante s'élève à 6,6 millions de dollars. Les projets programmés sont axés sur le développement de l'accréditation, la normalisation, la promotion de la qualité, le soutien de l'innovation, la recherche et le développement et la création de consortiums d'exportation.

Axe3 : fondé sur la performance énergie et environnement par le biais de l'adoption de procédés propres et la rationalisation de la consommation de la ressource énergétique, de l'exécution du mécanisme pour un développement propre (MDP) et la lutte contre la désertification et la réduction de la pauvreté dans les écosystèmes arides et semi-arides des hauts plateaux de l'oriental. L'enveloppe budgétaire consacrée à cette composante est de 6,8 millions de dollars.

3.3.2. Commerce interne

Le plan RAWAJ vision 2020 a identifié des plans transversaux ainsi que des plans sectoriels spécifiques.

3.3.2.1. Les plans transversaux

Ils sont axés sur le renforcement de l'attractivité de l'offre commerciale et sur l'amélioration de l'environnement des opérateurs du commerce :

- Plan « Attractivité commerciale » : vise à mieux organiser le jeu d'acteurs et à adapter l'offre d'accueil par rapport aux attentes des opérateurs tout en le rendant plus visible à travers la réalisation de schémas d'urbanisme commerciaux aussi bien au niveau national que régional en tenant compte des spécificités des besoins des consommateurs et du tissu commercial existant. Pour ce qui est de l'état d'avancement de la mise en place des plans régionaux de commerce, cinq régions sont programmées pour l'année 2008. Il s'agit de Benimellal, la région du Gharb, Settat, Tétouan-Martill et la région de l'Oriental. A l'horizon 2009, le plan Rawaj vise la construction de 3 zones d'activités commerciales qui seront à l'origine de 3000 emplois. En 2012, le nombre de zone devrait atteindre 12 zones et le nombre d'emplois créés 2400 emplois.

- Plan « Environnement de l'entreprise commerciale » : a pour objectif l'amélioration des conditions d'exercice de l'activité commerciale par la mise en place de schémas de formation adaptés aux besoins de l'entreprise et le renforcement de la protection du consommateur (amélioration du cadre juridique et renforcement du rôle des associations de protection des consommateurs).

3.3.2.2. Les plans sectoriels spécifiques

Ils concernent le commerce de proximité, la grande et moyenne distribution et les marchés de gros, abattoirs et halles aux poissons :

1. Commerce de proximité : Le commerce de proximité occupe une place importante dans l'économie nationale compte tenu de sa participation à la création d'emplois et de richesses. Pour améliorer ce segment, le programme « Rawaj vision 2020 » recommande un package à travers l'adoption d'un système de labellisation des commerces permettant d'attester de la qualité des services, des produits offerts au sein du point de vente. Ce programme propose une spécialisation du petit commerce et son regroupement en réseaux commerciaux et ce, en vue d'augmenter sa rentabilité économique et financière. Pour se faire, il fournit des mesures d'accompagnement pour le développement de certaines niches dont notamment les produits du terroir, d'artisanat, du commerce équitable...

En vue d'inciter les commerçants à adhérer à ce plan de modernisation, une convention entre le ministère de l'Industrie, le ministère des Finances et l'ANPME a été signée courant 2008. Elle prévoit la dotation du Fonds Rawaj d'un budget de 900 millions de dirhams étalé sur la période 2008-2012. Une première partie de ce budget, 100 millions de dirhams, a déjà été allouée à l'ANPME au titre de l'année 2008.

A l'horizon 2009, le plan suggère de faire bénéficier près de 2100 commerçants du programme de modernisation du commerce de proximité. En 2012, ce nombre pourrait atteindre 10500 bénéficiaires.

En outre, ce plan projette la création de 2500 points de vente du commerce en réseaux en 2009 (contre 2292 en 2008) et de 5500 points de vente à l'horizon 2012.

2. Grande et moyenne distribution : La grande et moyenne distribution et le commerce moderne ont connu un rythme de croissance soutenu lors des deux dernières décennies. De ce fait, le plan Rawaj vise à atteindre les objectifs chiffrés suivants :

- Implantation de 600 grandes et moyennes surfaces à l'horizon 2020, dont plus de 50 hypermarchés générant près de 80.000 emplois ;
- Création de 15 malls pouvant abriter près de 3000 magasins de franchise et de commerce moderne et générant près de 21.000 emplois ;
- Création de 15 outlets, solderies et magasins d'usine générant 5.000 emplois.

Dans ce sens, le plan Rawaj vision 2020 propose un accompagnement du secteur en mettant en œuvre les mécanismes suivants :

- Mettre en place des branches de formation adaptées à la distribution moderne pour permettre une adéquation entre l'offre et la demande en formation;
- Permettre aux grandes et moyennes surfaces l'intégration en amont de la filière des produits frais;
- Mettre en œuvre des chartes d'éthique entre les producteurs et les opérateurs de distribution moderne;
- Encourager le développement de marques de distributeurs et ce, dans le cadre d'un partenariat entre les distributeurs et les PME-PMI locales.

L'application de ces mesures engendrerait la création de 10.500 emplois à l'horizon 2009 et de 18.000 emplois en 2012.

3. Marchés de gros des fruits et légumes, les abattoirs et les halles aux poissons: dans le but de pallier aux faiblesses que connaissent les marchés de gros, le programme RAWAJ vision 2020 prévoit :

- La mise en place d'un schéma directeur visant le redéploiement des marchés de gros, des abattoirs et des marchés de vente en gros de poissons frais et ce, dans le but de les professionnaliser. A cet effet, une étude a été lancée en 2008 dont l'objectif est la réalisation du schéma directeur des marchés de gros des fruits et légumes et la modélisation de leurs modes optimal de fonctionnement.
- L'implication du secteur privé dans la gestion des marchés de gros des fruits et légumes et des abattoirs.
- La suppression de l'obligation de passage par le marché de gros.
- La spécialisation des marchés de gros des fruits et légumes en fonction de la nature des territoires (marché de gros « de consommation », marchés de gros « de production » ou « d'expédition »).
- la substitution du système de taxation appliqué via les mandataires par une taxe sur l'exploitation du bien public. Cette taxe pourra être complétée par des redevances liées aux services rendus par le marché aux professionnels et aux clients.
- L'adoption d'une politique de labellisation des marchés de vente en gros des produits frais.

Pour la mise en œuvre de ces plans, des contrats programmes avec les différents acteurs du secteur commercial devront être signés. A cet effet, il a été procédé, le 28 avril 2008, à la signature de deux conventions de coopération pour la période 2008-2012. La première entre le Gouvernement et la Fédération Marocaine des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services. La deuxième, entre le Gouvernement et les associations professionnelles des commerçants, représentées par le Comité National de Coordination entre les associations de commerçants.

Constat

Les actions entreprises dans le cadre du Plan Rawaj ont été conçues indépendamment des questions homme/femme. Les critères pris en considération pour l'élaboration de cette stratégie sont la taille des unités commerciales (petit commerce, grande distribution, marchés de gros). Tout en gardant la même démarche, il serait opportun d'inclure la dimension genre au niveau du plan conçu pour le commerce de proximité plus précisément le développement et l'organisation du petit commerce. Ce choix est justifié par une forte présence féminine dans cette activité.

3.4. Analyse genre du Budget

3.4.1. Analyse du budget de fonctionnement et d'investissement

Le budget de fonctionnement alloué au Département de l'Industrie et du Commerce, au titre de l'année 2008, s'est élevé à près de 158,16 millions de dirhams dont 64,5% est destiné au frais du personnel, soit une enveloppe de 98,34 millions de dirhams. Les femmes représentent 35% du total des fonctionnaires affectés au Ministère de Industrie et du Commerce.

Part des femmes dans l'effectif employé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce

<i>Département</i>	<i>Femmes</i>	<i>Part en %</i>	<i>Hommes</i>	<i>Part en %</i>	<i>Total</i>
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la mise à niveau ⁵⁷	273	35%	512	65%	785

Source : fichiers PPR, janvier 2008

⁵⁷ Désormais, le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la mise à niveau est appelé Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles technologies.

Quant aux dépenses de matériel, une enveloppe budgétaire de l'ordre de 59,82 millions de dirhams leur a été attribuée.

Le montant du budget d'investissement alloué au domaine de l'Industrie et du Commerce au titre de l'année 2008 s'élève à 154,8 millions de dirhams contre 117,8 millions de dirhams au cours de l'exercice précédent, ce qui correspond à une hausse de 31,4%. Il importe de signaler que le budget d'investissement est décliné par Direction en fonction des missions de chaque Direction. Ainsi, les montants attribués pour la mise en œuvre de la stratégie du MIC sont organisés comme suit:

La Direction des Etudes et de la Planification Industrielle qui a pour principales missions l'élaboration d'études visant le développement industriel, la réalisation d'enquête de conjoncture industrielle ainsi que l'assistance à la Petite et Moyenne Industrie a bénéficié, au titre de l'année 2008, d'un budget d'investissement de l'ordre de 4.860.000 dirhams, ce qui représente 3,1% du budget d'investissement global de ce Département.

Pour ce qui est de la Direction de la Production Industrielle, sa part dans le budget d'investissement s'est établie à 6,9%, ce qui correspond à un montant de 10 640 000 dirhams, dont 94% est alloué à la réalisation des études sur le développement de l'Offshoring. Le reste du montant est mobilisé pour financer les actions entreprises dans le cadre de la modernisation et la relance du tissu industriel existant.

Le montant réservé à la Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité s'est élevé à 20.340.000 dirhams, soit 13,1% du budget d'investissement du Département de l'Industrie et du Commerce. Le budget destiné au renforcement de l'infrastructure technologique représente, à lui seul, 64,2% du budget d'investissement de cette Direction.

Le budget d'investissement attribué à la Direction du Commerce Intérieur a atteint 10 millions de dirhams correspondant au développement du commerce intérieur dans le cadre du plan « Rawaj 2020 ».

3.4.2. Analyse des Indicateurs d'objectifs

Le Département d'Industrie et du Commerce a adhéré à la globalisation des crédits à partir de l'année 2007. Dans ce sens, l'ensemble des Directions relevant du ce Département a défini un certain nombre d'indicateurs d'objectifs propres à leurs structures. A cet effet, 66 indicateurs ont été confectionnés pour le suivi du budget de fonctionnement et près de 135 indicateurs pour le budget d'investissement. L'analyse de ces indicateurs a révélé que :

- ces indicateurs tels qu'ils sont conçus ne donnent aucune appréciation précise sur le degré d'atteinte des objectifs;
- il existe une certaine confusion entre les indicateurs d'objectifs et de moyens;
- ces indicateurs gagneraient de pertinence s'ils sont plus agrégés. Ainsi, lors de la confection des ces indicateurs, il est jugé plus judicieux de se contenter des indicateurs proprement dit d'objectif;
- aucun indicateur utilisé par le Département n'a été gen-dérisé.

L'examen exhaustif de ces indicateurs a fait ressortir l'existence d'un certain nombre d'indicateurs d'objectifs qui mérite d'être sensible au genre. Ainsi, certains indicateurs d'objectif mis en place pour le suivi du programme régional de l'aménagement des espaces d'accueil pour les entreprises industrielles et commerciales à savoir « le taux d'attribution de lot », « degré de satisfaction des industriels » et « le nombre d'emplois créés » gagnerait en pertinence s'ils sont déclinés par sexe. En effet, « le taux d'attribution des lots (par sexe) » est en mesure de donner une appréciation sur le degré de la présence féminine dans l'activité industrielle et commerciale. La décomposition de l'indicateur « degré de satisfaction des industriels » (par sexe) apportera des indications sur l'existence ou bien l'absence d'une discrimination vis-à-vis des femmes (les femmes bénéficient-elles des mêmes services que les hommes et de la même manière?)

Indicateurs à gendériser au niveau du budget d'investissement

Indicateurs	Objectif attaché ou mission	Types d'indicateur	Possibilité de gendériser l'indicateur	Observations
Taux d'attribution des lots	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur de moyen	désagréger par sexe	
Degré de satisfaction des industriels	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur d'efficacité	désagréger par sexe	L'obtention des données chiffrées dépend de la réalisation des enquêtes de satisfaction auprès des industriels.
Le nombre d'emploi créés	Réhabilitation et renforcement des équipements des zones industrielles par région.	Indicateur d'impact	désagréger par sexe	

Comme ce programme est régional, la désagrégation de ces indicateurs (par sexe) et par région permettra de vérifier si les retombées du programme sont les mêmes sur la population bénéficiaire indépendamment des questions homme/femme et des régions.

4. Département des Nouvelles Technologies

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un instrument puissant que les femmes peuvent utiliser pour se mobiliser, échanger des informations et gagner leur autonomie. En effet, l'essor des TIC au Maroc offre aux femmes de nouvelles perspectives en termes de partage du savoir et de création de réseaux (réseaux associatifs). Néanmoins, la pauvreté, la difficulté d'accès à l'infrastructure des télécommunications, l'ignorance des langues étrangères, l'incapacité d'utiliser les ordinateurs et l'analphabétisme entravent l'utilisation des TIC d'une manière équitable, par l'ensemble des femmes marocaines.

Si les TIC peuvent accélérer la prise d'autonomie des femmes au Maroc dans le domaine économique, politique et sociale, et faire progresser l'égalité des sexes, ce potentiel ne peut se concrétiser que si les dimensions genre de la société de l'information, c'est-à-dire les besoins des utilisatrices, leurs conditions d'accès, les politiques des TIC, leurs cadres d'application et leurs réglementations, sont convenablement appréhendées.

Présentation du Département de la Poste des Télécommunications et des Technologies de l'Information (DEPTTI)

Le Département de la Poste des Télécommunications et des Technologies de l'Information (DEPTTI) relève du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des Technologies de l'Information. Il a pour mission le suivi de la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement en matière de Poste, de Télécommunications et de Technologies de l'Information. De même qu'il est investi de la mission publique gouvernementale de tutelle sur les Etablissements qui opèrent dans le secteur. Il assure également la représentation du Maroc auprès des instances internationales spécialisées et veille à l'application des Accords et Conventions internationaux, conclus par les opérateurs publics et privés, et ratifiés par le Maroc. Ce Département emploie 141 personnes dont 56 femmes et 85 hommes. Seulement 36% de femmes employées au DEPTTI sont des cadres et 64 % sont des agents.

A côté du DEPTTI, l'Agence Nationale de Régulation des Télécommunications (ANRT) est investie de pouvoirs de régulation juridique, technique et économique du secteur des télécommunications et de suivi pour le compte de l'Etat, du développement des technologies de l'information. A ce titre, elle anime et contrôle la « mission société de l'information ».

4.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation⁵⁸

Les technologies de l'information jouent un rôle fondamental dans le développement et la transformation de la société marocaine. En témoignent les indicateurs liés aux taux d'utilisation de ces technologies qui montrent une forte pénétration de la téléphonie mobile dans la population marocaine à hauteur de 66,85% en mars 2008. La téléphonie fixe n'a pas connu le même développement puisque son taux de pénétration n'est que de 8,79%, en mars 2008, du fait de l'effet de substitution du fixe par le mobile. Quant à l'internet, son rythme de développement est assez rapide puisque le Maroc compte 581866 abonnés et 6 millions d'utilisateurs internet en mars 2008. La non désagrégation de ces indicateurs selon le sexe et le revenu de ménage ne permet pas d'avoir une idée précise et quantifiée sur les inégalités en matière de l'utilisation de ces technologies entre les femmes et les hommes et les différentes couches de la population au Maroc.

Les bienfaits générés par l'utilisation des technologies de l'information ne profitent pas d'une manière équitable aux différentes catégories sociales marocaines et sont inégalement répartis entre les régions du Maroc. Cette différence de capacité d'utilisation des TIC appelé « fossé numérique » a été recensée dans 9200 localités à travers le Maroc. Ces localités, appelées « zones blanches », sont dépourvues en moyens de télécommunications (téléphonie, internet, ordinateurs, télécopie..) et concernent deux millions de personnes au Maroc, soit 17 % de la population rurale.

Par ailleurs, les différences spatiales notamment entre le milieu urbain et rural, sont aussi un facteur discriminant en matière d'équipement en outils informatiques. En effet, le taux d'équipement en ordinateurs personnels des ménages, en 2007, est de l'ordre de 15% en milieu urbain contre 3% en milieu rural électrifié ce qui implique un sous équipement en ordinateurs dans le rural. Par ailleurs, 60% des marocains n'ont jamais eu accès à un ordinateur.

La tendance à la différenciation entre les femmes et les hommes en termes d'utilisation d'Internet est la conséquence, entre autres, des attitudes et préjugés socioculturels sur l'interaction (ou le manque d'interaction) des femmes avec la technologie. Pour la majorité des femmes, l'analphabétisme, la méconnaissance des langues dominantes de l'Internet, l'absence de formation en informatique, les responsabilités du ménage et le fait que l'information livrée par les TIC ne leur est pas d'une grande utilité constituent des obstacles spécifiques à cette faible utilisation d'internet.

La fracture numérique s'étend aussi au Maroc au niveau des entreprises en particulier pour les PME qui représentent 95% du PIB et 60% des salariés du privé et 31% des exportations nationales. Sur l'ensemble des entreprises marocaines, 42% seulement disposent d'un site web, 12 % recourent à des achats en ligne et moins de 5% des entreprises pratiquent la vente en ligne. La pratique du e-commerce demeure, ainsi, très faible au sein de l'entreprise marocaine et varie selon les secteurs. Seul le secteur «Technologique» s'est engagé dans une réelle utilisation du « B-to-B», avec un recours à l'achat en ligne dans 17% des cas contre une moyenne de 7% pour les autres secteurs. La prédominance de ce secteur peut s'expliquer en partie par le fait que les intrants (logiciels, matériels de haute technologie) sont par définition plus susceptibles de faire l'objet d'achat en ligne sur des sites étrangers.

Les PME marocaines sont également caractérisées par le sous-équipement en informatique, l'obsolescence des techniques utilisées et la sous-exploitation des potentialités des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Cette fracture numérique touchant résulte de la conjonction de plusieurs facteurs notamment:

- L'absence d'électricité dans bon nombre de zones rurales isolées et les difficultés géographiques de certaines régions du Maroc.

⁵⁸ Les données utilisées proviennent de l'observatoire des marchés de l'ANRT.

- La pauvreté de la population rurale conjuguée à la dispersion des habitations dans ce milieu explique la faible incitation à entreprendre des investissements considérables nécessaires pour étendre l'infrastructure technique des TIC.
- Le coût prohibitif des équipements et des abonnements en TIC.

Il existe au Maroc des indices clairs d'un clivage social quant à l'utilisation des TIC : les ménages à revenus élevés ont une propension plus grande à se connecter à Internet que ceux à bas revenu. Cette tendance est également à observer entre hommes et femmes, zones urbaines et zones rurales puisque les hommes et les femmes vivant dans le même contexte social ne bénéficient pas forcément d'un accès égal au TIC. En effet, la concentration des infrastructures de base et de télécommunication dans le milieu urbain, l'importance du taux d'analphabétisme des femmes âgées de 10 ans et plus (46,8%) par rapport à celui des hommes (31,4%) et le taux de pauvreté de la femme (25,3% en milieu rural) font que l'accès des hommes aux TIC au Maroc est plus élevé que celui des femmes.

L'accès des femmes aux TIC au Maroc est soumis à des contraintes qui dépassent les questions d'infrastructure technologique et du milieu. La société et la culture assignent aux deux sexes des rôles et des relations qui déterminent et limitent les possibilités qu'ont les hommes et les femmes de participer sur un même pied d'égalité à la société de l'information.

La marginalisation qui tient les femmes à l'écart des TIC au Maroc fait qu'elles profitent moins des possibilités d'éducation et d'emplois qui s'offrent grâce aux TIC et qu'elles ont moins accès aux informations stratégiques notamment en matière de santé, de commerce et d'amélioration de leur statut. Aussi, les femmes au Maroc ont moins de chance de bénéficier des opportunités et des avantages de la société de l'information notamment le partage des informations et la constitution des réseaux féminins sur le net.

Les technologies de l'information, au Maroc, ont bénéficié aux femmes sur le plan de l'emploi mais les tendances actuelles font apparaître de nombreux défis. Les formes de ségrégation sexospécifiques se reproduisent dans l'économie de l'information où les hommes détiennent la majorité des emplois hautement qualifiés, à forte valeur ajoutée tandis que les femmes sont concentrées dans les emplois peu qualifiés, à faible valeur ajoutée. Si le télétravail a créé de nouvelles opportunités d'emploi pour les femmes, ces dernières peuvent se trouver exclues de meilleures possibilités de carrière.

4.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

Le Maroc a adopté une stratégie qui vise la réduction de la fracture numérique dans le but d'assurer un accès équitable de toute la population marocaine à la société de l'information et d'éviter la mise en place d'une société numérique à deux vitesses. La réduction de la fracture numérique passe par:

- la généralisation de l'infrastructure télécoms à travers l'utilisation des technologies de nouvelles générations dans les régions non desservies et la facilitation de l'accès aux équipements via la mise en place de mesures financières et fiscales incitatives pour la réduction des coûts d'équipement et l'accès à des crédits appropriés en faveur du Citoyen.
- la garantie d'un accès équitable aux services de l'économie du savoir, en particulier pour les populations les plus défavorisées et ce, via la mise en œuvre d'initiatives à caractère économique et social notamment la mise en place des info-médiaires (solution spécifique destinée à élargir les bénéfices des services TIC aux personnes non alphabétisées ou souffrant de la fracture numérique), la réduction des coûts de connexion et le développement de solutions packagées pour les différents usagers des TIC.
- l'émergence d'une administration numérique de proximité, à l'écoute des entreprises et des citoyens, facilitant les démarches administratives et permettant des gains de temps et de productivité.

- une formation répondant aux besoins de l'économie du savoir à travers entre autres l'équipement des écoles, des collèges et des lycées en salles multimédias, le déploiement de solutions, de type WIFI, au profit des écoles isolées et des campus, le développement de contenus éducatifs gratuits et la généralisation du projet de télévision interactive.

Il est à signaler qu'un plan pour les TIC baptisé « impact » est en cours de préparation par le cabinet d'étude américain A.T. Kearney pour le compte du DEPTTI. Ce plan vise à faire du secteur des TIC un pilier de la croissance économique. Il se déclinera sur plusieurs axes notamment la promotion de l'industrie de logiciel, le renforcement de la compétitivité des pépinières locales des TIC, le déploiement du e-Gov et de la sécurité informatique et le développement de l'usage des TIC dans les PME et des compétences dans le secteur.

La stratégie des TIC au Maroc constitue une dimension transversale pour l'atteinte des OMD et contribue d'une manière directe à la réalisation de ces objectifs. En effet, les TIC contribuent à la réduction de la pauvreté à travers la création de l'emploi par le développement des activités connexes et génératrices de revenu (téléboutiques, centres d'appels, cybercafés...).

Les TIC permettent également le développement des contenus éducatifs sur le web et la formation des enseignants. Les TIC contribuent aussi à améliorer la santé maternelle et à prévenir le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies à travers la télémédecine, l'accès au savoir médical, l'accès aux urgences via le téléphone et permettrait d'éviter les complications à la naissance.

La politique nationale dans le secteur des TIC permet au Maroc de se mettre à niveau au regard des normes internationales en vigueur notamment ceux de la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW). En effet, la stratégie nationale des TIC, en visant la réduction de la fracture numérique, contribue directement à l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes figurant dans différents articles de la CEDAW. L'accès des femmes aux TIC permettrait de lever la discrimination à l'égard de ces dernières dans les différents domaines notamment au niveau de l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé, à la vie politique, et contribuerait également à la modification des schémas et modèles de comportement socioculturels de l'homme et de la femme.

4.3. Programmes et projets mis en œuvre

Cette partie s'attachera à analyser les projets mis en œuvre par le DEPTTI et l'ANRT pour réduire la fracture numérique et assurer une connexion en TIC de l'ensemble du Maroc à l'horizon 2011.

Création du Fonds de Service Universel de Télécommunications (FSUT)

Le compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de service universel de télécommunications », dont l'ordonnateur est le Premier Ministre, a été institué par la loi de finances 2005. Ce fonds a été créé pour assurer les missions du service universel notamment :

- L'aménagement du territoire qui consiste à assurer la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public ainsi que la desserte en moyens de télécommunications des zones périphériques urbaines, des zones industrielles et des zones rurales;
- Le service de télécommunications de base dont un service téléphonique d'une qualité spécifiée à un prix abordable;
- Les services permettant l'accès à Internet;
- L'acheminement des appels d'urgence, la fourniture d'un service de renseignements et d'un annuaire sous forme imprimée ou électronique;
- Les services à valeur ajoutée dont la liste est fixée dans un cahier des charges particulier.

Les ressources du fonds sont constituées du produit des contributions dues par les exploitants de réseaux publics de télécommunications au titre des charges et missions du service universel de télécommunications prévues par les cahiers de charges relatifs aux licences d'établissement et d'exploitation des réseaux susmentionnés.

Projets de service universel pour des motifs de sécurité publique ou d'ordre public

Ce projet vise la mise en place d'une procédure pour la réalisation des missions de service universel pour des motifs de sécurité publique et d'ordre public à la demande du Ministère de l'Intérieur. Dans ce cadre, et suite à la vague de froid qui a touché la province de Khénifra, Maroc Télécom a assuré la couverture des localités d'Agoudim, Angfou, Tighadouine et Ait Marzouk par le réseau de télécommunications. Le montant de l'opération s'est élevé à 14 millions DH.

Ce projet s'insère dans le cadre des mécanismes d'urgence pour lesquels le Ministère de l'Intérieur ou l'Administration chargée de la Défense Nationale peuvent demander à un exploitant de réseaux publics de télécommunication (ERPT) de procéder, par anticipation, à des travaux relevant des missions de service universel, et ce pour des raisons de sécurité ou d'ordre public. La durée des réalisations de ces missions ne doit pas dépasser six mois et leur montant excéder 10% de la contribution finale dudit exploitant.

Projet PACTE

Le programme « PACTE » vise la généralisation de l'accès aux télécommunications à toutes les régions du Maroc sans exception. Ce programme, qui s'étale sur 4 ans et prendra fin à l'horizon 2011, vise la résorption de 9.263 "zones blanches" qui sont des zones non desservies par les moyens de télécommunications et situées en milieu rural. Ce programme assurera des services de téléphonie et d'internet à deux millions de personnes, soit 17% de la population rurale marocaine. Une enveloppe de 1,44 milliard de dirhams sera mobilisée à cet effet.

Projet GENIE

Le projet « GENIE », vise l'introduction des technologies de l'information et de la communication dans 8.600 établissements scolaires au profit de 5,5 millions d'élèves et de 223.000 enseignants. Le plan d'action de ce programme porte sur l'acquisition de 104.000 micro-ordinateurs, 8.600 serveurs, 17.000 imprimantes et du matériel technique tel que les rétroprojecteurs, le câblage ainsi que la connexion à Internet pour l'installation de salles multimédia. Il prévoit également la réalisation d'une campagne de formation des enseignants concernés et le développement de contenus éducatifs en dotant chaque salle multimédia de moyens d'apprentissage pour la vulgarisation des sciences et l'initiation à l'informatique.

La première phase du programme a permis d'équiper plus de 1900 établissements, la création de plus de 2050 salles multimédia et de 31 centres de formation. Elle a concerné environ un million et demi d'élèves, dont près de 38% dans le monde rural. De même, 6400 enseignants ont été formés. Le coût global dudit programme s'élève à 1.038,54 MDH dont un montant de 284,14 MDH a été réglé en 2007 par le fonds de Service Universel de Télécommunication pour l'acquisition d'un premier lot d'équipement informatique constitué de micro ordinateurs ayant permis d'équiper 1.900 établissements scolaires.

Projets de déploiement des centres d'accès communautaires

L'ANRT et le Département des Télécommunications ont retenu plusieurs projets dans le cadre de l'équipement des localités en Centres d'Accès Communautaires aux TIC (CAC). Le CAC se définit comme un point d'accès public aux technologies de l'information et de la communication pour la collectivité par l'utilisation des services informatiques, télématiques et de communication.

Ces centres ont pris une ampleur importante dans le contexte social marocain. Ils rapprochent les services de télécommunications des populations dans plusieurs quartiers et localités et représentent aujourd'hui des lieux d'accès privilégiés à l'information pour plusieurs catégories de la population. L'objectif est de doter chaque agglomération de population, dont la taille et le besoin le justifient, d'un centre d'accès communautaire aux TIC. La priorité sera accordée aux zones dont le développement d'Internet pourrait contribuer à leur développement socio-économique.

En 2008, 311 localités rurales bénéficieront des CAC avec un montant de près de 42 millions de dirhams. L'expansion des centres d'accès communautaires ne saurait répondre aux objectifs du Gouvernement sans que la notion de proximité ne se développe à travers les sites Web. Ainsi, le développement de contenus appropriés à même de valoriser et de stimuler l'accès et l'usage de l'Internet et des centres d'accès communautaires fera entièrement partie des programmes de mise en œuvre du service universel.

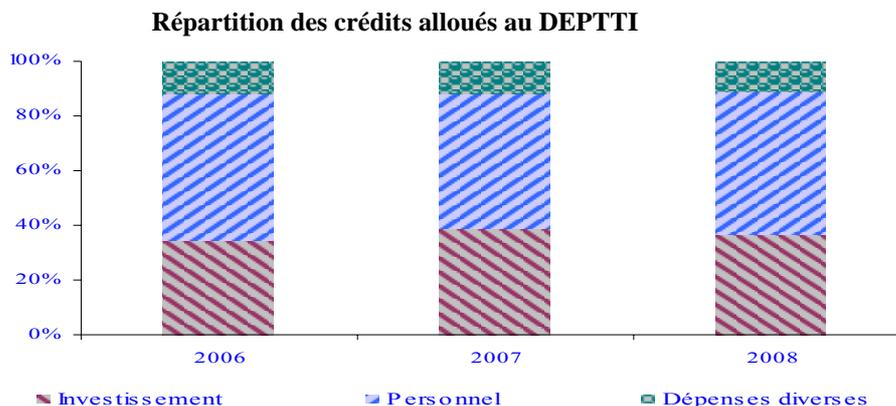
Projet d'expansion des réseaux à large bande

Le développement de centres d'accès communautaires aux TIC et la couverture des zones blanches nécessiteront le prolongement de la capacité et de la connectivité des réseaux à large bande. En effet, des améliorations prioritaires pourront porter sur les endroits où les réseaux et les programmes de service universel seront mis en œuvre.

4.4. Analyse genre du budget

4.4.1. Analyse des dépenses de budget

L'analyse de l'évolution des crédits budgétaires alloués au DEPTTI fait ressortir une certaine appréciation au cours de l'année 2008 puisque le budget global est passé de 31,47 millions de dirhams en 2007 à 33 millions de dirhams en 2008. En termes de structure, les dépenses de 2008 allouées au personnel s'accaparent aux alentours de 52 % du montant global des crédits, suivies des dépenses d'investissement avec 37% et des dépenses liées au matériel avec 11%.



Source : MEF

Les dépenses d'investissement du DEPTTI sont réparties entre la Direction des études et planification qui s'accapare près de 90% de ces dépenses et celle des affaires générales (10%). Par programme, le budget alloué au projet de généralisation des technologies de l'information s'élève à 9,7 millions de dirhams et représente 79% du budget d'investissement du DEPTTI. Ceci témoigne de l'intérêt qu'accordent les pouvoirs publics aux développements de l'usage des technologies de l'information en vue de rattraper le déficit accusé dans ce domaine. A ces crédits s'ajoutent les ressources affectées au compte d'affectation spéciale « fonds de service universel » dont les dépenses sont constituées des dépenses afférentes aux charges et missions du service universel de télécommunications.

Fonds de service universel de télécommunications	Recettes du Fonds		
	2005	2006	Mai 2007
	491,94	699,65	926,36

Source : MEF

En 2006, les ressources réalisées par ce compte s'élèvent à 699,6 MDH. Elles sont destinées à la réalisation du programme portant sur la généralisation des technologies de l'information et de la communication dans les établissements scolaires en vue de renforcer la qualité de l'enseignement. En 2007, le montant affecté au fonds s'élève à fin mai à 926,36 MDH et il est destiné à la réalisation du projet de service universel pour des motifs de sécurité publique et à la réalisation du projet «GENIE ».

4.4.2. Intégration du genre dans les indicateurs d'objectifs du DEPTTI

Le Département de la Poste, des Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information s'est inscrit en 2005 dans la nouvelle réforme budgétaire axée sur les résultats. Le but recherché étant de rationaliser ses dépenses suivant une logique d'efficacité. Il a élaboré dans ce cadre un ensemble d'indicateurs d'objectifs à travers lesquels il évalue ses performances et apprécie l'atteinte des objectifs qu'il s'est assigné.

Ce Département a élaboré les sept indicateurs d'objectifs suivants :

Typologie des indicateurs d'objectifs relatifs aux programmes du DEPTTI

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendriser l'indicateur
Taux d'équipement par cadre en matériel informatique	Informatisation du DEPTTI	Indicateur de moyen	Désagrégation par sexe
Taux annuel de renouvellement du matériel informatique	Informatisation du DEPTTI	Indicateur de moyen	-
Taux de réalisation de l'étude du cadre de développement des TI	Etude sur le développement des TI	Indicateur de moyen	Spécification du milieu de développement des TI (rural/urbain)
Taux de réalisation des études pour le développement de l'usage des TI	Etude sur la généralisation des TI	Indicateur de moyen	Intégration de la dimension régionale (rural/urbain)
Taux de réalisation du projet de généralisation des TI	Réduction de la fracture numérique	Indicateur d'impact	- Spécification du milieu du projet - Spécification de la population (écolier, ménages...)
Nombre d'entreprises créées à l'issue de l'incubation en matière des TI	Création d'entreprises TIC	Indicateur de moyen	Désagréger par sexe le chef d'entreprise
Taux de réalisation des opérations de maintenance des bâtiments administratifs	Adaptation du patrimoine administratif	Indicateur de moyen	-Indicateur régional

Néanmoins, il convient de constater que mis à part l'indicateur relatif au taux de réalisation du projet de généralisation des TI qui est un indicateur de performance, les autres indicateurs d'objectifs élaborés par le DEPTTI sont des indicateurs de moyens.

Par rapport à la sensibilité au genre, il convient également de constater que la totalité des indicateurs élaborés par le Département n'intègrent pas une spécification genre qui permettrait d'apprécier les efforts déployés en matière de promotion de l'accès de la femme aux technologies de l'information et de l'égalité genre dans le processus de programmation budgétaire.

Le seul indicateur parmi les sept élaborés, à savoir le taux de réalisation du projet de généralisation des technologies de l'information est susceptible d'être gendérisé mais n'est pas suffisamment explicite et mérite une révision pour être plus pertinent et plus efficace. Cet indicateur gagnerait en pertinence en spécifiant le milieu où est réalisé le projet (urbain /rural), la population concernée (écoliers, ménages, étudiants..), et la catégorie sociale (ménage à faible, ou moyen revenu).

Les missions de ce Département gagneraient en efficacité si elles tiennent compte des besoins différenciés des hommes et des femmes pour l'accès et l'utilisation des technologies de l'information. L'ampleur de ces besoins et de ses conséquences sur le développement sont d'autant plus préoccupantes en milieu rural qu'urbain.

4.4.3. Impact genre des dépenses publiques en NTIC

Les NTIC fournissent une réponse potentielle à un certain nombre de contraintes que rencontrent les femmes dans l'exercice de leurs activités économiques, sociales et commerciales, à condition que celles-ci y aient accès.

- L'accès des femmes aux NTIC permet leur émancipation: le téléphone, l'e-mail, le fax, etc, leur permettent de rester en contact avec des acheteurs/ fournisseurs d'autres villages ou villes tout en menant leur activités à domicile et sans souffrir du manque de transport ou de temps pour se déplacer.
- Les NTIC permettent aux femmes de s'informer des modalités légales et pratiques de lancement d'une entreprise afin de formaliser leur commerce ou d'améliorer leurs compétences.
- Les NTIC favorisent le regroupement de commerçantes à travers des réseaux de commercialisation et élargit le potentiel de marché de leurs produits grâce au e-commerce. Ils peuvent aussi améliorer les termes de l'échange pour les commerçantes et les aider à développer et stabiliser leur activité.
- Les NTIC offrent aux femmes l'accès à l'information publique ce qui favorise une plus grande prise de conscience de leurs droits et possibilités et stimule leur participation à la vie publique (les NTIC agissent comme un « amplificateur de la voix des femmes ») et à la lutte pour l'égalité des sexes (notamment grâce aux e-campagnes).
- L'appropriation des NTIC par les ménages constitue un outil puissant de diffusion et de représentation du genre. Par la diffusion en masse d'une certaine image des femmes et des hommes, ils contribuent à la construction des identités chez les enfants, et peuvent donc bien favoriser le changement des relations de genre.

5. Département de l'Economie Sociale

« Le gouvernement considère l'Economie Sociale comme étant un domaine pouvant servir de base à la création de nouveaux postes d'emploi. Ce secteur fait du capital humain un facteur principal du développement et une fin en améliorant ses conditions de vie dans la mesure où il est basé sur les valeurs de la solidarité, de la participation, de l'égalité, de la démocratie et de la responsabilité. Et en vue d'harmoniser les programmes des secteurs gouvernementaux concernés par l'Economie Sociale avec ceux de l'INDH, nous allons œuvrer pour le développement de ce secteur par la promotion des activités génératrices de revenus sur les plans régional et local, et à travers l'exploitation des potentialités et des ressources humaines et naturelles propres à chaque région. Dans ce cadre, nous allons élaborer des plans régionaux de l'Economie Sociale se basant sur les contrats-programmes comme moyen de mise en œuvre».⁵⁹

59 Déclaration gouvernementale faite par M.Abbas El Fassi devant les deux chambres du Parlement, mardi 30 octobre 2007.

5.1. Diagnostic du secteur et analyse genre de la situation

5.1.1. Concept et rôle de l'Economie Sociale et pertinence de l'analyse genre

L'Economie Sociale est un ensemble d'initiatives économiques à finalité sociale. Elle place la personne humaine au centre du développement économique et social. L'économie Sociale est fondée sur les principes suivants⁶⁰: la primauté de la personne et de l'objet social sur le capital, l'adhésion volontaire et ouverte, le processus de décision démocratique, la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général, la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité, l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics et enfin l'essentiel des excédents est destiné à la poursuite d'objectifs de développement durable, de l'intérêt des services aux membres et de l'intérêt général.

L'Economie Sociale évolue sous des formes juridiques variées: les coopératives, les associations, les mutuelles et les fondations ainsi que toute organisation ayant un objectif similaire permettant le groupement de moyens de production au service de ses membres dans le respect des principes généraux de l'Economie Sociale. Elle part des ressources locales pour construire un projet collectif et associe une pluralité d'acteurs, de parties prenantes sur le territoire: acteurs publics, entreprises classiques, syndicats, citoyens et habitants. Elle contribue à l'émergence de nouvelles formes de gouvernance territoriale à travers une logique partenariale. Elle contribue également à corriger les déséquilibres sur le marché du travail local.

Le champ d'intervention de l'Economie Sociale montre que l'analyse genre se prête parfaitement à ce secteur qui se caractérise par une forte concentration d'activités utilisatrices d'une main d'œuvre peu qualifiée. Une bonne partie des activités du secteur est assurée par des femmes et des jeunes filles contraintes à travailler pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

5.1.2. Diagnostic du secteur de l'Economie Sociale au Maroc

L'Economie Sociale s'intéresse de plus près aux coopératives et associations. Sur le plan statistique, il existe des sources multiples mais peu fiables. En effet, les informations sur les coopératives sont disponibles à travers l'Office du Développement de la Coopération (ODCO), alors que des statistiques fiables sur les associations et les mutuelles sont quasiment absentes.

5.1.2.1. Les coopératives

Les coopératives sont des groupements autonomes de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. Elles sont des unités de production de biens et services soit pour les besoins des membres ou fournis par les membres. Elles sont régies par le Dahir n° 1-83-226 du 9 moharrem 1405 (5 octobre 1984) et dotées d'un plan comptable spécifique et une exonération conditionnée de l'impôt sur les sociétés et de la TVA. Elles sont particulièrement actives dans le secteur de l'agriculture, de l'habitat, de l'artisanat et de la pêche.

Elles sont accompagnées principalement par l'ODCO⁶¹, l'INDH, les organismes internationaux, les Départements techniques et les Associations de Micro-Crédit (AMC). Les principales sources de financement des coopératives sont la souscription de parts de capital et/ou contributions périodiques des membres, les banques traditionnelles, les subventions accordées dans le cadre des projets financés par le pôle social et les AMC.

60 Source: la Charte européenne de l'Economie Sociale, CEP-CMAF.

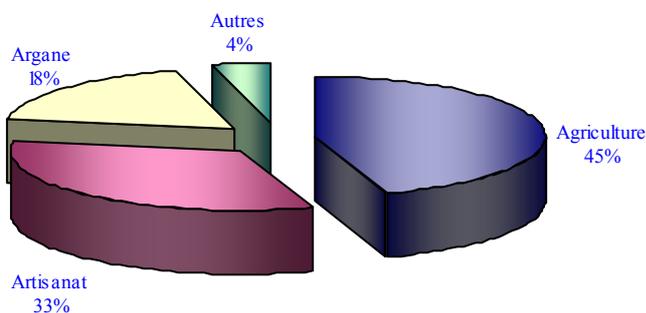
61 La collecte de données statistiques afférentes au secteur coopératif fait partie des missions de l'Office du Développement de la Coopération qui déploie un effort continu pour une mise à niveau du secteur coopératif.

Avec 5749 coopératives et 335.158 adhérents, le secteur coopératif représente une part appréciable du tissu économique national et occupe une place non négligeable dans les programmes de développement économique et social dont l'action a été renforcée par l'INDH. 90,3% de ces coopératives exercent dans 3 secteurs: l'agriculture (62,5%), l'habitat (15,7%) et l'artisanat (12,1%). En revanche, la proportion des adhérents au secteur coopératif par rapport au nombre de la population active occupée demeure très faible (environ 3%) contrairement aux attentes du secteur qui ambitionne d'atteindre au moins 10% de la population active occupée.

Le volume des capitaux générés par les coopératives en 2007 dépasse 6 milliards de dirhams, soit une moyenne d'un million de dirhams par coopérative et près de 18.000 dirhams par adhérent. Sur le plan sectoriel, c'est l'habitat qui détient la plus grande part de capitaux avec 75,4%, suivi de l'agriculture (22%) et l'artisanat (2%). Toutes les régions du Maroc sont couvertes par le secteur coopératif. La région de Souss-Massa-Darâa représente 12% de l'effectif total des coopératives, suivie par Doukala-Abda (10,5%), l'Oriental (9,6%), Meknès-Tafilalet (8,4%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr (8,1%) et Marrakech-Tansift-Al Haouz (7,7%), soit au total 56,4%. Les autres régions se répartissent inégalement les 43,6% restant.

Les coopératives créées par les femmes ont plus que doublé entre 2004 et 2007, passant de 376 à 648 coopératives (elles n'étaient que 102 en 1997). Elles représentent 11% du total des coopératives à l'échelle nationale. La création de ces coopératives est fortement focalisée sur le secteur de l'agriculture (45% du total), suivi de l'artisanat (33%) et de l'argane (18%). Ces coopératives regroupent 16.650 adhérentes, soit 26 femmes par coopérative, réparties comme suit : 39,4% des adhérentes sont présentes dans le secteur agricole, 36,4% dans l'artisanat et 21,9% dans le secteur de l'argane. A noter que les coopératives féminines élargissent leurs champs d'activités à de nouvelles branches prometteuses : fer forgé, coquillages, denrées alimentaires...

Répartition des coopératives féminines par secteur



Source : ODCO

Le capital des coopératives féminines s'élève à plus de 10,5 millions de dirhams, dont 49,5% est généré dans le secteur de l'artisanat, 42,2% au niveau de l'agriculture et 6,3% dans le secteur de l'argane. La région de Souss-Massa-Darâa occupe la première place en termes des capitaux générés, soit 12,5% du total, suivie de Fès-Boulemane (12,2%) et Meknès-Tafilalet et le Grand Casablanca (10,3%).

5.1.2.2. Associations

Les associations forment un groupement d'au moins deux personnes qui décident de mettre en commun des moyens pour poursuivre un but commun sans qu'il y ait enrichissement personnel. L'absence de but lucratif n'implique pas l'obligation d'absence de bénéfices : ces derniers, engendrés par les activités de l'association, doivent être réinvestis. Elles offrent des biens ou des services à ses membres ou à une communauté plus large. Leur financement se base sur la cotisation des membres sans contribution au capital. Elles sont particulièrement actives dans le domaine de l'insertion sociale des populations marginalisées.

Les associations sont régies par le Dahir N°1.58.376 (15 novembre 1958) relatif au droit d'association tel qu'il a été modifié et complété notamment par la nouvelle loi N° 75-00 (23 juillet 2002). A signaler l'existence du projet de plan comptable spécifique aux associations. Selon le type d'association et le secteur d'activités, des exonérations fiscales sont prévues dans le Code Général des impôts.

Elles sont de trois types⁶² : Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP), Association Déclarée (AD) et Association Etrangère (AE). Leurs activités s'articulent autour des activités génératrices de revenus, du développement des infrastructures et services sociaux de base, de l'éducation et la formation, de la lutte contre l'exclusion sociale, de l'insertion de la femme dans le développement, de la solidarité et de la lutte contre la mendicité, de l'animation sportive et culturelle. Environ 50 000 Associations exercent dans des domaines divers et couvrent toutes les régions et toutes les localités. Près de 150 associations sont reconnues d'utilité publique⁶³.

5.1.2.3. Mutuelles

Les mutuelles constituent un groupement à but non lucratif de personnes (physiques ou morales) ayant pour finalité la satisfaction des besoins des membres. Les profits et excédents réalisés ne servent pas à rémunérer des investissements. Ils sont utilisés pour améliorer les services proposés aux membres, financer et développer l'entreprise, augmenter les fonds propres ou dans certaines limites, sont redistribués aux membres, sous diverses formes⁶⁴. Les mutuelles, au moyen des cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture du risque pouvant atteindre la personne humaine. Elles sont particulièrement actives dans le secteur de l'assurance et de la santé.

Les mutuelles sont régies par le Dahir n°1-57-187 daté du 12 Novembre 1963 portant le statut de la mutualité. Leur projet de plan comptable spécifique est en cours d'approbation. Les sociétés mutualistes reconnues d'utilité publique sont exonérées des droits de timbres, d'enregistrement, de la taxe urbaine et de la TVA. Elles sont autorisées par le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et le Ministère de l'Economie et des Finances.

Elles se composent de quatre types : mutuelles de couverture sanitaire et sociale, mutuelles d'assurance, sociétés mutuelles de cautionnement et mutuelles communautaires. Elles sont assistées par le conseil supérieur de la mutualité et le Ministère de l'Emploi et la Formation Professionnelle et leur financement est entièrement assurée par les cotisations des adhérents. Le nombre des mutuelles au niveau national est de 54 mutuelles, réparties entre la couverture sanitaire et sociale (26) l'assurance (3), les mutuelles communautaires (3) et les sociétés de cautionnement mutuel (22).

5.1.3. Présentation des intervenants de l'Economie Sociale

La tutelle du secteur est assurée par le Ministre Délégué auprès du premier Ministre chargé des Affaires Economiques et Générales (MAEG) sur la base du Décret 2-07-1277 en date du 14 di al Quida 1428 (15 Novembre 2007). Trois intervenants du Ministère (Direction de l'Economie Sociale, Direction des Etudes de la Coopération et de la Législation et l'ODCO) veillent à l'élaboration et l'exécution de la vision stratégique pour le développement de l'Economie Sociale.

La Direction de l'Economie Sociale est chargée de contribuer à l'élaboration de la politique de création des unités de l'Economie Sociale, notamment les coopératives, les associations et les mutuelles à caractère économique et d'assurer le suivi de son exécution. Elle encourage la mise en réseau des opérateurs du secteur et la mise en place d'un cadre adapté au partenariat avec le secteur public, les collectivités locales, les organismes et chambres professionnels et les bailleurs de fonds au niveau national et international et leur fournir l'accompagnement nécessaires.

⁶² Source : Présentation « Economie Sociale au Maroc », Ministère Délégué auprès du premier Ministre chargé des Affaires Générales et Economiques, Direction de l'Economie Sociale, janvier 2008.

⁶³ A signaler que les chiffres relatifs aux associations sont approximatifs, en raison de l'absence de données fiables.

⁶⁴ Source : COM 2002-347.

La Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation assure l'appui technique au secteur. Ses missions consistent à élaborer des études économiques d'ordre général et sectoriel et suivre l'évolution du secteur au niveau national et régional. Elle propose et suit l'exécution des mesures administratives de simplification au profit des unités œuvrant dans le secteur. Elle assure la promotion de la coopération internationale au plan bilatéral et multilatéral. Elle est chargée également d'élaborer les textes législatifs et réglementaires relatifs aux domaines de ces compétences, suivre le contentieux et assurer la collecte, la gestion et la diffusion de l'information.

Par ailleurs, l'ODCO, qui constitue l'organe d'implémentation des politiques publiques sur le terrain, vise, sauf en ce qui concerne les coopératives de la réforme agraire, à centraliser et instruire les demandes de constitution des coopératives et de leur union et les transmettre pour décision, après son avis, à l'autorité gouvernementale de tutelle. Il prête son concours aux coopératives et à leurs unions dans les domaines de la formation, de l'information et de l'assistance juridique. Il est également chargé de centraliser et de diffuser la documentation et l'information relatives à la coopération, d'étudier et de proposer toutes réformes législatives ou réglementaires et toutes mesures à caractère particulier intéressant la création et le développement des coopératives. En dehors du Ministère de tutelle, les autres intervenants institutionnels sont l'INDH, les ministères, les instituts, les agences, les chambres, les fédérations⁶⁵ et certains organismes internationaux (le PNUD, l'USAID, la Banque Mondiale, l'ACDI, la FAO, l'AFD, l'ONUDI, le FNUAP).

5.2. Politiques, priorités publiques et cibles à atteindre

L'élaboration d'une approche pour le développement et la promotion de l'Economie Sociale s'impose dans un contexte national global caractérisé principalement par la transition démographique, le changement de la société, la persévérance de la problématique de l'emploi particulièrement chez les jeunes diplômés, la persistance de la pauvreté et la vulnérabilité, l'aggravation de l'analphabétisme, la nécessité d'un développement local comme condition pour un développement régional et global et la mise en œuvre de l'INDH.

Pour contrecarrer les difficultés entravant le développement du secteur, le MAEG a adopté une approche stratégique basée sur la mise en place et le suivi de la mise en œuvre des Plans de Développement Régional de l'Economie Sociale (PDRES). Les objectifs ainsi retenus sont la définition d'une vision pour le développement du secteur, l'amélioration de l'information sur le secteur, la modernisation et l'adaptation du cadre juridique du secteur, le renforcement de la coordination entre les différents intervenants, ainsi que le développement de la coopération internationale. Dans ce sens, le Ministère compte agir sur plusieurs fronts, dont notamment la réglementation, la communication et la restructuration.

Dans le domaine de la Programmation, 16 plans régionaux de l'Economie Sociale ont été programmés, dont 4 en cours d'étude. Des études pour la mise en place d'un observatoire dédié sont en cours. Au niveau de la réglementation et de la régulation, un projet de loi pour la réforme du secteur coopératif est en cours d'approbation. Des projets de charte de l'Economie Sociale, de plateforme pour le commerce équitable et de contractualisation Etat-région et organisation de l'Economie Sociale, d'instances de médiation et de procédures de régulation sont en cours d'élaboration.

⁶⁵ Il s'agit du Secrétariat Général du Gouvernement (SGG), Ministère de l'Intérieur, Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, Agence du Développement Social (ADS), Institut National d'Administration Sanitaire (INAS), Entraide Nationale, le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Ministère de l'Habitat de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, Fond Mohamed VI pour la Solidarité, Agences de Développement (Nord, Sud, Oriental) et chambres d'Artisanat et leurs Fédérations.

En matière de la communication, le premier Salon National de l'Economie Sociale et Solidaire s'est tenu en juin 2008. Ce salon a connu la signature de trois conventions entre le MAEG et les grands supermarchés (Marjane, Aswak Assalam et Label'Ve) afin de commercialiser les produits des différentes coopératives et associations. A plus grande échelle, des stratégies de communication pour tout le secteur sont en phase d'élaboration.

Une nouvelle vision du secteur, se basant sur une approche régionale en définissant les priorités sectorielles, est en cours d'élaboration. Ce chantier ne peut néanmoins se concrétiser sans la création d'une banque d'AGR, l'accompagnement et l'encadrement, la prise en compte des stratégies de développement sectorielles mises en place par les autres Départements ministériels et la réforme du cadre juridique et réglementaire.

Le Département compte concrétiser sa nouvelle vision par la mise en œuvre des PDRES. Le premier Plan est en cours de réalisation dans la région de Rabat Salé Zemmour Zaer.

Schéma de l'approche pour la promotion de l'Economie Sociale⁶⁶



5.3. Programmes et projets mis en œuvre

Le programme d'actions à moyen terme, comporte en plus de l'élaboration et la mise en œuvre des PDRES en partenariat avec les acteurs concernés, la création de la base de données des associations et coopératives, la création d'un compte satellite de l'Economie Sociale et la création de la commission interministérielle de coordination. Aussi, le Département envisage de développer la coopération internationale en matière d'Economie Sociale et de communication sur le secteur. Cette restructuration exige la mise en place d'un cadre juridique pour les associations de développement, la mise en place des outils de la régulation entre Economie Sociale et économie de marché et l'organisation de campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur la mise en œuvre de la réglementation du secteur coopératif. Les PDRES sont basés sur l'identification, au niveau de chaque région, des AGR qui seront proposées et accompagnées dans le cadre des entreprises de l'Economie Sociale. Chaque PDRES fera l'objet d'un contrat programme qui définit les rôles et les responsabilités des partenaires (Gouvernement, acteurs locaux et autres intervenants).

Démarche d'élaboration des Plans de Développement Régional de l'Economie Sociale



⁶⁶ Source : Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation.

5.3.1. Elaboration d'un Plan de Développement Régional de l'Economie Sociale pour la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër

Le premier PDRES, dont l'élaboration est financée dans le cadre du budget général de l'Etat, est en cours pour la Région de Rabat Salé Zemmour Zaer. Le budget global de cette activité s'élève à 983.760,00 DH TTC. Le diagnostic des potentialités de la région étant achevé, le cabinet d'études retenu pour l'élaboration de ce plan se penche actuellement sur l'analyse stratégique des résultats dans le but d'identifier les AGR porteuses et de définir les axes stratégiques. L'élaboration de ce PDR est menée en collaboration avec tous les acteurs concernés, notamment au niveau local. Le suivi de l'élaboration de ce PDR est assuré par un comité de pilotage.

5.3.2. Préparation d'autres Plans de Développement Régional de l'Economie Sociale

Le Département de l'Economie Sociale a signé trois conventions de partenariat avec les régions de Fès Boulmane, Tadla Azilal et Gharb Chrarda Bni Hssen. En vertu de ces conventions, ces Régions contribueront à l'élaboration et à la mise en œuvre des PDRES.

PDRES de la Région de	Sources de financement				Part du Département (%)
	Conseil de la région	INDH	Département Ec. Soc. (DECL)	Total	
Gharb chrarda Benni Hssen	500 000		500 000	1 000 000	50
Tadla Azilal	400 000	400 000	400 000	1 200 000	33
Fes Boulman	700 000		500 000	1 200 000	42
Coût global	1 600 000	400 000	1 400 000	3 400 000	41

L'enveloppe budgétaire globale nécessaire à cette opération s'élève à 3,4 millions dirhams. La quote-part du Ministère se chiffre à 1,4 million dirhams (41 % du budget global), dont le montant de 1,3 million de dirhams a été versé dans les comptes des trois régions en mois de septembre 2007 pour leur permettre de lancer les études.

5.3.3. Suivi et évaluation de l'Economie Sociale

L'objectif de ce chantier est de mettre en place un dispositif statistique pour le suivi des progrès du secteur de l'économie sociale et l'évaluation de sa contribution au développement économique et social. La mise en place d'un tel système devrait passer par trois étapes :

- l'élaboration d'une batterie d'indicateurs stratégiques spécifiques à l'économie sociale sur la base de l'analyse des expériences internationales en la matière et les attentes des représentants des secteurs associatif et coopératif;
- la création d'une base de données statistique spécifique au secteur de l'Economie Sociale, et la mise en place d'un système régulier d'enquêtes permettant l'alimentation et la mise à jour régulière de la base de données.
- l'élaboration régulière du compte satellite de l'Economie Sociale qui est un outil statistique qui rassemble les données de l'économie sociale dans un cadre comptable qui en assure la cohérence avec le système de la comptabilité nationale.

5.3.4. Coordination et partenariat

- Proposition d'un projet de création d'un comité interministériel de coordination des actions menées en Economie Sociale par les différents Départements en s'inspirant des expériences internationales tout en tenant compte de l'environnement institutionnel du secteur au Maroc
- Partenariat avec les Régions qui vise leur implication dans l'élaboration et la mise en œuvre des PDRES.

- Partenariat avec l'organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), en matière d'accompagnement et d'encadrement de certaines coopératives de l'artisanat dans la Région de Rabat Salé Zemmour Zaer.
- Partenariat avec la FAO pour financer l'étude sur l'élaboration d'indicateurs stratégiques de suivi et de pilotage de l'Economie Sociale.
- Partenariat avec l'Université John Hopkins pour l'élaboration du compte satellite de l'Economie Sociale.

5.4. Analyse genre du budget

5.4.1. Analyse des dépenses de fonctionnement et d'investissement

En 2008, l'enveloppe allouée aux dépenses du personnel du Département du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale globale s'établit à 216,2 millions de dirhams. Celle accordée aux dépenses du matériel et divers s'élève à 114,6 millions de dirhams.

Concernant les dépenses d'investissement destinées à la Direction de l'Economie Sociale, elles ont atteint 1,5 million de dirhams, réparties entre les dépenses pour les études (1,2 million de dirhams) et les frais d'édition, d'impression, de diffusion et de communication (300.000 dirhams). Quant au budget d'investissement alloué à la Direction des Etudes, de la planification et de la Législation, il s'est situé à 4,3 millions de dirhams, réparti entre les dépenses pour les études générales (3,3 millions de dirhams) et l'appui aux projets initiés en partenariat avec les organismes publics (1 million de dirhams).

5.4.2. Analyse des indicateurs de performance

Au niveau de la morasse des indicateurs chiffrés relative à la Loi des Finances 2008, le Département dispose de 6 indicateurs : deux au niveau de la Direction de l'Economie Sociale et quatre proposés par la Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation. Le tableau suivant résume les caractéristiques de ces indicateurs.

Typologie des indicateurs l'Economie Sociale

Indicateurs	Objectifs attaché ou mission	Types d'indicateurs	Possibilité de gendériser l'indicateur
Nombre des coopératives sensibilisées à la nouvelle réglementation du secteur coopératif (*)	Sensibilisation au sujet de la mise en œuvre de la réglementation sur le secteur coopératif	Indicateur d'impact	Désagréger par secteur, par milieu, par région et par sexe des adhérents
Nombre des événements (rencontres, forums,...) organisés au bénéfice d'acteurs de l'Economie Sociale (*)	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de moyens	Désagréger par sexe les participations aux événements
Nombre des PDRES lancés	Elaboration des PDRES	Indicateur de réalisation	-
Nombre des PDRES achevés	Mise en œuvre des PDRES	Indicateur de réalisation	-
Nombre d'indicateurs stratégiques de l'Economie Sociale actualisés	Suivi et évaluation de l'Economie Sociale	Indicateur de réalisation	-
Nombre de publications relatives à l'Economie Sociale éditées	Mise en place de la stratégie de communication	Indicateur de réalisation	-

Conclusion Générale

Les enseignements tirés de l'analyse des budgets des vingt départements ministériels engagés dans le processus de budgétisation sensible au genre ont permis d'identifier les défis et de localiser les insuffisances afin de mieux les cibler pour une meilleure efficacité de la dépense publique.

Cette performance témoigne d'un travail collaboratif riche mené par le Ministère de l'Economie et des Finances avec l'ensemble des départements partenaires. La méthode adoptée pour la gendérisation des budgets dans le cadre de la gestion axée sur les résultats repose sur une double préoccupation :

- prendre en compte les besoins différenciés des hommes et des femmes dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques sectorielles (emploi, éducation, santé...) dans le cadre d'une vision intégrée et cohérente.
- donner la juste mesure des insuffisances et des gaps qui nécessitent encore des mesures positives en faveur des femmes. Il s'agit notamment de poursuivre la mise en place de dispositifs particuliers pour l'orientation des femmes et des filles en milieu rural vers la scolarisation et les activités génératrices de revenus, de promouvoir l'accès ou le retour à l'emploi, la création d'entreprise...

En perspective et conformément aux recommandations issues de l'exercice d'évaluation du processus réalisé en 2006, plusieurs défis restent à relever. La consolidation de la budgétisation sensible au genre au Maroc nécessite l'adhésion élargie et l'appropriation aussi bien des départements ministériels que des parlementaires et acteurs de la société civile.

Au niveau des départements ministériels, il est nécessaire dans un premier temps de poursuivre la formation et de renforcer les points focaux genre dans la perspective d'une prise en compte de la dimension genre généralisée qui dépasse les seuls points focaux. A cet égard, le projet de création d'un Conseil National des Femmes représente un facteur important pour assurer l'institutionnalisation de l'approche.

Il est également important d'accélérer le processus en cours visant la gendérisation du budget local, dimension incontournable pour atteindre les objectifs escomptés du développement local. Dans ce sens, il est nécessaire de renforcer les capacités des acteurs locaux dans un cadre partenarial.

L'affinement des statistiques en intégrant la dimension genre est nécessaire pour améliorer la prise de décision, affiner les diagnostics et suivre la mise en œuvre et les impacts des politiques. Il doit être généralisé à tous les niveaux (enquêtes des ménages, enquêtes budget temps, fiscalité, participation aux élections...).

Par ailleurs, les progrès accomplis sur la voie de la gendérisation du budget, notamment, à travers l'appropriation de plus en plus élargie par les compétences nationales d'un arsenal instrumental précieux et hautement considéré à l'international, devraient constituer un socle favorable à la prise en considération des problématiques d'équité, d'égalité et d'efficience dans la réforme attendue de la loi organique des finances.

Références bibliographiques

- Ministère de l'Economie et des Finances, « Morasses budgétaires, 2008 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Note de présentation de la Loi de Finances 2008 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Indicateurs d'objectifs chiffrés 2008 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction des Etudes et des Prévisions Financières, « Restitutions de l'atelier de préparation du rapport genre 2009 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, Direction du Budget, « Restitutions de l'atelier BSG 2009 ».
- Ministère de l'Economie et des Finances, « Rapport genre LF 2008 ».
- Mr. Abdellatif BENNANI, Directeur du Budget, réunion des hauts fonctionnaires Euro-Med de l'Economie et des Finances, Bruxelles, 27 Juin 2007, « Réforme budgétaire au Maroc : vers le renforcement de la performance de la dépense publique ».

POLE INSTITUTIONNEL

Ministère de la Justice

- Objectifs du Millénaire pour le Développement; Rapport National 2005.
- Fiche relative à la situation de la femme quatre ans après l'application du nouveau code de la famille : principales nouveautés; Département de la Justice.
- Mise en œuvre de la CEDAW 3ème et 4ème rapports périodiques, janvier 2008.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Loi de Finances pour l'année budgétaire 2008; dépenses du budget général; volume 1/3.
- Rapport sur les indicateurs d'objectifs relatif à la Loi de Finances 2008.

Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics

- Objectifs du Millénaire pour le Développement; Rapport National 2005.
- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Programme Stratégique à Moyen Terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes, décembre 2006.
- Rapport sur la BSG 2008, Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics, mai 2008.
- Loi de Finances pour l'année budgétaire 2008; dépenses du budget général; volume 1/3.
- Rapport sur les indicateurs d'objectifs relatif à la Loi de Finances 2008.

Ministère de l'Economie et des Finances

- Livret « Les ressources humaines du MEF », 1er semestre 2008.
- « La femme au Ministère de l'Economie et des Finances », mars 2008.
- Rapport de synthèse de la mission d'audit-INDH conjoint IGAT/IGF, décembre 2007.
- Loi de Finances pour l'année budgétaire 2008; dépenses du budget général; volume 1/3.
- Rapport sur les indicateurs d'objectifs relatif à la Loi de Finances 2008.

- Manuel 2006 « Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du budget ».
- Objectifs du Millénaire pour le Développement; Rapport National 2005.

Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité

- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, 2007, « Enquête nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc ».
- Haut commissariat au Plan, 2007, « Activité, Emploi et Chômage ».
- Haut commissariat au Plan, 2001, « Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages ».
- Ministère de la Santé, 2004, « Enquête PAP femme 2003-2004 ».
- UNICEF Maroc, 2007, « Programme de Protection de l'Enfance 2007-2011 ».
- UNICEF Maroc, 2006, « La violence à l'égard des enfants au Maroc ».
- Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité, 2004, « Enquête Nationale sur le Handicap ».
- Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, 2007, « bilan 2002-2007 ».
- M.Sâadi, « L'expérience marocaine d'intégration de la femme au développement ».
- Plan d'Action National pour l'Enfance 2006-2015, « Maroc digne de ses enfants ».

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

- Plan d'action du programme de pays (CPAP) 2007-2011, UNFPA, 2007.
- Intégration de la dimension genre dans la planification et l'élaboration du Budget, Direction du Budget, 2006
- Le Royaume du Maroc et les instruments internationaux relatifs aux droits de la femme, MAEC
- Promouvoir l'égalité entre les sexes dans les nouvelles modalités de l'aide et les partenariats, UNIFEM, 2006
- www.maec.org.ma, www.unifem.org, www.undp.org

Ministère du Commerce Extérieur

- Charlie Sever et Lata Narayanaswamy, « Genre et commerce : Boîte à outils », BRIDGE/IDS, 2006.
- Fatimaezzahra Rachdi, « L'entrepreneuriat féminin au Maroc : une étude exploratoire », 2006.
- Marilyn Carr & Martha Alter Chen, « Mondialisation et économie informelle: l'impact de la mondialisation des échanges et des investissements sur les travailleurs », Bureau International du Travail, 2002.
- Ministère du Commerce Extérieur, « Le commerce extérieur marocain : bilan et perspectives », juin 2007.
- Randriamaro, Z., « Genre et commerce : Panorama », BRIDGE/IDS, 2006.
- Vanessa Gautier, « Défendre les droits des femmes au travail dans les pays du Sud », Association Peuples Solidaires, Janvier 2008.
- Site Web de la Commission Européenne : www.europa.eu

POLE INFRASTRUCTURES DE BASE

Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Eau, de l'Energie et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement

- Direction de la Politique Economique Générale, « L'eau et le développement », Mars 2005.
- Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau et de l'Environnement (SEEE), « Note sectorielle relative à l'objectif 7 des OMD « Le développement durable et la protection des ressources environnementales » dans le cadre de la préparation du 3ème rapport national sur les objectifs de développement du millénaire », mai 2008.
- Sites de l'ONEP (www.onep.org.ma), du SEEE (www.water.gov.ma);

Département de l'Energie

- Banque Mondiale, mai 2007, « Rapport de programme relatif à l'octroi du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie ».
- Ministère de l'Energie et des Mines, février 2007, « Bilan de l'Action Gouvernementale, et Perspectives à moyen terme, Secteur de l'Energie et des Mines ».
- Mounir Debbarh, 2006, « L'énergie : développement énergétique au Maroc depuis 1955, perspectives 2025, rapport sur les perspectives du Maroc à l'horizon 2025 : pour un développement humain élevé ».
- Banque Mondiale, novembre 2006, « Evaluation des Impacts des Réformes Retenues dans le Cadre du Prêt à la Politique de Développement du Secteur de l'Energie ».
- N'Djamena du 16 au 17 janvier 2006, « Energie, modernité et lutte contre la pauvreté », communication faite aux premières journées internationales d'études scientifiques sur le thème : « le Tchad à l'ère pétrolière et son développement durable ».
- Centre de Développement des Energies Renouvelables, « Fiches de présentation des différents projets sur le développement des énergies renouvelables au Maroc ».

Département de l'Equipement et du Transport

- Le transport en chiffres, MET, 2007
- Programme national de routes rurales, Ministère de l'Equipement et du Transport, 2005.
- Bilan et perspectives de l'action gouvernementale : Secteurs de l'Equipement et du Transport, Février 2007 ;
- Rapports d'activité de l'ONCF, l'ADM, l'ONDA de 2005, 2006, 2007
- www.mtpnet.gov.ma; www.onda.org.ma, www.adm.co.ma

Département de l'Habitat

- Habitat et urbanisme 2003-2007 : un secteur en mouvement, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2007.
- Terres collectives : les femmes réclament leurs parts, le quotidien L'ECONIMISTE, édition du 19 juin 2007.
- Evaluation du rôle des acteurs dans la promotion du secteur de l'habitat, Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, 2003.
- Site du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme : www.mhu.gov.ma

POLE HABILITATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

Ministère de la Santé

- Miloud KADDAR, Sangeela MOOHLEY, Denise DE ROECK, Denise ANTONA, OMS septembre 1999,

« Etude de cas sur les coûts et le financement des activités de vaccination au Maroc ».

- Ministère de la Santé, « Enquête sur la Population et la Santé Familiale, 2003-2004 ».
- Ministère de la Santé. « Politique de santé : acquis, défis et objectifs, plan d'action 2005-2007 ».
- Ministère de la Santé, « Réalisations gouvernementales dans le domaine de la santé : novembre 2002 – mars 2005 ».
- Direction de la Statistique, 2003, « Femmes et hommes au Maroc : analyse de la situation et de l'évolution des écarts dans une perspective genre ».
- « Note de présentation des ateliers « Santé vision 2015 », Ministère de la Santé, 2006.
- Aziz JBILOU, Ministère des Finances et de la Privatisation, UNIFEM, 2006, « Examen exhaustif des données désagrégées selon le genre ».
- Nadia ELYACOUBI et Amal DLIA, Janvier 2006, « Note relative aux aspects réglementaire de l'AMO et du RAMED ».
- Amal DLIA et Houssine IHNACH, février 2006, « Note relative à l'AMO : retombées et enjeux ».
- Banque Mondiale, 2002, « Incidence des dépenses publiques de santé ».
- Royaume du Maroc, novembre 2005, « Maroc digne de ses enfants : 10 objectifs pour renforcer l'Initiative Nationale pour le Développement Humain », version finale,
- Dr Aziza Lyaghfour, point focal national PCIME, 08 août 2005, « Profil de la Stratégie de Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant ».
- Ministère de la Santé, Direction de la Population, octobre 2005, « Politique de santé de l'enfant au Maroc : analyse de situation »
- Ministère de la Santé, Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, « Journée mondiale de lutte contre le SIDA 2007 », dossier de presse.
- Ministère de la Santé, « Stratégie 2008-2012 ».
- Ministère de la Santé, Direction de la planification et des ressources financières 2007-2006, « Enquête Nationale à Indicateurs Multiples et Santé des Jeunes ».
- Ministère de la Santé, 2007, « Santé vision 2020 ».
- Ministère de la Santé, juin 2007, « Note de présentation sur l'opération de mise à jour des données sur l'offre de soins ».
- Ministère de la Santé, « Santé en chiffres 2007 ».

Département de l'Enseignement Scolaire et Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle

- Conseil Supérieur de l'Enseignement, 2008 « Rapports annuels du Conseil Supérieur de l'Enseignement », Volumes 1, 2, 3 et 4.
- Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, « Plan d'Urgence « NAJAH » 2009-2012 ».
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, décembre 2006, « Enquête Nationale sur l'Analphabétisme, la non Scolarisation et la Déscolarisation au Maroc ».
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, « Alphabétisation et Education Non formelle au Maroc, l'approche et les modalités de gestion ».
- Département de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle, « Cadre de Dépenses à Moyen Terme Sectoriel, alphabétisation et éducation non formelle ».

Département de l'Emploi

- Département de l'Emploi, « Fiche relative à la situation de la femme sur le marché du travail », 2008.
- Ministère des Finances et de la Privatisation et l'UNIFEM, 2007, « Examen exhaustif des statistiques sensibles au genre au Maroc ».
- Secrétariat d'Etat chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées, « Genre et activités économiques au Maroc, livre blanc », 2005
- Haut Commissariat au Plan, « Les indicateurs sociaux du Maroc ».
- Haut commissariat au Plan, Rapport National 2005, « Objectifs du Millénaire pour le Développement ».
- Haut commissariat au Plan, « Activité, emploi et chômage, 2006-2007 rapport de synthèse ».

Département de la Formation Professionnelle

- SEFP, Accès à la formation professionnelles et insertion des lauréates et des lauréats sur le marché de travail au Maroc, Existe-t-il de la discrimination à l'égard des femmes ; Mars 2007
- sefp, La situation de la fille dans le système de la formation professionnelle, 2007.
- SEFP, La Formation Professionnelle en Chiffres, édition 2007/08.

Département de la Jeunesse

- Rapport sur la politique de population. La jeunesse marocaine: attitudes, comportements et besoins, C.E.R.E.D, 2004.
- *حصيلة أنشطة مصلحة المخيمات*, 2007, وزارة الشباب و الرياضة.
- Activité, emploi et chômage, Haut Commissariat au Plan, 2007.
- RGPH 2004, Haut Commissariat au Plan.
- Terres collectives : les femmes réclament leurs parts, le quotidien L'ECONIMISTE, édition du 19 juin 2007.

POLE RENFORCEMENT DES OPPORTUNITES

Département de l'Agriculture

- « Présentation des premiers résultats de l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2007 », HCP, 2008.
- Note de présentation du projet de l'intégration de l'approche genre dans les politiques agricoles, Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement (DERD). Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, 2006.
- « Répartition des niveaux de vie au Maroc », HCP, Direction de la Statistique 2002
- Fiches de présentation des différents projets pour la promotion socio-économique de la femme rurale, DERD.

Département de la Pêche Maritime

- Genre, pêche et aquaculture: Capital social et connaissances pour la transition vers l'utilisation durable des écosystèmes aquatiques. Rapport de Recherche Halieutique ACP-UE, 2005.
- Les femmes dans le secteur de la pêche. FAO, 1990.
- Note sur l'analyse du secteur des pêches et de l'aquaculture dans le nouveau contexte, DEPF/MEF, 2008.
- Fiche sur les projets programmés par l'Unité Genre et Développement. UGED/DPM.
- Site Internet du Département des pêches maritimes www.mpm.gov.ma.

Département de l'Industrie et du Commerce

- Résultats de l'enquête annuelle sur les industries de transformation réalisée par le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies. Année 2006.
- Rapport sur les industries de transformation, exercice 2006, Ministère de l'Industrie, du Commerce, et des Nouvelles Technologies.
- BOURQIA, « Genre et emploi dans l'industrie du textile et cuir », novembre 1999.
- F. RACHDI, « L'entrepreneuriat féminin au Maroc : une étude exploratoire », 2004.
- Rapport de la Banque Mondiale « Genre et emploi au Maroc : parvenir à une plus grande égalité entre les genres à travers le marché du travail », juin 2008.
- Rapport d'évaluation du Projet de développement de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur agro-industriel au Maroc, mai 2007.
- Revue Interface, numéro 11, premier trimestre 2008.
- Présentation du plan RAWAJ, plan d'action 2008-2012, Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, avril 2008.
- Présentation du Programme Emergence, Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, mai 2008.
- Site internet : www.cmpp.ma

Département des Nouvelles Technologies

- Département de la Poste, des Télécommunications et des Technologies de l'Information, 2005, « Programme de généralisation des TIC dans l'enseignement ».
- UNESCO 2003, « l'égalité des sexes dans la société de l'information ».
- Département de la Poste des Télécommunications et des Technologies de l'Information, 2006, « stratégie e-Maroc 2010 ».

Département de l'Economie Sociale

- Séminaire « l'économie sociale au Maroc : concept, éléments d'approche stratégique et indicateurs de suivi et d'évaluation », Direction des Etudes, de la Coopération et de la Législation, Département de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, 14-15 juin 200, Rabat.
- « L'économie sociale au Maroc : situation et éléments d'approche stratégique », Aziz AJBILOU, Directeur des Etudes, de la Coopération et de la Législation.
- « L'évaluation en économie sociale : enjeux, outils et difficultés », Yvan Comeau, professeur titulaire, Université Laval, Québec.
- « L'économie sociale: concept, rôle et champs d'action », Denis Stokkink, Président du Think tank Européen Pour la Solidarité.
- « Les expériences internationales en matière d'indicateurs de l'économie sociale », Jean-Louis RAFIN, Directeur de JLR – France.
- « L'économie sociale: un secteur de création de la richesse et de l'emploi », Isabel Vidal Martinez, Professeur à l'Université de Barcelone.
- « Mesurer l'économie sociale : quelques réflexions à partir de l'expérience italienne et européenne », Gabriele Quinti, CERFE.
- « L'économie sociale et solidaire d'un point de vue associatif cas du réseau marocain de l'économie sociale et solidaire », Abdeljalil Charkaoui, REMESS.
- « Synergies Entreprendre Autrement Maroc », Nabil M'Rad, Energies Alternatives France.

- Le secteur coopératif au Maroc « en chiffres », Mustapha Bouchafra, Office du Développement de la Coopération (ODCO).
- Annuaire Statistique des Coopératives au Maroc, ODCO, 2007.
- « La coopérative : une entreprise solidaire pour un développement local intégré », Mustapha Bouchafra, ODCO.
- « Cadre juridique des coopératives au Maroc », ODCO.
- Le premier salon National de l'Economie Sociale et Solidaire (ECOSS), du 19 au 21 juin 2008, Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, Chargé des Affaires Economiques et Générales.
- « Rôle des mutuelles dans le développement économique et social », Ouafae Bennani, ECOSS, 19 juin 2008.
- « Indicateurs chiffrés », Loi de Finances pour l'année budgétaire, Ministère de l'Economie et des Finances, 2008.
- « Morasses budgétaires, 2008 », Ministère de l'Economie et des Finances.
- « Restitution de l'atelier de préparation du rapport genre 2009, DEPF.
- « Restitution de l'atelier BSG », Direction du Budget, 2009.

ANNEXE STATISTIQUE

- 1. Démographie*
 - 2. Education et formation*
 - 3. Activité, emploi et chômage*
 - 4. Santé*
-

Indicateurs sociaux

	2001	2002	2003	2004(1)	2005	2006	2007
1- Démographie							
1-1 Population par sexe (En milliers) (2)	28833	29185	29520	29892	30172	30506	30841
Femmes	14489	14665	14831	14914	15210	15403	15595
Hommes	14344	14520	14690	14695	14962	15103	15246
Taux de féminité	50,3	50,2	50,2	49,9	50,4	50,5	50,6
1-2 Fécondité	79-80	86-88	1992	1994	1995	2004	2006
Indice synthétique de fécondité (3)	5,90	4,46	4,04	3,28	3,31	2,50	2,37
Urbain	4,30	2,80	2,54	2,56	2,17	2,10	2,03
Rural	6,90	5,80	5,54	4,25	4,50	3,10	
1-3 Natalité	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07
Taux brut de natalité (pour mille)	21,9	21,5	21,0	20,4	20,2	20	19,8
Urbain	19,8	19,5	19,2	18,8	17,9	17,8	17,8
Rural	24,6	24	23,3	22,6	23,1	22,8	22,3
1-4 Nuptialité	1960	1971	1982	1994	2004		
Proportions (%) des femmes célibataires âgées de 15 à 29 ans							
15-19	41,9	70,2	81,5	87,2	88,9		
20-24	6,1	20,4	40,4	55,9	61,3		
25-29	2,3	6,0	17,0	35,1	40,7		
Proportions (%) des hommes célibataires âgés de 15 à 29 ans							
15-19	95,0	96,9	97,9	98,9	99,2		
20-24	58,4	71,3	80,5	89,0	92,1		
25-29	21,9	30,6	44,8	63,5	68,7		
Age moyen au premier mariage							
National							
Hommes	24,0	25,0	27,2	30,0	31,2		
Femmes	17,5	19,3	22,3	25,8	26,3		
Urbain							
Hommes	24,4	26,0	28,5	31,2	32,2		
Femmes	17,5	20,9	23,8	26,9	27,1		
Rural							
Hommes	24,0	25,0	27,2	30,0	31,2		
Femmes	17,5	19,3	22,3	25,8	26,3		
Répartition des ménages selon le sexe du chef de mén	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Femmes							
Ensemble	15,4	15,4	15,5	15,5	16,1	16,3	16,5
Urbain	18,7	18,8	19,0	19,0	18,6	18,7	18,8
Rural	9,7	9,5	9,0	8,7	12,3	12,6	12,8
Hommes							
Ensemble	84,6	84,6	84,5	84,5	83,9	83,7	83,5
Urbain	81,3	81,2	81,0	81,0	81,4	81,3	81,2
Rural	90,3	90,5	91,0	91,3	87,7	87,4	87,2

Sources : - Ministère de l'Education Nationale
- Haut commissariat au Plan (Indicateurs sociaux 2006)

(1) RGPH 2004

(2) Rétroprojections de la population CERED 2006

(3) Sources : Ministère de la Santé pour les enquêtes ENFPF(79-80, ENPS II et Enquête PANEL 1995 ; Haut Commissariat au Plan pour les RGPH de 1994 et 2004 et l'ENDPR (86-88).

(4) Sources : Haut Commissariat au Plan, RGPH de 1960, 1982, 1994 ; Ministère de la santé, EPSF 2003-2004

Indicateurs sociaux (suite 1)

2- Education et formation	2000/20001	2001/2002	2002/20003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007
Taux net de scolarisation des filles du 1er cycle fonda	86,6	89,1	89,41	90,08	90,5	91,6	91,6
Urbain	91,2	94,7	95,7	95,3	95,1	92,9	92,9
Rural	70,4	78,6	82,2	83,1	84,2	87,1	88,2
Effectif des élèves dans le préscolaire	764200	747893	709988	684783	690568	705070	705753
Filles	272226	269125	265455	260588	266961	281801	288374
Garçons	491974	477481	444533	424195	422019	420855	417379
Effectif des élèves dans l'enseignement fondamental	4885343	5124733	5220737	5231572	5254352	5260980	5343352
Filles	2200880	2335966	2393694	2406290	2415385	2418036	2451390
Garçons	2684463	2789034	2827043	2825206	2838967	2842944	2873432
Effectif des élèves dans l'enseignement secondaire	483720	515132	559497	603397	633409	656796	681369
Filles	219152	236900	260666	282714	298064	311638	327737
Garçons	262016	278100	298748	320607	335345	345158	353632
Effectif des étudiants dans l'enseignement supérieur	261629	266621	280599	277632	293866	301638	272578
Filles	119748	126174	126660	127380	133450	135965	127574
Garçons	141881	140447	153939	150252	160416	165673	145004
Effectif en formation professionnelle (public) (1)	75478	77304	79310	98177	106029	120331	135670
Filles	23275	24058	25727	30894	36427	44240	44317
Garçons	52203	53246	53583	67283	69602	76091	91353
Taux d'analphabétisme (En %) (2)	1971	1982	1994	1998	2004	2006 (3)	
Hommes	78,0	63,0	51,0	41,0	30,8	31,4	
Urbain	58,0	39,0	30,0	25,0	18,8	21,1	
Rural	85,0	76,0	68,0	61,0	46,0	45,0	
Femmes	96,0	87,0	78,0	67,0	54,7	46,8	
Urbain	88,0	68,0	57,0	49,0	39,5	33,9	
Rural	99,0	98,0	95,0	89,0	74,5	64,4	

(1) Source : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Secrétariat d'Etat Chargé de la Formation Professionnelle

(2) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNVN 1998/1999 pour 1998

(3) Source : Enquête Nationale sur l'analphabétisme, la non scolarisation et la déscolarisation au Maroc 2006

Indicateurs sociaux (suite 2)

3-Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population active féminine 15 ans et plus (En milliers)	2581	2587	2905	2966	2988	2978	3021
Urbain	1221	1248	1368	1236	1248	1233	1270
Rural	1360	1339	1537	1724	1736	1754	1750

Structure de la population active féminine selon les groupes d'âges (En %)

National							
15 - 24 ans	23,9	24,2	24,5	24,6	22,9	22,9	22,0
25 - 44 ans	49,9	50,7	50,0	49,6	50,5	48,3	48,9
45 - 59 ans	15,8	15,8	16,3	16,4	17,4	19,6	20,4
Urbain							
15 - 24 ans	22,3	21,9	21,0	20,7	19,8	20,0	20,3
25 - 44 ans	62,7	63,1	62,8	63,5	63,8	60,3	60,0
45 - 59 ans	11,9	12,3	13,7	13,5	14,0	17,7	17,8
Rural							
15 - 24 ans	25,3	26,2	27,4	27,3	25,1	24,9	23,1
25 - 44 ans	39,4	40,0	39,5	39,7	41,0	40,4	41,1
45 - 59 ans	19,0	18,8	18,5	18,4	19,8	20,9	22,3

Taux d'activité des femmes (En %)

National	25,5	24,9	27,7	28,3	27,9	27,2	27,1
Urbain	20,0	19,8	20,9	20,8	20,1	19,3	19,6
Rural	33,5	32,7	37,3	38,8	38,6	38,4	37,7

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Population active occupée féminine (En milliers)	2416	2387	2676	2818	2808	2816	2839
Urbain	934	957	950	997	995	979	1024
Rural	1481	1430	1726	1822	1813	1837	1815

Structure de la population active occupée féminine selon les groupes d'âges (En %)

National							
15 - 24 ans	22,6	22,8	23,8	23,6	22,0	21,7	20,5
25 - 44 ans	48,1	48,9	47,2	47,8	48,4	47,0	47,6
45 - 59 ans	17,6	17,6	18,3	18,1	19,3	21,3	22,3
Urbain							
15 - 24 ans	18,9	18,1	17,6	17,2	16,8	16,3	16,5
25 - 44 ans	62,1	62,7	61,4	62,9	62,2	59,6	59,4
45 - 59 ans	14,9	15,6	17,7	17,1	17,9	21,5	21,7
Rural							
15 - 24 ans	25,0	26,0	27,2	27,1	24,9	24,6	22,8
25 - 44 ans	39,2	39,8	39,3	39,6	40,8	40,3	41,0
45 - 59 ans	19,3	19,0	18,7	18,6	20,0	21,2	22,6

Indicateurs sociaux (suite 3)

Structure de l'emploi féminin urbain selon les branches	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Agriculture, forêt et pêche	4,7	4,5	5,1	6,3	6,1	6,0	
Industrie	36,5	37,7	35,9	34,9	34,9	31,2	
Bâtiments et travaux publics	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6	0,6	
Commerce de gros et de détail	8,4	8,3	8,8	9,5	9,6	9,5	
Transports, entrepôts et communications	1,3	1,3	1,3	1,2	2,9	2,6	
Services+Administration générale	47,8	46,8	47,5	46,5	45,8	49,8	
Administration générale	9,5	9,0	8,4	8,5	8,0	8,9	
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	
Population active en chômage féminine (En milliers)	323	324	377	341	349	288	298
Urbain	301	302	352	303	311	257	268
Rural	22	22	24	24	24	31	30
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	25,3	27,0	29,0	29,4	29,2	27,1	27,3
Urbain	28,4	29,7	31,3	30,5	31,0	29,8	30,3
Rural	10,3	11,9	14,0	14,1	12,4	15,6	14,3
Taux de chômage des femmes par milieu de résidence (En %)							
National	12,5	12,5	12,2	11,1	11,3	9,7	9,8
Urbain	24,7	24,2	25,8	24,3	24,9	20,9	20,8
Rural	1,6	1,7	1,6	1,4	1,5	1,8	1,7
Taux de chômage urbain des femmes selon l'âge (En %)							
15-24 ans	35,8	37,0	37,7	37,3	36,1	35,3	
25-44 ans	20,7	20,0	21,8	20,0	20,6	16,4	
45-59 ans	5,2	3,6	4,1	4,1	3,9	3,8	
Taux de chômage rural des femmes selon l'âge (En %)							
15-24 ans	2,7	2,3	2,2	2,1	2,1	2,9	
25-44 ans	1,5	1,6	1,7	1,3	1,4	1,5	
45-59 ans	0,4	0,5	0,4	0,2	0,2	0,5	
4- Santé							
Espérance de vie à la naissance (En années)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Filles	71,8	72,1	72,4	72,7	73,0	73,2	73,5
Garçons	67,8	68,0	68,2	68,5	68,7	68,6	69,6
Taux de prévalence contraceptive (En %) (1)	1987	1992	1995	1997	2003	2005	2006
National	35,9	41,5	50,3	58,4	63,0	63,0	63,0
Urbain	51,9	54,4	64,2	65,8	65,5	65,5	65,5
Rural	24,6	31,5	39,2	51,7	59,7	59,7	59,7

Source : - Haut Commissariat au Plan

(1): Ministère de la Santé